

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.


Digitized by Google

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE,

Depuis la première Assemblée des Notables jusqu'à la paix de Presbourg;

PAR ANT. FANTIN-DESODOARDS.

CINQUIÈME ÉDITION,
REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

Mihi Galba, Otho, Vitellius nec beneficio, nec injuriâ cogniti.
Tacit. Hist. Lib. I.

TOME CINQUIÈME.





DE L'IMPRIMERIE DES FF. MAME, A ANGERS.

PARIS,

CHEZ
- Belin, libraire, rue Saint-Jacques, n.° 41.
- Calixte Volland, libraire, quai des Augustins, n.° 25.
- Bossange, Masson et Besson, libraires, rue de Tournon.
- Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, n.° 23.
- Belin, fils, libraire, quai des Augustins.

1807.



HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

SUITE DU LIVRE TREIZIÈME.

CHAPITRE IV.

Etat alarmant de la ville de Paris, après le 2 juin. Energiques remontrances envoyées par plusieurs départemens.

QUOIQUE ces pratiques criminelles eussent été dénoncées au corps législatif; quoique les députations des sections y vinssent fréquemment protester contre ce qu'une autre députation de la même section avait demandé la veille ; la faction dominante n'avait garde de remédier à un abus, sur lequel au contraire elle se flattait de cimenter sa puissance, en paraissant s'environner du concours des citoyens.

1793.

AN 1.

1793. Les assemblées des sections devinrent insensiblement désertes, lorsque les meneurs, craignant que les sans-culottes eux-mêmes n'ouvrissent les yeux sur les suites d'une déprédation générale, qui, menaçant à la fois toutes les ressources de la France, annonçait de loin la famine la plus épouvantable, et la destruction de tous les moyens qu'avait pour subsister l'homme pauvre et laborieux, firent entendre à la multitude que les gens riches et les gens instruits n'étaient pas moins suspects que les prêtres et les nobles. Chacun craignit les effets de cette fatale suspicion, chacun s'isola; mais les départemens montraient un plus grand caractère.

Quelques-uns portèrent jusqu'à la barre de la convention de très-énergiques représentations. *Duvignau*, à la tête d'une députation bordelaise, non-seulement fit entendre dans le sénat le langage de la liberté outragée, mais il osa placarder sur les murs de Paris, les plaintes et les menaces de la Gironde indignée. D'autres départemens délibéraient sur la convocation des assemblées primaires. Il en fut qui proposaient de ne plus faire parvenir à Paris les contributions publiques, tandis que plusieurs, comme je l'ai dit plus haut, prenaient les armes contre les jacobins et la montagne.

Les villes de Bordeaux, de Lyon, de Mar-

seille avaient donné le signal de la résistance à l'oppression ; il avait été si bien reçu, que ces grandes cités semblaient le foyer d'une coalition départementale qui, dans son vaste contour, embrassait d'un côté Nîmes, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Toulouse, Montauban, Angoulême, Clermont, Limoges, Moulins ; et de l'autre, Aix, Arles, Vienne, Grenoble, Bourg, Lons-le-Saulnier, Besançon, et presque la totalité du département du Jura : elle menaçait d'écraser de sa masse tout le parti de *Robespierre*.

On s'attendit, quelque tems, à Paris, à une explosion dont les suites pouvaient donner un autre cours à la révolution ; mais la société-mère, prévoyant cet obstacle formidable, avait pris des mesures pour le surmonter, en faisant passer d'avance dans ces départemens des commissaires jacobins avec des pouvoirs illimités ; et tous leurs adeptes dont la présence n'était pas indispensablement nécessaire dans la capitale.

D'ailleurs, investie de toute la force du gouvernement, la montagne avait dans ses mains le commandement des armées et la manufacture de papiers qui les payait. Les départemens, au contraire, dépourvus d'un point de réunion qui centralisât leurs efforts, manquaient encore de numéraire pour mettre leurs milices en activité. Les jacobins armés du

1793. pouvoir usurpé par eux, réduisirent les départemens comme ils avaient subjugué la convention et la capitale.

Le moyen qui leur réussit constamment, fut d'armer les pauvres contre les riches. Des hordes de sans-culottes auxquels le pillage des plus importantes propriétés était offert comme le prix de leurs exploits, se levaient, s'habillaient, s'armaient, s'organisaient en bataillon comme par enchantement, au moyen des assignats prodigués sans mesure par le comité de salut public.

Faites-vous donner beaucoup d'argent, disait *Danton* à *Garat*, et ne l'épargnez pas, la république en aura toujours assez. C'était pour assurer la libre acceptation de la constitution de 1793, qu'il invitait le ministre à ces ruineuses profusions; il donnait le même conseil pour subjuguer Lyon. *De l'or et des millions*, s'écriait-il, *voilà ce qu'il aurait fallu répandre parmi la société populaire et les sans-culottes de cette ville rebelle; voilà ce qui l'aurait soumise sans combat.*

A la vue de ces bandes indisciplinées, entiérement semblables aux barbares habitans du Nord, qui dévastèrent la France dans le cinquième siècle, Marseille et Bordeaux ouvrirent leurs portes. Cette soumission n'adoucit pas des tigres altérés de carnage. L'or, l'argent et les marchandises précieuses des habi-

tans devinrent la proie des prétendus patriotes; le sang des Marseillais et des Bordelais fut versé à flots par *Tallien* et par *Fréron*; mais du moins ces deux villes évitèrent la destruction dont elles étaient menacées, et qu'éprouva Lyon, pour s'être vainement défendue contre l'histrion *Collot-d'Herbois* et le boucher *Legendre*. An 1.

Le rassemblement qui embarrassait le plus la montagne, s'était formé dans les environs de Caen, où nous verrons bientôt que se retirèrent plusieurs députés proscrits. On le dissipa non sans peine, mais cette peine eût été infructueuse, si ces députés avaient été royalistes, comme on le disait à la convention; rien ne leur était aussi aisé que d'unir leurs ressentimens à ceux des insurgés de la Vendée, dont les forces étaient alors redoutables. Cette réunion les aurait mis en mesure de dominer dans la Bretagne et dans la Basse-Normandie, et peut-être de donner une face nouvelle au mouvement révolutionnaire.

1793.

CHAPITRE V.

Evénemens qui amenèrent l'insurrection de la Vendée.

Je n'ai encore parlé qu'accidentellement de cette guerre de la Vendée, dont les cruelles circonstances jettent la teinte la plus lugubre sur la révolution de France.

Le sanglant théâtre de cette insurrection, placé entre la Loire et la Charente, s'étendit le long de la mer dans la plus grande partie de l'ancienne province connue sous le nom de Poitou. Ce pays, également riche en bleds et en pâturages, fournissait des subsistances aux départemens voisins, et en faisait même passer jusqu'au centre de la France. Les habitans de ces cantons, favorisés de la nature, ne songeaient presque point à augmenter leurs richesses par un commerce étranger, auquel les appelait le gissement de leurs côtes. Ils ne devaient au négoce qu'une faible partie de leurs jouissances, on n'y connaissait que des manufactures grossières, employées dans le pays.

Malgré la peinture séduisante faite dans les livres et sur-tout dans les romans, de la simplicité de mœurs attachée à la vie pastorale et

à la culture des champs, et malgré les vieux préjugés qui semblent attribuer aux relations commerciales la plupart des vices dont sont infestés les hommes vivans en société, il n'est pas moins vrai que ces relations tendent à adoucir les mœurs du peuple ; à étendre la sphère de ses idées, de ses connaissances, et à multiplier les douceurs de la vie, tandis que les peuples isolés, occupés uniquement de la culture de leurs terres et de l'éducation de leurs troupeaux, conservent non-seulement une certaine rudesse sauvage, mais semblent avoir renoncé au don précieux que nous a fait l'auteur de la nature, en développant en nous les moyens de perfectionner notre entendement ; et de contribuer ainsi à notre bonheur et à celui des autres. AN 1.

Dans ce pays, les cultivateurs n'ont point de vices essentiels, mais ils sont grossiers, ignorans et faciles à s'enflammer, lorsqu'on leur parle au nom du ciel.

Accoutumés, depuis une longue suite de générations, au gouvernement monarchique, jouissant dans leurs foyers d'une vie douce et tranquille, exempts d'ambition et de vanité, ils ne connurent d'abord la révolution que par les rapports que leur en faisaient les nobles, les prêtres et les gens de loi établis en petit nombre parmi eux. Ce qu'on appelait ailleurs des chaînes qu'il fallait rompre, pour rentrer

dans les droits primitifs de la race humaine,
1793. étaient pour eux des habitudes auxquelles un long usage les avait façonnés. Loin d'embrasser l'égalité politique, proclamée dans le reste de la France, ils la croyaient contraire à la subordination patriarchale qui, des familles particulières, passa dans l'agrégation sociale, pour servir de frein au crime audacieux, et de bouclier à la vertu persécutée.

Lorsque l'assemblée constituante détruisit les barrières qui séparaient la noblesse et le clergé de la masse du peuple, plusieurs individus de ces deux castes, poursuivis dans le lieu de leur habitation, se réfugièrent dans un département qui n'avait presque aucune relation avec le reste de l'Empire; et dans lequel ils pensaient que ces barrières seraient respectées. Les lois qui intéressaient les individus qui avaient composé les deux premiers ordres de l'Etat, étaient reconnues en apparence, mais on ne les exécutait pas rigoureusement. Les seigneurs de terre, éclairés par l'expérience, employaient leurs richesses et leur crédit à l'avantage de leurs vassaux; et les prêtres, dont le patrimoine était maintenu, prêchaient la conservation d'un ordre de choses qui les favorisait.

Le peuple, bon et crédule, jouissait du présent, sans songer à l'avenir; il tenait sur-tout à sa religion, par les liens qui semblaient atta-

chés à la nature de ce sol. Sur ce terrain que nous avons vu si long-tems abreuvé du sang humain, *Richelieu*, aussi audacieux et non moins pervers que *Robespierre*, avait ouvert dans le dernier siècle les artères des protestans. C'est dans ces contrées que ses persécutions implacables réduisirent les Rochelais à briser les ossemens des cimetières, pour en former un pain détrempé de leur sang et de leurs larmes. Nous étions destinés à voir ces horreurs se renouveller de nos jours.

Les habitans de la Vendée et des départemens circonvoisins, en conservant leurs anciens usages, ne voulaient que se soustraire aux maux qu'ils envisageaient dans la destruction de l'édifice social en France. Le peu d'individus qui, parmi eux, savaient lire et écrire, étaient attachés, par leurs emplois ou par leurs occupations, aux deux castes dont la constituante brisait les privilèges antiques. Il fut aisé à des hommes animés par un ressentiment implacable, de persuader à une multitude de cultivateurs paisibles et ignorans que le but de ceux qu'ils appelaient des séditieux, était d'enlever les unes après les autres, toutes les bases qui soutenaient l'organisation politique, et de livrer les Français, sans lois et sans religion, à tous les fléaux de l'anarchie.

Les motions incendiaires faites journelle-

ment dès-lors, à la tribune des jacobins, et
1793. qui semblaient annoncer cette perspective, donnaient quelque poids à des conjectures trop réalisées dans la suite. L'intérêt particulier des prêtres et des nobles ne manquait pas de les revêtir des couleurs qu'ils savaient devoir faire le plus d'impression sur ceux qu'ils avaient à persuader.

Ces prêtres et ces nobles entretenaient des intelligences très-actives avec ceux de leurs partisans répandus dans l'universalité de la république. Ils présentaient à leurs espérances le Bas-Poitou comme un point de ralliement que la nature semblait avoir placé tout exprès dans le voisinage de l'Angleterre, pour le rétablissement futur des prérogatives proscrites en même tems dans les autres provinces de France.

Ils s'aperçurent bientôt que l'enthousiasme avec lequel l'assemblée constituante avait frappé ces privilèges gigantesques, se refroidissait vers la fin de sa session, et que la cour des Tuileries, s'agitant pour regagner le terrain perdu, desirait leur secours. Ces circonstances augmentaient la haine qu'ils portaient à la révolution, et relevaient leurs espérances.

Dans le même tems, un mécontentement, produit par les mêmes causes, se répandait dans la Bretagne.

La Bretagne était la province de France,

où ce qu'on appelait *le tiers-état* avait embrassé avec le plus de chaleur les principes de la révolution. D'un côté, les Bretons étaient courbés par les seigneurs sous un joug despostique et avilissant; et de l'autre, le droit qu'ils avaient d'entrer dans les états de province, en agrandissant leurs idées, rendait plus pénible le poids de leur servitude; mais s'ils détestaient les nobles, dont ils étaient opprimés, attachés étroitement à la religion de leurs pères, ils respectaient les ministres du culte qui les consolaient dans leurs peines, et qui prêchaient une morale gardienne des mœurs publiques. AN 1.

Lorsque les biens du clergé furent déclarés propriétés nationales, la plupart des bénéficiers ne manquèrent pas de présenter cette mesure comme le premier pas vers la destruction de la religion catholique. Les lois contre les prêtres appelés réfractaires, augmentèrent la méfiance du peuple à ce sujet, et les entreprises des jacobins changèrent les soupçons en certitude. Le peuple, regardant les montagnards comme des prédicateurs d'athéisme et d'insociabilité, et persuadé qu'il ne pouvait venir de leur part que des présens empoisonnés, détesta le régime républicain, prêché par eux.

Telle est l'influence terrible des idées religieuses sur un peuple ardent et simple, que toute autre passion se tait devant elle. Les

Bretons, pour conserver le culte auquel ils
1793. étaient accoutumés, se seraient soumis de nouveau au joug des nobles qu'ils venaient de briser.

CHAPITRE VI.

Origine des Chouans.

Ce fut parmi eux que se formèrent ces chouans dont peu de personnes connaissaient l'origine.

Avant la révolution, le commerce du sel se faisait librement dans la Bretagne et dans le Maine : cette denrée de première nécessité s'y vendait à très-bon compte. Le sel était fort cher, au contraire, dans la Normandie, appelée, en style de finance, pays de grande gabelle. Personne n'ignore quelles légions de maltotiers employaient les fermiers-généraux, pour interdire l'entrée frauduleuse du sel breton dans les pays qui environnaient cette province, mais sur-tout dans la Normandie.

Le grand avantage que ce commerce interlope produisait aux acheteurs et aux vendeurs, avait formé des compagnies nombreuses de contrebandiers ; ils guerroyaient quelquefois ouvertement avec les troupes des fermiers généraux.

Ces contrebandiers, joignant la ruse à l'audace, plaçaient, dans les pays parcourus ordinairement par eux, des personnes affidées qui, sans partager leurs périls, avaient part aux profits. Le rôle de ces investigateurs était d'avertir leurs associés de la présence de leurs ennemis. Un des signes indicatifs, employé par eux, était de contrefaire le chat-huant. Ce cri perçant, répété pendant la nuit de distance en distance, avec des inflexions particulières, prévenait les contrebandiers du nombre des limiers de la ferme qu'ils avaient à redouter, et du local qu'ils occupaient. Les marchands de sel se tenaient prêts à combattre s'il étaient en force; et dans le cas contraire, ils se cachaient dans les bois aussi long-tems qu'une force majeure suspendait leur commerce. An I.

Un très-grand nombre de familles bretonnes et normandes se livraient à ce commerce illicite, mais très-lucratif. Leur audace et leurs succès, semblables à ceux des flibustiers de l'Amérique, leur avaient donné de la célébrité dans plusieurs cantons. On ne les connaissait que sous le nom de chat-huans, qu'on prononçait *chouans* dans le langage du pays.

La révolution, en supprimant les droits sur le sel, ayant anéanti le commerce de tous ces hommes accoutumés à une vie vagabonde et à demi-guerrière, et à des profits qui n'avaient

d'autres bornes que leur audace, ils n'avaient
1793. qu'un pas à faire pour devenir brigands. L'intérêt et l'habitude les y déterminèrent. Plusieurs maltôtiers, réduits comme eux à l'inaction, vinrent se ranger sous leurs drapeaux.

Les nobles de Bretagne et de la Basse-Normandie favorisaient de tout leur pouvoir ce noyau contre-révolutionnaire, sur lequel ils comptaient pour établir une insurrection générale dans le pays, ou du moins un corps d'armée sur les côtes de la Manche, en mesure de communiquer avec l'Angleterre, et sur-tout avec les îles de Gersey et Grenesey, où la plupart d'entr'eux s'étaient refugiés. Les paysans bretons se déclaraient aussi en leur faveur; mais ils attendaient, pour se montrer ouvertement, l'arrivée des renforts qu'on leur promettait de Londres. D'ailleurs, les habitans des principales villes de Bretagne, et sur-tout de Nantes et de Rennes, tenaient avec enthousiasme le parti de la révolution; et les administrateurs de cette province, autrefois pays d'Etat, plus accoutumés, par l'influence de l'ancien régime, à s'occuper du gouvernement politique, arrêtaient aisément des insurrections partielles, tandis que, dans la Vendée, elles prenaient un caractère alarmant.

Les chouans ne commencèrent à devenir redoutables, que vers le tems où les événemens de la guerre conduisirent à ordonner

l'armement de la première réquisition. La plupart des jeunes gens, épouvantés du déplacement et des dangers de la guerre à deux cents lieues des foyers paternels, prêtaient aisément l'oreille à ceux qui leur persuadaient que, puisqu'il fallait combattre malgré eux des ennemis qu'ils ne connaissaient pas, il leur était plus expédient de s'armer, dans leur pays natal, contre ceux qui voulaient détruire les liaisons sociales auxquelles ils étaient accoutumés. An 1.

Ajoutez les débris épars de l'armée de la Vendée, après qu'elle eût traversé la Loire, et qu'elle se fût élancée jusqu'à Grandville, pour former, sur les côtes de la Manche, une garnison qui favorisât les descentes que les Anglais et les émigrés, réunis à Gersey, pouvaient tenter sur les côtes de France, vous aurez une idée des premiers élémens de cette armée de chouans, qui a dévasté les départemens de Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, de la Loire inférieure et d'Ille et Vilaine.

1793.

CHAPITRE VII.

Suites de la guerre de la Vendée.

L'INSURRECTION se manifestait dans la Vendée, pendant que l'assemblée constituante tenait encore ses séances. Le corps législatif crut devoir prendre des mesures pour en arrêter les suites ; mais au lieu d'envoyer des commissaires tirés de son sein, pour examiner les motifs des plaintes articulées par les habitans des campagnes, et sur-tout pour les éclairer sur l'intérêt que certaines gens pouvaient avoir, à les jeter dans des mesures désastreuses, on chargea la cour de faire exécuter les décrets; et comme on devait s'y attendre, à l'aide d'une sorte de sanction royale, l'insurrection se propagea avec plus de vivacité.

L'autorité de l'assemblée législative se trouva trop faible pour y porter remède. Divisée par l'esprit de faction, elle ne pouvait appliquer que des palliatifs. La première mesure proposée par ces législateurs, fut la déportation des prêtres qui avaient refusé de se soumettre à ce qu'on appelait la constitution civile du clergé. Ce procédé parut si alarmant, que *Louis XVI*, profitant du droit que lui don-

nait la constitution, refusa de sanctionner le décret. An 1.

Ce refus, qui précipita la chûte du trône chancelant, avait ranimé l'espoir des mécontens de la Vendée. Lorsque le corps législatif, après la journée du 10 août, ayant renouvelé son décret pour expulser de France les prêtres insermentés, voulut le mettre à exécution dans ce département, on éprouva la résistance la plus formelle. Bientôt les Vendéens, craignant que cette résistance ne fût fatale à la famille royale enfermée à la tour du Temple, parurent se conformer, au sujet des prêtres, aux lois générales de la république. On regardait leur insurrection comme entiérement appaisée, lorsque la mort tragique de *Louis XVI*, rallumant un feu mal étcint, produisit le plus fatal incendie.

Les mécontens, rassemblés dans ce pays de toutes les parties de la France, avaient réuni une armée de quarante mille hommes, composée en grande partie de valets de charrue, de laquais de l'ancienne noblesse, de contrebandiers, de braconniers et de gardes-chasses, presque tous accoutumés à porter les armes, et à s'en servir habilement.

Cette armée était conduite par des chefs expérimentés; mais le fanatisme qui l'animait, la rendait encore plus redoutable. Des prêtres, le crucifix en main, marchaient à

1793. la tête des colonnes; et les soldats, persuadés que Dieu leur avait remis le soin de sa vengence, croyaient marcher à une victoire certaine, ou à une mort glorieuse qui leur ouvrait les portes du ciel.

Dans la suite les insurgés établirent un conseil souverain d'administration, pour diriger les opérations guerrières et régler les finances. Les membres de ce conseil tenaient leur mission de *Monsieur*, frère de *Louis XVI*: ce prince, réfugié dans le château de Ham, en Allemagne, prenait le titre de régent de France.

Cette armée était maitresse, au mois de mars, des districts de Saint-Florent, de Cholet, de Chemillé. Elle menaçait Angers et Tours, après avoir défait à Montreuil les forces de la république. La suite de ses succès avait été le rétablissement des pratiques religieuses dans ces pays, et la liberté de tous les individus que les montagnards avaient incacérés comme suspects.

Ce fut à cette occasion que, sur la proposition de *Cambacérès*, la convention porta cette loi terrible qui conduisit bientôt sur l'échafaud un grand nombre de députés. Elle mit hors la loi tous ceux qui seraient prévenus d'avoir pris part à des émeutes contre-révolutionnaires, et ordonna que, ne pouvant profiter de la disposition des lois concer-

nant l'institution des jurés, ils seraient jugés sommairement et envoyés à la mort dans les vingt-quatre heures de leur capture. An 1.

Les uns assurent que les vainqueurs marchaient sur Paris, et que la convention, exclusivement occupée de ses dissentions intérieures, ne connaissait pas toute l'étendue de cette formidable insurrection; d'autres pensent, avec bien plus de raison, que les chefs des deux factions jacobines, qui avaient secoué eux-mêmes dans la Vendée les torches de la guerre, regardaient la sensation que les avantages remportés par les Vendéens faisaient sur la multitude, comme un moyen de parvenir à leur but.

CHAPITRE VIII.

Réflexions sur le parti que tirent les intrigans des révolutions.

DANTON et ROBESPIERRE voulaient, à quelque prix que ce fût, désorganiser la France, quand même leur domination ne se serait ensuite établie que sur des cadavres amoncélés.

Mais, dans aucune circonstance, un ambitieux ne peut changer la constitution d'un Etat dans lequel il n'existe aucune insurrection. La paix ne lui ouvre pas la route à la domination

dont la soif le dévore. Il lui faut des fluctua-
1793. tions politiques au travers desquelles le vaisseau de l'Etat soit poussé par le vent de toutes les passions. Il lui faut des orages qui le rendent nécessaire à la multitude ignorante. Alors, le perfide déploie l'art de persuader au peuple qu'il va conjurer la foudre, forgée souvent par ses propres mains. Il peut en être écrasé lui-même, sans que son exemple épouvante ses pareils.

La guerre extérieure ne suffit pas pour nourrir sa cupidité. Le peuple fait masse contre l'ennemi commun, et, devant ce colosse, les pigmées sont imperceptibles. La guerre intérieure, au contraire, forme des partis dans l'Etat. L'ambitieux qui veut asservir sa patrie, fomente ces partis tour-à-tour, afin de les anéantir l'un par l'autre, et de dominer, selon l'expression de *Tacite*, sur la lassitude de tous. *Cuncta bellis civilibus fessa.*

Il se déclare pour un parti, et tonne contre l'autre. Il se met en évidence par-tout, et cherche à fixer les regards sur lui par la terreur dans le parti qu'il combat, et par l'enthousiasme dans celui qu'il embrasse. Mais, tandis qu'il se montre ouvertement en faveur de ce dernier, il prend sourdement des mesures pour alimenter l'autre. Si ce parti s'anéantissait, ne cesserait-il pas lui-même d'être nécessaire à ceux qu'il paraît protéger ? Il per-

drait son crédit, car les hommes ne s'attachent jamais à des chefs que par rapport à eux-mêmes. Celui qui devient inutile, est bientôt abandonné. Il faut donc alimenter ce parti d'opposition, afin de tenir tous les esprits en baleine jusqu'au moment où, les deux partis se trouvant écrasés et comme anéantis par les effets de la guerre, l'ambitieux s'élevera sur leurs débris. An 1.

Mais comment *Robespierre* et *Danton* parvinrent-ils à fomenter et ensuite à éterniser cette guerre inconcevable de la Vendée ? Ce fut d'abord en plaçant au ministère de la guerre des hommes absolument ineptes, et conséquemment incapables de prendre des mesures convenables pour arrêter les premiers effets du mécontentement populaire ; ce fut ensuite en envoyant dans les pays insurgés des commissaires qui, loin de ramener les esprits par des opérations conciliatrices, secondaient, au contraire, les semences de division, en bravant tous les préjugés, et ne faisant parvenir à la convention que des rapports mensongers ; ce fut enfin en donnant le commandement des armées républicaines aux êtres les plus féroces et les plus immoraux, qui multiplièrent dans ces campagnes malheureuses le pillage, le viol, l'incendie, l'assassinat, et toutes les calamités que les hommes peuvent verser sur une contrée,

1793. pour conduire les Vendéens aux derniers excès du désespoir.

L'armée vendéenne prenait le titre d'armée royale et catholique. Elle dominait sur la rive gauche de la Loire, presque jusqu'à Tours. D'un côté, les insurgés menaçaient la Rochelle; de l'autre, ils assiégeaient la ville de Nantes, pour s'ouvrir l'entrée de la Bretagne; et donner la main à leurs partisans dans cette province. Le courage des Nantais fit échouer cette entreprise; mais, quelques jours après, ils défirent l'armée républicaine, et s'emparèrent de Châtillon.

CHAPITRE IX.

Quelques députés se réfugient dans la Bretagne. Ils envoient une adresse aux departemens.

PLUSIEURS députés proscrits le 2 juin, s'étaient réfugiés dans les départemens du midi, pour instruire les peuples de la véritable situation des affaires politiques. D'autres, parmi lesquels on comptait *Pétion*, *Buzot*, *Lanjuinais*, *Rabaut-Saint-Etienne* et *Barbaroux*, s'arrêtèrent dans les départemens qui comprenaient l'ancienne Bretagne. Ils y furent joints par *Meillant* et *Duchatel*, que les ré-

publicains, restés dans la convention, avaient envoyés dans ces pays, en conséquence de leur délibération secrète dont j'ai parlé plus haut. An 1.

On venait d'apprendre à Caen, à Alençon, à Rennes les événemens du 2 juin ; le peuple assemblé délibérait, en conséquence, sur la levée d'un corps de troupes destiné à rendre la liberté à la convention nationale. Les mêmes mesures se prenaient dans les départemens du Finistère, de la Mayenne, du Morbihan et du Calvados. La ville de Nantes, pressée par les insurgés de la Vendée, ne pouvait fournir des soldats, mais elle offrait son adhésion et des fonds ; conduite qui put occasionner les affreuses opérations de *Carrier* dans ses murs. Plusieurs députés, réunis à Nantes, s'occupaient d'une adresse aux Français ; elle renfermait l'histoire de toutes les conspirations qui s'étaient succédées depuis le deux septembre 1792, et contenait une invitation aux assemblées primaires de renouveler au plutôt la convention, et de mettre en jugement tous les individus qui en allaient sortir.

Malgré les précautions prises par la montagne, pour arrêter*, dans les bureaux des postes, la circulation de toute relation des événemens du 2 juin, contraire au tableau qu'elle avait présenté de cette journée, l'adresse des députés proscrits pénétra dans pres-

1793. que tous les départemens. Cette pièce, jointe à un petit nombre de lettres, échappées aux recherches des jacobins, servit de confirmation aux récits qui en avaient été faits par les individus qui purent sortir de Paris dans les premiers jours de juin, pour retourner dans leurs provinces. La majorité de la France prit une idée assez juste des attentats commis par les désorganisateurs.

CHAPITRE X.

Les départemens se coalisent contre la montagne.

Il a existé aux archives de la municipalité de Bordeaux des arrêtés de soixante et douze départemens qui votaient des mesures à-peu-près semblables à celles dont les départemens bretons donnaient l'exemple. Si le nombre et l'intention avaient pu suppléer à l'ensemble qui manquait aux dispositions de ces corps, et sur-tout s'il leur eût été possible d'unir leur cause à celle des insurgés de la Vendée et à celle des Chouans; la montagne était écrasée. Les jacobins calculaient les suites que pouvait avoir cette réunion, ils la supposèrent faite, ou du moins ils parlaient comme s'ils en avaient été convaincus.

Le comité de salut public avait déclaré dans sa proclamation aux départemens, publiée quelques jours après l'insurrection du 2 juin, non-seulement que ceux des députés proscrits qui s'étaient soustraits, par la fuite, au décret de détention porté contre eux, se réunissaient aux royalistes de la Vendée, mais que ceux de leurs complices qui, mieux surveillés, n'avaient pu rompre leurs arrêts, partageaient le même dessein de marcher à la tête des rebèles de l'Ouest, pour rétablir l'ancien gouvernement : de là cette accusation de royalisme qu'on accola à celle de fédéralisme, et qui conduisit bientôt à l'échafaud vingt-deux députés, les uns girondins, les autres orléanistes. An 1.

Ceux qui connaissaient la marche des affaires, pensaient que, d'après les dispositions générales des Français, les forces combinées qui devaient partir de points si différens, ne se formeraient pas; que si elles se formaient, faibles par leur nombre, incertaines dans leurs vues, dénuées des principaux approvisionnemens dont elles avaient besoin, elles seraient vingt fois arrêtées avant d'arriver seulement au bord de la Saône ou de la Loire, et que le résultat de ces mouvemens, mal dirigés, serait d'exposer à la vengeance des jacobins les villes qui s'y étaient livrées. Ces conjectures se réalisèrent. On sut bientôt que la plupart des dé-

1793. partemens, travaillés par tous les genres de corruption, se bornaient à des vœux stériles; l'appareil de la guerre ne se déployait qu'à Lyon, à Marseille, à Bordeaux et dans quelques cantons de la Normandie et de la Bretagne. *Birotteau* et *Chassey*, qui s'étaient rendus à Lyon, croyant appercevoir, dans les dispositions hostiles faites dans cette ville, des intentions qui ne s'accordaient pas avec les leurs, s'étaient empressés d'en sortir.

CHAPITRE XI.

Mouvement insurrectionnel à Caen.

Le département du Calvados était celui qui se prononçait le plus ouvertement. Caen était devenu le refuge d'un grand nombre de proscrits; les jacobins appelaient par dérision cette ville le royaume de *Buzot*. Les députés fugitifs s'y rendirent pour en faire le centre de leur délibération.

Là, était aussi le lieutenant-général *Félix Wimpfen*, célèbre par la défense de Thionville contre les Autrichiens et les émigrés. Il venait d'être mandé à la barre de la convention; mais trop prudent pour déférer à un décret avant-coureur de sa condamnation, il entrait dans les vues des ennemis des jacobins.

Les commissaires des départemens coalisés, s'étant rendus à Caen, se formèrent en comité général, après s'être déclarés en état de résistance à l'oppression. Il fut arrêté que la force départementale se rendrait à Paris, et qu'elle se réunirait à la garde nationale de cette capitale pour rétablir la convention dans son intégrité; que toutes les assemblées primaires seraient invitées à renouveler le corps législatif, et qu'on solliciterait auprès de la nouvelle convention l'institution d'un grand jury, composé de magistrats nommés par tous les départemens pour instruire le procès des représentans sortis de l'assemblée nationale. AN I.

Pour l'exécution de ces projets, il aurait fallu une armée redoutable. En vain quelques députés, dont le zèle ardent ne suppléait pas aux vues politiques qui leur manquaient, avaient assuré que, pour terrasser la montagne, il ne s'agissait que de conduire à Paris quelques bataillons, et offrir aux Parisiens un point d'appui dont ils manquaient; en vain ce raisonnement semblait être fortifié par la démarche faite par quelques sections de Paris, d'envoyer une députation à Evreux pour s'expliquer fraternellement avec la troupe départementale. La montagne qui disposait des finances, qui couvrait ses démarches de l'autorité conventionnelle, qui pouvait ordonner, séduire, épouvanter, tromper et corrompre,

n'avait-elle pas tous les moyens de défense, et
1793. même celui de désarmer les sections de Paris, dont elle aurait suspecté les intentions ou les démarches.

En vain on objectait que les désorganisateurs étaient en petit nombre : ce petit nombre dirigeait, contre les réfractaires à ses volontés, les membres des sociétés populaires, les jacobins répandus dans les villes, la municipalité de Paris, et la tourbe immense des gens sans moyens auxquels étaient prodigués les fruits du pillage, et auxquels on promettait les dépouilles des victimes.

Le général *Wimpfen*, accoutumé aux opérations militaires, ne pensait pas que les forces offertes par quelques départemens de Bretagne et de Normandie, fussent en état de pénétrer jusqu'à Paris, d'autant plus que, dans Caen même, les montagnards avaient des émissaires qui répandaient, à pleines mains, les assignats pour corrompre l'esprit public, tandis que les députés proscrits étaient réduits à la plus étroite parcimonie.

Wimpfen, croyant qu'on ne pouvait réussir qu'à l'aide des insurgés de la Vendée, dont l'armée était pourvue de l'attirail nécessaire à l'attaque et à la défense, représentait au comité de Caen que, dans la situation où se trouvait la république, cette réunion ne pouvait être imputée à trahison, parce que, la nouvelle

constitution n'étant pas encore faite, l'ancienne était censée toujours subsistante. Des républiques anciennes et modernes, ajoutait-il, avaient fleuri avec un roi à leur tête, pour diriger le pouvoir exécutif; le même mode de gouvernement ne pouvait-il pas être adopté par la république française? An 1.

Il est vrai que la convention avait aboli la royauté; mais cette loi, non encore formellement sanctionnée par la nation, pouvait n'être considérée que comme un projet amené par des circonstances momentanées. Enfin, le salut du peuple devant être considéré comme la loi suprême des Etats, *Wimpfen* observait que, par ce terme moyen, on se conciliait non-seulement les insurgés de la Vendée et un parti, aussi nombreux que puissant, répandu dans toutes les provinces de l'Empire français, mais encore une partie des puissances étrangères. Il assurait même avoir des liaisons avec l'Angleterre, et que cette puissance favoriserait de tous ses moyens un projet qui ramenerait en France la paix et le bon ordre.

1793.

CHAPITRE XII.

Affaire de Vernon.

Les députés proscrits refusèrent d'adopter aucun plan contraire au système purement démocratique. Ils proposèrent au général de marcher à l'instant même sur Paris, quoique les forces départementales ne fussent pas encore réunies.

En conséquence de cette invitation, *Wimpfen*, à la tête d'un petit corps de troupes, s'approchait de Vernon, où quatre mille hommes du département de l'Eure devaient le joindre. La marche de ce corps, qui pouvait être considéré comme l'avant-garde de l'armée départementale, était précédée d'une proclamation expositive de ses vues conciliatrices. Les jacobins avaient rassemblé dans Vernon un corps de gendarmes.

Rangés en bataille hors les murs de la ville, et munis de canons, à peine aperçurent-ils la division de Caen, qu'ils firent jouer sur elle toute leur artillerie. Je ne sais quel prestige frappa les arrivans; soit trahison, soit lâcheté, toute la troupe se débanda; il ne resta qu'un bataillon du Finistère, de quatre cents hommes, lesquels se voyant abandonnés, et ne

recevant point d'ordres, prirent sagement le parti de se retirer à Evreux, où la troupe entière se rallia. Telle fut la journée de Vernon. *Thuriot*, dans le rapport qu'il en fit, assura que les vainqueurs avaient trouvé, sur le champ de bataille, un sabre décoré d'emblêmes royalistes. Il n'y eut point de champ de bataille à Vernon, puisqu'il n'y eut point de combat; et après la retraite de la force départementale, les gendarmes ne se portèrent pas sur le terrein qu'elle avait occupé. La troupe mécontente se replia d'Evreux à Lisieux, d'où *Wimpfen* la ramena à Caen. An 1.

Wimpfen proposa aux députés de mettre cette ville en état de défense, et d'y rassembler les bataillons attendus. Ils refusèrent d'admettre cette mesure, soit qu'ils ne voulussent pas être accusés d'avoir armé pour leur propre défense, ou qu'après l'essai de Vernon, l'extrême découragement succédât chez eux à l'extrême confiance, ils ne songèrent qu'à pourvoir à leur sureté. La troupe départementale se sépara ; *Wimpfen* et les députés se cachèrent de leur mieux ; quelques-uns succombèrent sous les coups de leurs ennemis, d'autres survécurent à la journée du neuf thermidor, et reparurent dans la convention. Mais, pendant qu'ils défendaient laborieusement leur existence, les jacobins triomphans se vengeaient de tous leurs ennemis.

3 *

1793.

CHAPITRE XIII.

Constitution publiée par les jacobins.

Le premier chef d'accusation porté contre les députés proscrits le deux juin, était fondé sur la constance de leur opposition prétendue à la confection d'une constitution républicaine. Le fait démentait hautement cette calomnie, puisqu'après un travail assidu de plusieurs mois, ces mêmes députés avaient présenté un plan de constitution dont plusieurs articles avaient été décrétés malgré les oppositions les plus vives ; mais il entrait dans le plan des jacobins d'entraver cette discussion.

Comme on croyait généralement qu'un acte constitutionnel pouvait seul guérir les maux politiques et même les maux physiques qui dévoraient l'Etat, et que, quand ce remède infaillible serait pris, tout irait le mieux du monde, les auteurs du deux juin avaient calmé l'effervescence de quelques départemens, par la promesse de présenter sous peu de jours ce puissant topique universel, dont leurs adversaires avaient, selon eux, si long-tems et si méchamment arrêté la composition.

Cette constitution, que *Sieyes* appelait, dit-

on, une table des matières, fut préparée chez le traiteur *Méo*, discutée et décrétée en moins de quinze jours. C'étaient les girondins, les fédéralistes, disaient les jacobins, qui nous empêchaient de faire une constitution. Elle paraît aussitôt que nous avons été débarrassés d'eux. Ce raisonnement avait beaucoup de force auprès de la multitude peu instruite ; il contribua peut-être plus que les préparatifs guerriers des jacobins, à déconcerter les projets formés par les députés proscrits, d'amener les départemens à marcher sur Paris.

Le code jacobinique avait, entre autres défauts, celui de ne déterminer ni les pouvoirs ni même les fonctions des corps administratifs ; il en laissait le soin à chaque législature. De cette disposition résultait, en faveur des membres du corps législatif, l'avantage d'étendre annuellement leur influence, et d'anéantir peu-à-peu la résistance avec laquelle, dans tout gouvernement libre, ces corps constitués peuvent arrêter légalement et sans commotion les entreprises du despotisme.

Il cachait un abîme encore plus dangereux, en accordant au pouvoir exécutif le droit de créer des agens dont l'autorité et les fonctions étaient aussi peu fixées que celles des corps administratifs. En conséquence, le conseil exécutif se trouvait autorisé à disséminer sur le sol de la France des hommes dont les droits

étaient arbitraires, ce qui perpétuait le sys-
1793. tême du proconsulat et consolidait la tyrannie. Mais un article encore plus répréhensible, était celui qui régularisait, pour ainsi dire, la révolte, et donnait à chaque fraction du peuple le droit de troubler à son gré l'ordre public, sans lequel aucune société politique ne saurait subsister. Cet article portait expressément que, dans le cas où le gouvernement se montrerait oppresseur, *l'insurrection était le plus saint des devoirs, non-seulement pour la totalité, mais pour chaque fraction du peuple.* Le développement de cette doctrine pouvait amener vingt guerres civiles par an.

Dans toute autre circonstance, la France entière se serait peut-être élevée contre ceux qui avaient l'impudeur de lui présenter un acte constitutionnel aussi dérisoire; mais, fatiguée par quatre ans d'agitation, elle était avide d'un contrat social, après lequel chacun soupirait, et qu'on regardait comme le terme des maux publics, le *palladium* de la liberté et l'annonce du bonheur. Les assemblées primaires acceptèrent cette constitution, toute mauvaise qu'elle était, sans examiner quelles intrigues en avaient conduit les dispositions. A la vérité, ce fut, dans beaucoup de communes, à la charge non-seulement que la convention serait promptement renouvellée, mais que la conduite de chaque conventionnel

serait soumise au jugement d'un grand jury. Mais on se contentait d'annoncer à la tribune du corps législatif, que telle assemblée primaire avait accepté la constitution, sans faire mention des conditions ajoutées à son vœu. An 1.

Si la presque totalité des autres communes n'exprima pas le même desir, il est probable qu'elle en fut détournée par le décret dont l'acte constitutionnel était accompagné. L'article 8 de ce décret portait textuellement : « Immédiatement après la publication du vœu du peuple français, la convention indiquera l'époque prochaine des assemblées primaires pour l'élection des députés de la nouvelle assemblée nationale, et la formation des autorités constituées.

Il est certain que l'espérance de voir bientôt de nouveaux législateurs remplacer ceux qui siégeaient alors, dirigea dans cette occasion la conduite générale. Le peuple, crédule et trompé, ne pouvait conjecturer que cette acceptation, célébrée avec la plus authentique solemnité, n'était qu'une vaine et ridicule représentation théâtrale, ou qu'un gâteau soporifique jeté dans la bouche affamée de la nation, pour l'endormir.

On verra bientôt comment, par l'effet du plus étonnant machiavélisme, lorsque chacun se flattait que les lois nouvelles, mises en vigueur, ramenerаient en France le règne de

la justice, les jacobins et les cordeliers réunis,
1793. couvrant les droits nationaux du crêpe le plus lugubre, enfermèrent pour un tems indéterminé, ce qu'ils appelaient un chef-d'œuvre de démocratie, l'*arche sainte*, à laquelle il n'était pas permis de toucher, sans se vouer à la mort; et restant en place malgré la volonté générale des Français, ils proclamèrent, sous le nom de *gouvernement révolutionnaire*, un genre de tyrannie inconnu à tous les siècles.

CHAPITRE XIV.

Assassinat de Marat *par* Charlotte Corday.

La férocité des anarchistes s'était accrue à mesure que l'énergie montrée d'abord par un certain nombre de départemens se ralentissait. L'assassinat de *Marat* vint à cette époque donner du poids aux calomnies répandues contre leurs ennemis, et servir de prétexte aux mesures qu'ils prenaient pour les exterminer.

Cet apôtre de l'anarchie et du meurtre était retenu dans sa chambre par les suites d'une maladie vénérienne, qui le rongeait depuis long-tems, et qui aurait probablement bientôt terminé sa crapuleuse existence; lorsqu'il fut assassiné dans son bain, par une jeune fille

venue exprès de Caen à Paris pour commettre ce meurtre.

An 1.

CHAPITRE XV.

Derniers momens de Charlotte Corday.

Marie-Charlotte Corday naquit à Saint-Saturnin, dans le département de l'Orne. Il paraît que, menant chez ses parens une vie très-retirée, elle s'occupait de l'étude de l'histoire ancienne, et qu'elle avait puisé dans cette lecture un ardent amour pour la liberté. Quelques affaires l'avaient conduite à Caen, lorsque les jeunes gens de cette ville s'enrôlaient sous les ordres de *Wimpfen*, pour marcher au secours de la majorité de la convention opprimée par les jacobins ; leur ardeur à se dévouer pour la patrie, développant dans son ame les sentimens qu'y avait fait germer l'action vraie où supposée de *Mutius Scevola*, elle résolut de renouveler cet exemple, en poignardant *Marat*, que les expressions sanguinolentes de son journal faisaient regarder, dans les départemens, comme le chef des anarchistes.

Une lettre écrite par cette héroïne dans sa prison, peint mieux que je ne pourrais faire le sujet et les entours de sa détermination.



1793. « J'ai considéré que tant de braves gens venant à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, il ne méritait pas tant d'honneur, et que la main d'une femme suffisait. Je comptais le sacrifier sur la cîme de la montagne; mais depuis quelque tems il n'allait plus à la convention. J'ai donc été réduite à le chercher chez lui, et, pour y parvenir, de recourir à une feinte qui pourrait passer pour perfidie, si la nécessité de mon action n'en justifiait le mode. Ceux qui m'entourent, ne conçoivent pas comment une femme, dont la plus longue vie n'est pas bonne à grand'chose, peut la sacrifier de sang-froid pour sauver son pays. »

Charlotte Corday avait été chargée par le député *Barbaroux*, pour le député *Duperret*, d'une lettre sans aucun rapport avec le meurtre de *Marat*, dont il paraît qu'elle n'avait fait confidence à personne. Admise chez *Marat*, sous prétexte d'affaires importantes à lui communiquer, la conversation roula d'abord sur les rassemblemens du Calvados, dont elle cherchait à justifier les motifs. Insensiblement les paroles devinrent plus vives, et le sanguinaire rédacteur de l'*ami du peuple* lui ayant déclaré que tous ceux qui avaient participé de quelque manière que ce fût à l'insurrection du Calvados, monteraient indistinctement sur l'échafaud, ces paroles furent l'arrêt de sa

mort. Tirant de sa poche un couteau qu'elle avait acheté pour cette expédition, elle le lui plongea dans le sein, le 13 juillet. An 1.

On l'arrêta sur-le-champ, elle fut conduite à la prison de l'abbaye, et quelques heures après, devant le tribunal révolutionnaire. Loin d'y défendre sa vie, elle parla du meurtre de *Marat*, comme d'un devoir dont elle s'était acquittée envers son pays..... « J'avais le droit de tuer *Marat*, convaincu depuis long-tems de scélératesse, et condamné par l'opinion publique, dont j'ai exécuté la sentence. »

Elle se conduisit, pendant son procès, avec autant de fermeté que de décence. La douceur de sa physionomie contrastait avec l'intrépidité dont elle avait eu besoin pour exécuter une action de cette nature. Ses réponses aux interrogations des juges étaient pleines de justesse ; quelquefois son éloquence excitait dans l'auditoire un mouvement général de surprise, et l'instant d'après sa bouche s'embellissait d'un gracieux sourire.

Pendant son interrogatoire, s'apercevant qu'on la dessinait, elle se plaça complaisamment de manière à présenter l'ensemble de ses traits, et pria l'artiste (1) de faire parvenir un de ses portraits à sa famille. Elle écouta son jugement avec beaucoup de tranquillité et d'attention ;

(1) J. J. Baour.

1793. et, après avoir conversé quelques instans avec son défenseur officieux, elle sortit en conservant le même sang-froid, et se prépara à sa dernière heure.

Après sa condamnation, elle avait tiré de son sein trois lettres qu'elle remit aux juges, en les priant de les envoyer à leurs adresses. Deux étaient pour le député *Barbaroux*; elles contenaient la relation exacte de ce qui lui était arrivé depuis son départ de Caen, jusqu'au moment de son procès. La troisième renfermait ses derniers adieux à son père.

Il est difficile de peindre la sorte d'héroïsme déployé par *Charlotte Corday*, dans le trajet pour aller de sa prison sur le lieu de l'exécution. Ces femmes parfaitement bien désignées, par le peuple, sous le nom de *furies de guillotine*, s'étaient assemblées pour l'insulter, lorsqu'elle monta sur la charrette fatale; mais son aspect imposant les contint dans le silence. Quelques spectateurs ôtaient leurs chapeaux à son passage; d'autres lui donnaient, presque à haute voix, des applaudissemens. Elle monta sur l'échafaud d'un pas ferme.

Le geolier de la conciergerie l'avait informée en gros du genre de son supplice, mais elle en ignorait les accessoires; et lorsque le bourreau voulut lui lier les pieds, croyant d'abord qu'il avait dessein de lui insulter, elle s'agitait pour se défendre; mais, dès qu'il se fut expli-

qué, clle sourit de sa méprise, et cessa toute résistance. Au moment qu'elle posait sa tête sur le billaut, le bourreau lui ôta le fichu qui couvrait son cou et ses épaules; on vit le rouge de la pudeur colorer fortement ses joues. Cette dernière impression de la modestie blessée subsistait encore, lorsque sa tête coupée fut montrée à la multitude. An 1.

CHAPITRE XVI.

Exécution de neuf habitans d'Orléans, accusés d'avoir assassiné le député Léonard Bourdon.

Le jour où *Marat* avait été assassiné, le tribunal révolutionnaire condamnait à mort neuf pères de famille, comme auteurs ou complices de l'assassinat du député *Léonard Bourdon*, que personne n'avait assassiné, et qui siégeait alors dans la convention.

Léonard Bourdon, un des commissaires envoyés au mois de septembre 1792, par la municipalité de Paris, pour inspecter les prisons d'Orléans, était celui qui avait contribué le plus efficacement au massacre des cinquante-sept prisonniers de la haute-cour. En récompense de ce service, les jacobins le portèrent à la convention. *Bourdon* fut encore l'instiga-

1793. teur des pillages et des massacres qui signalèrent, dans Orléans, les journées des 16 et 17 septembre. Ce député, chargé d'une mission dans le Jura, se détournant de sa route, s'était rendu à Orléans, le 15 mars, avec le représentant *Prost*, son collègue.

Des bruits précurseurs de son arrivée avaient semé le trouble et l'inquiétude dans cette ville. On se portait en tumulte chez les boulangers, en se plaignant de la cherté du pain. *Léonard Bourdon*, à peine descendu de voiture, se rendit à la société populaire. Il y vomit les plus horribles imprécations contre les négocians, les bourgeois riches, et sur-tout la municipalité, qui ne favorisait pas les projets anarchiques de la montagne. Les Jacobins s'étaient flattés que les obstacles dans l'exécution de la loi sur le recrutement, compromettraient les magistrats. Mais, sur cinq cent quatre-vingt-huit hommes qui formaient le contingent de cette commune, quatre cents s'étaient volontairement enrôlés trois jours après la publication de la loi; le surplus allait être fourni sans qu'il fût besoin de recourir à la voie du sort. Il fallait donc diriger d'autres batteries vers les fonctionnaires qu'on voulait perdre.

Un grand dîner était préparé dans le cabaret appelé le *Petit-Père noir*; *Bourbon* y réunit ses affidés, au nombre de quarante. L'heure de son départ était fixé après ce banquet;

déjà on attachait les chevaux à sa voiture, lorsque tout fut contremandé ; et on apprit que le représentant du peuple voulait, avant de quitter Orléans, purger l'aristocratie des cafés de cette ville. An I.

Bourdon se rend, avec sa suite, dans un café ; on lui apporte successivement du café, des liqueurs, du punch. La conversation s'engage sur la composition des compagnies de cavaliers, de chasseurs, de canonniers et de grenadiers d'Orléans. *Bourdon* déclara qu'il fallait que, sous trois jours, ces militaires, traités par lui d'aristocrates, fussent désarmés. Il affecta de s'exprimer ainsi à haute voix, pour être entendu des jeunes gens d'Orléans qui remplissaient le café, et susciter quelque trouble. N'y pouvant réussir, il fit chanter, par ceux qui l'accompagnaient, un long et dégoûtant pot-pourri. Il fut écouté avec la même patience. Dans l'intervalle, on avait attelé une seconde fois ses chevaux ; mais, au lieu de monter en voiture, il prit le chemin de la société populaire, et dit tout haut, en y entrant, qu'il était impossible qu'une municipalité, composée comme celle d'Orléans, subsistât plus long-tems ; qu'il fallait chercher les moyens de l'anéantir.

Ce propos était le prélude d'un discours incendiaire, prononcé par lui dans le club. A l'entendre, les seuls montagnards étaient

les véritables représentans du peuple; et la
1793. municipalité d'Orléans, favorisant les principes des girondistes, devait être destituée.

Il prit ensuite un *nouveau testament*, et, après avoir observé que les gens riches ne vivaient qu'aux dépens des pauvres, il ajouta que, le fondateur de la religion chrétienne ayant prédit que les premiers seraient les derniers, et les derniers seraient les premiers, le partage des biens était une chose juste, et que si la convention n'avait pas décrété ce partage, la résistance à l'oppression étant le plus saint des devoirs pour les républicains, ils avaient droit d'employer la force pour se faire rendre la justice qui leur était due. A ce discours, les membres de la société populaire demandaient à grands cris à marcher sur l'hôtel-de-ville, pour massacrer les officiers municipaux.

Au sortir de cette assemblée, lorsque *Léonard Bourdon* et les siens traversaient, sur les neuf heures du soir, la place de la municipalité, fut suscitée par un homme de sa suite, cette rixe fatale qui fit couler sur un échafaud le sang de neuf pères de famille. Cet homme ivre ayant pris querelle avec un factionnaire, lui lâcha un coup de pistolet. *Bourdon* s'avance pour prêter main-forte à son affidé. Il paraît qu'alors il fut maltraité par une garde qui, se

croyant insultée, agissait dans un désordre augmenté par les ténèbres de la nuit. AN 1.

Je n'entrerai dans aucun détail des soins qui furent prodigués à *Bourdon*, dès que le calme revint. L'opinion de tous les gens de bien est depuis long-tems fixée sur toutes les circonstances de cette malheureuse affaire. Deux traits ajoutés au tableau, parce qu'ils sont moins connus, acheveront de peindre un homme qui, dans le printems de l'âge, a comblé la mesure de tous les crimes.

Le lendemain du tumulte, plusieurs fonctionnaires publics auxquels ce député paraissait accorder un peu de confiance, effrayés des malheurs dont Orléans était menacée, résolurent d'épuiser les moyens de désarmer sa vengeance. Ils se firent accompagner du chirurgien qui le soignait. Admis en sa présence, la cause de la justice et de l'humanité fut plaidée; on observa même que son propre intérêt exigeait d'ensevelir cette affaire dans l'oubli. *Bourdon* se faisait alors panser le bras. Pendant que sa blessure était bassinée avec de l'huile et du vin, il prononça cet oracle terrible. « Vous voyez cette petite saignée, elle ne peut être guérie que par une grande. Je veux que vingt-cinq têtes orléanaises roulent sur l'échafaud. »

Sur son rapport, la convention ordonna au ministre de la justice de poursuivre cette affaire, et mit la ville d'Orléans en état de rebel-

lion, jusqu'à ce que les coupables fussent livrés
1793. à la justice.

L'acte d'accusation, rédigé par (1) *Fouquier-Tinville*, commence par ces mots. « Depuis le mois de septembre dernier, les ennemis de la république, dans la ville d'Orléans, ont formé une conjuration contre la liberté et l'égalité, et cherché à détruire la société populaire. »

Cette époque du mois de septembre était celle de l'assassinat des cinquante-sept prisonniers, auquel la municipalité s'opposa vainement. C'était un grand crime aux yeux des partisans du système anarchique.

L'instruction de la procédure dura jusqu'au 12 juillet. Le triomphe de la montagne était alors complet ; rien ne pouvait résister à ses projets sanguinaires. Sur quarante individus arrêtés, neuf des plus riches furent condamnés à mort.

Il est impossible de peindre l'intérêt que ces neuf pères de famille inspiraient. Le treize au matin, les femmes, les enfans de ces infortunés vont à la convention ; l'un d'eux prononce ce peu de mots : « Législateurs, c'est au nom de l'humanité que nous paraissons devant vous. Nos frères, nos pères, nos enfans marchent au supplice ; l'un d'eux est père de dix-neuf enfans, dont quatre sont aux fron-

(1) On parlera dans la suite de ce *Fouquier-Tinville*.

tières. Nous ne demandons qu'un sursis, qui donne à nos malheureux parens les moyens de prouver leur innocence. » Des enfans de tous les âges, des mères moribondes, des frères, des oncles, des amis, en posture de suppliant, formaient un groupe capable d'émouvoir les hommes les moins sensibles. Des cris de grace se faisaient entendre dans ces tribunes où, depuis quelque tems, ne s'exhalaient que les accens de la fureur ; mais *Bourdon*, dans l'attitude d'un tigre contemplant sa proie, semblait dire à ses collègues : « Point de délais, j'ai soif de leur sang. » Le président *Jeanbon-Saint-André* donna ordre de chasser les pétitionnaires. Les neuf citoyens d'Orléans furent traînés au supplice. AN I.

CHAPITRE XVII.

Décret d'accusation contre Duperret. *Renouvellement du tribunal révolutionnaire. Société fraternelle de femmes jacobines.*

Les chefs des anarchistes adoptaient tous les moyens utiles à leurs projets ; ils trouvèrent dans cet événement et dans celui de l'assassinat de *Marat*, des circonstances qu'ils se gardaient bien de négliger. A les entendre, tous les membres de la montagne devaient être immolés successivement sur leurs chaises curules. Les

perfides fédérés de Marseille, de Bordeaux et
1793. sur-tout de Lyon, payaient dans Paris une foule de Satellites, qui aiguisaient leurs poignards pour inonder de sang la capitale. *Marat*, qu'ils avaient presque oublié, obtint l'apothéose : ils en firent un martyr, ou plutôt une divinité. Sa mort fut placée au rang des calamités les plus funestes. Les jacobins assuraient qu'il ne fallait plus d'autre preuve des projets contre-révolutionnaires de quelques départemens ; la mort de *Marat* servait évidemment de conviction.

Quoique les Parisiens ne fussent pas tout-à-fait assez crédules pour adopter ces absurdes calomnies, les jacobins n'en faisaient pas moins le prétexte des forfaits qu'ils voulaient commettre ; et, tandis que les places publiques retentissaient des louanges de *Marat*, la montagne méditait la ruine des plus grandes cités de la république.

Chaque jour la société-mère découvrait quelque nouvelle conspiration, dont on chargeait les fédéralistes, les nobles, les prêtres, les banquiers et tous les gens riches. On interceptait par fois des lettres écrites par les agens que les puissances étrangères entretenaient en France. Elles étaient ordinairement fabriquées avec une telle ignorance du langage diplomatique, que personne n'y était trompé. On a déjà dit que le terme adopté par les

jacobins, pour indiquer tous les individus qui désapprouvaient leurs principes, était celui des gens suspects. En conséquence, le décret d'incarcération générale avait été lancé contre tous ceux dont ils suspectaient les sentimens. AN 1.

Charlotte Corday avait été chargée, à Caen, d'une lettre pour *Duperret* : c'en fut assez pour décrétér ce député d'accusation, et pour l'envoyer sur l'échafaud. En levant les scellés apposés sur ses effets, on trouva la minute de la protestation des soixante-treize députés dont j'ai parlé précédemment, et dont la montagne ne faisait encore que soupçonner l'existence. Le grand nombre de signataires, parmi lesquels se trouvaient plusieurs individus que la montagne voulait ménager, suspendit seul le coup qui devait les frapper. On attendit, pour les faire arrêter, une circonstance favorable : elle survint bientôt.

Le tribunal révolutionnaire ne mettait pas dans ses jugemens toute la célérité qu'on desirait : il fut taxé de *modérantisme*. On en renouvella presque tous les membres. Une certaine classe de femmes de Paris, qui s'étaient donné le nom de femmes révolutionnaires, et qu'on salariait pour accompagner et pour insulter jusqu'à l'échafaud les victimes de la montagne, ouvrirent des assemblées délibérantes. Non-seulement elles présentaient leurs vues à la convention, mais elles influaient

sur ses débats par leurs clameurs dans les
1793. tribunes qu'elles occupaient presque exclusivement.

Dans les journées tumultueuses qui avaient précédé le 2 juin, ces femmes, armées ouvertement de poignards, s'étaient rassemblées en force aux issues de la convention, et s'étaient formellement opposées à quelques décrets qu'elles désapprouvaient. On les vit ensuite se présenter à la barre, demander le renouvellement de toutes les administrations civiles, l'incarcération de tous les individus suspects, la levée en masse de tous les Français contre les ennemis de la montagne, une injonction à toutes les femmes de ne porter d'autres coiffures qu'un bonnet rouge. La convention n'ayant pas converti en décrets toutes ces demandes, ces femmes se portèrent à des excès qui décidèrent la dissolution de leurs assemblées politiques.

CHAPITRE XVIII.

Levée en masse de la jeunesse française contre les ennemis de l'Etat.

Pour terrasser les ennemis de l'Etat, la convention avait ordonné la levée en masse de toute la jeunesse française. Le décret que

Barrère fit rendre à ce sujet dans la séance du 23 août, ordonnait en substance : AN 1.

« Que, dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis seraient chassés du territoire de la république, tous les Français étaient en réquisition permanente. Les jeunes gens devaient aller les premiers aux combats, tandis que les gens mariés prépareraient les armes et transporteraient les subsistances, que les femmes fabriqueraient des tentes et des vêtemens, les enfans convertiraient de vieux linge en charpie, et les vieillards prêcheraient dans les places publiques la haine envers les despotes, l'amour des lois et l'attachement à la république. La levée devait être générale ; tous les jeunes gens non mariés, depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, avaient ordre de se réunir sans délai, de s'instruire au maniement des armes, et de se tenir prêts à marcher aux ennemis. »

Cet armement produisit ces armées de héros qui devaient étonner l'Europe par leurs expéditions audacieuses. Mais cette jeunesse amoureuse de la liberté et de la gloire des combats, en marchant aux frontières contre les ennemis de l'Etat, n'était pas disposée à servir d'instrument aux projets destructeurs des montagnards.

On avait eu recours aux comités révolutionnaires établis dans toutes les grandes com-

munes. Ceux de Paris, choisis immédiatement
1793. par la société-mère, étaient composés des jacobins des deux sections, dont on connaissait les principes au moins exagérés. La société-mère, malgré ses recherches multipliées, n'avait pu s'assurer de l'énergie révolutionnaire de tous les sujets qu'elle avait employés dans les autres villes. Pour y suppléer, on choisit parmi ce qu'on appelait les véritables sans-culottes, une armée révolutionnaire de six mille hommes, destinés à parcourir les départemens, suivis d'une guillotine ambulante. La mission de cette troupe de propagandistes était de forcer de partir pour les frontières, par la crainte d'une mort présente inévitable, ceux des jeunes gens que des raisons particulières retenaient dans leurs maisons, et d'inviter les peuples à s'élever à la hauteur de la révolution, c'est-à-dire, d'assassiner par-tout les individus qui faisaient ombrage aux jacobins, ou chez lesquels on espérait trouver de l'argent.

Cette armée de meurtriers et de voleurs fut multipliée selon les circonstances. Les jacobins, étonnés eux-mêmes de la bassesse avec laquelle un peuple appelé à la liberté courbait servilement sa tête sous les plus despotiques institutions, s'encourageaient à finir leur ouvrage.

AN I.

CHAPITRE XIX.

Naissance des troubles de Lyon. Projet des jacobins d'égorger les principaux négocians de cette ville.

LYON devait ressentir les premiers coups de cette rage destructive. Cette ville, qui renfermait cent quatre-vingt mille habitans et les plus riches manufactures de l'Europe, était, par son industrie, une des sources les plus fécondes de la prospérité française. D'ailleurs, les liaisons commerciales les plus intimes existaient entre Paris et Lyon. Cette considération avait déterminé les jacobins à combiner simultanément les mêmes efforts pour dominer sur ces deux cités.

De la réussite de ce projet devait résulter que, tandis que Paris répandrait dans le nord de la France les principes de la montagne, Lyon répéterait la même opération dans le sud ; combinaison à laquelle ils attachaient l'assurance de leur triomphe.

Quelque tems après les massacres du 2 septembre 1792, les auteurs de cette boucherie avaient envoyé à Lyon plusieurs propagandistes, à la tête desquels était le nommé *Challier*, piémontais de naissance, escroc de pro-

1793. fession et banqueroutier frauduleux. Il commença l'exercice de sa mission par le massacre de cinq prisonniers incarcérés par ordre de la municipalité pour des faits de police correctionnelle.

C'était vers le tems du supplice de *Louis XVI*, dont la nouvelle avait fait à Lyon l'impression la plus douloureuse. *Challier* et ses adhérens voulaient présenter au corps législatif, sous le nom de la commune de Lyon, une adresse de félicitation sur cet événement. Ils se plaçaient dans les rues et à la porte des temples pour arracher aux passans des signatures tantôt par des menaces et des violences, tantôt en leur faisant envisager cette exécution comme le terme de tous les maux que souffrait la France.

Humiliés par les contradictions qu'ils éprouvaient, les envoyés jacobins proclamèrent bientôt leur système de pillage et de meurtre; il avait complettement réussi à Paris, refuge général des gens sans ressources, et où la décevante perspective de vivre dans l'abondance sans travailler, avait rassemblé sous les drapeaux jacobins, des quatre coins de la France, les brigands et les désœuvrés. *Challier* fut fort surpris de n'avoir pas les mêmes succès à Lyon où la société civile était plus rapprochée, et où l'activité de l'industrie avait établi un respect pour les propriétés, incompatible avec

le système anarchique. Il trouva cependant quelques disciples avec lesquels il ouvrit, sous le titre de *club central*, une assemblée populaire affiliée aux jacobins de Paris. An I.

Le 6 février, cette société était composée d'environ six cents individus. A la sombre lueur de quelques lampes sépulcrales dont la salle était éclairée, *Challier*, un poignard à la main, commença la séance en exigeant de tous les associés le serment de garder le plus profond secret sur les mystères contre-révolutionnaires qu'il était chargé par la convention de leur dévoiler. Il fit ensuite le récit d'une prétendue conspiration tramée par les négocians de Lyon pour livrer la ville aux émissaires du roi de Sardaigne et des émigrés. Alors les motions les plus incendiaires se succédèrent rapidement.

Challier observait que le moindre retard compromettait la chose publique, qu'il était assuré du secours de plusieurs milliers d'ouvriers mécontens de leurs maîtres, que des troupes campées sur les rives du Rhône étaient prêtes à le seconder, qu'il fallait à l'issue de la séance que chaque membre du club assemblât ses amis, et que tous ensemble se mettant en mouvement à deux heures après minuit, on s'emparât de l'artillerie qui devait être braquée sur-le-champ sur les principales avenues, et on se saisît de tous les riches Lyonnais. Une

1793. guillotine devait être placée sur le pont Morand ; *Challier* se chargeait d'instituer un tribunal populaire semblable à ceux qu'avaient érigés les septembriseurs de Paris. Tous les détenus devaient être décapités et leurs corps jetés dans le Rhône. Quelques assistans ayant observé que le bourreau se refuserait à tant de meurtres, plusieurs clubistes s'offrirent sur-le-champ pour remplir ce ministère.

Cependant l'atrocité même de ce complot nuisait à son exécution. Plusieurs membres de la société populaire comptaient parmi les individus dévoués à la mort, des personnes qui leur étaient attachées par des liens de différentes espèces. Le remords parlant dans leur ame plus haut que le serment qu'on leur avait extorqué, ils se hâtèrent d'informer les négocians du sort qu'on leur préparait ; ceux-ci prirent sur-le-champ des mesures pour s'y soustraire.

A minuit, la générale fut battue par les ordres du maire de Lyon. Le développement inopiné de la force publique intimida aisément des scélérats qui n'ont de courage que lorsqu'ils ont garotté leurs victimes. *Challier* devait être puni de mort ; il conserva sa vie ; les Lyonnais se contentèrent de fermer le club central, et de chasser de leur territoire les anarchistes qui l'avaient établi.

Ils n'étaient pas terrassés. Des plaintes fu-

rent portées de leur part aux jacobins de Paris. On peignait les négocians de Lyon comme des contre-révolutionnaires tenant les patriotes sous le couteau. La montagne fit marcher contre Lyon une partie de l'armée révolutionnaire, commandée par *Ronsin*, guillotiné dans la suite. Les députés *Bazire* et *Legendre* furent chargés de diriger cette expédition. AN 1.

La présence de ces jacobins ranima bientôt l'audace du parti que la fermeté des Lyonnais avait seulement étonné, rétablit le club central; toutes les administrations furent renouvelées; *Challier* se fit nommer procureur de la commune.

CHAPITRE XX.

Etablissement dans Lyon d'une taxe pour payer une armée révolutionnaire.

CET étranger se croyait alors en mesure d'opérer la subversion de Lyon. Les deux représentans s'étaient rendus dans le sein de la convention aux approches du 31 mai. La nouvelle municipalité décida que, pour maintenir dans la ville l'esprit de la révolution, il fallait, à l'exemple de Paris, lever une

1793. armée révolutionnaire dont les frais seraient l'objet d'une taxe somptuaire imposée sur les riches.

Des placards sanguinaires affichés dans toutes les rues, augmentaient l'effroi des hommes honnêtes et l'audace des malveillans. Parmi ces écrits, on distingua le serment de trois cents prétendus républicains ; il finissait par cette phrase : Nous jurons d'exterminer tous les Lyonnais qui ne pense pas comme nous ; ceux-là sont les ennemis de la république ; leurs cadavres sanglans, jetés dans le Rhône, doivent porter la terreur jusqu'à la mer.

A peine les chefs de cette armée furent-ils nommés par le club central, qu'on vit paraître des mandats impératifs, signés par quelques intrigans obscurs qui s'étaient érigés dans Lyon en comité de salut public, et dont les actes furent sanctionnés par les représentans *Gauthier* et *Nioche*, qui passaient à Lyon pour aller remplir la mission dont ils étaient chargés à l'armée des Alpes. Ces mandats étaient adressés aux habitans dont les listes étaient formées. Quelques-uns montaient à quatre cent mille livres ; il s'en trouvait qui excédaient la fortune de ceux qui les recevaient. Il fallait payer dans le plus bref délai, sous peine de prison et d'exécution militaire.

Ces vexations étaient combinées pour exciter les paisibles Lyonnais à une insurrection

nécessaire aux désorganisateurs, pour motiver la destruction de cette ville. Les mêmes moyens étaient mis en usage dans presque toutes les grandes cités que les jacobins auraient voulu traiter de la même manière. Par-tout on se permettait les mêmes abus d'autorité ; par-tout, au nom de la loi et de l'affermissement de la république, on emprisonnait, on pressurait les gens riches accusés d'aristocratie.

Les emprisonnemens se multipliaient dans Lyon à un point effrayant. Les caves de l'hôtel-de-ville se remplissaient d'une foule de citoyens auxquels on laissait ignorer le motif de ce traitement. *Laussel*, prêtre constitutionnel et membre de la municipalité, de concert avec *Challier*, faisait avertir les parens des détenus qu'ils pouvaient traiter de leur délivrance. Les cachots où les victimes gisaient entassées, ne s'ouvraient qu'à la vue de l'or. *Laussel* et *Challier* refusaient les assignats, et ne lâchaient leur proie qu'après l'avoir totalement dépouillée. Ce *Laussel* faisait un autre genre de commerce avec l'aveu du comité de salut public de la convention. Il vendait aux émigrés, qui rentraient furtivement chez eux, des certificats de résidence intrinséquement faux et distingués par des marques secrètes pour conduire ainsi sur l'échafaud ceux qui en étaient porteurs. Ce brigandage fut enfin connu. *Laussel*, convaincu de larcin et de prévarication, fut

1793. arrêté et conduit à Paris, devant le tribunal révolutionnaire; mais les voleurs étaient assurés de l'impunité. On fut peu surpris à Lyon d'apprendre, dans la suite, que, déchargé de l'accusation, *Laussel* jouissait tranquillement dans la capitale du fruit de ses exactions.

Cependant, malgré les efforts de *Challier*, l'armée révolutionnaire ne se complétait pas. Mais au lieu de lever six millions auxquels on avait calculé cette dépense, l'addition des sommes portées dans les mandats impératifs, offrit le résultat de trente-six millions. L'immensité de cette taxe extraordinaire devait porter le désespoir dans l'ame des Lyonnais.

CHAPITRE XXI.

Assemblée des Sections de Lyon.

SUR ces entrefaites, la convention avait rendu un décret qui autorisait les sections des grandes communes à s'assembler et à prendre les mesures qu'elles jugeraient convenables pour maintenir la tranquillité publique. Ce décret produisit, dans Lyon, l'effet qu'on devait naturellement en attendre: d'un côté, les propriétaires, amis de l'ordre, se flattaient de réunir leurs efforts pour repousser l'oppres-

sion; de l'autre, les anarchistes, prévoyant que les Lyonnais, frémissant sous le joug qui pesait sur leurs têtes, s'occuperaient sans relâche des moyens de s'y soustraire, se serraient pour le coup dont à leur tour ils étaient menacés. An 1.

Ils dominaient à la municipalité, et une partie des ouvriers se prononçait en leur faveur. Il existait dans Lyon deux forces qui se choquaient, celle de la municipalité et celle des sections.

On a dû remarquer que toutes les fois que les jacobins préparaient à Paris un mouvement qu'ils appelaient *révolutionnaire*, la réaction s'en faisait ressentir dans la plupart des départemens, et sur-tout dans les grandes villes : celui des derniers jours de mai était de cette nature. *Challier* avait déclaré, dans le club central, que le moment des vengeances était venu, qu'on n'attendait que l'arrivée de quelques bataillons, détachés par *Kellermann* de l'armée des Alpes, pour fermer les portes des sections, et faire guillotiner tous les meneurs de ces assemblées. On disait, assez publiquement, que le jour de cette expédition était fixé au 29 mai.

Le 28, les sections restèrent assemblées toute la journée et toute la nuit. Les plus sinistres nouvelles y parvenaient successivement. On savait qu'un train considérable d'artillerie s'approchait de la ville, et qu'il devait être suivi

1793. d'un corps nombreux de troupes réglées. Quelques clubistes avaient eu la témérité de s'introduire dans les assemblées sectionales, et d'interpeller les présidens et les secrétaires de cesser sur-le-champ leurs fonctions, s'ils voulaient conserver leurs têtes. Ces menaces, loin de faire aucune impression sur des hommes décidés à défendre leur liberté, augmentaient la publique énergie. Chaque section ordonna à son bataillon de prendre les armes, et de veiller à la sureté des personnes et des propriétés.

On apprit, le 29, lorsque le jour commençait à paraître, que, par ordre de la municipalité, plus de cent pères de famille venaient d'être jetés dans les fers, et qu'ils devaient être mis à mort le jour même.

Cette nouvelle décide l'insurrection. Les sections s'emparent de l'arsenal et des armes qu'il renfermait; les jacobins, en possession de l'hôtel-de-ville, venaient de recevoir le renfort qu'ils attendaient de l'armée des Alpes : les deux partis se préparaient au combat.

An 1.

CHAPITRE XXII.

Combat du 29 mai. Challier *condamné à mort. Les Lyonnais mis hors la loi.*

Lyon renfermait deux partis ; l'un, qui voulait piller et massacrer ; l'autre, qui ne voulait pas qu'on le pillât, ni qu'on le massacrât. Le combat se soutint des deux côtés avec acharnement. Les jacobins étaient maîtres d'un quartier, tandis que les sections s'emparaient de l'autre. Ce ne fut qu'à minuit que l'hôtel-de-ville, servant de quartier-général aux anarchistes, fut emporté ; on y arrêta *Challier* et ses principaux adhérens.

Les présidens des sections avaient décidé de se former en comité général des sections pour régulariser le mouvement populaire. Les membres des administrations de département et de district s'étaient joints à eux. La destitution du corps municipal fut prononcée. *Challier*, mis en jugement, fut condamné à mort par le tribunal criminel du département, après l'instruction la plus régulière. Si l'oppression avait trouvé la même résistance dans les autres grandes communes de la république, les jacobins auraient disparu de la surface de la

1793. France; mais la ville de Lyon fut abandonnée au ressentiment des anarchistes, et quelques semaines après, assiégée dans les formes.

Pendant que le procès de *Challier* s'instruisait, on apprit à Lyon les suites des journées du 31 mai et du 2 juin, et bientôt les mesures prises par les départemens du Jura, de l'Ain, de l'Isère, des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et du Calvados, pour venger cet attentat contre la représentation nationale. La ville de Lyon se fit un devoir d'entrer dans cette coalition, dont, par la nature de sa position, elle pouvait devenir le centre. Quelques-uns de ces départemens y avaient envoyé des commissaires pour prendre en commun des mesures préparatoires; c'est ce que les jacobins appelèrent le congrès royaliste de Lyon, et dont l'acte principal fut un refus de reconnaître les décrets de la convention, aussi long-tems que les députés incarcérés par les montagnards, ne seraient pas rétablis dans leurs fonctions.

La crainte inspirée par ce congrès à la montagne, fut le véritable véhicule qui accéléra la constitution jacobine, informe composé de despotisme et de démagogie, entrepris et achevé en peu de jours.

Les commissaires envoyés par les jacobins, dans les départemens, se conduisirent dans cette occasion avec tant d'adresse, qu'ils vin-

rent à bout de calmer les esprits irrités de presque toutes les assemblées primaires. Les adresses mensongères remplissaient les papiers publics. On feignit, dans cette circonstance, d'accueillir les plaintes des Lyonnais ; mais lorsque, le congrès de Lyon s'étant dissous, la montagne crut avoir pris des précautions suffisantes pour assurer l'impunité à ceux qui s'étaient efforcés de jacobiniser Lyon, elle voulut s'attribuer la connaissance des délits imputés à *Challier* et aux autres chefs des factieux. An 1.

D'un côté, un décret ordonna leur tradition devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et défendit aux juges de Lyon de procéder à leur jugement, sous peine de mort ; et de l'autre, des proclamations répandues dans les départemens du Jura, de l'Ain et de l'Isère, présentaient les négocians de Lyon comme des contre-révolutionnaires qui voulaient livrer leur ville aux ennemis de l'Etat, et *Challier* comme un patriote opprimé par les royalistes.

Les sections de Lyon répondaient que la loi qui ordonnait le jugement et la punition des coupables sur le lieu du délit, était en pleine vigueur ; que la tradition à Paris des individus arrêtés à la suite de l'affaire du 29 mai, entraînait le déplacement d'une quantité de témoins, trop grande pour être praticable. Persuadées d'ailleurs qu'en livrant les accusés

à la montagne, ils trouveraient, comme
1793. *Laussel*, des récompenses au lieu du supplice qu'ils méritaient, elles réclamaient le bénéfice de l'institution des jurés.

Challier, convaincu d'être l'auteur d'un complot, dont l'objet était de mettre Lyon en cendres, fut condamné à la guillotine, supplice trop doux pour un scélérat comme lui. Tel fut cet homme, digne émule de *Marat*, dont les restes, enfermés dans une urne d'argent, furent placés dans le Panthéon, tandis que les habitans de Lyon étaient mis hors la loi pour avoir exercé un acte de justice, rendu absolument indispensable par la nature des circonstances.

Pour exécuter avec plus de facilité l'arrêt de proscription prononcé contre cette ville, il fallait la priver des ressources qu'elle renfermait alors pour sa défense. Le général *Kellerman* demanda vingt-quatre pièces de canon de seize et de vingt-quatre renfermées dans l'arsenal. Quoiqu'il fût difficile de se dissimuler la destination des préparatifs qui se faisaient alors dans les environs de Lyon, on craignit d'attirer l'animadversion de toute la France, en refusant une artillerie dont la demande était faite sous le prétexte d'en avoir besoin pour repousser une attaque des ennemis extérieurs. Elle fut donc livrée. Alors la montagne pensa qu'il était tems de frapper les grands

coups contre une ville qu'il lui était facile de faire considérer comme la place d'armes de ces royalistes et de ces fédéralistes qui voulaient si méchamment rompre l'unité et l'indivisibilité de la république. An 1.

CHAPITRE XXIII.

Dissolution de la coalition départementale. Premiers troubles de Marseille. Un bataillon de cette ville marche au secours de Lyon.

Les habitans de Marseille avaient promis aux Lyonnais les secours les plus efficaces en hommes, et sur-tout en grosse artillerie; mais, craignant que, pendant leur absence, une armée de sans-culottes, levée par les jacobins, et animée par l'ardeur du pillage, ne vînt assassiner leurs femmes et leurs enfans, et incendier leur ville, ils s'étaient bornés à faire marcher sur le bord du Rhône une faible armée, dissipée par le général *Cartaux*. Cette défection entraîna la ruine de la coalition départementale du sud, comme la journée de Vernon avait anéanti celle du nord.

J'ai parlé, dans les livres précédens, de l'accueil reçu à Marseille par *Moïse Bayle* et *Boisset*, que les montagnards avaient char-

1793. gés de révolutionner cette ville, en feignant de travailler au recrutement des armées. La société populaire, affiliée aux jacobins de Paris, était alors la principale autorité de cette ville. Les corps constitués ne gouvernaient que sous son bon plaisir. *Moïse Bayle*, pour soulever les pauvres contre les riches, répétait continuellement dans le club que le riche était nécessairement un aristocrate, le négociant un insatiable accapareur; et que, pour établir l'égalité sans laquelle la république ne pouvait subsister, l'insurrection était pour le peuple le plus saint des devoirs.

On assurait que les principaux négocians, propriétaires et capitalistes de Marseille, devaient être arrêtés le même jour, enfermés dans l'église de Saint-Homobon, et assassinés. Les Marseillais, amollis par le luxe et les richesses, suites du commerce le plus étendu, dormaient honteusement sous les chaînes du club jacobin. Leurs yeux se dessillèrent à la vue du danger. On se rassembla dans les sections. Elles prirent de l'énergie, et furent bientôt en état de secouer le joug.

Il fallait un centre où les assemblées sectionnales pussent aboutir. Un comité central fut formé de deux commissaires de chaque section. Ses premières vues se tournèrent vers les commissaires conventionnels. Les esprits commençaient à fermenter. On fit courir le

bruit qu'il fallait les arrêter pour examiner leurs pouvoirs. La peur les saisit; ils s'enfuirent à Lyon. An I.

La scène changea de face. La domination du club s'était évanouie tout-à-coup. Le comité central jouissait de l'autorité publique. Quelques jacobins se réfugièrent à Salon. Ils y convoquèrent leurs partisans établis dans les communes environnantes, pour aviser aux moyens de renverser le comité central de Marseille. Mais l'impulsion était donnée. Peu de députés se rendirent à Salon; et ils se dispersèrent bientôt en apprenant que les gardes nationales de Marseille se préparaient à les attaquer.

Toute la Provence se modelait sur Marseille; chaque commune eut son comité central. Cette institution de circonstance n'avait de traces ni dans les constitutions anciennes, ni dans les modernes; elle était bonne dans ce sens, qu'investie de la confiance du peuple, elle centralisait les pouvoirs, mais le mode employé pour sa formation, la rendait vicieuse et devait entraîner sa ruine. Les commissaires qui composaient le comité, étaient proposés à haute voix par le président de la section, et imprudemment reçus sans examen par l'assemblée. Il arriva que la plus grande partie de ces commissaires n'avaient aucune des qualités qu'exi-

geaient les circonstances délicates où l'on se
1793. trouvait.

Alors fut conduit dans la citadelle de Marseille le duc *d'Orléans*, auquel les cordeliers promettaient la couronne. La présence de cet homme, dans les murs de Marseille, augmentait le mécontentement des Marseillais. Le club jacobin avait créé, au mois d'octobre 1792, sous le nom de commission populaire, un tribunal pour juger les ennemis des jacobins; il se dispersa lorsque le comité central obtint la prépondérance. On créa un tribunal, sur le même modèle, pour juger les désorganisateurs. Il condamna à mort plusieurs des monstres qui avaient assassiné, en septembre 1792, les prisonniers de Paris et d'Orléans.

La paix régna pendant quelques tems dans Marseille. Cette ville fit cause commune avec les départemens soulevés par la criminelle audace que les montagnards avaient développée le 31 mai et le 2 juin. Le manifeste que le comité central, auquel s'étaient réunis les administrations de département, de district, et les municipaux, fit publier, le 9 juin, en déclarant la guerre aux oppresseurs, aux dévastateurs, aux anarchistes, aux voleurs, aux pendeurs qui, sous les yeux du conventionnel *Fréron*, remplissaient la Provence de ruines et de deuil, était rempli des sermens les plus généreux en faveur de la république, et des

élans sublimes des sections de Marseille vers la représentation nationale. An 1.

Des commissaires de plusieurs départemens s'étaient rendus à Marseille pour concerter les mesures qu'il convenait de prendre. Il avait été convenu que deux députés de chaque département se rendraient à Bourges pour prendre le timon des affaires générales, et qu'un bataillon, levé dans chaque département, serait aux ordres de ce congrès. Les bataillons levés du côté de Bordeaux, de Limoges, de Clermont, devaient se rassembler à Périgueux; ceux de Marseille, de Nîmes, de Montpellier, d'Avignon et d'un grand nombre de départemens avaient leur rendez-vous général à Lyon; ils devaient aussi se rendre à Bourges, sous la conduite des généraux qui seraient nommés; mais le danger dont Lyon était menacé, avait changé cette destination.

Marseille et Nîmes levèrent leurs bataillons; ces deux corps devaient se réunir à Avignon. Des incidens auxquels on ne s'attendait pas, retardèrent la marche du bataillon de Marseille. Des députés du comité central d'Arles avaient engagé ce corps de passer par Arles pour dissiper le parti jacobin qui, n'étant qu'abattu dans cette ville, menaçait la tranquillité publique; on se rendit à ces sollicitations.

Les menaces des jacobins d'Arles n'étaient

pas une vaine jactance ; ils avaient intrigué
1793. auprès du club de Toulon, le seul qui existât encore en Provence. Ce club avait fait partir furtivement quelques chaloupes canonnières qui vinrent devant Arles par les Bouches-du-Rhône ; elles furent repoussées.

CHAPITRE XXIV.

Le général Cartaux *envoyé par la convention sur les bords du Rhône. Les Marseillais s'emparent d'Avignon.*

La convention informée de la levée de ces bataillons, et de la route qu'ils devaient tenir, avait détaché de l'armée d'Italie le général *Cartaux*, avec quinze cents hommes auxquels se réunirent une foule de jacobins.

Le départ du bataillon de Marseille avait électrisé les esprits ; les départemens qui comprenaient le Bas-Languedoc et la Provence, préparaient leur contingent ; Lyon, vivement menacée, pressait la marche de l'armée. Le bataillon de Marseille sortit enfin d'Arles ; c'était trop tard. Le bataillon du Gard, menacé par *Cartaux*, avait abandonné le pont S.t-Esprit ; cette défection amena celle de toutes les troupes qui se rassemblaient sur la droite du Rhône.

Avignon se déclara pour *Cartaux*, qui était

encore à Pierre-Late. En attendant, les Avignonnais crurent pouvoir arrêter le bataillon de Marseille au bord de la Durance; leur tentative fut inutile. An 1.

Tandis que les Marseillais forçaient le passage, à coups de canons, au bac de Noves, les habitans de l'Isle, restés fidèles à la cause des Marseillais, attaquaient le bataillon d'Avignon vers la chartreuse de Bon-Pas, et le forcèrent à prendre la fuite. Un seul enfant fut tué à ce passage de la Durance, c'est *Viala*, tambour du bataillon avignonnais, que les jacobins voulaient placer au Panthéon. Le zèle des habitans de l'Isle eut le sort le plus malheureux; les jacobins du lieu, renforcés par un détachement de l'armée de la convention, ravagèrent cette ville quelques jours après, lorsque les Marseillais eurent repassé la Durance.

Le bataillon de Marseille, et un autre bataillon formé de la garde nationale d'Aix et de l'Isle, entrèrent dans Avignon. *Cartaux* s'approchait; Marseille menacée songea à lever des troupes pour fortifier la garnison d'Avignon, et empêcher les troupes conventionnelles de passer la Durance.

Le commandement était entre les mains de *Rousselet*, commandant du bataillon originairement destiné pour Bourges. *Rousselet*, homme bien intentionné, n'avait aucun talent

1793. militaire, les circonstances l'avaient mené plus loin qu'il n'avait cru ; il témoignait lui-même son étonnement de se trouver général d'armée.

La défection du Gard, la marche de *Cartaux*, et le défaut de confiance en *Rousselet*, amenaient le mécontentement. On allait abandonner Avignon, sans livrer combat, lorsque le jeune *Sirdey*, indigné de ce lâche abandon, court au bac de Barbantane, qu'une partie de la troupe avait déjà passé, harangue ces bandes, les rallie et les ramène dans Avignon.

De fortes escadres anglaises et espagnoles croisaient dans la Méditerranée, et interceptaient tous les navires chargés de subsistances. On parla, pour la première fois, dans la section sécrète du comité central, de porter à ces escadres des propositions qui pussent éloigner la famine de Marseille ; mais cette ouverture n'eut pas de suites. On prit le parti de presser le départ de nouvelles troupes pour Avignon. Ce renfort ranima le courage de l'armée.

Rousselet, reconnaissant son incapacité, était rentré dans son bataillon en qualité de simple volontaire. Le commandement resta dans les mains d'un conseil d'officiers ; ce qui était un vrai désavantage. *Cartaux* attaqua Avignon, le 27 juillet ; il fut vigoureusement repoussé, malgré la confusion qui régnait parmi les troupes assiégées.

An I.

CHAPITRE XXV.

Les Marseillais abandonnent Avignon, et repassent la Durance.

Le conseil de guerre était assemblé pour discuter le parti qu'on pouvait tirer de cet avantage, lorsqu'on annonce un courrier extraordinaire venu de Marseille. Ses instructions portaient : « Dans le cas où vous seriez forcés d'abandonner Avignon, ce qui n'est pas à présumer, vous prendrez sur la rive gauche de la Durance une position propre à empêcher l'ennemi de passer cette rivière. »

A la lecture de cette phrase, le commissaire qui lisait, dit : « Voilà que le comité central de Marseille nous ordonne de nous replier sur la Durance. » A ces mots, une terreur panique s'empare des esprits ; on sort de la ville avec autant de confusion que si l'ennemi avait forcé les remparts. Non-seulement on passe la Durance au bac de Barbantane, mais les soldats, ne prenant conseil que de leur frayeur, se débandent. Les chemins de la Durance à Aix étaient couverts de fuyards, que personne ne poursuivait. Cette étonnante nouvelle parvint à Marseille, le 28 juillet à six heures du matin.

1793. L'administration du département des Bouches-du-Rhône, le district et la municipalité de Marseille, dont les membres avaient été renouvelés quelques jours auparavant, le comité central et les présidens des sections furent convoqués dans la salle du département. Au premier sentiment de terreur, inspiré par l'événement le moins attendu, succédèrent bientôt des idées plus consolantes. On savait que les troupes régulières, commandées par *Cartaux*, montaient à peine à quinze cents hommes d'infanterie, et cinq cents hommes de cavalerie; Marseille avait de grandes ressources en hommes, en argent, en artillerie; les sections de Lyon venaient d'anéantir le club jacobin; elles avaient établi, comme à Marseille, un comité central et un tribunal populaire, et promettaient d'embrasser avec chaleur la cause des Marseillais.

La connaissance de tous ces moyens rassurait les esprits. *Villeneuve - Tourette*, ancien colonel du régiment d'Artois, nommé général, reçut ordre de partir sur-le-champ, pour rassembler dans Aix les fuyards d'Avignon et les secours qu'on envoyait de Marseille. Le nouveau général apprit, en arrivant à Aix, que *Cartaux* avait passé la Durance, et occupait les cantons de Tarascon et d'Arles. Il ne restait presque personne du bataillon de Marseille, celui d'Aix était dans un état presque

aussi mauvais ; mais quelques compagnies d'Arles, de l'Isle et d'Avignon avaient conservé leur drapeau et leurs armes. A ce noyau se réunirent les troupes venues de Marseille, et des détachemens fournis par Aubagne, Roquevaire et la Ciotat. Toulon envoya une compagnie de gardes nationales de Rians et cinq cents hommes de troupes de ligne. Ce premier envoi fut bientôt suivi de trois cents hommes qui formaient le premier bataillon des grenadiers des Bouches-du-Rhône. AN 1.

Pendant que l'armée départementale se formait, l'armée de *Cartaux*, fortifiée de six mille hommes des districts de Carpentras et d'Apt, était déjà à Lambesc et à Salon. *Villeneuve* l'attaqua, le 4 août, avec quatre bataillons, et obtint quelque avantage. L'armée de la convention se replia sur Orgon ; *Villeneuve* répartit alors ses troupes à Lambesc, à Salon, à Lançon, à S.-Cannat, à Rognes et à Venelles.

Le 10 août, un bataillon de Marseillais eut ordre de se réunir au corps de troupes campé à Rognes, et de chasser les détachemens conventionnels répandus à Merindol, Cadenet et Perthuis, sur la rive droite de la Durance. La division passa cette rivière et s'empara de Cadenet ; mais attaquée par une division de *Cartaux*, elle se débanda tout-à-coup, en voyant *Darbaud*, son commandant, mortellement blessé. Cet échec avait fait une si fâ-

1793. cheuse impression sur l'ame du général *Villeneuve*, qu'il voulait donner sa démission. Il ne pouvait se dissimuler que l'esprit de division, répandu dans l'armée départementale, ne fût la principale cause de cette débandade, dans laquelle on n'avait pas perdu quarante soldats; il envisageait les plus sinistres résultats; et on ne parvint que difficilement à le persuader de rester à son poste.

La publication de la constitution de 1793 fut le ferment de discorde jeté par les jacobins parmi les Marseillais. Les uns, regardant ce code insignifiant comme un piège adroit tendu par la montagne pour diviser les républicains, étaient d'ailleurs déterminés par l'arrêté que les commissaires du département des Bouches-du-Rhône avaient pris dans Lyon, conjointement avec les commissaires de plusieurs autres départemens, de ne reconnaître aucun décret conventionnel, jusqu'à ce que les députés incarcérés par les jacobins fussent rétablis dans leurs fonctions. En conséquence, ils refusaient de reconnaître cet acte conventionnel. Les autres, entraînés par des vues différentes, regardaient l'acceptation de l'acte constitutionnel comme le terme de la guerre, et en exigeaient la prompte publication. Une guerre de plume s'établissait entre les deux armées, et chaque soldat se regardait comme un négociateur.

Cependant la même confusion qui se faisait sentir à l'armée de *Villeneuve*, remplissait Marseille. Le bureau secret du comité central était instruit que *Brunet*, général de l'armée d'Italie, depuis que *Biron* avait été envoyé à la Vendée, avait ordre de faire avancer une division pour mettre l'armée départementale entre deux feux. Il était difficile de procurer des vivres à la population de Marseille ; le comité d'approvisionnement et des subsistances ne tenait le pain à un prix modéré, qu'avec des sacrifices qu'il ne pouvait plus faire. Tous les citoyens aisés avaient fourni des sommes considérables pour acheter des farines. Cet acte de bienfaisance et d'humanité devint un crime et un arrêt de mort, lorsque le parti jacobin, à la suite de sa victoire, eut élevé les échafauds de Marseille et d'Orange. An 1.

CHAPITRE XXVI.

Détresse dans laquelle se trouvait la ville de Marseille. Etablissement dans cette ville d'un comité de salut public. Les Marseillais envoient une députation à l'amiral anglais qui bloquait leur port.

MARSEILLE, dans les tems les plus prospères, ne se nourrit qu'avec les bleds qu'on

1793. y apporte d'Afrique et d'Italie. Elle en tire aussi d'Arles, et par le canal du midi, du département de l'Hérault et de quelques autres. Le comité d'approvisionnement avait acheté à Gênes une assez grande quantité de bleds; mais le blocus du port, par les Anglais, ne permettait pas de le faire venir. On avait aussi fait des provisions dans le département de l'Hérault; elles y étaient retenues par l'administration du département, déjà séparée de la coalition du Midi. Enfin, le général *Cartaux* était maître d'Arles; les Marseillais ne pouvaient tirer aucun secours de cette ville. Les farines qui restaient dans les magasins, ne pouvaient nourrir Marseille que pendant trois jours; après ces trois jours, on ne pouvait plus espérer de se nourrir que pendant dix jours par des réquisitions extrêmement difficiles et dangereuses à faire sur les provisions des habitans de la campagne.

Ainsi, d'un côté, on était menacé de la famine, et de l'autre, par une armée peu dangereuse par son nombre, mais redoutable par ses succès précédens, par les intelligences qu'elle avait dans la ville, et qui d'ailleurs, en se bornant à bloquer la ville par terre, comme les Anglais la bloquaient par mer, allait la réduire aux dernières extrémités.

Dans ces tristes conjonctures, les administrations de Marseille sentirent la nécessité de

concentrer l'autorité jusqu'alors partagée. Tous les pouvoirs furent confiés à un comité composé de sept magistrats, créé le 19 août, sous le nom de comité de salut public. Détruit peu de jours après sa naissance, à peine fut-il connu. Il y fut proposé d'envoyer une députation aux escadres coalisées. An 1.

Ici les versions sont disparates. Le parti de la montagne, qui dominait alors à la convention, assurait que les commissaires marseillais avaient été chargés de capituler, et que Marseille devait être livrée aux Anglais, le 26 août. Les Marseillais ont toujours repoussé cette accusation. Ils observaient que la trahison était si loin de leur ame, que, malgré leur détresse, ils laissèrent constamment partir de leur ville tous les approvisionnemens de l'armée d'Italie ; qu'ils ne séparèrent point leur cause de celle de la république et de ses braves défenseurs ; qu'ils ne combattaient que les oppresseurs de la convention nationale, les monstres qu'elle punit elle-même après la journée du 9 thermidor. Ils ne voulaient obtenir des Anglais que la permission de conduire dans leur port les bleds achetés à Gênes, seule ressource qui leur restait depuis que leur communication avec l'interieur était interceptée.

Malgrè l'embarras où l'on se trouvait, la proposition de députer aux escadres ennemies

ne fut adoptée qu'après de longues contesta-
1793. tions. Il parait que les Espagnols inspiraient moins de défiance; mais l'antipathie nationale pour les Anglais, plus forte dans les villes maritimes qu'ailleurs, arrêtait la délibération. L'urgence du danger surmonta enfin toutes les répugnances.

Après avoir pourvu aux subsistances de Marseille, la défense devenait moins difficile. Marseille est fermée par une enceinte de hautes montagnes, éloignées de deux ou trois lieues. Une armée ne peut les traverser que dans quelques passages; *Villeneuve* prit ses mesures pour les garder avec soin. Son armée occupait les hauteurs de Gavote, de Sabregoule, de Septeme et de Roquevaire. Les munitions et les approvisionnemens n'eussent pas manqué, si les Anglais avaient consenti à ne pas détruire par la famine une ville qu'ils n'étaient pas en état d'assiéger.

Les sections de Marseille étaient assemblées pour accepter ou rejeter l'acte constitutionnel envoyé par la montagne; quelques-unes d'elles pressées par la disette qui se faisait sentir, et redoutant les malheurs d'un siège, voulaient adopter ce code. C'était sur-tout le vœu des sections 9, 11, 12, 13 et 14, où les jacobins étaient en plus grand nombre. Cette diversité de sentimens dégénéra bientôt en altercations sanglantes parmi des hommes dont les têtes

sont volcanisées par le soleil brûlant de la Provence. Les jacobins, dispersés dans tous les quartiers de la ville, contenus jusqu'alors par une police vigilante, se réunissaient et transmettaient leurs fureurs dans l'ame de ceux des Marseillais qui pensaient que l'acceptation de la constitution jacobine était l'unique moyen d'amener dans le pays une paix dont tout le monde avait besoin.

Des deux côtés on se donnait la dénomination de traîtres à la patrie. Enfin, le combat s'engagea le 23 août, à six heures du soir, à la place des Prêcheurs. Le sang ruissela dans les rues pendant toute la nuit, prélude affreux des horreurs dont Marseille allait bientôt devenir le théâtre.

CHAPITRE XXVII.

Défaite des Marseillais sur les hauteurs de Septeme.

CE fut dans cette circonstance que l'armée de Cartaux, sous la direction des conventionnels *Poultier* et *Albite*, défit, sur les hauteurs de Sabregoule et de Septeme, les troupes marseillaises qui ne firent presque aucune résistance. A peine *Cartaux* commençait l'at-

taque, qu'une partie des canonniers de l'armée
1793. départementale prirent la fuite, après avoir précipité eux-mêmes leurs canons des hauteurs sur lesquelles ils étaient pointés. L'armée d'abord étonnée, au lieu de sabrer ces canonniers, se laisse entraîner par leur funeste exemple; on se replie sur tous les points; chacun court et rentre dans Marseille, et va se cacher dans le fond des maisons. Il ne restait auprès du général *Villeneuve* qu'environ cinq cents hommes; il ne pouvait défendre Marseille, que ses magistrats venaient d'abandonner avec précipitation. L'ordre fut donné de faire retraite sur Toulon; la troupe armée y arriva le 25 à six heures du soir, accompagnée d'une foule de Marseillais de l'un et de l'autre sexe.

Comment donner des détails des scènes horribles qui suivirent l'entrée, dans Marseille, des commissaires montagnards? Comment raconter les rafinemens de barbarie, au milieu desquels Toulon fut livré aux Anglais, et la fatalité qui fit pleuvoir sur des citoyens fidèles à la république les fusillades et l'assassinat? Comment compter les victimes innocentes que la fureur immola au ressentiment, à l'intérêt ou à la brutalité? Comment peindre l'inépuisable génie du crime, inventant des supplices nouveaux; les meurtres de la veille, surpassés par ceux du lendemain; le bandeau de la jus-

tice, trempé dans le sang, l'homicide érigé en vertu; les toits domestiques n'étant plus un asyle contre la rage des meurtriers; les rues, les places d'une grande ville, obstruées par des monceaux de cadavres? An I.

Fréron! lorsque tu provoquais l'anéantissement non-seulement de Marseille et de son superbe port, mais de toutes les villes qui s'efforcèrent inutilement, au mois de juin, de résister à l'oppression tyrannique et sans exemple, dont tant de milliers de Français furent les victimes, dis-moi, l'affreux *Arimane* avait-il infusé dans ton sein le génie de la destruction?

Fréron fut le véritable fondateur de ces tribunaux de sang disséminés dans nos villes, qui forment des ombres sanglantes dans le grand tableau de la révolution de France. Il créa, dans Marseille, un tribunal sans jurés; il le composa de buveurs de sang, que les magistrats avaient sequestrés de la société, et qui, n'ayant que la vengeance pour règle de leur conduite, condamnèrent, assassinèrent, sans procédures, une foule de victimes.

Les individus qui purent fuir, abandonnant leurs foyers et leurs familles, emportant leurs effets les plus précieux, se réfugièrent dans Toulon, dont les fortifications offraient des moyens de défense. Bientôt, ne se croyant pas en sureté dans cette forteresse, l'excès du désespoir

1793. l'emportant sur l'amour de la patrie, ils appelèrent à leur secours les Anglais, auxquels furent livrés, en même tems, un des meilleurs havres de la Méditerranée, une escadre de vingt-cinq vaisseaux, et des approvisionnemens immenses.

CHAPITRE XXVIII.

Toulon est livré aux Anglais. Circonstance de cet événement.

DEUX escadres ennemies dominaient alors dans la Méditerranée, elles agissaient de concert en vertu d'une convention particulière, faite au mois d'avril, entre les cours de Londres et de Madrid; cependant une méfiance prononcée se manifestait entre les deux amiraux *Juan de Langara* et *Samuel Hood.*

Hood, dont les vaisseaux croisaient à la hauteur de Toulon et de Marseille, avait reçu, le 22 août, la députation des corps administratifs de Marseille, qui le sollicitait de laisser entrer des vivres dans cette ville. En conséquence, il avait détaché une frégate parlementaire qui, sous prétexte de conduire, de Gibraltar, des matelots prisonniers de guerre, qu'elle venait échanger contre des prisonniers

anglais, détenus à Marseille, s'arrêta à une portée de canon du port, et remit une proclamation adressée aux habitans du midi de la France, dans laquelle, après une vive peinture de l'anarchie et du despotisme qui désolaient ces contrées, les amiraux anglais et espagnols proposaient de fournir le bled et les autres comestibles dont on manquait, à condition que l'acte constitutionnel décrété par la constituante et accepté par *Louis XVI*, serait remis en activité. Cette proclamation ne produisit pas, sur les Marseillais, l'effet qu'en attendaient *Hood* et *Langara*. La frégate ne fut pas admise dans le port, on la soumit à cinq jours de quarantaine; le capitaine anglais ne voulut pas la faire, il débarqua les prisonniers français, et remit à la voile.

Tel était l'état des choses, lorsque les débris de l'armée départementale arrivèrent dans Toulon. J'ai précédemment observé que la convention pressait le général de l'armée d'Italie, *Brunet*, de détacher une colonne de son armée, pour favoriser les opérations de *Cartaux :* cette division, sous le commandement de *Lapoype*, était déjà à Solliés. L'entrée de *Cartaux* à Marseille, et la marche de *Lapoype*, faisaient affluer dans Toulon une foule d'individus de tout âge et de tout sexe, qui fuyaient la persécution et la mort; on n'avait aucune ressource pour nourrir cette multitude que

la famine allait dévorer. Dans ces circonstances,
1793. *Hood* dépêcha la même frégate, qui fut reçue dans le port de Toulon ; elle portait la même proclamation, et une déclaration préliminaire, conçue en ces termes :

« Si on se décide franchement, à Toulon, en faveur de la monarchie, si l'on y est déterminé à arborer l'ancien pavillon de France ; à désarmer les vaisseaux de guerre qui sont dans le port, à mettre les forteresses provisoirement à la disposition des rois d'Angleterre et d'Espagne, pour assurer la libre entrée des escadres combinées, le peuple de Provence recevra tous les secours que l'escadre sous mes ordres pourra fournir.

» Je déclare qu'il ne sera touché en aucune manière aux propriétés, qu'elles seront, au contraire, très-scrupuleusement protégées ; les cours de Londres et de Madrid n'ayant d'autre but, en prenant les armes, que de rétablir la paix chez une grande nation, sur un pied juste et honorable.

« Les conditions ci-dessus doivent être la base du traité. Lorsque la paix générale aura été proclamée, le port de Toulon avec tous les vaisseaux qui s'y trouvent, ainsi que les forts et leurs munitions, seront rendus à la France, d'après l'inventaire qui en sera fait. Donné à bord du vaisseau le Victori, le 23 août 1793. Signé Hood. »

Les Toulonnais répondirent que, pour mettre un terme à l'anarchie qui dévorait la France, ils acceptaient les propositions de l'amiral *Hood*, et consentaient à proclamer *Louis XVII*, roi des Français, conformément à la constitution de 1791. *Hood* fit une proclamation d'après ce vœu :

« Les sections de Toulon m'ayant fait parvenir, par la voie de leurs commissaires, une déclaration précise en faveur du régime monarchique, et l'assurance de proclamer *Louis XVII*, fils de *Louis XVI*, leur roi légitime, ayant promis non-seulement d'abjurer le despotisme des tyrans qui tourmentent la France, mais d'employer tous leurs efforts à retablir la constitution acceptée par *Louis XVI*, et rendre ainsi la paix à la France déchirée : je renouvelle par ces présentes, la déclaration que j'ai déjà faite aux peuples du midi de la France, que, prenant possession de Toulon, de son port et de ses forteresses, je les tiendrai en dépôt pour *Louis XVII*, jusqu'à la proclamation d'une heureuse paix que je regarde comme prochaine.

Cependant la négociation n'était pas entiérement terminée ; le comité central de Toulon avait gagné les sections, mais il éprouvait les plus violentes oppositions de la part des équipages de la plupart des vaisseaux de guerre qui composaient l'escadre.

1793. Le contre-amiral *Trogoff*, qui commandait l'escadre de Toulon, entrait dans les vues du comité central. Les commissaires de la convention, à Marseille, avaient chargé le commandant en second, *Saint-Julien*, de se faire reconnaître en qualité d'amiral, et de veiller au salut de la marine. *Saint-Julien*, muni de cet arrêté, parvint à se faire nommer général par délibération de l'escadre. *Trogoff* quitta le port pour se retirer dans la ville. Plusieurs députations avaient été vainement envoyées aux capitaines des vaisseaux, pour les faire entrer dans les projets des sections.

Le comité central craignant à chaque instant que *Cartaux* ne se présentât, faisant un dernier effort, déclara au conseil des capitaines qu'il ne leur donnait que demi-heure pour consentir à l'introduction des escadres espagnole et anglaise dans le port, et que, ce terme expiré, les forts tireraient à boulets rouges sur les vaisseaux. Ces menaces, au lieu d'intimider l'escadre, ne firent que l'aigrir davantage; les capitaines répondirent qu'ils raseraient la ville, et sauraient périr plutôt que de consentir à l'entrée des escadres ennemies dans le port.

Les têtes étaient exaltées; de tout côté se faisaient les préparatifs les plus menaçans; on s'attendait aux derniers excès du carnage et de la désolation, lorsqu'un membre du co-

mité central observa que les vaisseaux étaient partagés d'opinion ; et que sur ceux qui paraissaient les plus attachés à la convention se trouvaient beaucoup d'individus qui n'osaient pas manifester leurs intentions ; il proposa d'employer le contre-amiral *Trogoff* à les ramener, avant de prendre contre eux un parti désespéré.

Cette proposition fut goûtée : le comité central invita *Trogoff* à monter une corvette qui était venue mouiller sous la protection des remparts de la ville, d'y arborer son pavillon amiral, de passer dans la rade du côté opposé à celui où mouillait l'escadre, de faire les signaux indiqués, pour se faire reconnaître commandant en chef, et après avoir laissé le tems de la réflexion aux équipages, de tirer un coup de canon et de faire le signal de ralliement à tous les vaisseaux.

Cet expédient réussit, soit que *Saint-Julien* ne fût pas assuré de l'état-major, ou que la présence du péril eût intimidé les équipages. *Saint-Julien*, sous le commandement duquel deux seuls vaisseaux étaient restés, voulait encore s'opposer à l'entrée des escadres ennemies, mais se voyant abandonné, il s'échappa dans une chaloupe. Débarqué sur la côte, il allait joindre l'armée de *Cartaux*. Un de ses amis lui ayant observé que les commissaires conventionnels, sous prétexte qu'il n'avait pas

1793. fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauver l'escadre, pourraient le condamner à mort, la peur le ramena à l'entrée de la rade; il se rendit prisonnier à l'amiral espagnol, qui l'envoya à Barcelonne.

Les Anglais et les Espagnols entrèrent dans le port de Toulon, le 28 août. Leurs troupes avaient occupé, la nuit précédente, le fort la Malgue. *Juan de Langara* prétendait que l'administration de la place devait appartenir au roi d'Espagne, en qualité de proche parent du roi des Français, détenu dans la tour du Temple. La force en décida autrement: *Hood* confia le commandement d'une place, qu'il regardait comme sa conquête, au lord *Godall*, et bientôt sir *Gilbert Elliot* y fut envoyé de Londres en qualité de commissaire du gouvernement britannique.

Dans la suite, l'amiral *Hood* prétendit que les Toulonnais avaient traité avec lui seul. Il fut même pris sur cet objet une espèce d'information en Italie, revêtue de la signature des réfugiés que les Anglais nourrissaient; mais ces réfugiés, sans caractère, et dont la plupart ignoraient les circonstances du traité, ne donnaient leur signature que pour ne pas perdre les secours que leur procurait la cour de Londres. Ce fut pour s'indemniser de ces secours, que les Anglais enlevèrent les vaisseaux de ligne de Toulon, contre la teneur

précise du traité qui leur avait ouvert les portes de cette place. An 1.

Jamais événement plus décisif ne pouvait menacer de changer la face de la révolution. La France n'avait aucune force maritime à opposer, sur la Méditerranée, aux descentes que les ennemis pouvaient tenter sur les côtes de Provence et de Languedoc. Il est certain que si les puissances coalisées, maitresses de la mer, avaient réuni dans ces cantons les troupes dont elles pouvaient disposer, dans un tems où le gouvernement le plus oppressif multipliait par-tout les mécontens, le sort de la république courait un grand danger.

Les jacobins, laissant ce sombre avenir sous le voile qui le couvrait, ne songeaient qu'à comprimer leurs ennemis particuliers. Une armée de pillards, maîtresse de Marseille, continuait de la traiter comme une ville prise d'assaut. *Fréron* datait les dépêches qu'il envoyait à la montagne, de *Commune sans nom*, annonçant assez, par cette dénomination sinistre, la catastrophe dont était menacée cette antique et florissante cité. Il est probable qu'elle eût été traitée comme on traita Lyon quelques mois après, si la crainte des Anglais qui, par représailles, menaçaient de combler le port de Toulon, n'eût arrêté la main des anarchistes.

1793.

CHAPITRE XXIX.

Les Lyonnais acceptent la constitution de 1793. Siège de Lyon.

Les Lyonnais, réduits à leurs seules forces, avaient pris le parti de conjurer l'orage qui les menaçait, en acceptant sans restriction la constitution montagnarde. La manière dont leurs députés furent reçus, fit évanouir cette dernière espérance. Ces députés ne parvinrent à éviter leur incarcération à Paris, que par une prompte fuite.

Reverchon, *Albite* et *Dubois-Crancé* s'étaient rendus à Mâcon, pour diriger les préparatifs hostiles contre Lyon. Les Lyonnais leur envoyèrent de nouveaux députés pour les assurer de la soumission de la ville aux lois de la république. *Dubois-Crancé* répondit aux envoyés : « On ne m'abuse pas avec de vaines paroles; le sang des patriotes, versé dans Lyon, fume encore. Que les Lyonnais rendent les armes, qu'ils livrent les chefs de leur nouvelle administration, alors on pesera les preuves de leur repentir. » Ainsi, les Romains, vainqueurs de Carthage dans la troisième guerre punique, ne consentirent à donner la

paix à cette ville, qu'à la charge qu'elle leur livrerait tous ses moyens de défense; et lorsque la nécessité l'eut forcée à souscrire à ces dures lois, ils la ruinèrent de fond en comble, et en dispersèrent les habitans. An I.

J'ai fait connaître ces prétendus patriotes condamnés par la justice à un supplice bien mérité. C'était pour les venger, que plusieurs représentans du peuple français méditaient de sang-froid la destruction d'une grande ville, et demandaient la mort de ses magistrats.

La certitude de l'attaque entraînait la nécessité de préparer la défense. Les Lyonnais choisirent, pour les commander, le général *Précy*. Les jeunes gens couraient aux armes, les femmes et les vieillards travaillaient aux redoutes, dont l'ingénieur *Chenelette* fit autant de chefs-d'œuvre dans l'art de fortifier les places. L'airain, en fusion, procurait par les soins de *Smidt* une artillerie redoutable. Lyon eût repoussé les assaillans, malgré leur nombre et leur bravoure, si la malveillance ne lui avait enlevé les moyens de jeter en fonte des canons de gros calibre. Ceux dont on fut obligé de se servir, n'étaient pas au-dessus du calibre de douze.

Les troupes rassemblées par *Dubois-Crancé*, aux environs de Lyon, consistaient en dix mille hommes d'infanterie de ligne, trois mille de cavalerie et un grand nombre de bataillons

de gardes nationales levées dans lès départe-
1793. mens voisins. Ces forces étaient soutenues par cent pièces de canons et un grand nombre de mortiers que manœuvraient cinq cents artilleurs.

Quelques Lyonnais furent au-devant de l'armée qui s'avançait sur Lyon ; ils se présentaient avec des branches d'olivier à la main. Plusieurs soldats, conduits par le nommé *Blanc*, de Nîmes, qui passait pour avoir volé, quelque tems auparavant, les fonds de l'armée de Jalès, les accueillirent; et, tandis que les crédules Lyonnais se livraient aux doux épanchemens de fraternité, ils furent enveloppés et massacrés inhumainement. L'attaque commence au même instant ; les assaillans sont repoussés. Le sang commença à couler dans Lyon le 8 août.

Dubois-Crancé, contraint de renoncer à prendre Lyon par un coup de main, avait imaginé un autre expédient qui lui paraissait d'une réussite infaillible: c'était, sous le voile de la négociation, de semer la division dans la ville. Il y existait un parti nombreux de désorganisateurs; il s'agissait de les mettre en état de se montrer, et d'employer le système qui avait toujours réussi jusqu'alors aux jacobins, celui de soulever les pauvres contre les riches.

Une dépêche des commissaires de la conven-

tion près de l'armée assiégeante, adressée aux sections, ne leur donnait que quatre heures pour répondre à une multitude de propositions aussi injurieuses pour la ville en général, que difficiles à remplir. Il ne s'agissait de rien moins que de remettre toutes les armes, de payer les frais de l'expédition, de livrer les chefs de la force armée, et les membres des corps administratifs, qui n'avaient agi que d'après les ordres des sections. Il fut répondu qu'on s'ensevelirait sous les décombres de la ville, plutôt que de consentir à un acte de lâcheté qui déshonorerait Lyon à jamais. An 1.

On doit cette justice au commissaire des guerres, *Paris*, porteur des dépêches de *Dubois-Crancé*, qu'il ne dépendît pas de lui que l'armée assiégeante ne reconnût la fatale erreur dans laquelle ses chefs la précipitaient.

Pour animer les soldats, non-seulement on défendait, sous peine de mort, la lecture de tous les papiers qui auraient pu les informer des véritables dispositions des Lyonnais, mais on ne cessait de leur répéter que ces rebelles portaient au chapeau la cocarde blanche; qu'un drapeau blanc fleurdelysé flottait dans les places publiques; que les patriotes étaient emprisonnés et menacés d'une mort prochaine; qu'enfin la ville n'était défendue que par un petit nombre de factieux, commandés par des

1793. royalistes, et soutenant le siège contre le vœu de la majorité des habitans.

Le commissaire *Paris*, témoin de l'empressement et de la ponctualité avec laquelle les administrateurs communiquaient au peuple les dépêches qui venaient du camp ennemi, de l'affluence des hommes de tout état dans les salles de la maison commune, et de la liberté qui régnait dans les assemblées communales; voyant la cocarde tricolore attachée à tous les chapeaux et le cri *vive la liberté* dans toutes les bouches, rendit témoignage de la vérité de ces faits, dans une lettre qu'il écrivit à la convention nationale. Cette lettre fut imprimée, mais *Dubois-Crancé* refusa de la communiquer à l'armée assiégeante, qu'il continuait de tromper sur le genre d'esprit qui régnait à Lyon.

Un immense rassemblement de sans-culottes requis dans les départemens voisins, s'effectuait, soit par séduction ou par l'appât du pillage qu'on promettait. A mesure que ces troupes arrivaient, on leur faisait entendre que le comte *d'Artois* était caché dans les murs de la ville assiégée, et qu'il fallait bien se garder de le laisser échapper.

Le général de l'armée des Alpes, *Kellermann*, avait reçu ordre de conduire le siège, et d'y employer une partie de ses forces, quoiqu'on ne pût se dissimuler que le roi de Sardaigne profiterait de cette diversion pour tenter de

se rendre maître du département de Mont-Blanc.

An 1

CHAPITRE XXX.

Les cours de Naples et de Florence déclarent la guerre à la France. Les Piémontais pénètrent dans la Savoie. Suite du siège de Lyon.

En vertu d'un traité entre les cours de Londres, de Madrid et de Turin, le roi de Sardaigne avait promis de tenir une armée de vingt mille hommes à la disposition des coalisés contre la France. A cette condition, les deux cours contractantes non-seulement lui garantissaient tous ses Etats, et spécialement la Savoie et le comté de Nice, mais le roi *Georges III* promettait de lui payer un subside annuel de trois cent mille livres sterlings jusqu'à la fin de la guerre.

Les Français, maîtres du comté de Nice et de la Savoie, faisaient de vains efforts pour franchir la barrière des Alpes. Des soupçons s'élevaient contre le général *Brunet*, qui porta bientôt sa tête sur un échafaud. L'affaiblissement des armées des Alpes et d'Italie nécessité par les expéditions contre Marseille et contre Lyon, nuisait aux succès des républi-

1793. cains sur les frontières du Piémont. Cependant ils se maintenaient dans leurs conquêtes; mais lorsque, d'un côté, Toulon eut ouvert ses portes aux Anglais et aux Espagnols, et que, de l'autre, le siège de Lyon exigeait des efforts multipliés, les princes d'Italie, qui jusqu'alors avaient gardé une apparente neutralité, se montrèrent ouvertement ennemis de la France. Les cours de Naples et de Florence firent signifier aux ministres de France, qui résidaient dans ces villes, l'ordre de se retirer. La cour de Naples promettait de fournir douze mille hommes, et de recevoir dans ses ports les vaisseaux de ligne anglais et espagnols.

Le roi de Sardaigne s'était rendu à Coni, pour être plus à portée des opérations de la guerre. Les troupes pénétraient dans le Mont-Blanc par trois points différens, le Faucigny, la Tarantaise et la Maurienne. Les postes les plus importans, le Bourg, Termignon, Solières, étaient en leur pouvoir. Les Français avaient abandonné Sez et Bourg-Saint-Maurice dans la Tarantaise, pour se replier sur Conflans. Les Piémontais furent battus, le 19 août, dans la Maurienne; cependant ils continuaient de gagner du terrain. Chambéry leur ouvrit ses portes; et il était probable que les Français auraient été contraints de reculer sur Montmélian et le fort Barraux, si Lyon eût fait une plus longue résistance.

Soixante mille combattans entouraient Lyon. Cette ville comptait environ quarante mille hommes en état de porter les armes ; mais à peine la quart de ce nombre prenait une part active aux opérations du siège. Il y avait une immensité de postes à garder dans un contour de près de trois lieues ; beaucoup de malveillans à surveiller. La fatigue des assiégés était extrême ; mais personne ne murmurait ; chacun montrait la plus ferme détermination de vaincre ou de mourir à son poste. An 1.

Toutes les dispositions étaient faites pour un bombardement, lorsque *Dubois-Crancé* résolut de tenter un nouveau moyen d'exciter dans Lyon une émeute, dont il espérait que l'issue serait le massacre des chefs civils et militaires de cette malheureuse cité. Un trompette est envoyé dans la ville ; il fut reçu dans la place des Terreaux, où le peuple était assemblé.

Ses dépêches portaient que, d'après les lois publiées par la convention, les représentans du peuple, ne pouvant traiter avec des administrateurs qu'ils ne reconnaissaient pas pour tels, s'adressaient au peuple même de Lyon. A cette lecture, les administrateurs se retirent, pour laisser à la multitude la liberté de prendre, sans aucune influence, le parti qui lui conviendrait. Sa réponse fut que les chefs des assiégeans devaient s'adresser aux magis-

trats investis de sa confiance. On énonça de
1793. nouveau les raisons qui avaient forcé les Lyonnais à prendre les armes. Cet arrêté fut revêtu de vingt mille signatures, et devint, dans la suite, une liste de proscription.

Le bombardement de Lyon commença le 24 août, à quatre heures après midi. Quoique le feu fût continuel, c'était sur-tout durant la nuit que ses ravages éclataient avec le plus de violence. Des traîtres, vendus aux assiégeans, donnaient souvent des signaux dont les bombes suivaient la direction. Cette perfidie exigeait un exemple sévère, il fut fait sur une femme surprise en faisant un de ces signaux qui accompagnaient l'incendie. Il fut le prétexte des plus noires calomnies. On publiait, dans l'armée assiégeante, que plus de cinq cents femmes avaient été fusillées pour avoir exhorté leurs concitoyens à se rendre.

Parmi ces hommes qui vendaient aux assiégeans ceux dont ils feignaient d'avoir embrassé la cause, on remarqua sur-tout le nommé *Reux*, anciennement attaché au corps d'artillerie, et le curé constitutionnel de la Croix-Rousse, dont le nom ne m'est pas connu. Le premier, qui avait obtenu de *Précy* la place de major-général d'artillerie, donnait chaque jour aux assiégeans le détail des opérations arrêtées dans le conseil de guerre, et le second inventait chaque nuit des signaux

d'une nouvelle forme pour attirer les bombes sur l'Hôtel-Dieu de Lyon, un des plus beaux monumens de l'Europe, et où des milliers de malades étaient alors entassés. On présuma, depuis, que les commissaires montagnards, qui ne doutaient pas de la réduction prochaine de la ville, avaient résolu de détruire le magnifique hôpital de Lyon, pour trouver moins de réclamations lorsqu'ils s'empareraient des propriétés de cet établissement. An I.

Le quartier Saint-Clair, celui de Bellecour, le port du Temple, les rues Mercière et Turpin, étaient la proie des flammes. On évaluait à des sommes incalculables la perte des immenses magasins qui avaient été détruits; mais le spectacle le plus horrible, fut l'incendie de l'arsenal, qui consuma, dans une seule nuit, cent dix-sept maisons voisines. On assure que, lorsque les tourbillons de flammes qui s'élançaient de cet édifice, menaçaient Lyon d'une destruction totale, les commissaires montagnards se repaissaient des maux qui étaient leur ouvrage. Ainsi *Néron* se réjouissait en voyant brûler Rome: mais *Néron* voulait rebâtir cette capitale, et les jacobins bombardaient Lyon dans l'espoir de l'anéantir à jamais.

Il ne restait aux Lyonnais qu'une ressource pour leurs subsistances; ils avaient des postes à Saint-Chamond, à Saint-Etienne et à Mont-

1793. Brison. Les bleds de la plaine de Forêst leur parvenaient encore. *Kellermann*, fortifié chaque jour par de nouveaux renforts, fit occuper la petite ville de Rive-de-Gier. Les Lyonnais, manquant de grosse artillerie, échouèrent dans les efforts qu'ils multiplièrent pour en chasser leurs ennemis. Ils furent obligés depuis lors de se renfermer entiérement dans Lyon. La seule communication qui leur restait au mois de septembre, était celle des Brotteaux par le pont Morand : pour la leur ravir, la ligne d'attaque fut prolongée. Les batteries vers le centre étaient à cent toises du pont Morand. Cependant, leur effet n'ayant pas produit la destruction du pont, les assiégeans résolurent d'employer une de ces machines construites autrefois par les Espagnols pour renverser le pont d'Anvers, et ensuite par les Anglais, pour détruire Saint-Malo. Le nom d'infernale donné à cette invention, devait la faire adopter par les jacobins. Elle ne réussit pas. L'architecte *Morand*, qui avait construit ce pont, parvint à garantir son ouvrage de l'anéantissement dont on le menaçait, aidé de l'intrépide devoûment des bateliers qui bravaient le feu des assiégeans.

Les efforts patriotiques de *Morand* furent remarqués par les chefs des jacobins. Au lieu de donner à son courage le tribut de louanges qu'il méritait, ils jurèrent de se venger d'un

artiste dont le talent arrêtait les effets de leur génie destructeur ; et lorsqu'ils furent les maîtres de Lyon, la tête de l'infortuné *Morand* fut un de leurs trophées. Ainsi *Archimède* périt autrefois pour avoir défendu Syracuse contre les attaques de *Marcellus*. AN 1.

Le pain manquait dans Lyon. Le peu de grain conservé dans les magasins, ne pouvait être que difficilement converti en farine, parce que la plupart des moulins avaient été incendiés dès les premiers jours du bombardement. Les horreurs de la famine vinrent augmenter les autres malheurs du siège. On fut obligé de réduire les habitans à la plus modique ration journalière ; une demi-livre d'avoine était l'unique nourriture des femmes, des enfans et des vieillards.

Ils consentaient que la petite quantité de pain de froment ou de seigle, qu'on pouvait cuire, fût distribuée à ceux qui prodiguaient leur vie pour la défense de la cité. Tous les chevaux dont la conservation n'était pas étroitement nécessaire, avaient été tués et distribués dans les boucheries. On suppléait au défaut d'autres alimens par quelques distributions de vin et d'huile dans chaque section. Le riche et le pauvre éprouvaient les mêmes privations, et les consolations des premiers aidant aux autres à supporter patiemment leur détresse, la ville entière offrait le spec-

tacle attendrissant d'une famille animée d'un
1793. seul sentiment, celui de repousser l'ennemi commun.

Dubois-Crancé et *Legendre* avaient été rappelés dans le sein de la convention. Leurs collègues *Collot-d'Herbois*, *Couthon*, *Meignet* et *Châteauneuf-Randon*, se proposaient en leur absence de faire attaquer à la fois tous les postes extérieurs qui défendaient la ville. Le dessein avait été formé de tenter un assaut général; des échelles de fer, en très-grand nombre, étaient disposées à cet effet; mais, sachant que les assiégés étaient sur leurs gardes, ce projet fut abandonné.

LIVRE QUATORZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Effets des révolutions. Acceptation de la constitution de 1793. Suppression des académies. Destruction des mausolées dans les temples. Portrait de Gregoire.

L'EFFET constant des révolutions dans les empires, est de les entraîner de l'ordre au désordre, pour les ramener à un ordre nouveau. Il n'est pas donné aux institutions humaines de s'arrêter à un point fixe; elles varient perpétuellement du mal au bien, ou du bien au mal. La vertu amène le repos; le repos l'oisiveté; l'oisiveté le désordre; le désordre la ruine des Etats. Bientôt du sein de ces ruines naît une nouvelle organisation politique. Si la vertu en a posé les bases, l'Etat régénéré s'élevera promptement au faîte de la gloire et de la prospérité. Dans un Etat récemment policé, les lettres viennent à la suites des armes; les généraux naissent avant les philosophes.

Lorsque la victoire, marchant sur les traces des armées braves et disciplinées, couronne

1793. une nation de ses brillans trophées et lui procure un honorable repos, les esprits jusqu'alors occupés d'expéditions sanglantes, se tournent naturellement vers les productions du génie. Les chefs-d'œuvre de tous les genres enrichissent et honorent toutes les classes de la société; mais par-tout le mal est à côté du bien. Les lettres et les arts sont peut-être la plus dangereuse et la plus sure amorce pour introduire l'oisiveté dans les Etats les mieux constitués. C'est ce que *Caton* l'ancien avait parfaitement senti, lorsque les philosophes *Diogènes* et *Carnéades* étant evoyés d'Athènes en ambassade auprès du sénat romain, ce sénateur, alarmé de l'empressement avec lequel la jeunesse romaine écoutait les leçons de ces deux Athéniens, fit déclarer par un décret public qu'à l'avenir aucun philosophe grec ne serait admis dans Rome.

La tourmente révolutionnaire amoncelait en France, en 1793, les résultats les plus désastreux.

Tandis que les jacobins préparaient la destruction de Lyon et de Marseille, ils avaient convoqué dans Paris une réunion de commissaires d'une partie des assemblées primaires, pour revêtir l'acceptation du nouvel acte constitutionnel d'une forme plus solemnelle. Ce fut le sujet d'une fête au champ de mars, célébrée le 10 août, sous les plus funestes auspices.

Deux jours auparavant, la convention avait supprimé par un décret l'académie française, l'académie des sciences, et celle des belles-lettres. Toutes les sociétés littéraires instituées dans les provinces, se regardant comme éteintes par la loi qui frappait celles de Paris, cessèrent absolument de tenir des séances devenues presque désertes dès les premières années de la révolution. AN 1.

La convention avait décrété le premier août, que les tombeaux des rois de France à Saint-Denis, et tous les monumens funéraires, élevés dans les temples, seraient détruits dans l'espace de 10 jours. Anecdote d'un genre inoui parmi les atrocités inutiles, et que l'histoire rangera peut-être, dans quelques siècles, parmi les fables imprimées, comme les vampires de *Calmet*, ou les hommes sans tête de *Pline*.

Les cendres des rois de France furent dispersées dans les champs. Les démolisseurs qui parcouraient toutes les églises pour s'approprier les cercueils de plomb, exerçaient leurs dégoûtantes rapines avec si peu de ménagement, que les miasmes méphitiques s'exhalant d'une infinité de cadavres exhumés simultanément des paroisses et des cimetières, alors renfermés dans Paris, viciaient l'atmosphère. Les habitans des rues attenantes aux églises se plaignaient du danger auquel ils étaient exposés; on craignit même, durant plusieurs

1793. mois, que la peste ne mît le comble aux redoutables fléaux dont Paris était la déplorable victime.

A l'égard des académies, le rapport qui devait motiver leur suppression fut l'ouvrage de *Grégoire*, un des hommes dont la conduite adroite, durant le mouvement révolutionnaire, fut couronnée par la fortune des succès les plus brillans.

La curieuse malignité s'attendrait en vain que je m'étendisse à ce sujet. Si mes pinceaux ne sont pas ceux de *Tacite*, ma manière diffère aussi de celle de *Pétrone.*

Dans d'autres circonstances *Grégoire* eut parlé en faveur des corps littéraires dont les travaux honoraient la France; mais alors quelle voix osait s'élever en faveur des arts et des lettres? Le discours de *Grégoire* fut un tissu de ces tournures fallacieuses, ou insignifiantes, dont se servait ordinairement *Barrère* au nom du comité de salut public, pour accoler ensemble les idées les plus disparates; il invectivait contre des hommes que la révolution réduisait au silence, et parmi lesquels il s'assit dans la suite.

« Nous touchons au moment, disait *Grégoire*, où, par l'organe de ses mandataires, à la face du ciel et dans le champ de la nature, la nation sanctionnera le code qui établit sa liberté. Après-demain, la république fran-

çaise fera son entrée dans l'univers. En ce jour, où le soleil n'éclairera qu'un peuple de frères, les regards ne doivent rencontrer, sur le sol français, aucune institution qui déroge aux principes que nous avons décrétés. An 1.

» Cependant quelques-unes de ces institutions, qui portent l'empreinte du despotisme, avaient échappé à la réforme générale; ce sont les académies.

» Que les amis des sciences et des arts ne s'alarment point, leurs efforts ont accéléré la maturité de la raison. Les académies concoururent à défricher le champ de la science, mais cette mine est presque entiérement exploitée. A l'égard des objets purement littéraires, l'esprit humain ayant atteint sa virilité, peut prendre son essor, sans qu'une société savante, chèrement payée par l'Etat, soutienne son vol. Dans un gouvernement sage, il ne doit exister aucune institution parasite.

» L'académie française, l'aînée de toutes les académies, présente les symptômes de la décrépitude. Les autres académies, qui se bornaient à la littérature, restèrent presque constamment au-dessous de leur siècle. La seule académie des sciences méritait l'estime de l'univers par ses immenses travaux, qui forment un des plus beaux monumens élevés par l'esprit humain.

1793. » Il existe une république, la plus ancienne de l'univers, et qui doit survivre à toutes les révolutions, c'est la république des lettres. Par quelle fatalité les statuts de nos corps académiques sont-ils une infraction aux principes que la république française révère? Ils établissent une hiérarchie entre des hommes qui ne doivent reconnaître de prééminence que celle des talens. Quand les nobles cessèrent de croire que la science était dérogeante, ils tâchèrent de savoir un peu, et voulurent être agrégés à ces académies, pour paraître savoir beaucoup. La féodalité plaça le blason à côté du génie. On vit des académiciens honoraires : c'étaient de grands seigneurs!

» On ne reproche guère aux académiciens voués aux sciences, cet esprit de corps qui est aux sociétés ce que l'égoïsme est aux individus. Mais la plupart des autres corps littéraires ont présenté, comme les jurandes, la lutte des plus misérables passions; ils s'arrogèrent le privilège exclusif des talens. De là les persécutions sourdes contre l'homme qui, sans être de leurs corps, avait l'audace de les éclipser. On sait que Molière, Lesage, Dufresny, Pascal, Bourdaloue, les deux Rousseau, Piron, Regnard, Helvetius, Diderot, Mably, ne furent pas de l'académie. »

Le même jour, la veuve de *Marat* s'était présentée à la barre de la convention, pour

dénoncer ceux qui s'opposaient à l'apothéose de ce vil martyr de la démagogie. « Je viens, disait-elle, vous demander justice des attentats nouveaux commis contre la mémoire du plus intrépide défenseur de la liberté. Combien d'or fut prodigué, combien de plumes vénales furent stipendiées pour couvrir d'opprobres le nom de l'ami du peuple ! On le poursuit jusque dans son tombeau. Je vois dans cette enceinte les plus lâches des libellistes, les *Carra*, les *Ducos*, les *Dulaure*, vanter sans pudeur, dans leurs pamphlets périodiques, le monstre qui plongea dans son sein un fer parricide. Jusqu'à quand souffrirez-vous que le crime insulte ainsi à la vertu? La mémoire des martyrs de la liberté est le patrimoine du peuple. Celle de *Marat* est le seul bien qui me reste. » An 1.

La convention accueillit la veuve *Marat*; on décréta l'impression du discours qui venait d'être lu; le comité de sureté générale fut chargé d'informer contre les ennemis de *Marat* et les détracteurs de sa mémoire.

Les académies devaient trouver peu de défenseurs dans un sénat où l'on traitait d'attentat sacrilège la seule idée de s'opposer à l'apothéose du chef des anarchistes. *Danton*, qui présidait, prononça ce décret : « La convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

1793. Toutes les académies et sociétés littéraires patentées et dotées par la nation, sont supprimées. Les jardins, cabinets, bibliothèques, muséums et autres monumens des sciences et des arts attachés aux académies supprimées, sont sous la surveillance des autorités constituées, jusqu'à ce qu'il en ait été disposé par les décrets sur l'organisation de l'instruction publique. »

Les travaux sur les degrés du méridien, sur les longitudes et sur l'uniformité des poids et mesures, dont s'occupait l'académie des sciences, furent confiés à la commission des poids et des mesures, composée de la plus grande partie des membres de l'académie des sciences. Cette commission se fondit dans la première classe de l'institut national, lorsque ce corps fut institué par la loi du 3 frimaire an 4.

La chûte des académies entraîna celle des universités, des collèges ; toute l'économie de l'ancienne instruction publique s'écroula ; on travaille aujourd'hui à la remplacer, et ce ne sera pas chose aisée.

CHAPITRE II.

Situation des armées sur les frontières.

QUELLE que fût l'opinion des Français sur la constitution, présentée le 10 juin à la convention, discutée le 11 et adoptée le 23, j'ai déjà observé que l'anarchie menaçait d'une chûte si prochaine et si visiblement inévitable toutes les branches de la fortune générale, que l'introduction d'un gouvernement bon ou mauvais, était considérée comme le plus heureux événement.

J'ai encore observé que l'espoir seul de ce gouvernement tutélaire avait autant contribué que les insinuations des commissaires montagnards dans les provinces, à ralentir les préparatifs faits pour venger l'intégrité de la convention nationale. D'ailleurs, on regardait la parole donnée par les conventionnels, d'indiquer incessamment les assemblées primaires pour le renouvellement du corps législatif, comme un engagement qu'ils ne se permettraient pas d'enfreindre. Le redressement des torts faits aux particuliers, pendant l'absence des lois constitutionnelles, découlait aussi avec tant de netteté des moyens que chaque Français devait trouver dans la constitution, de

1793. se procurer la justice qui lui était due, qu'on se flattait que, par la marche seule des événemens, les auteurs de tous les forfaits dont la longue série avait étonné l'Europe, pendant les sessions des assemblées législative et conventionnelle, seraient mis en jugement et recevraient le juste châtiment qu'ils méritaient.

Ceux qui raisonnaient ainsi, ne connaissaient pas le machiavélisme de la faction qui tenait le timon de l'Etat. Les montagnards, bien éloignés de vouloir établir un gouvernement qui eût mis un terme à leurs rapines, l'étaient encore davantage d'imiter *Sylla*, lorsque tout couvert du sang romain, versé par ses ordres, il ne craignit pas d'abdiquer le pouvoir suprême et de rentrer dans la vie privée. Cette constitution, dont les jacobins parlaient avec tant d'enthousiasme, n'était qu'un fantôme. Ils le présentaient au peuple, tandis qu'ils prenaient les mesures pour assurer leur puissance.

On ne parlait à la tribune de la société-mère que des efforts prodigieux, nécessités par les circonstances, pour terminer la révolution, et on laissait entrevoir qu'il faudrait peut-être suspendre pendant quelque tems l'inauguration du nouveau gouvernement définitif, pour en assurer la durée.

La situation singulièrement alarmante des affaires politiques, servait d'un prétexte plau-

sible au développement des mesures les plus extraordinaires. Les frontières du nord et du sud, de l'est et de l'ouest, se trouvaient en même tems entamées. D'un côte, les Espagnols, profitant de l'extrême négligence avec laquelle on avait organisé l'armée des Pyrénées, pénétrant en France par des montagnes qu'on jugeait impraticables, s'étaient emparés de la forteresse de Bellegarde. Poursuivant leurs avantages, ils avaient battu l'armée française qui se retira sous le canon de Perpignan, abandonnant aux ennemis un tiers du département des Pyrenées-Orientales et le port de Collioure. De l'autre, les Anglais, maîtres de Toulon, attendaient des renforts de Naples et de Rome, menaçaient de donner la main aux Espagnols, et forçaient l'armée d'Italie à se tenir sur la défensive.

An 1.

Les insurgés de la Vendée venaient de remporter, sur les armées de la république, les victoires les plus signalées. Ils avaient tué, le 22 juillet, près d'Angers, deux mille hommes, et enlevé presque tout le parc d'artillerie. La division du général *Tuncq* venait d'être presque entiérement détruite sur le territoire de Chantonai, le 5 septembre. Les républicains avaient été battus à Clisson et à Coron. Ces défaites étaient peu de chose auprès du combat de Montaigu, le 18 septembre,

où six mille insurgés parvinrent à mettre en
1793. déroute une armée de quarante mille hommes, commandée par *Rossignol* et par *Ronsin*. La terre fut jonchée des cadavres des malheureux républicains, sacrifiés indignement par l'impéritie ou la trahison de leurs chefs. L'armée royale victorieuse portait la dévastation dans les départemens qui environnaient la Vendée.

Les départemens de Corse, d'après la décision d'une *consulte* tenue dans les derniers jours de mai, rappelaient les députés corses envoyés à la convention nationale; rejetaient la constitution civile du clergé, adoptée en France, et proclamaient le célèbre *Paoli* général de leurs armées. Bientôt ils appelèrent les anglais à leur aide. Les Corses restés fidèles à la France, secondés par quelques troupes françaises et par le commissaire conventionnel *Lacombe-Saint-Michel*, opposèrent en vain la plus vigoureuse résistance. L'isle entière subit le joug des Anglais; le roi d'Angleterre se fit décerner le titre de roi de Corse.

Les Prussiens s'approchaient de Landau, ayant soumis Mayence après un siège opiniâtre. L'armée française retranchée dans les lignes de la Lauter, n'était pas assurée de sauver cette place, dont la conquête aurait ouvert aux Allemands les barrières de l'Alsace et de la Lorraine.

Les affaires s'embrouillaient encore davantage dans la Belgique, où l'armée anglaise, commandée par le duc *d'Yorck*, s'était réunie aux autrichiens et aux Prussiens, sous les ordres du prince *de Cobourg* et du duc *de Wirtemberg*. L'indiscipline montait à son comble dans l'armée française, découragée par plusieurs combats dans l'un desquels le général *Dampierre* avait été tué. Ceux qui forcèrent *Dumourier* à passer sous les drapeaux ennemis, appelaient au commandement de cette armée le général *Custine*, célèbre par sa campagne sur les bords du Rhin; mais, comme je l'ai mille fois observé, les cordeliers et les jacobins, intimement unis lorsqu'il s'agissait d'écarter leurs ennemis, n'en étaient pas moins ennemis irréconciliables. Les deux factions tendaient perpétuellement à leur but particulier, lors même que, par leurs efforts combinés, elles paraissaient n'avoir qu'un but commun. An 1.

Dumourier favorisait la faction d'Orléans; ce fut la véritable cause de sa perte. Les cordeliers, n'ayant pu le sauver, le vengèrent en faisant périr sur un échafaud celui que les jacobins lui avaient donné pour successeur. Le commandement de l'armée du Rhin fut confié au général *Beauharnais*, et celui de l'armée de la Moselle au général *Houchard*; l'un et l'autre périrent bientôt après par la fatale guil-

lotine. On assure que le général *Dampierre*
1793. était menacé du même sort, lorsqu'il fut tué sur le champ de bataille, en se précipitant sur le canon ennemi. Son fils qui l'accompagnait, le voyant courir à une mort certaine, lui témoignait sa surprise. « Je vais, mon fils, chercher une mort glorieuse, pour en éviter une flétrissante. » A l'instant un boulet de canon le renversa de son cheval.

Custine, chassé du camp de César par des forces supérieures, s'était retranché en attendant des renforts qu'on lui promettait. La ville de Condé, s'était rendue au duc *de Wirtemberg*, celle de Valenciennes était assiégée par les Autrichiens et les Anglais.

Dans ces circonstances, on attira *Custine* à Paris, sous prétexte de combiner avec lui les mesures qu'il fallait prendre. Ce fut *Danton* qui le fit arrêter, en alléguant que, dans une conversation particulière, il avait dit que, lorsque les décrets de la convention lui paraissaient contraires au bien du service, il ne les faisait pas proclamer dans son armée. Son procès, devant le tribunal révolutionnaire, commença le 15 août. Il fut conduit, le 28, à l'échafaud, au milieu d'une multitude immense, d'autant plus empressée de jouir de ce triste spectacle, que celui qui en était l'objet avait joué un plus grand rôle dans la révolution.

Custine fut condamné pour des crimes dont assurément il n'était pas coupable. On l'accusait de n'avoir pas hasardé une bataille, pour dégager Condé et Valenciennes, tandis qu'il était prouvé que, dans l'état de désorganisation où se trouvait l'armée, une action générale pouvait avoir les suites les plus funestes, et qu'une défaite aurait livré sans défense, aux armées coalisées, les provinces du Nord. Les événemens qui suivirent la mort de ce général, ne justifièrent que trop sa prudente conduite. Les ennemis s'emparèrent de Valenciennes, du Quesnoy et des places voisines. Il fallut, dans la suite, les efforts les plus prodigieux, pour les empêcher de pénétrer plus avant. AN I.

Après la prise de Valenciennes, la mésintelligence se mit entre les armées combinées. Elle se séparèrent. Le duc d'Yorck, avec les Anglais, les Hessois, les Hanovriens et les Hollandais, abandonnant la Flandre française, se porta sur Dunkerque.

1793.

CHAPITRE III.

Proclamation du gouvernement révolutionnaire. Portrait de Barrère.

DANS les circonstances qui présentent un grand danger pour la chose publique, l'unité d'action fut, de tout tems, considérée comme le principal avantage du gouvernement monarchique sur le gouvernement républicain. Les Romains, dans les momens de crise, jetant un voile sur les tables de la loi, confiaient la puissance absolue à un dictateur; mais les pouvoirs attachés à cette suprême magistrature, étaient circonscrits dans l'espace le plus borné. *Jean-Jacques Rousseau* admire l'excellence de cette mesure, et la recommande à tous les Etats libres, dans les instans de détresse.

Ni les jacobins, ni les cordeliers ne se proposaient de prendre ce parti, lorsqu'ils ne songeaient qu'à se débarrasser des entraves de la constitution qu'ils venaient eux-mêmes de promulguer. Chez les Romains, des hommes éprouvés par les places qu'ils avaient remplies, distingués par leur expérience, leurs talens, leurs vertus, tenaient le gouvernail

An I.

de l'Etat au moment de la tempête. Chez nous, au contraire, des hommes aussi féroces qu'ignorans, et à peine échappés aux lisières de l'enfance, se saisirent du pouvoir arbitraire. Ils le dirigèrent à l'aventure, prétendant que leur patriotisme suppléait aux connaissances qu'ils n'avaient pas, et traitant de royalistes ou de fédéralistes les téméraires assez audacieux pour leur donner des conseils de vive voix ou par écrit.

Les commissaires venus à Paris, de toutes les parties de la France, pour être témoins des premiers pas que ferait la machine politique, n'étaient pas de retour dans leurs foyers, que les jacobins, fermant le code constitutionnel, proclamaient jusqu'à la paix un gouvernement provisoire révolutionnaire.

Bazire en fit la proposition, et le décret fut rendu par soixante ou quatre-vingts députés. L'assemblée la plus nombreuse ne renfermait guères que ce nombre de votans, depuis le mois de juin. Les montagnards parcouraient les provinces pour intimider le peuple ; d'autres députés s'abstenaient des séances, ou se dispensaient de prendre part aux délibérations. Les excès d'un petit nombre d'énergumènes passaient pour l'ouvrage de la convention nationale.

De quelle espèce étaient ces hommes qui disaient à une grande nation, dans l'espace

de peu de jours : voilà une constitution que
1793. nous vous ordonnons d'accepter, nous emprisonnerons, comme suspects, ceux qui l'ont rejetée, et nous vous défendons en même tems de la mettre à exécution jusqu'à la paix, que nous ferons quand il nous plaira ? Non, ce n'étaient pas des hommes ; l'histoire doit dire ce qu'ils étaient, car, avant eux, on ne connaissait rien qui leur ressemblât. Le bon abbé de *Saint-Pierre* disait un jour : Je ne sais si *Caligula*, *Domitien*, *Muley-Ismaël* et *Aurengzeb* étaient des dieux, mais je sais seulement qu'ils n'étaient pas des hommes.

Sous le gouvernement révolutionnaire, l'invasion des propriétés se décrétait à la tribune des jacobins et sur la montagne ; les emprunts forcés et les confiscations s'exécutaient sur tous les citoyens auxquels on supposait quelques ressources. Les hommes intelligens et laborieux, qui, en introduisant de nouvelles richesses dans leur pays, avaient acquis un peu de fortune, étaient, pour cela même, jugés suspects et contre-révolutionnaires. Toutes les marchandises étaient tarifées au-dessous de leur valeur, pour éteindre le commerce. Le plus infâme des vices, la délation, devint la première des vertus ; elle fut érigée en précepte. Les tribunaux révolutionnaires, créés sous divers noms, s'enracinaient dans tous les départemens sur les débris des auto-

rités soumises auparavant à des règles positives. Les paroles indiscrètes devenaient des crimes capitaux. On appelait rebellion, les actions les plus indifférentes ; chaque individu, non jacobin, se trouvait entre le pillage, les cachots et l'échafaud. An I.

Le comité de salut public déplaçait à son gré les autorités subalternes ; il cumulait dans ses mains tous les pouvoirs ; il disposait des finances par des mandats secrets. Le trésor national cessa d'être soumis à la censure de la convention ; la déprédation fut dégagée de toute responsabilité ; les membres du comité de salut public devaient être renouvelés chaque mois, d'après le décret de sa création ; la convention n'osait pas exécuter ce décret : elle scellait, à chaque époque, la continuation du règne de ses maîtres.

Les conventionnels envoyés dans les départemens et près des armées, partageaient tous les pouvoirs du comité de salut public, et cependant dépendaient tellement de lui, que si, rappelés par son ordre, ils n'obéissaient pas sur-le-champ, ils perdaient leur titre de membre de la convention, titre reconnu jusqu'alors pour indépendant de toute autorité.

La convention dégradée prenait le caractère d'une saturnale de tigres rugissans. Les carbets des Rovintons seraient le sénat de

1793. Rome, en comparaison de cette affreuse montagne, où le rebut des échafauds dictait des arrêts au rebut de la nature, et de ces pasquins antropophages qui se proposaient mutuellement des verres de sang à boire.

Le comité de salut public avait calculé qu'avec deux lois tyranniques, il pouvait conduire à l'échafaud toute la France. L'une de ces deux lois était le fameux décret pour l'incarcération des gens suspects; l'autre, celui qui ordonnait aux tribunaux de juger à mort tous les ennemis du peuple. Sont ennemis du peuple et partant dignes de mort, disait la loi conventionnelle, ceux qui cherchent à anéantir la liberté par la force ou par la ruse, ceux qui auront favorisé l'impunité de l'aristocratie, qui auront calomnié le patriotisme, qui tentent d'avilir le tribunal révolutionnaire, qui veulent altérer la pureté des principes révolutionnaires, etc.

La preuve nécessaire, ajoutait cette loi, pour condamner les ennemis du peuple, est toute espèce de document, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit, qui peut obtenir l'assentiment d'un esprit juste et raisonnable; la règle des jugemens est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis.

Deux hommes, *Danton* et *Robespierre*,

dominèrent constamment le comité de salut public, et lorsque les oscillations du mouvement révolutionnaire eurent conduit *Danton* sur l'échafaud, *Robespierre* en fut le seul régulateur. Ce tyran, profondément versé dans tous les genres de domination, non-seulement dirigeait le comité, mais se servait de lui pour s'assurer de toutes les voix de l'assemblée nationale, lorsque, pour l'exercice de son despotisme, il avait besoin de quelques actes émanés du législateur. Il conservait ainsi le rôle de serviteur de la loi, lorsqu'il violait tous les principes de la justice ; et l'apparence hypocrite d'une obéissance à la volonté générale, lorsque tout pliait sous le joug de son pouvoir arbitraire. AN 2.

Craignant de paraître moins redoutable, en faisant un trop fréquent usage de la parole, il employait tour-à-tour les membres du comité pour intimider la convention, la tromper, la séduire; tantôt pour la pénétrer de défiances, tantôt pour lui rendre le calme, après l'avoir jetée dans les alarmes.

Barrère était celui qu'il chargeait le plus ordinairement de haranguer l'assemblée. Cet homme, dont la figure douce annonce une ame sensible, fut doué, par la nature ou l'instruction, d'une grande souplesse de langage. Sa manière d'agir, tantôt régulière, tantôt extravagante, tantôt juste, tantôt atroce, fut une

de ces bizarreries de l'esprit humain qu'on ne
1793. sait comment expliquer. Son art était de mêler, de confondre ensemble le vice et la vertu, le mensonge et la vérité. Il se fût chargé de trouver des affinités entre les actions de *Domitien* et les pensées de *Marc-Aurèle* ; lui comme *Robespierre*, *Robespierre* comme lui, invoquaient la liberté pour consolider le despotisme, et la morale universelle pour justifier les actes les plus révoltans d'injustice et de barbarie. Jamais, non jamais tant d'hypocrisie dans la conduite, tant de perfidie dans le raisonnement, ne servirent d'accompagnement à tant de crimes.

Mais ce gouvernement révolutionnaire, en comprimant les ames, en brisant les affections, en changeant tous les rapports, toutes les habitudes, lorsque les événemens variés de la guerre étrangère nourrissaient l'inquiétude générale, devait produire les plus étonnans effets dans un pays où fermentaient, depuis un lustre, les idées les plus disparates sur les élémens de la liberté publique.

Le besoin d'un gouvernement resserré se faisait sentir. La dictature n'effrayait pas la liberté romaine, elle n'aurait rempli qu'à demi les vues des jacobins. Ils desiraient une administration procurant à chacun d'eux les moyens d'être avantageusement employés. On inventa le mot de gouvernement révolutionnaire ; il

fut organisé de manière à porter son autorité aussi loin que le voudraient ceux qui en tiendraient les rênes. Cependant, par la magie de ce mot, ce mode provisoire paraissait environné d'une existence momentanée, et par conséquent non alarmante pour la liberté. An 1.

On adapta d'abord ce gouvernement à la conduite de la guerre, dont les périls furent exagérés avec art. Chaque revers était présenté comme l'effet d'un complot ourdi par les royalistes; le droit de vigilance intérieure sur les traîtres devint bientôt aussi illimité que le pouvoir militaire.

Le gouvernement révolutionnaire ayant confisqué les biens des individus signalés comme ennemis de la patrie, cette combinaison procura au comité de salut public les espèces métalliques dont il avait besoin pour pousser la guerre avec vigueur.

Ce gouvernement avait promis un plan militaire aussi neuf qu'efficace. *Barrère*, chargé de le développer à la tribune de la convention, s'exprimait en ces termes: « La tactique ne convient pas dans les guerres d'une nation libre. Les hostilités ordonnées par les monarques, ressemblent à des tournois qui durent aussi long-tems que la patience du peuple. La guerre populaire doit être comme un torrent, comme un déluge de la liberté. » En conséquence, la convention décréta, le 16 août,

que les Français se leveraient en masse pour
1793. défendre l'indépendance de leur territoire. Tout retentit du bruit des armes ; la guerre cumula tous les intérêts, pour n'en faire qu'un seul. Les citoyens se trouvant poussés vers une mesure extraordinaire, on ne pensa qu'à vaincre les ennemis.

Un million de combattans bien payés, tandis qu'il n'existait plus de fortune publique, bien nourris aux frontières, lorsque la famine régnait à l'intérieur ; séduits par l'espoir de partager, à la paix, les propriétés confisquées durant la guerre, firent admirer leur courage en combattant l'Europe entière.

Dès-lors le pouvoir conventionnel fut hors d'atteinte ; les insurrections, aisément arrêtées, s'évanouissaient comme l'ombre, ne laissant à leur suite que de nouveaux motifs de vengeances ; quelques résistances partielles ne furent considérées que comme des rebellions obscures, combattues par la toute-puissance nationale.

CHAPITRE IV.

Bataille de Hoods-Cootte.

Dans les armées combinées contre la France, on comptait alors quatre cent cinquante mille combattans, sans parler des flottes d'Angleterre, d'Espagne et de Hollande. Les jeunes gens accouraient en foule de toutes les provinces de France, pour s'enrôler sous les drapeaux républicains. Remplis de la meilleure volonté, ils acquirent bientôt l'expérience qui leur manquait.

Le duc *d'Yorck* assiégeait Dunkerque; il somma, le 13 août, le commandant *O-Méara* de rendre la place. Des intelligences qu'il y entretenait, le flattaient d'en être bientôt le maître, lorsque la division qui couvrait le siège sous les ordres du général *Freytag*, fut surprise, le 9 septembre, dans son camp de Hoods-Cootte, par trente mille républicains commandés par *Houchard*, nommé général de l'armée du Nord, depuis la disgrace de *Custine*. Les Anglais, entiérement défaits, furent contraints de prendre la fuite, laissant quatre mille des leurs sur le champ de bataille. A cette nouvelle inattendue, le duc *d'Yorck*, abandonnant brusquement le siège, n'évita

qu'avec peine de tomber dans les mains des
1793. Français; mais il perdit toutes ses munitions de guerre et de bouche, et une artillerie aussi nombreuse que magnifique, embarquée à Wool-Wick, et qui venait d'arriver sur le territoire de France.

Houchard, en sauvant Dunkerque dans cette journée, anéantit tous les projets formés par les Anglais sur la West-Flandre. On assure qu'il ne fit pas, dans cette occasion, tout ce qu'il pouvait faire : qu'il avait dépendu de lui de se rendre maître de la personne du duc *d'Yorck*. Cette accusation coûta la tête à *Houchard*, malgré l'éclat du laurier dont elle était ornée. Mais, dans un tems où la tyrannie des montagnards excluait toute justice, *Houchard* pouvait bien être compté parmi tant de malheureux moissonnés par l'esprit de parti. Le commandement de son armée passa au général *Jourdan*. Dans le même tems, la conduite de l'armée des Ardennes était confiée au général *Ferrand*, celle du Rhin au général *Delmas*; et celle de la Moselle au général *Moreau*.

Après une fuite qui dura cinq jours, les Anglais se rassemblèrent dans les environs de Nieuport, abandonnant les Hollandais, qui furent défaits, le 12 septembre, sur les bords de la Lys. Presque toutes les villes de la Flandre autrichienne rentrèrent sous la domination française.

Les Autrichiens, maîtres de Condé et de Valenciennes, voulaient poursuivre leurs avantages La ville du Quesnoy se rendit au général *de Beaulieu* le 11 septembre. Le prince *de Saxe-Cobourg* faisait le siège de Maubeuge avec une armée de soixante-dix mille hommes; il fut attaqué par les Français, qui le forcèrent de repasser la Sambre. Le général autrichien, craignant de perdre la Flandre entière après cette retraite, demandait à l'empereur un renfort de cinquante mille hommes. L'armée du Nord était alors forte de cent soixante mille combattans. Les coalisés avaient un telle appréhension des entreprises qu'elle pouvait tenter, qu'ils détruisirent des magasins immenses de provisions de toute espèce, de crainte qu'elles ne tombassent au pouvoir du général *Jourdan*.

Lyon, sans fortifications régulières, sans troupes de ligne, sans canons de remparts, repoussait depuis deux mois les attaques de soixante mille assaillans, favorisés par tout ce que la tactique moderne inventa de moyens pour forcer les villes à se rendre.

Le quart de la ville était détruit par les bombes et par les boulets ; le reste menaçait ruine (1). La moitié des guerriers avait ter-

(1) *Dubois-Crancé* écrivait à la convention, le 25 août : Le feu a commencé hier à quatre heures du soir.

miné sa carrière par les maladies, par les
1793. fatigues ou par le fer ennemi. Non-seulement on ne pouvait plus renouveler les postes pour procurer à leurs défenseurs un repos nécessaire, mais quelquefois le guerrier qui avait défendu avec succès une redoute, était obligé de passer sur-le-champ dans une autre, pour secourir ses frères d'armes succombant sous le nombre de leurs ennemis. Les femmes même partageaient avec leurs époux et leurs frères, les travaux et les dangers du siège, comme elles partagèrent dans la suite avec eux les supplices honorables que les plus lâches des hommes infligeaient à la valeur.

Les boulets rouges ont incendié le quartier de la porte Saint-Clair. Les bombes ont commencé leur effet à dix heures; le feu s'est manifesté de la manière la plus terrible vers le quai de la Saône. D'immenses magasins ont été la proie des flammes. On assure que Bellecour, l'arsenal, la porte du Temple, la rue Mercière, la rue Tupin et autres adjacentes, sont totalement incendiés. On peut évaluer la perte, occasionnée pendant deux nuits, *à deux cent millions*. *Dubois-Crancé* rendait compte ensuite de plusieurs sorties qu'avaient voulu faire les Lyonnais, et dans lesquelles il disait qu'ils avaient toujours été repoussés, en laissant beaucoup des leurs sur la place. *Dubois-Crancé* assurait que, parmi les morts, se trouvaient beaucoup de prêtres, et qu'il en coûterait à la république une de ses plus importantes cités, *et d'immenses accaparemens de marchandises*; c'était ainsi qu'il appelait les productions des superbes manufactures de Lyon.

Mais malgré la patience, l'intelligence et le courage des Lyonnais, ils étaient en proie aux attaques d'un ennemi contre lequel la valeur est inutile : cet ennemi était la faim, dont les plus extrêmes horreurs dépeuplaient la ville. An 1.

Quelques conférences s'étaient établies pour parvenir à un accommodement. Les conventionnels montagnards refusaient d'écouter toute proposition, à moins qu'au préalable on ne leur livrât ceux qu'ils appelaient les instigateurs de la révolte. Les Lyonnais refusaient d'admettre des propositions indignes de la courageuse résistance qui devait les honorer à jamais.

Cependant le faubourg de Vaise avait été emporté le 21 septembre. Le poste de Fourvières, qui dominait sur la ville, avait cédé aux efforts des assaillans le 8 octobre. *Seize vendémiaire*, les Brotteaux et Perrache commençaient à brûler. Les assiégeans, maîtres de toutes les hauteurs, pouvaient aisément embrâser le reste de la ville.

Dans l'affreuse alternative où se trouvaient les Lyonnais d'être physiquement ensevelis sous les ruines de leur patrie, ou de livrer, à une mort certaine les citoyens qui, par leurs talens ou leur courage, les avaient guidés dans les champs de la gloire, il ne restait d'autre parti à prendre, à ces derniers, que

de se sacrifier eux-mêmes généreusement pour
1793. sauver les restes languissans de leurs compagnons.

Les chefs civils et militaires, et généralement les individus se regardant comme personnellement proscrits par les jacobins, résolurent de sortir ensemble de la ville, et de chercher un asyle sur une terre étrangère. Ce rassemblement formait un corps d'environ deux mille hommes. Quelques charriots, sur lesquels étaient déposées les ressources de toute la troupe fugitive, et quelques pièces de canon de quatre, suivaient cette petite armée au milieu de laquelle se trouvaient un assez grand nombre de femmes qui, n'ayant pas voulu abandonner leurs maris, marchaient à pied, tenant dans leurs bras leurs enfans trop jeunes pour les suivre : les uns et les autres couraient à la mort.

On sortit de Lyon le 9 octobre, au milieu de la nuit, en gardant le silence le plus absolu; cette précaution essentielle était cependant inutile, des infâmes espions avaient prévenu les assiégeans de cette sortie. En conséquence, les jacobins *Couthon*, *Maignet*, *Laporte*, *Bassal* et *Dubois-Crancé*, dépêchèrent des couriers le long de la route que les Lyonnais se proposaient de tenir. Les paysans auxquels on avait persuadé que le comte *d'Artois* et les principaux chefs des émigrés se trou-

vaient dans la colonne Lyonnaise, accouraient de toutes parts au son du tocsin. An 1.

La colonne poursuivait sa marche, malgré les obstacles qui se multipliaient. A peine était-elle engagée dans les défilés de Saint-Cyr, au Mont-d'Or, et dans ceux de Saint-Germain, qu'elle fut entièrement entourée par plus de cinquante mille combattans. Les Lyonnais firent des prodiges de valeur ; mais enfin le nombre devait l'emporter. Enfoncés de toutes parts, le plus grand nombre périt les armes à la main ; environ sept cents individus, hommes ou femmes, la plupart couverts de blessures, tombèrent dans les mains de leurs ennemis. Transférés de cachots en cachots, et enfin dans les caves de la maison commune de Lyon, ils finirent leurs jours par différens genres de supplices.

Quelques proscrits parvinrent à s'échapper dans les campagnes. On dit que des prêtres, abusant de leur ministère, cherchaient, par des offres perfides de secours, à gagner la confiance de ces malheureuses victimes de l'esprit de parti ; et que, lorsqu'ils avaient surpris leur secret, ils les livraient aux jacobins, en retenant leurs dépouilles.

De tout le rassemblement sorti de Lyon le 9 octobre, il ne se sauva qu'environ soixante individus, qui trouvèrent leur salut dans l'humanité des villageois dont ils eurent le bonheur d'être accueillis.

1793.

CHAPITRE V.

Lyon ouvre ses portes. Décret qui change le nom de cette ville en celui de Commune-Affranchie, et qui ordonne les démolitions de ses principaux édifices.

Après le départ de l'élite des défenseurs de la cité, Lyon ouvrit ses portes aux assiégeans. Les troupes de la république n'y entrèrent que partiellement, sous la conduite du général *Doppet*. Le quartier-général continua de résider au camp de la Pape, d'où *Kellermann* sortit bientôt pour aller combattre les Piémontais. Les montagnards *Javogues* et *Collot-d'Herbois* ne parlaient d'abord que de clémence. Les Lyonnais étaient bien éloignés de prévoir le sort qui les attendait; leur premier sentiment fut celui d'une heureuse abondance, succédant tout-à-coup à la disette qu'ils éprouvaient depuis plusieurs mois.

Les sans-culottes, qui formaient la plus grande partie de l'armée assiégeante, réclamaient hautement le pillage de la ville qu'on leur avait promis. Les troupes de ligne repoussèrent cette demande avec horreur; mais bientôt les conventionnels montagnards trouvèrent l'occasion d'assouvir la soif de l'or et de sang dont les jacobins étaient dévorés.

Le club central avait été solennellement rétabli et installé dans la salle de spectacle, auprès de la maison commune. *Collot-d'Herbois*, un des commissaires de la convention, jouait, durant l'ancien régime, la comédie dans cette enceinte, où souvent la médiocrité de ses talens avait dirigé sur lui les sifflets du parterre. Cet histrion, devenu législateur par l'effet des métamorphoses qui avaient confié les destinées de la France aux *Marat*, aux *Danton*, aux *Carrier*, aux *Barrère*, aux *Antonnelle*, aux *Fréron*, aux *Tallien*, aux *Dubois-Crancé*, aux *Lebon*, aux *Sergent*, voulait se venger de ceux qui méprisèrent ses talens de comédien. Sa place lui en donnait la facilité, et la manière atroce dont il y procéda, excitera dans tous les tems le frémissement de l'horreur. An 1.

A peine la société populaire avait repris ses séances, que *Collot-d'Herbois* y vint prononcer un discours dont je citerai quelques traits, à cause de leur connexion avec les événemens affreux qui se succédèrent bientôt dans cette malheureuse ville. Après avoir peint *Challier* comme l'ami du peuple et le héros de la république, il parlait aux ouvriers de l'avilissement honteux dans lequel les travaux de l'industrie les avaient tenus si longtems. Il représentait les riches propriétaires comme les ravisseurs du patrimoine des pau-

vr s. Il exhortait les sans-culottes à reprendre
1793. ce qui leur appartenait, en dépouillant ceux qui en étaient, selon lui, les injustes détenteurs. La démolition des majestueux édifices de Lyon, lui paraissait un moyen assuré de parvenir à cette égalité, sans laquelle il regardait la liberté comme un mot insignifiant chez un peuple guerrier et agricole, que les arts et le luxe pouvaient énerver. Enfin, il publia un décret de la convention, ordonnant que les habitans de Lyon seraient désarmés, que tous les monumens remarquables de cette ville seraient détruits par le fer ou le feu; qu'il ne resterait que les habitations des pauvres, les édifices employés aux manufactures, à l'instruction publique et au soulagement des malades; que le nom de Lyon serait effacé du tableau des villes de France; que l'assemblage des maisons conservées serait appelé *Commune-Affranchie*; qu'il serait élevé, sur les ruines de Lyon, une colonne avec cette inscription : « Lyon fit la guerre à la république, Lyon n'est plus; » enfin, que les commissaires conventionnels feraient un tableau de toutes les propriétés des riches, et qu'elle seraient affectées aux indemnités dues aux *patriotes* opprimés.

Les *patriotes* furent exhortés, les jours suivans, à dénoncer les juges, les jurés qui avaient condamné l'immortel *Challier*, les

membres de la municipalité, les officiers militaires de tout grade, les membres des comités administratifs établis durant le siège, les riches négocians, et les endroits où leurs effets précieux pouvaient être cachés. On répétait, dans le club, qu'un véritable républicain devant méconnaître le cri de la nature, lorsqu'il s'agissait du salut de sa patrie, dénoncer son père était une vertu digne de lui. An 1.

Les suites de cette invitation furent des visites domiciliaires chez les riches habitans qu'on avait désarmés. Les uns furent traînés à l'échafaud ; d'autres, seulement dépouillés des effets précieux trouvés dans leurs maisons.

CHAPITRE VI.

Massacre des Lyonnais. Destruction des principaux édifices qui décoraient leur ville.

Ces exécutions jetaient la terreur dans l'ame de tous les Lyonnais. Plusieurs cherchaient leur salut dans la fuite, malgré les précautions prises pour les en empêcher.

Les commissaires conventionnels, employant une de ces ruses familières à la secte à laquelle ils appartenaient, surent ramener leurs victimes dans le piège qu'on leur avait tendu.

1793. Une proclamation fut publiée. On exposait que les rigueurs, nécessaires par la nature des événemens qui s'étaient succédés à Lyon, regardaient les seuls individus frappés par la loi ; on ajoutait que, sans raison, une multitude de pères de famille, de chefs de manufactures et d'ateliers, s'éloignaient de leurs foyers ; que la convention était bien éloignée de vouloir leur enlever les moyens d'alimenter leurs familles et leurs ouvriers. On leur annonçait que, pour éviter toutes recherches ultérieures, ils devaient prendre le parti de venir déclarer à la municipalité qu'ils voulaient continuer leur commerce, en spécifiant le nombre d'ouvriers qu'on se proposait d'occuper. Les négocians étaient invités en même tems à donner connaissance du genre et de l'étendue de leurs spéculations commerciales, et à prouver, par leurs livres de compte, la vérité de leurs énonciations à cet égard.

Les crédules Lyonnais revinrent dans leurs maisons. Ils furent bientôt arrêtés par milliers. Les scellés furent apposés sur leurs effets ; leurs livres de commerce furent transportés dans des bureaux destinés à les recevoir et à les brûler. Leurs familles se virent livrées aux horreurs de l'indigence ; alors les lois de sang, portées contre Lyon, eurent leur entière exécution.

Dubois-Crancé, de retour à Paris, avait

présenté à la convention une pièce regardée par lui comme très-importante. C'était la réponse des Lyonnais à la sommation qui leur avait été faite, quelques mois auparavant, d'ouvrir leurs portes. On a vu, dans le livre précédent, que cette réponse, dans laquelle les habitans de Lyon énonçaient les raisons qui les avaient forcés à prendre les armes, était revêtue de vingt mille signatures. *Dubois-Crancé*, regardant ces signataires comme les plus riches particuliers de Lyon, calculait que le séquestre de leurs biens devait mettre deux milliards à la disposition du gouvernement. Il demande que ce titre, contre les Lyonnais, soit déposé aux archives nationales; cette mesure fut adoptée. Des copies de cette pièce furent envoyées aux commissaires conventionnels, à Lyon, avec ordre de poursuivre les signataires, de les faire condamner à mort, et de se saisir de leurs propriétés. AN 2.

Pour parvenir à cette extermination, un détachement de l'armée révolutionnaire de Paris arrivait; une commission militaire fut formée par *Collot-d'Herbois*, sur le modèle du tribunal établi par *Fréron*, dans Marseille. Ces juges faisaient conduire devant eux tous les individus dénoncés par le club central. On demandait au prévenu son nom, ce qu'il avait fait durant le siège, et on l'envoyait à la mort, de quelque manière qu'il répondit.

1793. *Collot-d'Herbois* et *Javoques* écrivaient à la convention, le 28 brumaire : « Nous poursuivons notre mission avec l'énergie d'hommes qui ont le sentiment de leur caractère. Nous ne descendrons pas de la hauteur où nous sommes, pour nous occuper de misérables individus plus ou moins coupables. Il faut que tout soit vengé d'une manière prompte et terrible. Convaincus qu'il n'y a d'innocens dans cette infâme cité que celui qui fut chargé de fers durant le siège, nous sommes en défiance contre les larmes du repentir. Rien ne peut désarmer notre sévérité. L'indulgence est une faiblesse dangereuse; les démolitions sont trop lentes. Il faut des moyens plus rapides; l'explosion de la mine, l'activité dévorante de la flamme peuvent seules répondre à l'impatience républicaine, qui doit avoir les effets du tonnerre. »

Cette lettre était accompagnée du buste de *Challier*. Lorsqu'on voudrait émouvoir votre sensibilité, ajoutait *Collot-d'Herbois*, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes qui ne voient que des individus; qu'ils soient rappelés, par cette peinture énergique, à la sévérité du devoir. C'est la liberté qu'on a voulu assassiner en immolant *Challier*. La justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté. Nous avons pris des moyens qui serviront de leçon à tous.

Chaque jour voyait marcher au supplice au moins quarante citoyens. Quelques membres du club central criaient vive la république à chaque tête qui tombait, ils ne pouvaient arrêter la consternation qui se manifestait généralement; les jacobins firent à la multitude un crime de cette sensibilité. Il parut une affiche dans laquelle était déclaré suspect quiconque laisserait paraître sur son visage la moindre apparence de tristesse, ou quelque signe de pitié s'échapper de sa bouche en faveur des condamnés.

Le nombre des exécutions augmentait de jour en jour. Cependant les prisons ne désemplissaient pas. *Tout va bien maintenant*, écrivaient d'abominables proconsuls, lorsque ce mouvement cadencé d'emprisonnemens et d'assassinats était parfaitement établi. Trois fois la guillotine avait changé de place. Des fosses profondes étaient creusées pour absorber le sang. Malgré ces précautions, le sang inondait les places; il coulait dans les rues. Les bourreaux se lassaient; la pitié pénétrait dans les cœurs. Des malheurs particuliers se distinguant au milieu de la calamité générale, devaient produire ce sentiment.

Un individu, accusé d'avoir dit qu'il donnerait volontiers cinq cent mille livres pour reconstruire le superbe Hôtel-Dieu de Lyon, écrasé par les bombes, fut condamné à mort

en récompense de l'action vertueuse qu'il se
1793. proposait de faire. Cet infortuné était père de dix enfans, sa femme allait accoucher du onzième ; elle se jette aux pieds des commissaires conventionnels. La tendresse conjugale, la piété filiale et tous les élans de la nature, qui déchirent l'ame de l'homme sensible, n'avaient aucun accès sur le cœur de ces êtres féroces. Qu'on éloigne les rejetons d'une race rebelle : telle fut la réponse de *Collot-d'Herbois*. Cette rebellion consistait à passer pour riche, et ce crime était irrémissible.

L'accusé est traîné à l'échafaud en présence de sa famille. En vain sa malheureuse épouse, entraînée par son désespoir, s'élance jusques sur l'instrument de mort ; son mari est frappé dans ses bras, son sang rejaillit sur elle. L'horreur qui la saisit, hâte, dans ses entrailles, les douleurs de l'enfantement ; on la porte chez elle mourante. Les agens de la commission militaire y arrivaient en même tems. Les scellés sont apposés sur ses meubles les plus indispensables. On la chasse de sa maison, sans lui permettre d'emporter les linges nécessaires à l'être auquel elle venait de donner le jour. Cette femme succombe à son infortune, et ses enfans sont relégués dans un hôpital.

Plusieurs Lyonnaises espéraient qu'en réunissant leurs gémissemens, elles parvien-

draient peut-être à fléchir la cruauté des bourreaux de leurs pères, de leurs frères, de leurs époux. Elles se présentent dans l'attitude de suppliantes. Les commissaires de la convention refusent de les entendre; on les menace d'une décharge de canon à mitraille. Deux d'entre elles, qui ont le triste courage d'insister, sont saisies et liées pendant six heures au poteau de la guillotine. Elles sortirent de ce supplice, mille fois pire que la mort, entiérement défigurées par le sang de leurs proches dont elles avaient été trempées. An I.

CHAPITRE VII.

Fête funèbre en l'honneur de Challier. *Les Lyonnais sont exterminés par la foudre.*

Huit cents ouvriers étaient employés à la démolition de la ville. On disait publiquement que les restes de sa population seraient dispersés dans d'autres communes, et que le local resterait désert. *Collot-d'Herbois*, pour arrêter les funestes impressions faites par cette perspective, avait résolu de frapper les regards de la multitude, par la pompe lugubre d'une fête extraordinaire. Ce fut l'apothéose de *Challier*, et la procession, aussi horrible

que ridicule, dont cette apothéose fut accom-
1793. pagnée. Une guillotine ambulante et des bourreaux armés de sabres ensanglantés, faisaient partie de cette marche infernale, au milieu de laquelle on voyait, en costume de cérémonie, des représentans du peuple. Des hymnes étaient chantés en l'honneur de *Challier*. On distribuait avec profusion le panégyrique de cette nouvelle divinité, prononcé dans le club central. Dans ces pamphlets délirans, on présentait la destruction de Lyon et le supplice de ses habitans comme un sacrifice digne d'être offert aux mânes des guerriers tués pendant le siége.

Ainsi, les jacobins énivraient la multitude de leur rage. Les meurtres juridiques se perpétuent avec une nouvelle fureur. Les proconsuls ne trouvent pas l'action de la guillotine assez prompte pour assouvir leur vengeance, on invente un nouveau genre de supplice, pour frapper les prisonniers en masse; ils seront exterminés par le canon chargé à mitraille.

Deux cent soixante-neuf victimes des deux sexes périrent en un seul jour de cette manière. On les avait liés deux à deux dans une enceinte, fermée par des arbres. Quelques-uns, dont les liens furent rompus par la mitraille, prirent la fuite; ils furent poursuivis et hachés par des dragons. On les jeta dans le Rhône. Plusieurs respiraient encore. Deux

eurent la force ou le malheur de nager jusqu'à un banc de sable. Ils tendaient en vain leurs mains défaillantes. Les dragons traversèrent le bras du fleuve et achevèrent deles tuer. Cette affreuse exécution dura plus d'une heure ; *Collot-d'Herbois*, qui en fut l'ordonnateur, assassina plusieurs victimes de sa main. AN I.

Un seul homme échappa à la mort ; ses liens avaient été brisés par la mitraille, sans qu'il eût reçu aucune blessure : il fuyait dans les Brotteaux à travers la campagne, poursuivi par un dragon. Au moment d'être atteint, le dragon lui crie : Jette-toi par terre et fais le mort. En même tems il tire à côté de lui ses deux coups de pistolets, et sautant de son cheval il feint de l'achever à coups de sabre. Son éloignement du champ de carnage permettait d'apercevoir une partie de son action ; et tandis que, remonté sur son cheval, il revenait au petit pas au bruit des applaudissemens donnés par les massacreurs, celui qui lui devait la vie s'éloignait en se traînant sur la terre, et se mettait en sûreté. Si ces lignes parviennent jamais à ce brave soldat, elles seront la récompense de sa bonne action. A Rome on couronnait solemnellement celui qui avait sauvé les jours à un de ses concitoyens.

Après cette boucherie, *Collot-d'Herbois* revint à Paris. Une pétition avait été présentée

à la convention pour la supplier de mettre un
1793. terme aux malheurs de Lyon. *Collot* se présente à la tribune, et après avoir parlé vaguement des mesures prises pour la punition des attentats commis dans cette ville, il continua ainsi : « La nature des choses sollicite de prononcer sur les moyens les plus prompts, les plus conformes à la grandeur de votre caractère et à la générosité nationale, pour licencier et disséminer la trop nombreuse population de Commune-Affranchie. Les hommes dignes de la liberté ne regretteront pas de s'éloigner de cette terre, et les citoyens laborieux trouveront, dans vos dispositions paternelles, les moyens de féconder leur industrie dans quelque lieu qu'ils veuillent la porter.

» Il est pressant aussi de mettre en valeur d'immenses propriétés nationales, que le séquestre rend stériles ; de rendre à l'utilité générale les objets dont elle a été privée ; enfin, pour que l'inscription décrétée, qui doit attester que Lyon n'est plus, puisse avoir lieu, il ne faut pas que cette inscription se trouve entourée d'habitations où plus de cent trente mille individus peuvent encore demeurer. Ce que le comité de salut public a jugé nécessaire avant tout, d'après la pétition qui lui a été renvoyée, c'est de soulager une sorte d'amertume qui pèse sur vos cœurs, depuis que vous avez envoyé à Lyon de nouveaux

commissaires. Un voile odieux est jeté sur les événemens, on calomnie l'appareil majestueux et terrible qui accompagne les actes de justice populaire. L'hypocrite mensonge s'est présenté sous la forme du repentir, pour vous induire en erreur.

» Souvenez - vous des circonstances. Lyon soumise ne se présentait plus les armes à la main, mais la rebellion était concentrée, enracinée dans le cœur de ses habitans. Ceux de vos collègues qui avaient présidé au siège de cette ville, penchaient vers l'indulgence. Les ennemis de la patrie trouvèrent dans ces dispositions des armes pour nuire à la chose publique. Il y eut alors, en quelque sorte, un nouveau siège à faire ; il fallut renverser toutes les espérances, et mettre en permanence l'indignation, la justice, la terreur et la plus inflexible sévérité. Vos collègues marchèrent vers ce but, et on choisit plusieurs jacobins pour en accélérer le succès.

» Le départ des représentans fut l'époque d'une audace nouvelle. On vous avertit alors que tous les lieux publics retentissaient des plus scandaleux discours ; on vous avertit que les Lyonnais se vantaient avec arrogance de s'être bien défendus ; qu'ils avaient perdu la partie, mais qu'ils attendaient la revanche. On affectait d'annoncer une amnistie prochaine ; les chances de la vie et de la mort

rendaient nul l'effet des exécutions. Les femmes
1793. employaient la prostitution pour égarer les chefs de l'armée , et quelques condamnés échappaient à la mort. Enfin , on publiait que la convention improuvait les mesures rigoureuses ; on vous présentait sous les traits de la faiblesse, lorsque vous commandiez à vos commissaires une sévérité inexorable.

» L'armée révolutionnaire, dont vous aviez décrété l'envoi à Commune-Affranchie, arriva et fit rentrer dans les cœurs cette écume de crimes qui débordait de toutes parts. Alors fut créée la nouvelle commission qui devait juger ; et comme la justice ne pouvait avoir deux mouvemens, l'un accéléré, l'autre ralenti, les autres tribunaux demeurèrent suspendus.

» Une agitation sensible se faisait reconnaître ; un volontaire de la division révolutionnaire avait été assassiné; des canons aux portes des prisons avaient été encloués ; des lettres menaçantes ne laissaient aucun doute sur les projets les plus sinistres, et le président de la commission révolutionnaire a écrit que, si les exécutions étaient encore différées, les juges et lui couraient risque d'être assassinés. Voilà ceux auxquels on voudrait que vous rendissiez la liberté.

» Pourquoi avait-on différé les exécutions ? Il faut vous le dire : c'est que, pour délivrer

l'humanité du spectacle d'un grand nombre d'exécutions successives, vos commissaires avaient cru possible de détruire tous les conspirateurs en un seul jour. Vous savez qu'il ne faut pas craindre de se faire des ennemis pour le salut de la patrie. Vos collègues continuent avec fermeté leur mission difficile; conservez-leur votre confiance; ne les abandonnez pas aux coups des ennemis de la liberté, parce qu'ils ont été impassibles, en remplissant leurs devoirs. »

Le sang coula cinq mois dans Lyon. Près de six mille victimes périrent dans ce carnage. Leurs derniers regards se tournaient sur les ruines de leur patrie qui présentait l'aspect d'un immense tombeau.

Fruits amers des révolutions! Lorsque la masse du peuple, se livrant aux perfides insinuations de ces hommes qui spéculent sur la misère publique, oublie que la justice doit être la base de tous les changemens que les circonstances peuvent amener dans la politique, une injustice appelle une autre injustice; les malheurs de l'espèce humaine s'amoncèlent, la morale publique se dégrade, le peuple, conduit d'erreurs en erreurs, de crimes en crimes, finit, après avoir tout dévoré autour de lui, par se dévorer lui-même.

Il serait injuste d'attribuer à la majorité de la convention des excès de férocité qui exci-

1793. tent le frissonnement de l'effroi ; la terreur enveloppait la convention elle-même depuis le 2 juin. Les hommes altérés de sang, abusant indignement du nom de la représentation nationale, furent les ministres infâmes du cabinet de Saint James, qui, jaloux depuis long-tems des riches manufactures de Lyon, employait des trames odieuses pour détruire cette florissante cité.

CHAPITRE VIII.

Tableau fait par Lequinio *de la guerre de la Vendée.*

TANDIS que les bombes et les boulets rouges écrasaient Lyon, de nouveaux Cortez, de nouveaux Pizarres renouvelaient, dans la Vendée, les atrocités que les Espagnols commirent dans le seizième siècle en Amérique.

Le général *Biron*, chargé de cette guerre, accoutumé à mêler, dans les opérations hostiles, les ménagemens qui peuvent atténuer le plus horrible des fléaux, n'était pas propre à diriger une expédition de cannibales, dans laquelle il s'agissait moins de ramener les habitans du Bas-Poitou et des contrées environnantes aux principes républicains, que

d'aigrir les esprits à force de vexations, et d'éterniser une insurrection nécessaire aux jacobins pour parvenir à la désorganisation de la France. An I.

Les démarches faites par *Biron* pour rendre la paix et le bonheur à des hommes égarés par des suggestions astucieuses, furent traitées de trahison envers la montagne; il paya de sa tête le crime de sa modération, comme son successeur à l'armée d'Italie, le général *Brunet*, paya de la sienne les efforts qu'il faisait pour établir dans les camps la discipline militaire, gage des succès durables.

A la place de *Biron*, furent envoyés dans la Vendée des généraux qu'on appelait sans-culottes, et bientôt la Vendée fut livrée à la dévastation. Je ne parle pas de *Santerre* qui, avant la journée du deux juin, avait voulu prendre part à cette guerre; accoutumé aux actions dans lesquelles il pouvait briller sans courir aucun danger, il prit la fuite aux premiers coups de fusils. Ainsi *Démosthène*, après avoir décidé, par ses harangues, les Athéniens à déclarer la guerre à *Philippe*, avait abandonné ses camarades à la bataille de Chéronée. *Santerre* reprit son métier de brasseur de bierre, et depuis lors on ne parla presque plus de lui.

Comment lire sans frissonner cet ordre donné à Angers, le 12 frimaire l'an deux?

1793. Les représentans du peuple, délégués par la convention nationale, près l'armée de l'ouest et dans les départemens de l'ouest et du centre, requièrent le général commandant l'armée de l'Ouest à Angers, de donner, de suite et sous sa responsabilité personnelle, les ordres les plus pressans pour organiser une *compagnie d'incendiaires* qui, au premier ordre, se tiendra prête à marcher et à incendier les maisons et les bâtimens qui lui seront indiqués par le commandant de la place qui, de sa part, demeure chargé de faire lesdites indications. Signé *Francastel*, *Esnue-la-Vallée*.

Le jacobin *Lequinio*, dans un mémoire publié au mois de janvier 1795 (nivose an trois), présente ce tableau des opérations de l'armée jacobine. « Les généraux de cette armée, dès les premiers instans, ont fait de cette guerre un objet de spéculation et d'intérêt particulier. Leurs appointemens immenses, et la disposition des fonds pour les dépenses extraordinaires, l'ont changée pour eux en une sorte de ferme, dont ils ont été bien aises de voir durer le bail.

» Ils ont spéculé sur le produit des pillages, et, pour couvrir leurs lâches procédés, ils favorisaient les débordemens de leurs soldats. On a vu plusieurs de ces derniers couverts d'or et de bijoux, les consommant avec une prodigalité révoltante. Ils enlevaient, dans

leur délire, les biens des patriotes comme ceux des révoltés; et les individus qui opposaient la moindre résistance, étaient traités avec la barbarie la plus monstrueuse. An 1.

» On a vu des soldats violer des femmes sur des pierres amoncelées, et les fusiller ou les poignarder, en sortant de leurs bras. On en a vu d'autres porter des enfans, encore à la mamelle, au bout de la baïonnette qui avait percé du même coup la mère et l'enfant.

» Des communes se présentaient, des branches d'arbres en leurs mains en signe de paix, et ayant à leur tête leurs officiers municipaux en écharpe tricolore; on les a reçus avec une fraternité apparente, et tandis qu'on les amusait par de vaines paroles, des troupes les ont entourés, et tous ont été exterminés sur l'heure. »

Non-seulement les villages appartenant aux rebelles étaient la proie des flammes, et l'on y massacrait sans distinction les hommes, les femmes, les enfans, les vieillards, mais les communes restées fidelles à la république n'éprouvaient pas un meilleur sort. On brûlait, dans ces inconcevables expéditions, les granges pleines de bleds et de fourrages : on massacrait les bœufs et les moutons, sans aucun objet d'utilité, se privant ainsi des ressources avec lesquelles l'armée républi-

1793. caine aurait pu s'alimenter long-tems dans ces contrées.

Ceux qui ordonnaient ces horreurs n'ignoraient pas que, brûler la chaumière de l'agriculteur et le métier du tisserand, c'est rompre les liens qui attachaient ces hommes agrestes à l'ordre social, c'est les forcer de se retirer dans les bois, et les rendre brigands pour subsister. Ils n'ignoraient pas que la perte des bestiaux était encore plus irréparable, en rendant impossible la culture des terres, et préparant ainsi des disettes certaines pour les années suivantes. Mais, comme on l'a observé plus haut, le projet des exterminateurs n'était pas de finir cette guerre, ils voulaient déterminer une multitude d'hommes trompés à se livrer au désespoir, et à vendre leur existence au plus haut prix, en se défendant par tous les moyens possibles.

De-là les relations mensongères qui circulaient de tems en tems, dans le public, jusqu'au sein de la convention : on proclamait l'insurrection de la Vendée comme assoupie, lorsqu'après les plus horribles massacres, des armées redoutables semblaient naître de la cendre des morts. Jamais les commandans de l'armée conventionnelle ne présentaient un rapport exact de leur situation. Le corps législatif était perpétuellement trompé par les fanfaronnades les plus grossières, impudemment dé-

bitées à la tribune par *Barrère*, impudemment consignées dans les papiers publics par les journalistes. An 1.

Les conventionnels *Bourbotte*, *Thureau*, *Choudieu* et *Francastel*, écrivaient, au mois d'octobre : « La convention nationale a voulu que la guerre de la Vendée fût terminée à la fin d'octobre : nous pouvons l'assurer, aujourd'hui, qu'il n'existe plus de Vendée ; une profonde solitude règne actuellement dans les pays que les rebelles habitaient ; on ferait beaucoup de chemin, dans ces contrées, avant de rencontrer un homme ou une chaumière ; nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavre..... » Le conventionnel *Richard* écrivait à la même époque de Saumur : « La convention a décrété qu'au mois d'octobre la guerre de la Vendée serait finie. Graces aux mesures sages et vigoureuses qui ont été prises, ce vœu sera rempli ; les rebelles, par-tout vaincus et par-tout poursuivis, cherchent en vain un asyle ; l'ardeur des troupes est telle, que je puis vous répondre qu'ils n'échapperont pas à la juste vengeance que demande, depuis si long-tems, la liberté outragée par ces scélérats. »

Il semblait, en lisant ces lettres, que l'armée de la convention, ou des jacobins, après avoir converti le plus riche canton de France en un lugubre désert, tenait les restes des révoltés

1793. bloqués dans une enceinte qu'il ne leur était plus possible de franchir ; on apprit bientôt le contraire. Le sac de la Vendée, loin de forcer ce qu'on appelait l'armée catholique et royale à mettre bas les armes, n'avait fait que l'obliger d'aller chercher ailleurs des subsistances, en occasionnant de nouvelles dévastations.

On a déjà observé que cette guerre, qui ne ressemblait point à celle que nous faisions sur les frontières, contre les ennemis extérieurs, demandait de la part des agens du gouvernement et des généraux qu'on y employait, autant de vertu que de courage, et sur-tout une prudence consommée : assemblage très-difficile à trouver au milieu des passions les plus divergentes.

Il eût fallu perpétuellement distinguer, dans ces malheureux cantons, les rassemblemens de nobles, de prêtres, de maltôtiers, de contrebandiers, et de déserteurs insurgés par intérêt, par habitude ou par nécessité, les uns conduits par l'amour du pillage, et les autres par la haine qu'ils portaient à la révolution, de la masse entière des habitans trompés par des raisonnemens insidieux. Ces derniers, simples agriculteurs, attachés à leurs propriétés, à leurs familles, et au pays où reposaient les cendres de leurs ancêtres, ne trouvaient aucun avantage dans le désordre. La paix pouvait leur procurer le seul genre de bonheur qu'ils

connaissaient ; la plupart croyaient de bonne foi défendre la cause de l'Etre-Suprême, en s'opposant aux progrès des hommes qui avaient envoyé *Louis XVI* sur un échafaud, et chassé les gens d'église des biens qu'ils possédaient. Quelques-uns d'eux avaient cédé non-seulement aux inspirations morales de leurs curés, mais très-souvent à la contrainte qui leur était faite par les noyaux de troupes révoltées. An 1.

Il était naturel que, par-tout où des hommes simples et ignorans se trouvent excités par des hommes investis de la confiance publique, par leurs lumières, leur crédit, ou seulement par les chaînes de l'habitude, les premiers soient indubitablement induits en erreur. Le danger existe nécessairement en raison composée de l'isolement des uns, du nombre ou de la richesse des autres, et des dispositions locales. Telle était la situation du Bas-Poitou, qui offrait aux mécontens, avec des subsistances très-abondantes, une retraite presqu'assurée par mer.

1793.

CHAPITRE IX.

Réflexions sur les moyens qu'il fallait employer pour éteindre cette insurrection.

Il fallait éclairer les agriculteurs sur les dangers dont ils étaient menacés, et leur faire comprendre que ceux qui les poussaient à la révolte, étaient mus par des passions habilement couvertes avec le voile du bien public. Peut-être, dans le principe, les eût-on déterminés à séparer leur cause de celle des véritables révoltés, si la convention eût envoyé des hommes connaissant la langue du pays, doués de beaucoup d'intelligence, avec quelque facilité de parler en public, et dont l'ame pure et franche, brûlât d'une sincère ardeur pour la félicité publique.

L'instruction des villageois n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le croire. Il ne faut que de la droiture, de la simplicité pour obtenir leur confiance ; persuadez-leur que vous voulez vraiment leur bonheur, et vous les conduirez au gré de vos desirs.

Si, dans vos actions, le villageois ne découvre que des vertus, s'il n'entend dans vos discours que l'expression de la vérité naïve, s'il

lit dans vos yeux l'amour sincère de lui-même, vous aurez à peine fait quelques pas dans la carrière de l'instruction, que des prodiges s'opéreront à vos côtés ; sur-tout, que votre morale s'éloigne de cette teinte lugubre, qui porte la tristesse dans les ames, et les ferme aux douces émotions de la joie. Il faut des fêtes au peuple. La religion des anciens Romains excellait dans cette sage distribution. Les solemnités de Cérès et de Bacchus, celles en l'honneur des divinités des bois et des fontaines, se liaient avec les travaux nourriciers de l'agriculture. Les miracles d'Orphée, si célèbres dans l'antiquité fabuleuse, ne sont peut-être que la peinture exagérée des prodiges moraux exécutés chez des peuples grossiers, par des moyens analogues à ceux dont je parle.

Le comité de salut public avait envoyé dans la Vendée les êtres les plus lâches, les plus cruels, les plus immoraux. Ministres subalternes d'une superstition nouvelle qu'un nouveau *Mahomet* voulait établir en France sur les débris des anciennes, ces horribles agens servaient, avec autant de bassesse que de cruauté, l'ambition de quelques scélérats, qui livraient entre leurs mains la liberté, la fortune et l'existence d'un million d'infortunés, pourvu que dans le cours de leurs brigandages, ils eussent les yeux perpétuellement tournés

1793. vers la source de leur puissance, et qu'ils proclamassent par-tout les nouveaux souverains de la France, et leur autorité sans bornes.

Au lieu d'employer l'indulgence et la persuasion, pour gagner le peuple, on s'appliquait à le vexer, à le tourmenter; on le contraignait par le meurtre et le pillage, le mensonge et la trahison, à la dure alternative de se joindre à l'armée rebelle, pour défendre ses foyers domestiques, ou d'être fusillé sans miséricorde, après avoir vu brûler son habitation.

Les généraux et les commissaires conventionnels non-seulement autorisaient, par leur exemple, le viol, l'assassinat, l'incendie; mais, par un machiavélisme inconcevable, ils proclamaient des amnisties, et ceux qui, trompés par cette perfide amorce, venaient se rendre, avec ou sans armes, étaient assassinés.

CHAPITRE X.

Horreurs commises dans la Vendée.

J'AI déjà parlé de ces atrocités repoussantes; lecteur sensible, soyez convaincu que mon cœur se soulève en traçant ces lignes.

Que n'en puis-je dérober la connaissance à la postérité ; mais la vérité plane sur ma tête ; elle doit lui parvenir toute entière, pour effrayer et pour instruire nos derniers neveux. An I.

Je crois devoir copier un fragment de la brochure de *Lequinio* que j'ai déjà citée. *Lequinio* est d'autant moins suspect, qu'envoyé lui-même à la Vendée, il fut témoin de toutes les horreurs commises dans ce malheureux pays ; qu'il en fut souvent l'auteur.

« On a fait venir dans ces départemens une prétendue armée révolutionnaire, pour achever, disait-on, la ruine d'une horde d'esclaves, dont elle devait exterminer jusqu'au dernier rejeton ; mais, au lieu d'exécuter ce projet, elle a dévasté les possessions du paisible agriculteur. Cette troupe s'est divisée en douze petites colonnes, pour ruiner une plus grande étendue de pays à la fois. Lorsque les porte-feuilles étaient bien pleins, on n'avait plus aucun desir de se bâttre, dans la crainte de perdre son butin. Les soldats demandaient des billets d'hôpitaux. Les généraux faisaient pis encore, ils mettaient en réquisition toutes les charrettes trouvées dans les communes ; enlevaient ce qu'il y avait de meilleur dans les maisons des patriotes, comme dans celles des insurgés ; faisaient traîner le tout dans leur camp ; permettaient aux habitans d'em-

1793. porter le reste de leurs effets; à condition d'accompagner les colonnes républicaines ; mettaient le feu aux habitations ; et, parvenus au milieu des champs, on tuait les hommes, on violait les femmes et les filles, et on les poignardait ensuite. »

« Dans un village, connu par l'attachement de ses habitans aux nouvelles institutions, on apprend qu'une colonne républicaine approchait. Tous les colons se réunissent pour préparer, pour ceux qu'ils appelaient leurs frères d'armes, un repas frugal. La colonne arrive, mange les vivres de ces malheureux, les entoure dans le cimetière, hommes, femmes, enfans, et les fusille tous. »

Les chefs de la rebellion, profitant du désespoir de ceux des villageois qui avaient échappé aux recherches de l'armée révolutionnaire, leur persuadèrent aisément que, la mort étant destinée, par les jacobins, à tous les habitans de la Vendée, il ne leur restait d'autre parti à prendre, que de vendre chérement leur vie.

Les torches du fanatisme, agitées dès-lors par des mains hypocrites et perverses, embrâsèrent les cultivateurs de la Vendée des feux de la vengeance; elles firent couler dans leurs veines, avec le phlogistique de la frénésie religieuse, le fiel empoisonné d'une aversion presqu'inextinguible, pour le régime prêché

par les dévastateurs. Des armées nombreuses se formaient comme par miracle et se disloquaient de même. Si les troupes conventionnelles étaient inférieures en nombre, on les attaquait, on les combattait avec acharnement ; et, lorsque leurs forces paraissaient redoutables, l'armée vendéenne s'évaporait, les armes étaient cachées dans les bois, les hommes se trouvaient dispersés dans les champs, chacun à sa charrue, de manière qu'il était impossible de les convaincre d'avoir fait partie du rassemblement qu'on venait de poursuivre et de dissiper. An 1.

Quelques-unes de ces dispositions commençaient à se manifester, lorsque *Biron* commandait dans la Vendée ; mais ce ne fut que sous ses successeurs *Santerre*, *Rossignol* et *Ronsin*, qu'elles prirent des accroissemens incalculables. L'infortuné *Phelippeaux* accusa de haute trahison les généraux *Berruyer*, *Marcé*, *Ligonnier* et *Quetineau*. Le fil qu'il présentait pour sortir de ce labyrinthe politique, le conduisit à l'échafaud ; et la plaie qu'il avait voulu cicatriser, ne fit qu'augmenter après sa mort.

Les insurgés de la Vendée avaient commencé leurs opérations militaires avec des fourches, des bâtons, quelques pierriers enlevés sur des vaisseaux corsaires, et quelques fusils fournis par les Anglais. En peu de tems,

ils combattirent les armées conventionnelles
1793. avec les armes envoyées par la convention. Les combats de Saumur, de Coron, de Vihiers, de Doué, attesteront à jamais la force invincible qu'un peuple réduit au désespoir peut tirer de cette affreuse situation. Les Vendéens, bravant l'artillerie dont ils étaient foudroyés, se jetaient comme des forcénés sur les canons. Les femmes, mêlées avec les hommes, montraient un courage égal et un égal acharnement. Les troupes de la convention prenaient la fuite, abandonnant fusils, munitions, artillerie, bagages. On assure que les Vendéens s'étaient procuré, de cette manière, avant la fin d'octobre, des munitions de guerre immenses, soixante mille fusils et deux cents pièces de canon.

CHAPITRE XI.

Tableau du gouvernement révolutionnaire.

J'AI déjà dit qu'après la fête du dix août, la convention nationale, mettant à l'écart la constitution qui venait d'être présentée solemnellement à l'acceptation du peuple, avait décrété que la France serait gouvernée révolutionnairement jusqu'à la paix.

Des mesures révolutionnaires doivent être considérées comme des remèdes violens, appliqués à des maux extrêmes qui ne peuvent être guéris d'une manière différente. Je les compare à ces amputations chirurgicales commandées par la nécessité, pour sauver le malade, en le privant d'un membre gangrené. Des opérations aussi cruelles et aussi dangereuses ne doivent pas se répéter trop de fois, ni durer trop long-tems; il faut se hâter de prescrire un régime au malade.

An 1.

Les révolutions qui, par un ébranlement subit et général, changent les rapports politiques et civils des nations, sont des actes et non des habitudes. Le peuple qui vient de conquérir sa liberté, ne saurait trop se hâter de quitter la hache pour prendre la truelle.

La liberté est une plante délicate dont il faut confier la garde aux lois protectrices. Née au sein des orages, elle a besoin de la culture la plus soignée pour prendre racine, pour fleurir et pour porter des fruits.

Qu'est-ce donc qu'un gouvernement révolutionnaire? Il est dificile de répondre à cette question. Ces deux mots *gouvernement révolutionnaire* expriment deux idées opposées. Une révolution détruit un gouvernement précédent, et un nouveau gouvernement, à la suite d'un révolution, arrête le mouvement révolutionnaire. Mais, si j'ignore de quels élémens

1793. politiques se compose un gouvernement révolutionnaire, les effets qui résultèrent parmi nous de cette étrange organisation sociale, ne sont que trop connus.

Tous les droits civils et politiques, ébranlés et même détruits, toute nuance effacée entre les divers pouvoirs, toute liberté enlevée à la presse et aux opinions, la nation divisée en castes privilégiées ou proscrites, les propriétés violées sans ménagement, les lettres-de-cachet rétablies et multipliées avec scandale, les asyles domestiques livrés à l'inquisition la plus tyrannique, les formes de la justice dépouillées de tout sentiment d'humanité et de bonne-foi, la France couverte de scellés et de prisons, tous les excès de l'anarchie et du despotisme se choquant avec fracas dans une multitude confuse de comités de tous les noms, de tous les genres; la terreur et la consternation dans toutes les ames, l'échafaud dévorant chaque jour cent victimes, et menaçant d'en dévorer un plus grand nombre; dans les maisons, le deuil universel; dans les lieux publics, le silence des tombeaux : voilà l'incroyable système qui dévorait les hommes et les choses.

Une révolution qu'on avait regardée comme le passage plus ou moins gradué du mal au bien, ne fut qu'un coup de foudre, selon l'expression de *Saint-Just*. L'égalité, fille de

la nature ou de la loi, était devenue un niveau sanglant, promené sur toutes les têtes. Ainsi un ancien tyran étendait sur un lit de fer tous les étrangers que le sort conduisait chez lui, et, par des tortures, les faisait réduire à la mesure de ce lit. An I.

Celui qui s'était enrichi en volant ses créanciers ou sa patrie, n'avait qu'à se faire recevoir au club des jacobins, pour devenir l'homme vertueux par excellence. Ce n'était plus à la friponnerie, mais à la probité qu'on cherchait un correctif. Les gouvernans révolutionnaires, feignant d'ignorer que des élémens du bonheur individuel se compose le bonheur public, condamnaient jusqu'aux tendres épanchemens de la nature. Les larmes versées sur la tombe d'un père, d'une épouse, d'un ami, étaient, selon eux, un vol fait à la cité. La douleur, à les entendre, ne devait pas se resserrer dans les familles. Ne pas se réjouir des triomphes jacobiniques, lorsque, dans la perte de ses proches, on voyait se rompre les liens qui attachaient à l'existence, c'était conspirer contre la république.

Un étourdi de 26 ans, nommé *Saint-Just*, à peine sorti du collège, avait lu, dans *Montesquieu*, qu'un peuple s'était laissé corrompre par le luxe, enfant des arts et du commerce, et, dans *Jean-Jacques Rousseau*, que *Lycurgue*, sur un espace de quelques milliers de sta-

1793. des, avait formé un peuple de guerriers ; et sur-le-champ notre mal-adroit copiste de l'antiquité, sans examen des localités, des mœurs, de la population, de l'étendue, appliquant son thême à la France, venait dire, d'un ton de suffisance, à la tribune de la convention : Ce n'est pas le bonheur de Persepolis, c'est celui de Sparte que nous avons promis aux Français.

De quelle nature était ce bonheur? Donnons l'idée du gouvernement révolutionnaire, par un exemple choisi entre beaucoup d'autres. C'est l'instruction envoyée par les commissaires conventionnels à Lyon, aux comités révolutionnaires établis dans les provinces méridionales de France :

« La commission engage chacun des individus qui composent les comités révolutionnaires et les sociétés populaires à se pénétrer de l'esprit qui a dicté cette instruction : tout est permis à ceux qui agissent dans le sens de la révolution; il n'y a d'autre danger pour les républicains, que de rester en arrière. Quiconque passe le but en apparence, souvent n'y est pas arrivé.

» Qu'est-il besoin de vous en dire davantage? Vous saurez distinguer vos amis; vous séquestrerez tous les autres. Vous ne serez pas assez imbécilles pour regarder comme des actes de patriotisme quelques actions exté-

rieures, par lesquelles les traîtres ont souvent cherché à vous abuser. Voici le langage que la plupart d'entre eux vous tiendront : Que peut-on nous reprocher ? nous avons fait notre service dans la garde nationale, nous avons payé nos contributions, nous avons déposé des offrandes sur l'autel de la patrie, nos enfans sont aux frontières, qu'exige-t-on de plus? Vous leur répondrez : Peu nous importe, vous n'avez jamais aimé le peuple ; vous avez souri à la dénomination de sans-culottes ; vous avez du superflu à côté de vos frères qui meurent de faim, vous n'êtes pas dignes de vivre en société avec eux, ils vous vomissent de leur sein. »

» Voilà vos devoirs. Qu'aucune considération ne vous arrête, ni l'âge, ni le sexe, ni la parenté. Commencez sur-tout par établir une taxe révolutionnaire sur les riches; il ne s'agit pas d'exactitude mathématique ; agissez en grand, prenez tout ce qu'un citoyen a d'inutile; le superflu est une violation évidente des droits du peuple. De quel droit un homme garderait-il dans ses armoires des meubles et des vêtemens superflus? Il est encore une matière précieuse à requérir, ce sont ces métaux vils et corrupteurs que dédaigne le républicain, qui ne doit connaître que le fer. Qu'ainsi à votre voix tous ces métaux s'écoulent dans le trésor national.

De l'acier, du fer, et la république sera triom-
1793. phante.

» En vous traçant cet aperçu rapide de vos devoirs, la commission ne prétend pas vous dire tout; il est des choses qu'on ne peut qu'indiquer, mais qui sont saisies par l'œil pénétrant du patriotisme, et dont il sait faire son profit. Nos regards ne s'écarteront pas un instant de dessus vous; nous emploierons avec sévérité toute l'autorité qui nous est confiée, et nous punirons comme perfidies, ce que, dans d'autres circonstances, on aurait pu appeler lenteur, faiblesse, négligence. Le tems des demi-mesures et des tergiversations est passé; aidez-nous à frapper les grands coups, ou vous serez les premiers à les supporter. »

Une maxime de *Jean-Jacques Rousseau*, trop dédaignée par nos révolutionnaires, c'est que les fondateurs d'une république ne doivent pas commencer par la remplir de mécontens. Qu'eût dit le bon *Jean-Jacques*, s'il eût vu *Robespierre* encombrer la France de victimes? *Rousseau* voulait que les hommes aimassent la liberté; il fallait donc leur en faire goûter les charmes. Les jacobins, au contraire, voulaient ramener la France à un gouvernement bien plus tyrannique que celui qui fut brisé par la révolution : ils devaient en conséquence rendre la liberté odieuse.

La terreur, l'arme favorite des tyrans, maniée par les êtres les plus insensibles, et en même tems environnés de la plus redoutable puissance, courbait toutes les ames sous un joug d'airain. Non-seulement les contes faits à la tribune de la convention, n'éprouvaient ni le moindre dissentiment ni la moindre discussion; mais à peine osait-on jeter les yeux autour de soi.

Il était sans doute des Français qui reconnaissaient l'imposture. Comment les Parisiens auraient-ils pu se la dissimuler, eux qui si souvent avaient entendu proclamer en leur nom des vœux qu'ils n'avaient pas formés, et quelquefois contraires à ceux qu'ils avaient formellement émis? C'était un des moyens adoptés par les jacobins pour égarer l'opinion publique.

Ils avaient réparti entre les sections un certain nombre de leurs affidés à l'impudence cynique, aux forts poumons, à la voix tonnante. Ces agitateurs, grassement payés, étaient chargés de séduire, d'effrayer, et même, au besoin, de représenter les sections. Ces assemblées avaient-elles pris une délibération, chacun se retirait après la rédaction. Alors une vingtaine de ces factieux ouvraient de nouveau la séance, annulaient de leur chef les arrêtés pris, leur en substituaient de différens, et même quelquefois d'absolument

1793. contraires. Ils venaient le lendemain présenter effrontément à la barre de la convention nationale, ce prétendu vœu de leur section.

C'était le vœu des sans-culottes payés à quarante sous par jour pour assister aux séances sectionnaires, lorsque les harangueurs du peuple avaient des motions incendiaires à convertir en arrêtés. *Danton* fut l'inventeur de ce chef-d'œuvre de démagogie, bizarre résultat d'une réflexion profondément perverse. En arrachant les ouvriers à leurs ateliers ou à leurs boutiques, par l'appât d'un salaire accordé à la fainéantise, on était sûr de désorganiser tout ordre et toute police, de mettre en fuite les citoyens aisés, ou de les faire taire. Mais comment donner quarante sous par jour à cinquante mille individus, uniquement pour applaudir aux motions jacobines? Les assignats opéraient ce prodige. Les sans-culottes n'avaient d'autre volonté que celle de ceux qui les payaient; et ceux qui les payaient, étaient des jacobins qui donnaient le vœu de la société-mère pour celui des habitans de Paris.

Rien n'était plus ordinaire que des fraudes de cette espèce. Personne, à Paris, ne s'y trompait; mais les Parisiens se seraient bien gardés de les dévoiler : ils voyaient de trop près le danger d'une indiscrétion. Des huissiers, des records et quelques clercs de procureur formaient le plus grand nombre des orateurs qui

brillaient dans les tribunes sectionnaires. Leur attitude furibonde offrait, au premier coup-d'œil, quelque chose de burlesque; mais leur logique sanguinaire effaçait bientôt le ridicule de leur rôle. On frémissait de leur brutale éloquence, car elle précédait la captivité et la mort. An 1.

Toute la France n'apprenait les événemens de Paris que par les journaux à la disposition des dominateurs, ou par les mensongères relations que les dominateurs répandaient eux-mêmes. Quiconque osait les contredire, était voué à la mort. Ainsi les jacobins proscrivirent *Condorcet*, dont le seul crime était d'avoir osé parler le langage de la vérité.

Pendant que la terreur brisait les plumes dans les mains des écrivains véridiques, les écrits jacobins pénétraient dans les provinces, sans éprouver la moindre contradiction. Le vulgaire irréfléchi adoptait aveuglément les faits que ces écrits renfermaient, et l'homme sage hésitait incertain.

L'homme est naturellement timide, ou du moins son courage est moins en lui-même, que dans les objets qui l'entourent; comme la méchanceté de l'homme n'est pas tant dans les écarts de sa raison, que dans le défaut du sentiment qui devrait le guider. Des soldats romains, sous l'empire de *Pulcherie*, ne prirent-ils pas la fuite devant quelques hordes barbares accourues de la rive gauche du Da-

nube; et, de nos jours, un bête fauve ne
1793. glaça-t-elle pas d'épouvante tout le Gevaudan? On communique la peur aussi aisément que le courage (1). Une armée marche fièrement à l'ennemi, lorsque chaque soldat qui la compose, se confie en la bravoure de ceux qu'il voit à ses côtés. C'est par le même mécanisme, qu'un guerrier, qui se croit soutenu par des gens de cœur, fond le premier dans la mêlée, et précipite tous ses camarades sur les baïonnettes baissées; tandis qu'un autre soldat, qui se croit abandonné, sort du champ de bataille, et entraîne quelquefois tout un régiment dans sa fuite.

Voulez-vous augmenter la timidité de l'homme? qu'il soit isolé au milieu de ses semblables; arrangez vos institutions sociales de manière que les liens de la société n'existent pas pour rapprocher les individus, mais pour les blesser; rompez la circulation des pensées, la communication des sentimens, en créant des opinions dangereuses ou criminelles; entourez ensuite les familles de délateurs; qu'un père en rencontre un dans son fils, un fils

(1) Tite-Live rapporte qu'après la prise de Rome par les Gaulois, un grand nombre de Romains s'établirent à Veies; le sénat leur ordonna de revenir à Rome. On se moqua d'abord de cet ordre, mais chacun l'exécuta peu-à-peu. *Ex ferocibus universis singuli metu suo obedientes fuere.*

dans son père, un mari dans sa femme; qu'il résulte de votre législation, qu'un homme est plus en sureté à côté d'un ours dans le fond des forêts, qu'à côté d'un autre homme dans les villes. Vous aurez établi votre règne par la terreur, mais persuadez-vous bien que ce règne ne sera pas durable. An I.

La délation fut préconisée comme une vertu républicaine; il en résulta que les parens, les amis n'osaient plus communiquer ensemble. Si je demandais à quelqu'un des nouvelles de ses proches: Il y a plusieurs mois, me répondait-on, que je ne les ai vus. Nous ne sortons que pour les affaires indispensables; chacun reste chez soi, trop heureux s'il peut s'y faire oublier.

Par-tout se formaient des commissions judiciaires où n'étaient admis que des hommes connus par leur ignorance, leur brutalité, et souvent par des flétrissures juridiques. Les comités révolutionnaires conduisaient devant ces tribunaux les victimes dévouées. Ces commissaires s'introduisaient tout-à-coup dans les maisons, furetant tous les coins des appartemens, forçant le secret des armoires, brisant les cachets des lettres, des dépôts, des testamens; se précipitant sur le moindre papier pour chercher des signes de conspirations dans des phrases oiseuses; dérobant l'argent, l'or, les bijoux. Chacun examinait soigneusement

ses gravures, ses tableaux, ses statues, ses
1793. livres, ses manuscrits, en effaçait de son mieux les armoiries et les plus légers emblêmes du tems passé. C'était à qui brûlerait les lettres de l'amitié, de l'amour, de la parenté, de la reconnaissance. Une foule d'ouvrages plus ou moins curieux, furent immolés à la frayeur généralement répandue.

Celui qui avait fait quelque petite provision de sucre, de café, ou d'autres denrées de première nécessité, qu'il était difficile de se procurer avec des assignats, dont la valeur diminuait chaque jour, traité d'accapareur, voyait enlever sa petite récolte; les commissaires du comité révolutionnaire se la partageaient presque sous ses yeux; mais si l'inspection de ses papiers ou de ses meubles annonçait un homme riche, il était sur-le-champ conduit en prison.

Ce fut alors qu'on voyait ce nombre prodigieux d'incarcérations du créancier par le débiteur de mauvaise foi, de l'amant heureux par le rival rebuté, du mari outragé par l'adultère impuni, de l'artiste habile par l'artisan jaloux, des maîtres par leurs domestiques, du juge impartial par le plaideur condamné, du militaire d'un grade supérieur par son inférieur envieux.

Les juges révolutionnaires fondaient leurs jugemens sur un décret de la convention, du 27

mars, mettant hors de la loi quiconque aurait provoqué la contre-révolution. Cette provocation pouvant s'étendre jusqu'à des propos insignifians, tous les individus qu'on traitait d'aristocrates en étaient censés coupables. Les tribunaux révolutionnaires n'avaient d'autres fonctions à remplir, à leur égard, que de les envoyer à la mort, après avoir constaté l'identité.

Si, contre toute attente, un de ces tribunaux avait l'imprudence d'acquitter ces sortes d'accusés, lorsqu'il ne se présentait contre eux aucune preuve de délit, les proconsuls montagnards, sans égard aux lois qui défendaient de soustraire un justiciable à ses juges naturels, renvoyaient l'accusé devant un autre tribunal moins scrupuleux ou plus soumis, et l'y faisaient juger de nouveau. Ainsi, un malheureux prêtre, absous par le tribunal de Bayonne, composé d'hommes qui n'étaient rien moins que les amis des prêtres, fut traduit devant un autre tribunal, condamné sans être entendu, et renvoyé à Bayonne. Il y fut décapité sous les yeux des juges qui avaient reconnu son innocence, et des citoyens qui avaient applaudi à cette sentence.

Chacun de ces proconsuls montagnards, lancés vers tous les points de la France, pour y faire germer la terreur, ne formant leur opinion que d'après les délations d'hommes flétris ou de femmes perdues, se permettaient

1793. de promulguer des lois aussi absurdes et arbitraires, que souvent contradictoires avec celles adoptées par leurs collègues. Ici, un arrêté désarmait les citoyens paisibles pour armer les citoyens turbulens. Là, un autre arrêté soumettait au régime militaire une place éloignée des frontières de cent lieues, et qui donnait alors même la plus forte preuve de sa soumission aux lois. Un troisième étalait l'appareil des supplices, sans savoir s'il y aurait des coupables à punir. Un quatrième ordonnait de sortir d'une ville. Un cinquième enjoignait d'y rentrer. On ne savait, la veille, quel serait le régime du lendemain. Chacun craignait d'être coupable en obéissant à des ordres intimés deux jours auparavant.

J'ai entendu un grand nombre d'individus, gémissant sous la tyrannie des jacobins, faire cette réflexion : Quoi, nos armées ont conquis la Belgique, elles mettent en déroute l'Europe entière conjurée contre nous, et dix mille brigands font trembler, dans l'intérieur, des millions de Français! Quel étonnant problême à résoudre !

Ce rapprochement était vicieux. Cent voleurs sont attroupés au coin d'un bois pour détrousser les passans; mille de ces derniers passent successivement par petites compagnies, ils sont tous dévalisés les uns après les autres; ils étaient cependant dix contre un.

CHAPITRE XII.

Etat désolant dans lequel le gouvernement révolutionnaire réduisit les Français.

L'INDOLENCE dont les effets perdirent Athènes, nous livra sans défense entre les mains de ces hommes atroces, qui, selon l'expression de *Collot-d'Herbois*, l'un d'entre eux, parlant des assassinats dont ils se souillaient chaque jour, disaient froidement qu'ils *procuraient une transpiration salutaire au corps politique*. Ils ne détruisirent la liberté de la presse, ce *palladium* d'un gouvernement représentatif, que parce qu'ils craignaient que les écrivains ne donnassent l'éveil sur la nature des crimes qu'ils voulaient commettre. Alors, n'ayant plus d'obstacles à vaincre, on les vit, au sortir des plus bruyantes orgies, ivres de vin et altérés de sang, se présenter sans pudeur à la tribune de la convention, et souvent, à l'aide d'un sophisme ou d'un jeu de mots, surprendre des décrets barbares, qui, frappant à la fois plus d'innocens que de coupables, couvraient toute la république de deuil. Ainsi, ces monstres, pour nous amener au bonheur de Sparte, voulaient anéantir douze millions d'individus en France, espé-

rant, après cette *transpiration révolutionnaire*,
1793. pouvoir distribuer à ceux qui auraient survécu au désastre commun, une charrue et quelques arpens de terre en friche, pour les garantir des vices de Persepolis.

Lorsque chacun trembla pour ses propriétés ou pour sa vie, un égoïsme irréfléchi, un système complet d'insensibilité, rompit autour de nous les liens de l'amitié, et même ceux de la nature. Quelques citoyens, renfermés dans une nullité absolue, se tranquillisaient solitairement au milieu des secousses de l'anarchie. D'autres, pour s'étourdir sur les dangers dont ils étaient environnés, se livraient à des plaisirs bruyans au sein de la patrie déchirée. L'oppression commune, émoussant les ressorts de la sensibilité, semblait rendre les malheurs publics indifférens à quelques-uns de ceux que ces malheurs n'avaient point encore blessés personnellement.

Dans les rassemblemens publics, un fanatisme sanguinaire rappelait, surpassait même la frénésie des dissentions religieuses. Il multipliait ses formules de proscription, ses modes d'inquisition, ses procédés de tyrannie; il se composait un code de fureur, un idiôme de carnage.

Déjà ce fanatisme, qui assurément n'était pas l'esprit public, paraissait pourtant l'être;

car, ceux qui ne le sentaient pas, feignaient de le sentir. Ils en empruntaient, autant qu'il était en eux, les formes et le langage. La terreur avait commandé l'hypocrisie ; un vil commerce d'imposture s'établit dans la société ; le caractère national se flétrissait par l'habitude du mensonge ; un peuple franc et indiscret apprenait à dissimuler ; les sentimens généreux, justes et humains, protestaient vainement au fond des ames contre tant de démence ; on craignait de les manifester par le plus léger signe, par la plus légère expression. An 1.

CHAPITRE XIII.

Décret d'accusation contre quarante-deux députés. Incarcération de soixante-treize autres.

DANS cette disposition générale des esprits, les uns s'étant accoutumés à croire tout ce qu'on voudrait, et les autres à feindre la crédulité qu'ils n'avaient pas, *Robespierre*, *Danton* et leurs émissaires commençaient à publier avec confiance, sous le nom de rapports et d'acte d'accusation, tout ce qu'il leur importait d'accréditer de fables grossières, d'invraisemblables romans. On eût dit que la ré-

cente histoire de la révolution venait d'être
1793. subitement effacée de la mémoire des hommes, lorsque *Barrère* et *Saint-Just* associaient, comme autant de complices des mêmes crimes, les personnages les plus décidément connus, par l'opposition de leurs sentimens et de leurs intérêts, par le choc de leurs opinions, par la divergence de leurs préjugés, et même de leurs erreurs.

C'est ce qu'on dut sur-tout remarquer, lorsqu'au mois d'octobre, *Amar*, au nom du comité de sureté générale, fit décréter d'accusation quarante-deux membres de la représentation nationale, et en fit incarcérer soixante-treize autres. Le plus grand nombre de ces victimes que la soif du pouvoir sacrifiait sans choix comme sans remords, avait courageusement défendu la cause de la liberté contre les atteintes de la montagne; mais on voyait parmi eux, quelques montagnards des plus désorganisateurs. *Vergniaud*, *Gensonné*, *Lasource*, marchant au supplice, durent être extrêmement surpris, d'apercevoir, au milieu d'eux, *Carra* et *Sillery*, deux des principaux chefs du parti orléaniste, et cet évêque *Fauchet*, qui avait trop long-tems prêché l'anarchie.

L'intérêt qu'avaient les jacobins d'écraser tout ce qui leur résistait, fut l'unique cause de la proscription d'un aussi grand nombre de

députés. La société-mère ne se flattant pas de les réduire au silence, ce n'était pas assez, pour sa sureté, de les tenir éloignés ou en prison; on redoutait leur vengeance, il fallait la prévenir. An 1.

Le rapport de *Saint-Just* à ce sujet, ne renferme que l'imputation vague de trahison, non-seulement sans preuves, mais sans précision, puisque le rapporteur n'articule pas le genre de trahison dont il charge les accusés. Le seul crime qu'il impute nettement à ceux qui s'étaient réfugiés à Caen, consistait à s'être évadés de Paris. Ne pouvant faire le même reproche à ceux qui n'étaient pas sortis de leurs maisons, il eut recours à l'accusation de complicité avec les autres. Or, l'évasion, selon lui, étant la preuve du crime, il en conclut, à l'égard des fugitifs, qu'on avait eu raison de les arrêter le 2 juin; et à l'égard des détenus, que les arrêts prononcés contre eux n'étaient pas moins légitimes, puisqu'ils étaient complices des fugitifs.

Telle fut la logique du rapporteur. Il résultait de ses raisonnemens, que celui qui se dérobe par la fuite à la fureur de ses ennemis, est, par cela même, coupable de trahison envers sa patrie. Dès-lors, l'accusateur est dispensé d'articuler l'espèce de trahison, moins encore les circonstances, et à plus forte raison les preuves. Ils ont fui; donc ils sont cou-

1793. pables d'une trahison quelconque ; donc ils doivent être mis hors de la loi. Ce fut la base de la condamnation des députés trop confians, qui, sur la foi de leur innocence, étaient imprudemment restés au pouvoir de leurs ennemis. Il ne leur fut pas permis de se défendre.

A l'égard des soixante-treize qui, par un acte formel, avaient voulu constater les attentats des jacobins, on fut réduit, pour leur imputer à crime l'action la plus juste et la plus généreuse, de supposer une analogie entre cette protestation et les rassemblemens du Calvados, quoique cet écrit eût été rédigé et signé à Paris le 6 juin, dans un tems où non-seulement le rassemblement de Caen n'était pas formé, mais où les députés proscrits ne s'étaient pas encore réunis dans cette ville.

L'absurdité d'une imputation n'empêchait pas les jacobins de la hasarder. Ils crurent rendre les soixante-treize odieux à la multitude, en les représentant comme les échos des proscrits rassemblés dans le Calvados.

An 1.

CHAPITRE XIV.

Chûte du parti orléaniste.

On a observé précédemment que le comité de salut public n'avait pas, dès son institution, toute l'autorité dont il fut investi dans la suite. Ses membres devaient être renouvellés tous les mois. Il parvint insensiblement, non-seulement à se perpétuer dans le pouvoir qui lui avait été confié, mais à se rendre indépendant de la convention nationale. Ce changement était encore un appendice du gouvernement révolutionnaire. Le corps législatif, en le consacrant par ses décrets, tomba dans la faute la plus pernicieuse au corps social.

Les membres du comité de salut public faisaient entendre à la convention, qu'ils ne voulaient se servir du pouvoir qui leur était confié, que pour écraser les aristocrates. Il eût été de la sagesse de cette assemblée de se préserver de ce piège grossier. D'abord, il fallait savoir ce que les membres du comité entendaient par aristocrates : tout citoyen qui leur déplaisait, pouvait être aristocrate à leurs yeux. D'ailleurs, l'histoire de toutes les

révolutions apprenait que tous les usurpateurs
1793. de l'autorité publique avaient suivi la marche qu'adoptait le comité de salut public. Ils promettaient d'anéantir le parti qu'on avait rendu odieux, ils l'anéantissaient en effet; mais le tour du parti qu'ils avaient feint de servir, arrivait bientôt : celui-ci, contraint de chercher un abri, n'en trouvait plus; il était subjugué sans ressource.

Le comité de salut public, devenu le centre du gouvernement, dédaigna plus d'une fois de soumettre le résultat de ses travaux à la délibération de l'assemblée générale. Ses arrêtés avaient force de lois; et, pour leur exécution, il envoyait dans les départemens des commissaires revêtus de pouvoirs illimités, et qui ne dépendaient que de lui seul.

Robespierre, devenu membre de ce comité, était parvenu, sans qu'on puisse en donner la raison, à rassembler sur sa tête une masse de vœux et d'hommages bien capables de troubler son imagination très-faible et très-délirante. Il semblait que toutes les sociétés populaires avaient pris à tache de lui faire respirer, de toutes les parties de la république, l'encens criminel qu'elles brûlaient en son honneur. C'était à qui enivrerait un homme dont l'ame ne pouvait résister aux vapeurs empoisonnées dont on l'entourait. Comme ce vil *Anicius* qui proposait, chez

les Romains, d'ériger un temple au dieu *Néron*, des millions de fanatiques semblaient avoir chassé de leurs sanctuaires les divinités qu'on y adorait, pour se prosterner devant leur nouveau dieu *Maximilien Robespierre*. AN 1.

La forme de cet ouvrage ne me permet pas de fatiguer les regards de mes lecteurs de ces ridicules adulations, fruit de la bassesse ou du crime. On les trouve rassemblées dans un rapport fait à la convention, au mois de janvier 1795, par le député *Courtois*, au nom d'une commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez *Robespierre* et ses complices, après la journée du 9 thermidor.

Robespierre, se croyant au faîte de la puissance, et soutenu par quelques hommes qui se servaient de lui pour parvenir à leurs fins, attaquait alors ceux de ses collègues qui avaient favorisé sa conspiration du 31 mai. Ces agens lui devenaient inutiles ou même nuisibles ; il voulait livrer successivement aux bourreaux le plus grand nombre de ses complices, et parvenir à la puissance suprême, en écrasant ses amis et ses ennemis.

La force du parti orléaniste diminuait rapidement, depuis que les jacobins, vexés par *Dumourier* dans la Belgique, n'écoutant que leur vengeance, avaient mis au jour les liaisons de ce général avec les meneurs du club des cordeliers. *Danton* et *Lacroix*, malgré

1793. leurs moyens révolutionnaires, n'osaient presque plus élever leur voix dans la convention; ils s'étaient vus contraints d'abandonner le duc *d'Orléans*, comme on l'a vu précédemment.

Ce n'est pas le lieu d'examiner si *Danton* avait plus de talent que *Robespierre*, ou si *Robespierre* avait plus de talent que *Danton*; mais il est certain que, dès que le public fut informé qu'il avait existé une faction dont le but était de porter sur le trône le duc *d'Orléans*, ou quelqu'un que le duc *d'Orléans* protégeait, le rôle de ceux qui composaient cette faction, était extrêmement difficile à jouer, quelque attention qu'ils eussent à éloigner d'eux les marques auxquelles on aurait pu les reconnaître pour orléanistes.

C'était une guerre sourde, mais acharnée, et dans laquelle les combattans se servaient d'armes inégales. Autant les uns faisaient d'efforts pour repousser l'accusation de royalisme dont on les écrasait, autant les autres accumulaient les preuves de leurs assertions; et dans cette lutte, les dantonniens, réduits à convenir que, s'il existait réellement un parti orléaniste, les chefs méritaient l'échafaud, se voyaient presque toujours au moment de faire leur procès à eux-mêmes.

Les pamphlets pleuvaient sur ce parti, que la reclusion du duc *d'Orléans* laissait hors d'état de payer des champions pour repousser

les attaques. Lorsque Toulon ouvrit ses portes aux Anglais, on assurait qu'aux débris du parti *d'Orléans* devait être attribuée cette trahison, et que le chef de ce parti avait été conduit à Marseille, pour être à portée de profiter des soulévemens que les cordeliers ménageaient en sa faveur dans différentes parties de la république, et sur-tout dans les départemens du sud. An 1.

Plusieurs circonstances favorisaient ces propos. Quelques jours après la translation du duc *d'Orléans* et de son fils *Montpensier* à Marseille, ils avaient été traduits devant le tribunal criminel des Bouches du Rhône, pour se purger du crime de haute-trahison dont ils étaient accusés. Ce tribunal, qui ne savait pas quelles étaient les vues que les membres du gouvernement avaient sur les deux prisonniers, et qui ne recevait à ce sujet aucune instruction de Paris, les déchargea honorablement de toute accusation, sans cependant les rendre à la liberté.

Dès que la nouvelle de cette absolution fut connue à Paris, on ne doutait plus qu'il ne fût question de faire proclamer *d'Orléans* roi dans les départemens du sud. Les membres du comité de salut public, qui ne se faisaient pas scrupule de traduire un accusé plusieurs fois en jugement pour le même délit, parurent ne pas s'occuper de la sentence prononcée par

1793. les juges provençaux. *D'Orléans* écrivit à la convention, pour demander son élargissement. Aucune réflexion ne suivit la lecture de sa lettre, ses demandes furent repoussées par l'ordre du jour.

Cependant, quoique *Voidel* pressentît que le silence des membres du comité de salut public, dans cette occasion, cachait un dessein sinistre, il osa publier une apologie de ce prince, placardée sur les murs de Paris. Cette affiche fut couverte du mépris public; mais le gouvernement n'y fit aucune attention. Depuis lors, *d'Orléans* languissait d'autant plus obscurément dans la citadelle de Marseille, que la montagne avait fait séquestrer ses biens prodigués jusqu'alors au soutien de sa faction. Cette mesure, à laquelle les cordeliers n'avaient pu s'opposer efficacement, annonçait de loin que les partisans de *Danton* seraient écrasés par ceux de *Robespierre*.

Il ne restait guère à la faction dantonienne d'autre parti à prendre, pour éviter sa ruine totale, que de se réunir aux robespierriens; mais les chefs de ces deux factions, jacobine, et cordelière, connaissaient trop bien réciproquement leur profonde scélératesse, pour se fier les uns aux autres. Une réconciliation sincère entre ces rivaux de crimes, était impossible; on se réduisit donc à dissimuler des deux côtés. On verra, dans la

suite, les sanglans résultats de cette dissimulation.

CHAPITRE XV.

Moyens employés par le comité de salut public et par Robespierre, *pour parvenir au rang suprême.*

Pour parvenir au rang suprême, il fallait enchaîner le peuple, détruire la convention, et créer une nouvelle forme de gouvernement. Ceux qui s'étaient rendus maîtres des affaires publiques, avaient combiné ces trois opérations avec tant d'art, qu'ils dûrent se flatter de réussir.

Pour enchaîner le peuple, l'art de *Robespierre* était de s'en rendre l'idole, en feignant d'en être lui-même idolâtre; de faire taire, par la terreur ou par les supplices, ceux qui auraient pu l'éclairer sur les dangers que courait la liberté. Il fallait anéantir ses moyens d'instruction, l'amener à une confiance exclusive, au desir, au besoin même d'être gouverné par un seul homme ou par un petit nombre d'hommes. On y parvenait, en excluant de toutes les places les gens instruits et ceux qui possédaient quelque fortune, pour les donner à des hommes sans talent et sans ressources, mais choisis de manière que la

1793. multitude crut que c'était elle-même qu'on choisissait, et qu'on n'était occupé que de ses intérêts.

Les pages d'une espèce de catéchisme, trouvé chez *Robespierre* après sa mort, sont remplies de proscriptions contre la probité, les richesses, les talens. Les écrivains sur-tout, regardés avec raison comme les délateurs nés de la calomnie, sont ceux sur lesquels on se déchaîne avec le plus d'acharnement dans cette brochure. « Quels sont nos ennemis, se demande *Robespierre* ? les riches et les écrivains mercenaires. Comment ferez-vous taire les écrivains, comment les attacherez-vous à la cause du peuple ? ils sont à ceux qui les paient. Or, les seuls hommes capables de les payer, sont les riches, *ennemis naturels de la justice et de l'humanité.* J'en conclus qu'il faut proscrire les écrivains, comme les plus dangereux ennemis du régime républicain.

D'après ces principes, il voulait amonceler dans les prisons la science, les richesses et la probité; enchaîner la plume des gens de lettres contraires à ses vues; payer, des deniers publics, les journaux par lui commandés; se former, par le moyen des sociétés populaires dirigées *par une seule*, des agens, des amis, des *moules à places*; faire sortir de terre des guillotines; établir de toutes parts des commissions révolutionnaires; arrêter l'influence

des grandes villes par le systême que les anarchistes appelaient de *vive force*, qui commençait par les ruiner et finissait par les détruire; anéantir les arts, en haine des artistes; absorber toutes les fortunes, pour créer un simulacre d'égalité ; distribuer ensuite des secours et des places sans distinction, puisque, n'existant plus de mérite transcendant, le choix ne pouvait tomber que sur l'ignorance. An 1.

Robespierre se proposait de détruire la convention, en investissant insensiblement de tous les pouvoirs les deux comités de salut public et de sureté générale. Dans cette vue, le conseil exécutif, composé des ministres, fut supprimé, et les membres du comité de salut public devinrent eux-mêmes ministres. Il plaçait dans ces comités les députés qui lui étaient le plus dévoués; il voulait ensuite circonvenir la convention nationale de tant d'erreurs, de tant de rapports mensongers, qu'elle exécutât, presque sans s'en douter, les volontés des deux comités, et même ce qu'ils étaient censés vouloir.

S'il restait dans l'assemblée quelque individu dont les lumières ou l'énergie fussent à craindre, les comités, investis de la puissance dictatoriale, avaient le droit de le jeter dans les fers, de le traduire devant le tribunal révolutionnaire, sans qu'il eût été préalablement entendu par la convention; de le porter

1793. sur l'échafaud, de lui fermer encore la bouche sous le glaive, par des formes tyranniques. Insensiblement la convention devenait inutile et odieuse ; une insurrection habilement concertée suffisait pour détruire une assemblée qui avait perdu son pouvoir et même sa considération.

Enfin, *Robespierre* voulait créer une nouvelle forme de gouvernement, en se servant du conseil général de la commune de Paris, dont il connaissait l'ambition. On a déjà vu que cette municipalité aspirait à la domination sur les autres communes, comme *Robespierre* aspirait à la domination sur la république. En flattant cette soif d'autorité, il savait parfaitement qu'un corps municipal, presque entièrement composé d'intrigans, de fripons ou d'hommes échappés au glaive de la justice, se prêterait à toutes ses vues. La municipalité avait sous ses ordres la force armée de Paris, elle dirigeait les sections par ses orateurs. Il était d'autant plus aisé de la décider à s'insurger pour dissoudre la convention, que, prenant par son faible ce sénat de sans-culottes, on lui laissait entrevoir la perspective de jouir, dans la république française, du pouvoir que les lois romaines accordaient au sénat de Rome.

Un grand nombre d'écrits, trouvés dans le porte-feuille de *Robespierre*, prouve que le gouvernement monarchique, après lequel il

criait sans cesse pour ramener sans cesse le peuple à y penser, était à ses yeux le gouvernement par excellence. Il ne créait des factions imaginaires, que pour fatiguer les Français du pouvoir d'une assemblée nombreuse. An 1.

Ce fut dans la vue d'établir insensiblement l'unité d'action dans le gouvernement, qu'il avait resserré l'exercice effectif de l'autorité conventionnelle dans l'étroite enceinte d'un comité de douze membres. On se rappèle avec quel art il sut isoler le comité de salut public de l'ensemble de la convention; comment le comité de sureté générale, paraissant partager les fonctions du gouvernement, était cependant subordonné au comité de salut public; par quelle habileté, en neutralisant ou en envoyant à l'échafaud les membres du gouvernement qui lui faisaient ombrage, *Robespierre* entait sa domination sur les ruines de la puissance décemvirale, qu'il avait agrandie, en ravissant celle du corps législatif, parce qu'il crut tirer un meilleur parti de douze députés que de sept cents. Mais on se rappèle aussi comment ses collègues, meilleurs calculateurs que lui, et par un retour d'égale bienfaisance, le laissèrent, dans les mêmes vues, s'étouffer d'une redondance de pouvoirs au-dessus de ses forces, et, profitant de son aveugle confiance, le précipitèrent dans l'abîme qu'il avait creusé pour eux.

1793.

CHAPITRE XVI.

Création de l'armée révolutionnaire. Décret sur les suspects.

A PEINE, sur le rapport de *Bazire*, la convention avait décrété que la France serait régie révolutionnairement jusqu'à la paix, que *Chaumette* était venu demander au corps législatif la création d'une armée révolutionnaire, traînant à sa suite une guillotine ambulante; une loi qui autorisât les comités révolutionnaires à faire arrêter tous les individus qui leur paraîtraient suspects, et un traitement pour ces mêmes comités. *Billaud-Varennes* convertit ces demandes en motion; *Bazire* et *Danton*, qui cherchaient à complaire au comité de salut public, appuyèrent la motion, et ces demandes furent décrétées.

Quelques jours après, sur la motion de *Merlin*, la convention ordonna l'incarcération générale de tous les gens suspects; et, par l'intensité donnée par cette loi à la suspicion, il n'était presque personne que le comité de salut public, les comités révolutionnaires et les commissaires du gouvernement ne pussent déclarer suspects et enfermer arbitrairement.

La loi réputait suspects ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou par leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la royauté ou du fédéralisme; ceux auxquels on avait refusé des certificats de civisme, les fonctionnaires publics suspendus par la convention ou ses commissaires, les ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, ou agens d'émigrés, qui n'auraient pas constamment manifesté leur attachement à la révolution; enfin, les individus sortis de France dans l'intervalle du premier juillet 1789 à la publication de la loi du huit avril 1792, quoiqu'ils fussent rentrés en France dans les délais fixés par cette loi, ou précédemment.

Les comités révolutionnaires, établis par la loi du vingt-un mars, étaient chargés de dresser, chacun dans leur arrondissement, la liste des gens suspects, de décerner contre eux des mandats d'arrêt, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Il leur était enjoint d'envoyer, sans délai, au comité de sûreté générale, l'état des personnes arrêtées avec les motifs de leur écrou, et les papiers saisis dans leurs maisons.

Ce décret, rendu le douze septembre, fut exécuté à la rigueur. Tout individu qui n'était pas partisan de *Robespierre*, tremblait pour

1793. sa liberté. Ceux-là faisaient leur testament, ceux-ci fuyaient leurs foyers, et mendiaient un asyle chez les habitans de la campagne ; les uns s'enfonçaient dans les forêts ; les autres s'enterraient dans des cavernes au sein de la terre. Ces précautions devinrent, presque généralement, funestes à ceux qui les prenaient. Ne paraissent plus dans le lieu de leur domicile, les municipalités les inscrivaient dans les listes d'émigrés qu'elles étaient tenues de dresser, et ils furent obligés de sacrifier presque toute leur fortune pour s'en faire rayer dans la suite.

CHAPITRE XVII.

Changement de l'ancien calendrier. Nouveaux poids, nouvelles mesures.

Pour accoutumer le peuple à la marche inattendue que les compagnons de *Robespierre* voulaient donner à la révolution, on avait ajouté un autre moyen, celui de produire un tel bouleversement dans les idées générales, que, la chaîne du passé ne se liant plus avec le présent et l'avenir, la multitude fût conduite à recevoir sans réflexion tous les changemens qu'on lui présenterait. De là, le gou-

vernement militaire établi dans la plupart des villes ; de là, la destruction du culte public de la religion chrétienne ; de là, la violation des tombeaux, et la soustraction des monumens funéraires élevés dans les églises et dans les cimetières ; de là, le changement des noms des villages, des villes, des rues, des personnes, pour adopter des dénominations qui embarrassaient tous les rapports commerciaux. (1) An 1.

On établit l'uniformité des poids et des mesures, réclamée depuis long-tems ; mais, au lieu de prendre pour base de cette opération des termes auxquels le peuple était accoutumé, on eut recours à des formules grecques dont les notions inconnues devaient trouver au premier abord beaucoup de difficultés à être admises dans les usages de la société.

Il est constant que, si la convention s'était contentée d'ordonner que les poids et les mesures dont on se servait à Paris, auraient lieu exclusivement dans la république, cette opération, dans les circonstances où l'on se trouvait, n'aurait trouvé presque aucun obstacle dans l'exécution ; mais, sous prétexte qu'il était de l'intérêt général du commerce

(1) *Machiavelli.* Discours sur la première décade de Tite-Live.

1793. d'étendre à toute l'Europe les heureux changemens introduits en France, et qu'on ne pouvait obtenir ce résultat sans adopter des poids et des mesures qui ne tinssent à aucun lieu et à aucune nation, et que la nature indiquât elle-même aux hommes, la commission des poids et mesures eut ordre de présenter un plan entiérement neuf.

D'après les ordres du comité de salut public, qu'on ne pouvait enfreindre sans courir à une mort certaine, les nouvelles mesures parurent dériver de la grandeur de la terre. On se servit, pour les déterminer, du quart du méridien. Cette longueur étant à-peu-près connue, fut divisée en parties toujours dix fois plus petites, pour chercher une longueur propre à servir d'unité aux mesures linéaires qui devaient remplacer la toise, l'aune et le pied dont on faisait usage en France.

En conséquence, prenant d'abord la dixième partie du quart du méridien, on a trouvé qu'elle contenait deux cent vingt-cinq lieues. Cette longueur divisée en dix, à son tour, a donné vingt-deux lieues et demie. Par une troisième division, on a eu une longueur de cinq mille cent trente-deux toises; par une quatrième, cinq cent treize toises; par une cinquième, cinquante-une toise; et par une septième, trois pieds onze lignes et demi. Cette longueur, qui ne diffère pas beaucoup de celle

de l'aune, en plusieurs provinces de France, et encore moins de la demi-toise, fut employée comme unité de mesures. On lui donna le nom de *mètre*, mot grec qui signifie *mesure*. Le mètre se divise en suivant le systême décimal, en décimètre, centimètre, millimètre, et devient le principe de toutes les mesures de superficie, de solidité, de capacité et de pesanteur. AN I.

La toise et l'aune firent place au mètre, le mille au kilomètre, le boisseau au myriagramme, la pinte au litre. L'unité des mesures, pour l'arpentage, fut un *are*, contenant cent mètres carrés. Celle pour les bois à brûler, un *stère*, contenant un mètre carré. Celle des mesures de capacité, un *cadil*, contenant la millième partie d'un mètre cubique. Celle des poids, un *gramme*, qui est le poids d'une quantité d'eau distillée, égale à celle qui est contenue dans le cadil, mise au degré de la glace fondante et pesée dans un espace entièrement purgé d'air. Ce poids vaut deux livres cinq gros quarante-neuf grains de l'ancien poids de marc.

On exprimait les multiples à l'aide des mots *deka* dix, *hecto* cent. On voulait dire sans doute hécato, car *hecto* signifie six en grec. *Kilo* mille, et *myria* dix mille. Ainsi, en suivant le systême décimal, *dékamètre* était le nom d'une mesure de longueur égale à dix mètres; *hectare*, une mesure de longueur cent fois plus

1793. grande que celle de l'are ; *kilolitre*, une capacité de mille litres ; et *myriagramme*, un poids de dix mille grammes.

Le tems fut compris dans les métamorphoses dont la France était témoin. Le jour ne devait plus se diviser en vingt-quatre, mais en dix heures subdivisées en dix parties ou cent minutes. Deux cadrans sur ce modèle sont placés sur le pavillon central du palais des Tuileries. La convention décréta un calendrier nouveau. Les *décades* y furent substituées aux semaines. Les jours, au lieu de porter comme auparavant le nom des planètes, furent nommés *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Le rapport fait à ce sujet dans la convention, présentait un point de vue si séduisant, que pendant le cours des mesures sanguinaires de ces jours orageux, il fit sur les cœurs opprimés la douce sensation d'une campagne verdoyante dont la fraîcheur frappe les regards d'un voyageur au milieu des rochers ou des déserts.

Le desir d'un heureux changement est si naturel à l'homme, et chacun sentait si peu d'affection pour les anciens mois dont le cours n'amenait que des calamités, qu'on les vit sans peine disparaître pour faire place à des mois dont l'heureuse nomenclature retraçait les images de la nature, depuis vendémiaire, le

mois joyeux des vendanges, jusqu'à floréal, consacré à *Flore*, et fructidor consacré à *Pomone*. An 2.

Le commencement de l'année républicaine fut fixé après l'équinoxe d'automne, correspondant cette année au 22 septembre. Les douze nouveaux mois furent nommés : *Vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*, *nivose*, *pluviose*, *ventose*, *germinal*, *floréal*, *prairial*, *messidor*, *thermidor*, *fructidor*. Chaque mois fut composé de trente jours ou de trois décades. Il restait cinq jours et six heures pour concilier l'année civile avec l'année solaire. Ces jours appelés par les Grecs *épagomènes*, avant qu'ils les eussent intercallés dans les mois, furent nommés *sanculotides* par les jacobins. Ils prirent la dénomination de jours complémentaires après la révolution du 9 thermidor.

Plutarque rapporte que le soleil s'appercevant un jour que *Rhéa* était enceinte, la maudit, et dans les imprécations que lui arracha son ressentiment, il jura par le *Styx* qu'elle n'accoucherait dans aucun des mois de l'année. mais *Mercure*, amant de *Rhéa*, joua aux dés avec le soleil, et lui gagna une légère partie de chaque jour. Réunissant tous ces fragmens, il en composa cinq jours, et les ajouta aux trois cent soixante dont l'année était composée. C'est dans ces jours nommés *épactes*, par les Egyptiens, que *Rhéa* accoucha. Au premier, naquit *Osiris*;

au second, *Vénus*; au troisième, *Tiphon*; *Isis*
1793. sortit du sein de *Rhéa*, le quatrième jour, et le cinquième vit naître successivement *Nephté* et la *Victoire*.

Toutes ces opérations étaient évidemment fautives. Cette vérité sera dans la suite reconnue généralement, et l'est déjà dans toute l'Europe, excepté en France. Mais les savans qui en furent chargés, se trouvaient dans des circonstances si délicates; ils étaient sous la verge d'un despotisme si froidement barbare, que la moindre tergiversation de leur part, dans une innovation liée au vaste plan de bouleversement universel, imaginé par le comité de salut public, leur eût coûté la vie. D'ailleurs, la réformation des poids et mesures, pour substituer à la bigarrure si incommode de leur variété un système simple et uniforme, était universellement desirée. L'assemblée constituante, par son décret du 8 mai 1790, avait chargé l'académie des sciences de poser les bases sur lesquelles cette restauration pouvait se fonder. L'académie adopta le principe de faire dépendre les poids et les mesures de la grandeur du méridien terrestre et d'employer la division décimale, sans entrer dans les difficultés insurmontables entraînées par ce système, et abstraction faite des exceptions auxquelles on pourrait avoir recours, en appliquant la règle générale aux objets particuliers. La commission

des poids et mesures, instituée après la suppression des académies, ne fit que suivre la route tracée. An 2.

Assurément les géomètres ne se flattaient pas d'avoir mesuré le globe terrestre avec assez d'exactitude pour affirmer que trois pieds onze lignes et demie formaient précisément une longueur égale à la dix millionième partie du quart du méridien terrestre, ou de la distance comprise depuis le pôle de la terre jusqu'à l'équateur. Quand ils auraient deviné juste, il résultait de leur calcul que la toise était la cinq millionième partie du quart du méridien. L'ancienne mesure était, ainsi que la nouvelle, dépendante du méridien terrestre. Rien n'exigeait donc un changement de mesure. Une toise renferme environ deux mètres, comme un mètre renferme environ le dix milionième du quart du méridien terrestre, d'après les calculs de la commission des poids et mesures.

La conversion des semaines en décades, n'offrait aucun avantage, et le nouveau calendrier en releguant cinq jours hors du cercle des mois, gênait les opérations commerciales des Français avec les autres nations de l'Europe. La destruction de la religion chrétienne formait le but principal de ce changement. Cette arrière-pensée frappait tous les yeux, ce qui contribuait à rendre le nouveau calendrier désagréable à un peuple attaché au chris-

tianisme. Les noms donnés aux mois paraissaient, au premier coup-d'œil, adaptés aux saisons; mais en les examinant avec plus d'attention, on observait bientôt que les mois indiquaient les saisons à Paris, et non dans toute l'Europe, et même dans les provinces méridionales de France. Prairial était le messidor de Perpignan et de Bayonne; le fructidor de Paris était le vendémiaire de Bordeaux et de Marseille.

1793.

On observait encore que le commencement de l'année, placé au 22 septembre, n'était pas une opération astronomique : le soleil ne finit pas sa course à l'équinoxe d'automne, mais au solstice d'hiver. Il paraît alors prendre une nouvelle vie, et commence une nouvelle année à l'égard des mois (1). Dès qu'on voulait changer la dénomination ancienne, il eût valu mieux sans doute leur donner les noms des signes du zodiaque.

Il est probable que toutes ces innovations,

(1) Depuis l'impression de la quatrième édition de mon Histoire de la Révolution, où pour la première fois se trouvaient ces observations, plusieurs de ces innovations incohérentes ont déjà été abandonnées. Il n'est plus qu stion d'adapter le calcul décimal à nos horloges. M. *Legendre*, dans un livre intitulé *Nouvelle Méthode pour la détermination des orbites des planètes*, a osé dire que la longueur des ares du méridien est moins propre que celle du pendule à la détermination d'une mesure

qui n'influent d'aucune manière sur les grands objets de la révolution, seront abandonnées un jour. L'unité des poids et des mesures doit simplifier en France les opérations commerciales ; mais la règle de cette unité si desirable n'est pas dans les planètes. N'allons pas chercher si loin, ce qu'on peut déterminer de très-près : tous ces termes nouveaux jeteraient beaucoup d'obscurité sur les livres écrits avant la révolution. An. 2.

Puisque quatre kilomètres et une lieue sont la même chose, autant dire une lieue, que quatre kilomètres. Puique un hectare forme trois arpens, autant dire trois arpens, qu'un hectare. Puisque cinquante kilogrammes sont un quintal, autant dire un quintal, que cinquante kilogrammes. Si ce néologisme s'étendait, nous n'entendrions bientôt plus les bons auteurs du siècle de *Louis XIV*.

Pour prouver la nécessité des nouvelles dénominations, on objectait que, non seulement dans les provinces de France les lieues différaient en longueur, les poids en pesanteur, et les autres mesures en valeur ou en capacité,

---

universelle, et ce savant a grandement raison. Les décades ont disparu, et nous comptons par semaine, comme comptaient nos pères. Un sénatus-consulte a rétabli l'ancien calendrier grégorien. Les autres institutions jacobiniques disparaissent les unes après les autres ; insensiblement on en perdra jusqu'à la trace.

1793. mais qu'on se servait de mots divers pour exprimer l'étendue des terres qu'on voulait arpenter, et qu'on ne pouvait adopter les uns exclusivement, sans mécontenter ceux qui se servaient des autres.

Cette objection ne me paraît pas fondée. Les lieues étaient, à la vérité, beaucoup plus longues dans certaines provinces que dans d'autres; mais depuis la confection des grandes routes sous le règne de *Louis XV*, toutes ont été mesurées d'une manière uniforme. Des pierres milliaires furent placées à distance égale, et le service des postes ayant adopté cette mesure, elle doit être regardée comme suffisamment connue, et peut remplacer partout les anciennes lieues, sans aucun inconvénient.

A l'égard des poids, personne n'ignore que, dans tous les marchés, le poids de marc était employé concuremment avec le poids du pays. On était forcé de reconnaître cette double mesure, parce que tous les achats dans lesquels le gouvernement se trouvait intéressé, étaient pesés au poids de marc.

Il en était de même des mesures d'arpentage. Les particuliers employaient le terme d'arpent, d'acre, de septérée, de journal, etc.; mais les forêts du domaine, répandues dans toutes les provinces, étaient mesurées exclusivement par arpent et par perche. Cette

mesure était donc assez connue, pour être adoptée généralement, sans éprouver des contradictions. J'ajouterai que le gouvernement employait l'aune de 44 pouces, pour l'habillement des troupes : cette mesure était donc aussi généralement connue. An 2.

CHAPITRE XVIII.

Etablissement du maximum *sur le prix des marchandises.*

Les jacobins n'avaient compris jusqu'alors sous la dénomination d'*aristocrates* que les nobles, les prêtres et les principaux magistrats. Insensiblement ils inventèrent le titre d'aristocratie bourgeoise, d'aristocratie mercantile. Ils s'acharnèrent sur ce qu'ils appelaient le *négociantisme*, c'est-à-dire, que des hommes intelligens et laborieux qui, en introduisant de nouvelles richesses dans leur patrie, et en procurant à leurs concitoyens des jouissances variées, étaient parvenus à se procurer une fortune honnête, furent regardés comme suspects et contre-révolutionnaires.

Il y avait parmi les riches beaucoup d'ennemis de la révolution, mais les procédés de la montagne ne leur avaient-ils pas inspiré ces

sentimens appelés aristocratiques, et qui
1793. n'étaient en effet que les sentimens d'une haine bien méritée.

Des citoyens jouissent de leurs propriétés sous la sauve-garde du contrat social; ils confient à des législateurs le soin d'en consolider la garantie; quelques-uns de ces mandataires mettent en fuite, assassinent ou incarcèrent leurs collègues : trompant ensuite sans pudeur leurs commettans, ils tolèrent d'abord, ils autorisent ensuite la violation des propriétés, ils en viennent enfin à les violer eux-mêmes, et leurs commettans seront taxés de trahison, pour s'être plaints de l'abus des pouvoirs qu'ils avaient confiés ? On les trahit, on les dépouille, et on les traite d'ennemis de leur pays, parce qu'ils se permettent quelques murmures.

Les déclamations contre le commerce et contre les commerçans n'étaient pas plus fondées; tous les négocians furent compris, par les jacobins, sous la dénomination d'accapareurs, sans qu'on eût défini l'accaparement, et sans qu'il fût possible de le définir. Comment tracer une ligne de démarcation entre l'emmagasinement légitime et un amas criminel? Toute spéculation n'est-elle pas relative dans le commerce? La limite qui paraîtrait juste aujourd'hui, ne deviendrait-elle pas fautive de-

main en raison des variations qui naissent de l'abondance ou de la rareté ? An 2.

J'accorde que certains négocians aient trop écouté leurs intérêts dans une circonstance où le désintéressement semblait devoir être la première vertu des Français ; mais, sans parler des nombreux sacrifices faits par les villes commerçantes, il est constant que ce reproche d'avidité, dont la tribune des jacobins ne cessait de retentir, n'était l'effet que de l'ignorance la plus crasse de la plupart des orateurs qui le hasardaient.

Avant de crier à l'avidité des commerçans, les jacobins auraient dû apprendre, s'ils l'ignoraient, que, dans le négoce, l'avidité tient plus à la nature de la chose qu'au vice de l'homme. C'est une règle générale et nécessaire, qu'il n'est point de commerce sans avidité ; elle en est le véhicule, comme l'ambition est le véhicule de l'état militaire, comme le desir des jouissances est celui de toutes les professions qui mènent à la fortune. L'avidité du négociant n'est pas d'une autre nature que celle du laboureur, de l'artisan, du manufacturier ; elle est plus saillante, parce qu'elle s'exerce sur des objets plus compliqués.

Il en fut de l'aristocratie des négocians comme de celle des riches ; on les mécontenta en attaquant à la fois leur profession, leur honneur, leur fortune, leur sureté ; et ce

mécontentement qu'on avait excité, servit de
1793. prétexte à l'expoliation : le meurtre et le pillage devinrent des ressources de finances.

CHAPITRE XIX.

Suite des mesures révolutionnaires.

Je ne releverai pas toutes les fautes d'ignorance commises par les montagnards, en finances, en commerce, en administration ; et l'avide impéritie, qui ne voyait dans les réglemens fiscaux les plus tortionnaires que les sommes produites à l'instant, sans prévoir qu'on en tarrissait la source à l'avenir. Ce fut l'effet de l'emprunt forcé, des taxes arbitraires, des prohibitions et du séquestre trop prolongé des denrées et des marchandises. Ce fut l'effet de la défense de vendre l'or et l'argent, moyen sûr d'en hausser le prix par le surcroît entraîné par les risques attachés aux opérations frauduleuses.

On fixa le prix des principaux objets de commerce à un taux nommé *maximum*. Tous les marchands en gros et en détail furent forcés de livrer leurs marchandises à ce prix, sans égard à celui qu'ils en avaient donné eux-mêmes.

Cette mesure fut très-accueillie par la multitude, dont les regards ne s'étendent pas au-delà du moment présent. Mais la convention ne pouvait pas se dissimuler qu'elle devait opérer la ruine du commerce. N'était-il pas d'une évidence extrême que les manufacturiers seraient contraints de renoncer à leurs travaux, dès que le prix des matières premières excéderait celui des objets manufacturés et propres à être mis en vente ? N'était-il pas certain que le négociant renoncerait aux achats faits à l'étranger, aussitôt que les objets de ses spéculations seraient frappés d'un *maximum* révolutionnaire, à leur entrée sur les terres de la république ? Cette loi devait donc produire très-prochainement la plus fâcheuse disette. Cependant, comme elle ne frappait pas directement sur le consommateur, elle fut adoptée comme mesure révolutionnaire, presque sans discussion.

An 2.

La défense faite d'exporter nos productions, nous causa le double dommage de nous priver des objets qui nous manquaient, en nous ôtant les moyens d'échange, et de décourager, par la perte d'un débouché, le possesseur des objets que nous fournissions aux étrangers.

De tant de fautes, une des plus impardonnables fut celle de mettre le gouvernement à la place du commerce, et de rendre l'adminis-

tration marchande. Système aussi absurde en
1793. lui-même que funeste au gouvernement d'une grande nation ; elle ne doit jamais perdre de vue qu'en fait d'administration, le moins faire est toujours le mieux faire. Toutes les villes furent remplies de magasins de marchandises de toute espèce, appartenant à la république. Les préposés à la garde de ces magasins s'enrichirent, les marchandises disparurent ou se détériorèrent, et ce vice augmenta la disette qu'on avait voulu prévenir.

Gouvernemens des empires, protégez, secondez les hommes à grandes vues, à grandes spéculations, mais ne cherchez pas à les diriger ; laissez agir l'industrie, elle opérera mieux que vous. Liberté, sûreté, voilà tout ce que le commerce vous demande; il se chargera du reste.

Il n'est point vrai, comme on l'a prétendu, que le salut de l'Etat ait exigé ces mesures, les unes absurdes, les autres inhumaines ; c'était un prétexte bannal, dont les montagnards couvraient les maux qu'ils voulaient faire. D'ailleurs, il vaut mieux tolérer quelques abus, souffrir quelques dommages, que d'anéantir des institutions qu'il faudra recréer dans la suite : de tous les maux, la destruction est le pire.

Mais les usurpateurs de l'autorité publique, convaincus qu'ils étaient haïs et méprisés,

s'attachaient, sans examen, à tout ce qui paraissait devoir affermir leur puissance. Indépendamment de leur ignorance personnelle, ils avaient à flagorner la bassesse du parti dont ils étaient à la fois les chefs et les esclaves. Il fallait entretenir à Paris l'abondance et le bas prix des denrées de première nécessité, sous peine d'une insurrection; il fallait satisfaire les caprices de leurs satellites, sous peine d'en être abandonné; il le fallait, dût-on ruiner le reste de l'Empire.

Les jacobins crurent pouvoir parvenir à leurs fins, en taxant les denrées, et en ordonnant d'approvisionner les marchés; ils se trompèrent. Les obstacles se multiplièrent, la fermeté résista, la faiblesse éluda; le but fut manqué. La loi fut ouvertement violée dans les départemens disetteux, et l'on vit hausser le prix de tous les comestibles dans les lieux d'abondance. Si, d'un côté, le besoin porte toujours à franchir les limites, l'intérêt personnel profite, à son tour, de toute la latitude qu'il trouve dans la loi, pour abuser du besoin.

Le gouvernement recourut à des voies coërcitives; on accumula décrets sur décrets, presque tous plus absurdes les uns que les autres. De violence en violence, d'ineptie en ineptie, on avait tellement usé les ressources de la France, qu'elle serait restée sans culture

et sans commerce, si une nouvelle révolu-
1793. tion n'avait fait disparaître ce système révolutionnaire.

Ces absurdités étaient peu de chose en comparaison du traitement qu'éprouvaient les individus incarcérés sous le nom d'hommes suspects. *Robespierre* voulait qu'on les retînt en prison jusqu'à la paix, afin de les avoir perpétuellement sous sa main, et de les pressurer à discrétion. *Barrère*, pour s'en débarrasser et pour jouir sur-le-champ de leurs biens, proposait de les déporter au plutôt : la montagne flottait entre ces deux opinions. *Collot-d'Herbois* pour mettre un terme à l'incertitude, proposa de faire sauter les bâtimens qui renfermaient les suspects.

Cet horrible projet ne fut pas décrété. On verra, dans la suite, comment les prisonniers étaient détruits en masse dans plusieurs villes, et sur-tout à Nantes, à Toulon, par les ordres de *Carrier* et de *Fréron*.

CHAPITRE XX.

Procès de Marie-Antoinette d'Autriche.

TANDIS que, par l'introduction d'une abondance factice, dont l'avantage mensonger devait précéder la disette la plus longue et la

plus désastreuse que jamais eut éprouvée une nation riche et industrieuse, les jacobins persuadaient à la multitude égarée qu'ils travaillaient à son bonheur. Les orateurs demandaient à grands cris, dans la tribune de la société-mère, le jugement de *Marie-Antoinette*, dont ils assuraient que l'existence exposait le sort de la république. An 2.

Cette princesse était entrée à la conciergerie du palais, le deux juillet à trois heures après minuit. Elle y languit dans l'abandon le plus absolu jusqu'au treize octobre, que son acte d'accusation lui fut signifié par *Antoine-Quentin Fouquier-Tinville*, accusateur public au tribunal révolutionnaire.

Marie-Antoinette avait été envoyée devant le tribunal révolutionnaire, par un décret rendu le premier août, le même jour où la convention ordonna la destruction de tous les mausolées de Saint-Denis.

Fouquier-Tinville exposait que, le 11 et le 12 un des juges du tribunal avait interrogé la veuve *Capet*, et qu'examen fait de toutes les pièces à sa charge, il résultait que les crimes attribués aux *Messaline*, aux *Brunehault*, aux *Fredegonde*, aux *Médicis*, n'approchaient pas de ceux que le tribunal avait à punir dans *Marie-Antoinette* d'Autriche; que, non contente d'avoir dilapidé les finances, pour satisfaire à ses plaisirs, payer les agens de

ses intrigues, et favoriser *le roi de Hongrie*
1793. son frère, elle avait entretenu les intelligences les plus criminelles avec les ennemis de la France ; qu'elle avait ménagé, le premier octobre 1789, un repas de corps entre un grand nombre de militaires, et dans lequel les convives avaient, en sa présence, placé à leurs chapeaux la cocarde blanche, et foulé aux pieds les couleurs nationales ;

Qu'elle avait, conjointement avec son mari, fait distribuer, dans toute l'étendue de la république, des écrits contre-révolutionnaires ; occasionné, dans Paris et aux environs, une disette, à la suite de laquelle une foule immense se porta dans Versailles, le 5 octobre, et la força de venir résider aux Tuileries avec sa famille.

Qu'arrivée à Paris, elle forma des conciliabules nocturnes avec tous les contre-révolutionnaires de l'assemblée constituante et de la législative ; qu'elle y prépara la fuite du roi, de concert avec *Lafayette* et *Bailly* ; qu'après le retour de Varennes, elle continua les mêmes intrigues ; qu'elle détermina non-seulement le massacre du champ de Mars, mais ceux qui avaient eu lieu précédemment à Nancy, ou qui souillèrent dans la suite le territoire de la république ;

Que *Louis Capet*, ayant accepté la constitution, *Marie-Antoinette* s'occupa de tous

les moyens de la renverser; en conséquence, elle détermina son mari à frapper du *veto* les décrets rendus par l'assemblée législative, contre les émigrés et les prêtres réfractaires. An 2.

La veuve *Capet* faisait nommer des ministres pervers et des généraux perfides; de concert avec les royalistes de l'assemblée législative, elle avait fait déclarer la guerre à l'Empereur, et lui envoyait ensuite les plans de campagne. Elle avait médité la conspiration du 10 août, et pour en assurer la réussite, présentant un pistolet à son époux, elle lui avait dit: voilà le moment de vous montrer.

Qu'enfin, la veuve Capet, *immorale sous tous les rapports, et nouvelle Aggripine, est si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation présentée par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer, avec* Louis-Charles Capet, *son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences, dont l'idée seule fait frémir la nature.*

Je ne rapporterai pas le long interrogatoire qu'on fit subir à *Marie-Antoinette*, ni sa défense, par *Tronçon-Ducoudrai*, mais je dois consigner ici des détails curieux sur ce procès. Ils ont été insérés, par un des jurés à ce tribunal de sang, dans une brochure intitulée: *cause secrète de la révolution du neuf thermidor.* La scène se passa chez un

restaurateur où ce juré était venu dîner avec
1793. *Robespierre*, *Barrère* et *Saint-Just*.

» Nous étions à table dans une chambre à l'écart, lorsque *Barrère* me demanda quelques détails sur les preuves mentionnées au procès de l'autrichienne. Je parlai d'abord de plusieurs accusations peu importantes ; le juge ajouta ensuite : Vous avez voulu vous réunir à votre famille..... Vous vous intéressez au succès des armes de la nation de cette famille.... De quelle nation est votre fils...... Quelle idée avez-vous du nom français et du vain titre de roi ?

R. Quelle est la nation de mon fils ! Pouvez-vous l'ignorer, n'est-il pas français...... Je ne m'intéresse qu'à la nation de mon fils.... Les enfans sont la première parenté des mères..... Le nom français est au-dessus de tous les titres. Je ne desire que le bonheur de la France : qu'elle soit grande et heureuse, c'est tout ce qu'il me faut.

Ne regardez-vous pas comme ennemis ceux qui ayant aboli la royauté, en ont privé votre fils ?.... Si la France doit être heureuse avec un roi, je desire que ce soit mon fils ; si elle doit être heureuse sans roi, je partagerai avec lui le bonheur public.

» Je vins ensuite à l'élan d'indignation de la nature offensée, lorsqu'*Antoinette*, accusée, par *Fouquier*, d'avoir commis avec son fils

un crime imprésumable, se tourna vers les spectateurs avec dignité et dit : J'en appèle à toutes les mères de famille, qui sont dans cette enceinte, et je les somme de déclarer si parmi elles il s'en trouve une que la seule idée de ces horreurs ne fasse pas frissonner. An 2.

Frappé de cette réponse, comme d'une secousse électrique, *Robespierre* brisa son assiette avec sa fourchette, en s'écriant : Il ne suffisait donc pas à cet imbécille de *Fouquier*, que *Marie-Antoinette* fut présentée comme une *Messaline*, il fallait bêtement qu'il en fît une *Agrippine*, et qu'il lui procurât, dans ses derniers instans, la satisfaction d'exciter la sensibilité du public.

Parmi les témoins appelés à déposer contre la reine, on distingua l'amiral d'*Estaing*; il articula des choses insignifiantes. Ce guerrier, pour échapper à la mort tragique dont il était poursuivi, et qui ne tarda pas à l'atteindre, flétrit sa gloire par cette bassesse, et déshonora sa vie.

Marie-Antoinette n'entreprit pas une défense qu'elle jugeait devoir être inutile; elle se réduisit à observer que dans toutes les accusations intentées contre elle, on n'avait articulé aucun fait appuyé de preuves. Elle avait conservé sa fermeté jusqu'au moment où, répondant à l'inculpation au sujet de son fils, une larme s'échappa de ses yeux. Sa con-

damnation, décidée d'avance, fut prononcée
1793. le 16 octobre (25 vendémiaire), à quatre heures du matin. Elle entendit sa sentence de mort sans aucune émotion apparente; mais son courage l'abandonna en retournant du tribunal à la prison, elle fondit en larmes. Cetté faiblesse, bien pardonnable à son sexe, et peut-être au nôtre, fut passagère; bientôt, se montrant supérieure à son infortune, elle assura ses gardes qu'on la verrait monter sur l'échafaud d'un pas décidé, et recevoir la mort sans aucun effroi.

En rentrant dans la conciergerie, *Marie-Antoinette* avait prié ceux qui la gardaient, de la laisser seule quelques heures, pour se recueillir dans la chambre qu'elle avait habitée durant son procès. Dès qu'elle fut seule, elle coupa ses cheveux elle-même, quitta les habits de veuve qu'elle portait depuis la mort de son mari, s'habilla de blanc, et se jettant ensuite sur un lit, elle s'endormit jusqu'au moment qu'on vint la chercher pour l'exécution.

On la conduisit à l'échafaud, dans une charrette, les mains liées derrière le dos. Dans le trajet, elle semblait prêter peu d'attention aux exhortations d'un prêtre constitutionnel qui l'accompagnait, et moins encore à la multitude dont elle était environnée. Quoique ses yeux ne parussent s'occuper de

rien, on y apercevait néanmoins les traces de l'émotion intérieure de son ame. Ses joues se coloraient quelquefois d'un rouge vif, et ne présentaient, l'instant d'après, que la pâleur de la mort; mais ses regards annonçaient, le plus constamment, un mélange de surprise et d'indignation. An 2.

Arrivée sur la place de l'exécntion, le jardin et le palais des Tuileries, vers lesquels ses regards se tournaient, lui firent visiblement éprouver quelqu'agitation. Elle monta d'un pas précipité sur l'échafaud, et l'instant d'après, le bourreau montra sa tête à la multitude, le 16 octobre (25 vendémiaire), à midi et demi.

On ne saura jamais quelles furent les véribles causes de la mort de la reine; les charges alléguées contre elle étaient entiérement vagues. Il est probable que les auteurs de la mort de *Louis XVI*, menacés dans leur existence par les puissances de l'Europe qui attaquaient la France au dehors, et par les royalistes qui la troublaient au dedans, réagirent avec audace; et pour prouver à leurs ennemis que les menaces ne les intimidaient pas, ils résolurent de les braver de nouveau. On attribua souvent à la politique, à l'ambition, ou à d'autres vues profondes, les effets de la peur qui joua un si grand rôle dans la révolution.

Ce qui sert à prouver que ce meurtre judi-

1793. ciaire n'avait d'autre objet que de déverser sur les royalistes la terreur dont ils voulaient frapper les jacobins, c'est que la sœur du roi ne fut pas épargnée, quoiqu'on sût parfaitement qu'elle ne prenait aucune part aux actes du gouvernement de Versailles ou des Tuileries.

Braver les têtes couronnées, les humilier, forcer la nation entière de s'identifier à la révolution par la nature même des excès que la révolution avait vu naître : tel fut le but de ceux qui gouvernaient alors. La fille du roi ignora long-tems que sa mère avait péri sur un échafaud. Elle était conservée pour servir d'échange aux quatre députés que la trahison de *Dumourier* avait livrés aux ennemis. Leur tête en danger faisait respecter celle de madame *Marie-Therèse-Charlotte* ; cependant, cette considération ne l'eût pas sauvée, si *Robespierre* n'eût formé le projet de l'épouser, et de fortifier, par cet hymen, son espoir de parvenir au rang suprême

Les événemens incroyables, chimériques, se calculaient alors comme des événemens ordinaires. Il est certain que *Robespierre* osa, dans la tour du Temple, annoncer à la fille de *Louis XVI* les sentimens qu'elle lui inspirait, et que la manière dont la jeune princesse reçut cette déclaration, l'eût conduite sur un échafaud, si le neuf thermidor n'eût changé ses destinées.

Le fils du roi, auquel la constituante avait donné le titre de prince royal, n'avait que six ans et quelques mois, lorsque les portes du Temple s'ouvrirent pour le recevoir, et se refermèrent sur lui pour jamais. La municipalité lui avait donné pour gouverneur un savetier nommé *Simon*. Il lui apprenait à jurer, à maudire son père, à insulter sa mère, à chanter la *carmagnole*, et à crier vive les sansculottes. Il devint absolument hébété; l'innocence de son âge ne permettait pas de le condamner légalement à la mort; cependant on ne voulait pas qu'il sortît du Temple; il passa pour constant qu'on l'empoisonna: je parlerai de cette mort dans la suite de cet ouvrage.

CHAPITRE XXI.

Procès de vingt-deux députés.

APRÈS le supplice de *Marie-Antoinette* d'Autriche, le tribunal, révolutionnaire commença le procès des députés proscrits depuis le deux juin. Ceux qui s'étaient soustraits, par la fuite, aux chaînes qui les attendaient, avaient été mis hors la loi par un décret. Quelques-uns d'eux étant tombés dans les mains de leurs persécuteurs, on les conduisit

1793. à l'échafaud, sans autre formalité, de la part des juges révolutionnaires, que de constater leur identité. Tel avait été le sort de *Gorsas* à Paris, de *Birotteau*, de *Cussy*, de *Guadet*, de *Salles*, de *Barbaroux*, à Bordeaux, sous les ordres des commissaires conventionnels, *Tallien* et *Garreau*.

Quoique les jacobins, se considérant comme les conservateurs de la chose publique, fatiguassent depuis long-tems la convention de pétitions réitérées pour entamer l'instruction criminelle contre les députés renfermés à la conciergerie, on était retenu par la difficulté de rassembler des preuves qui eussent au moins l'apparence de la probabilité. Le comité de salut public resta long-tems indécis sur le choix des charges, et même des victimes.

Les chefs d'accusation, rédigés par *André Amar*, furent fondés sur une espèce de roman ou pamphlet de parti, composé par *Camille Desmoulins* contre *Brissot* et les brissotins; on les dénonçait, dans cet écrit, comme orléanistes. L'auteur, qui ne se proposait, par cette diversion, que de masquer la conduite des cordeliers, était bien éloigné de penser que sa production aurait des suites aussi funestes. Il se recria contre l'infâme abus fait de sa brochure; il déclara que toutes les assertions qu'elle contenait, étaient des extravagances qu'aucune preuve n'étayait. On ne daigna pas

écouter sa rétractation ; ce roman, rempli de reproches invraisemblables et souvent contradictoires, servit de base aux raisonnemens d'*Amar*; on ne se donna pas la peine de le discuter. An 2.

Il ne restait d'autre parti à prendre à *Camille Desmoulins*, que de se transporter au tribunal révolutionnaire, et de renouveler courageusement, en présence des juges et du public, la déclaration par lui faite aux comités de gouvernement. Ses liaisons avec *Danton*, et la crainte de révéler lui-même le secret des véritables orléanistes, le retinrent. L'imprudent ne voyait pas l'abîme creusé sous ses pas ; et qu'en livrant à la mort des hommes qu'il était de son devoir de défendre, il forgeait la foudre, dont il devait être bientôt écrasé lui-même.

L'art avec lequel, dans l'acte d'accusation, on avait accolé les inculpations de fédéralisme à celles de royalisme, permettait d'impliquer, dans le même procès criminel, des hommes dont les sentimens politiques avaient toujours été contradictoires, et qui furent surpris, sans doute, de la bizarrerie du sort qui les réunissait, pour marcher ensemble à la mort ; le duc d'Orléans fut signalé comme un girondiste.

Danton et ses affidés se prêtaient volontiers à un entortillage qui semblait devoir dérober

1793. les principaux agens de la faction cordelière, aux recherches des jacobins. Mais ils avaient à combattre des ennemis aussi clairvoyans qu'acharnés, qui jouissaient de l'embarras de leurs antagonistes, et qui les poursuivaient en détail, en attendant l'occasion de les attaquer en masse.

Dans l'acte d'accusation furent réunis : *Brissot*, *Vergniaud*, *Gensonné*, *Duperret*, *Carra*, *Brulard de Sillery*, *Caritat de Condorcet*, *Fauchet*, évêque du Calvados, *Doulcet de Pontecoulant*, *Ducos*, *Boyer de Fonfrède*, *Gamon*, *Mollevault*, *Gardien*, *Dufriche-Valazé*, *Vallée-Duprat*, *Mainvielle*, *Delahaie*, *Bonnet*, *Lacaze*, *Massuyer*, *Savary*, *Lehardy*, *Boileau*, *Royer*, *Antiboul*, *Lasource*, *Lesterpt de Beauvais*, *Isnard*, *Duchastel*, *Duval*, *Devérité*, *Bresson*, *Noël*, *Coustard*, *Andréi*, *Grangeneuve*, *Viger* et *Philippe Egalité d'Orléans*. Les uns étaient en prison ; les autres en fuite.

On conservait les dispositions du décret du 28 juillet, qui avait déclaré traîtres à la patrie, *Buzot*, *Barbaroux*, *Gorsas*, *Lanjuinais*, *Salles*, *Louvet*, *Bergoing*, *Pétion*, *Guadet*, *Chassey*, *Lydon*, *Valady*, *Defermon*, *Kervélégan*, *Henri Larivière*, *Rabaut-Saint-Etienne*, *Lesage*, *Cussy* et *Meillan*.

Il était ordonné que les députés signataires de la protestation du 6 juin, qui n'étaient pas

renvoyés devant le tribunal révolutionnaire, seraient enfermés dans une maison d'arrêt; que les scellés seraient apposés sur leurs papiers, et que le comité de sûreté générale ferait un rapport à ce sujet. An 2.

Les témoins à charge contre les députés proscrits étaient presque tous des municipaux de Paris, qui, dans le principe, s'étaient portés leurs accusateurs, pour complaire à la montagne; mais la défense de plusieurs des accusés détruisit si complètement l'accusation d'orléanisme portée contre eux, que, malgré l'engagement pris par les juges et par les jurés de les condamner, et quoique la salle d'audience fût remplie de jacobins, les cœurs s'amollirent, on vit couler des larmes. De combien de remords les membres du jury ne devaient-ils pas être assiégés, lorsque, malgré le cri de leur conscience, ils cherchaient des motifs de condamnation dans les absurdes mensonges dont les faux témoins étayaient leurs accusations?

Le tribunal s'apperçut bientôt que non-seulement la défense des prisonniers portait la conviction de leur innocence dans l'esprit des assistans impartiaux, mais que ceux même qui étaient payés par les accusateurs, commençaient à laisser entrevoir des sentimens de compassion. Le président écrivit au corps législatif, que, si l'instruction de ce procès

se prolongeait plus long-tems, les formalités
1793. embarrasseraient la conscience des jurés. Il ajoutait que, dans un procès révolutionnaire, une multiplicité de témoins, et un long développement de défenses insidieuses, étaient également inutiles, sinon nuisibles à la manifestation de la vérité. Cette épître fut appuyée d'une députation de jacobins, qui s'expliqua plus clairement encore. Les pétitionnaires demandaient un décret autorisant le jury, au tribunal révolutionnaire, à condamner les accusés, quand il se croirait suffisamment instruit, sans attendre l'examen définitif de toutes les charges, ni écouter ce que les accusés voudraient articuler pour leur défense.

Les jacobins avaient fait cette démarche à la sollicitation des témoins municipaux, honteux de voir leur perfidie dévoilée au grand jour. *Robespierre* s'empressa de la convertir en motion; *Danton* l'appuya, dans la fausse persuasion que toutes les recherches sur la faction orléaniste seraient ensevelies dans le tombeau des accusés. Il ne prévoyait pas que l'atroce injustice avec laquelle il fermait la bouche à ses collègues, serait renouvelée contre lui-même, lorsque, conduit à son tour devant ce sanguinaire tribunal, il invoquerait en vain le droit sacré de défendre sa vie par les armes de la raison.

Le décret qui autorisait le jury à cesser l'ins-

truction d'un procès, dès qu'il se croirait suffisamment instruit, était de fait une sentence de mort prononcée par la convention. Le tribunal révolutionnaire se hâta d'en profiter, pour se débarrasser du cri de sa conscience.

La motion que le tribunal était suffisamment instruit, fut faite par un noble nommé, avant la révolution, le chevalier d'*Antonelle*, et qui pouvait avoir eu les mêmes motifs que *Barrère* pour se faire jacobin. Les juges étaient instruits, sans doute, qu'ils allaient faire périr les membres les plus distingués de la convention, par leur attachement au régime républicain. Ils savaient que, par le plus astucieux machiavélisme, les cordeliers avaient rejeté, sur les girondistes, le crime d'orléanisme dont ils craignaient d'être convaincus; ils savaient qu'on n'avait réuni, dans le même procès, quelques partisans du duc *d'Orléans* aux girondistes, que pour pouvoir étendre à tous les accusés le crime d'un petit nombre d'eux; ils savaient, enfin, que le seul esprit de parti traînait devant eux les victimes qu'ils avaient à juger; ils n'en votèrent pas moins froidement leur mort.

Les accusés s'élevèrent vainement contre cette illégale condamnation; en vain ils observèrent que dans les débats on n'avait articulé aucun fait contre plusieurs d'entr'eux, dont à peine le nom avait été prononcé devant le tri-

1793. bunal ; en vain ils représentèrent qu'en respectant les motifs du jury, pour se déclarer suffisamment instruit relativement à ceux auxquels on avait fait des reproches avec ou sans fondement, il ne pouvait pas l'être à l'égard de ceux contre lesquels aucun témoin n'avait encore été entendu.

Armé d'un décret, le tribunal refusa même de faire connaître les motifs de sa conviction, et, pour mettre fin aux réclamations auxquelles il n'avait rien à répondre, l'ordre fut donné à la garde militaire d'éloigner les prisonniers de l'audience.

Saisi d'un transport d'indignation, *Valazé* se poignarda dans la salle. *Brissot*, *Vergniaud*, *Gensonné*, *Lasource*, *Fronfrède*, *Sillery*, *Ducos*, *Carra*, *Duperret*, *Gardien*, *Duprat*, *Fauchet*, *Beauvais*, *Duchastel*, *Mainvielle*, *Lacaze*, *Lehardy*, *Boileau*, *Antiboul* et *Viger* furent, le onze brumaire, conduits à l'échafaud. Les autres accusés, à l'exception du duc d'*Orléans*, s'étaient soustraits, par la fuite, au sort qu'on leur destinait.

Vergniaud, prévoyant l'issue de son procès, s'était muni de poison ; mais lorsqu'il vit ses jeunes compagnons d'infortune *Ducos* et *Fonfrède*, braver la rigueur de leur sort, il remit sa fiole à l'officier de garde, et résolut de mourir avec eux. Ils subirent leur arrêt de mort avec le calme d'une conscience

pure. Leur dernier vœu fut en faveur de la liberté de leur patrie. Un prisonnier qui se trouvait avec eux, nous a transmis cette peinture de leurs derniers instans, dans une brochure intitulée : *Mémoires d'un détenu.* An 2.

« Ils étaient calmes sans ostentation, quoiqu'aucun d'eux ne se laissât abuser par l'espérance ; leurs ames étaient tellement exaltées par l'éclat de leur sacrifice, qu'il était impossible de les aborder avec les lieux communs des consolations ordinaires. *Brissot*, grave et réfléchi, avait le maintien du sage, luttant contre l'infortune ; *Gensonné*, recueilli en lui-même, semblait craindre de souiller sa bouche en prononçant le nom de ses assassins ; *Vergniaud*, tantôt grave, tantôt moins sérieux, citait des vers dont sa mémoire était ornée, et quelquefois il faisait entendre les derniers accens de cette éloquence sublime, dont quelques étincelles, faisant pâlir la tyrannie, avaient arraché le décret qui mit le sceau à la gloire des proscrits et à l'infamie des proscripteurs.

» Les deux beaux-frères, *Fonfrède* et *Ducos*, se détachaient de ce tableau sévère, pour inspirer un intérêt plus vif encore. Leur jeunesse, leur tendre amitié, les graces de leur esprit et de leur figure, rendaient plus odieuse la rage de leurs ennemis. *Ducos*, qui avait eu le tems de prendre la fuite, s'était rendu en

1793. prison pour partager le sort de son frère. Des larmes s'échappaient quelquefois de leurs yeux, en songeant à la douleur de leurs épouses et à l'indigence qui menaçait leurs familles. Ils laissaient l'un et l'autre des enfans en bas âge, et une grande fortune dont la nation ou plutôt les jacobins allaient s'emparer. Mais bientôt, fixant leurs regards sur leur patrie désolée, ils oubliaient et leur famille et eux-mêmes pour ne voir que la postérité. »

C'est la première fois qu'on a massacré à la fois tant d'hommes d'un grand mérite; jeunesse, talens, tout ce qu'il y a de plus intéressant parmi les hommes, fut englouti en masse dans l'abîme du néant. Ce moment fut pour ainsi dire, celui où la tyrannie entra en possession de la France entière. Cent mille Français furent immolés sur la tombe de ces députés; l'ordre social s'écroula, en gravant leur apologie sur les tables de l'histoire.

CHAPITRE XXII.

Exécution du duc d'Orléans.

QUELQUES jours après, *d'Orléans*, enfermé dans la citadelle de Marseille, fut conduit à Paris, pour subir sa condamnation. Ceux qui

jugent des événemens d'après le bruit que certains hommes ont fait dans certaines circonstances, pensaient que l'arrivée de *Philippe d'Orléans* dans la capitale, serait accompagnée d'une de ces catastrophes qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. Les tems n'étaient plus les mêmes. D'un côté, ses nombreux amis, ou ses nombreux panégyristes, s'étaient dispersés depuis qu'il ne les payait plus : de l'autre, les chefs de la faction orléaniste ou cordelière, voyant augmenter les difficultés de leurs entreprises et diminuer les moyens de réussite, paraissaient consternés. An 2.

Ce parti n'était pas détruit, mais le seul sentiment qui en réunissait alors les principaux individus, était leur haine violente envers *Robespierre*, qui avait rompu leurs mesures, en mettant dans la main de la nation les biens de la maison *d'Orléans*. *Danton*, craignant sans doute les rapprochemens que pouvait occasionner le moment où le chef du parti orléaniste paraîtrait devant le tribunal révolutionnaire, s'était éloigné de Paris, avec quelques amis, pour respirer l'air natal de son pays à Arcy-sur-Aube. Ses craintes étaient vaines. *D'Orléans* montra dans ses derniers momens une fermeté contrastante avec sa vie efféminée et crapuleuse, soit qu'ayant calculé depuis long-tems que le rôle qu'il jouait dans la révo-

lution, devait le conduire sur le trône ou sur
1793. l'échafaud, il regardât sa situation comme un coup de la fortune auquel il devait s'attendre, ou qu'il conservât l'espoir qu'en s'abstenant de nommer ses complices, ses enfans recueilleraient un jour le fruit de sa discrétion.

D'Orléans revint à Paris sans connaître le sort qui l'y attendait. Les gardes qui le conduisaient, avaient pour lui des égards qui tenaient du respect. Sa translation s'était faite si brusquement et avec tant de mystère, que, quand il fut arrivé dans la capitale, personne ne voulait croire à cette nouvelle; et lorsqu'il ne fut plus possible d'en douter, chacun tremblait de manifester un sentiment à son égard. L'opinion générale était même qu'il sortirait de sa prison, pour jouer le rôle qu'il avait toujours ambitionné.

Dans l'état de servitude où les jacobins tenaient la France, toute conjecture sur *d'Orléans* pouvait se réaliser. Le comité de salut public était en mesure de faire tomber la tête de cet homme dont les crimes fatiguaient la terre, ou de la ceindre d'une couronne. La convention n'était alors qu'un troupeau d'esclaves, stupidement soumis à tous les caprices des maîtres qu'elle s'était donnés.

Arrivé à Paris, le 13 brumaire, 3 novembre, il parut le 16 devant ses juges. Deux heures auparavant, il lui était arrivé un panier

de vin de Champagne ; en le recevant, il dit au concierge de la prison : « Voici le meilleur vin qu'il soit possible de boire, vous me ferez le plaisir de le goûter. » Le concierge se défendait. « Point de cérémonie, je vous prie ; goûtez ce vin, personne au monde n'en a jamais bu de meilleur. Le concierge en but deux verres ; quant à *d'Orléans*, il vida sans se reposer une bouteille entière. Ce fut son dernier repas. An 2.

D'Orléans trouva au tribunal le député *Coustard*, dont les jacobins n'avaient pu se saisir assez à tems pour le réunir à ceux qui avaient été exécutés le 11 brumaire. Il y trouva aussi un de ses plus chauds partisans, qui venait le défendre. *Fouquier-Tinville* lui fit subir cet interrogatoire :

D. Avez-vous connu *Brissot*? R. Je l'ai connu, mais je ne me rappelle pas de lui avoir parlé depuis qu'il est à la convention.

D. Quel était le poste que remplissait auprès de vous *Sillery*? R. Il m'était attaché en qualité de capitaine des chasses du ci-devant Dauphiné.

D. N'avez-vous point eu, chez *Sillery*, des entrevues particulières avec *Laclos*, *Brissot* et autres conspirateurs ? R. Non.

D. Depuis quel tems avez-vous cessé de fréquenter *Pétion* ? R. Depuis qu'il m'avait conseillé de donner ma démission de député.

1793. D. N'avez-vous pas assisté à des conciliabules chez *Pétion*? R. Non.

D. Comment avez-vous consenti à livrer votre fille entre les mains de *Sillery* et sa femme, qui depuis a émigré? R. J'ai, à la vérité, confié ma fille à la femme de *Sillery*, qui ne méritait pas ma confiance; elle s'est associé *Pétion*, qui l'a accompagnée en Angleterre.

D. Mais vous ne pouviez pas ignorer que cette femme était une intrigante? R. Je l'ignorais absolument.

D. Quel était le motif du voyage de votre fille en Angleterre? R. Le besoin de voyager pour rétablir sa santé.

D. N'est-ce pas par la suite d'une combinaison, que vous avez voté la mort du tyran, tandis que *Sillery* a voté contre? R. Non; j'ai voté en mon ame et conscience.

D. Avez-vous connaissance que *Pétion* ait été lié avec quelqu'un de votre famille? R. Non.

D. Vous n'avez sans doute pas ignoré qu'il entretenait une correspondance très-suivie avec votre fils, qui était à l'armée de *Dumourier*? R. Je sais qu'il a reçu de lui plusieurs lettres.

D. Avez-vous connaissance que *Sillery* était très-lié avec *Buzot* et *Louvet*? R. Non.

D. Avez-vous connaissance que *Louvet* de-

vait proposer l'expulsion des *Bourbons* hors du territoire de la république? R. Non. An 2.

D. N'avez-vous pas un jour dîné avec *Ducos* et plusieurs autres députés conspirateurs? R. Non.

D. N'est-ce pas par suite des liaisons qui existaient entre vous et les factieux, que toutes vos créatures ont été nommées à la tête de nos armées? R. Non certainement.

Mais, par exemple, vous ne devez pas ignorer que *Servan* n'était qu'un ministre de nom, et que c'était *Laclos*, votre affidé, qui dirigeait le ministère? R. Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

D. N'avez-vous pas dit, un jour, à un député que vous rencontrâtes : *Que me demanderas-tu, quand je serai roi?* R. Je n'ai jamais tenu ce propos.

D. Ne serait-ce point à *Poultier*, à qui vous l'auriez tenu, et celui-ci ne vous a-t-il pas répondu : Je te demanderai un pistolet pour te brûler la cervelle? R. Non.

D. N'avez-vous pas été envoyé à Marseille par la faction, à l'effet d'écarter les traces de la conspiration dont vous étiez le chef? R. Non.

D. Comment se fait-il que vous, qui étiez à Marseille au milieu des fédéralistes qui firent emprisonner et supplicier les patriotes, ils vous aient laissé tranquille? R. Je parus devant

1793. un tribunal qui m'interrogea, et ne me trouva pas coupable.

D. A quelle époque ont cessé vos correspondances avec l'Angleterre ? R. Depuis 1790, que j'y ai été pour vendre une maison et des effets que j'y avais.

D. Connaissez-vous le nommé *Dumont* ? R. Non.

D. N'avez-vous pas eu connaissance de courriers qui allaient et venaient de Paris à Londres à cette époque ? R. Non.

D. Pendant votre séjour à Londres, n'avez-vous pas été lié avec des créatures de *Pitt* ? R. Non ; j'ai vu *Pitt*, parce que j'avais des lettres à lui remettre.

D. N'avez-vous pas eu des liaisons avec des Anglais résidant en France depuis 1790 ? R. Je ne le crois pas.

D. Les raisons du voyage de votre fille n'avaient-elles pas pour but de la marier avec un prince de la Nation d'Angleterre ? R. Non.

D. Quels ont été les motifs de votre mission en Angleterre ? R. C'est que l'on savait que j'étais lié avec le parti de l'opposition, et il s'agissait d'entretenir la paix avec l'Angleterre à cette époque.

D. Avez-vous eu connaissance des manœuvres de *Dumourier*, avant que sa trahison eût éclaté ? R. Non.

D. Comment pensez-vous faire croire aux jurés que vous ignoriez les manœuvres de ce scélérat, lui qui était votre créature? vous dont le fils commandait sous ses ordres, et qui a fui avec lui, en partageant sa trahison envers le peuple français; vous qui aviez votre fille près de lui, et qui entreteniez des correspondances avec lui? R. Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou trois lettres qui roulaient sur des choses indifférentes.

D. Pourquoi, dans la république, souffriez-vous qu'on vous appelât prince? R. J'ai fait ce qui dépendait de moi pour l'empêcher; je l'avais même fait afficher à la porte de ma chambre, en observant que ceux qui m'appeleraient ainsi, seraient condamnés à une amende envers les pauvres.

D. Quelles étaient les vues des grandes largesses que vous avez faites pendant la révolution? R. Je n'ai point fait de grandes largesses; j'ai été assez heureux pour soulager les indigens, au milieu d'un hiver rigoureux, en vendant une petite portion de mes propriétés.

On voit que le tribunal, qui ne tenait nul compte des formes judiciaires, cherchait moins des preuves contre d'*Orléans*, condamné dans l'opinion publique, que des circonstances qui pussent lier sa cause avec celle des députés girondistes, condamnés à mort, quelques jours auparavant, comme fauteurs de la conspiration d'*Orléans*.

1793. D'*Orléans* ne se plaignit ni de ses amis ni de ses ennemis. On vint lui dire qu'il était condamné, mais qu'il dépendait de lui que l'exécution fût différée jusqu'au lendemain ; il refusa ce délai ; et voulut marcher sur-le-champ à l'échafaud.

Il eut pour compagnon de son supplice, le député *Coustard*, et trois autres infortunés, condamnés à mort la veille par le tribunal révolutionnaire.

Les témoins de sa mort assurent qu'aucune altération ne parut sur son visage. Quant à la multitude courant en foule aux exécutions qui se succédaient tous les jours, malgré le jacobinisme qui agitait sa masse, on s'apercevait de l'impression satisfaisante faite par la mort d'un homme, regardé comme la première cause des malheurs qui avaient accompagné la révolution.

Depuis ce moment, les chefs du parti orléaniste non-seulement n'osaient plus se montrer, mais, pour effacer jusqu'à la trace d'une accusation, qui, à cette époque, n'était pas moins capitale que celle de fédéralisme ou de royalisme, ils se déclaraient les plus empressés courtisans de *Robespierre*. Ce fut à cette disposition de circonstances, qu'il faut peut-être attribuer une partie de l'étonnant pouvoir qu'acquit ce factieux ; il ne fit qu'augmenter, jusqu'au moment où le glaive de *Damoclès*, suspendu sur sa tête, trancha le fil de ses jours.

LIVRE QUINZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Apostasie de Gobel, évêque de Paris. Les objets du culte catholique sont traînés dans la fange.

Après l'exécutiou du duc *d'Orléans*, le comité de salut public sembla redoubler d'activité pour consolider le règne de la terreur. Sur la motion de *Saint-Just*, il fut décrété, pour la seconde fois, que la France serait gouvernée révolutionnairement jusqu'à la paix. Le même décret confiait, au comité de salut public, l'entière administration des affaires. On décréta, sur la motion de *Bazire*, que les prêtres catholiques convaincus d'entendre des confessions, seraient déportés sur la côte de Madagascar. *Thuriot* fit ordonner que tous les étrangers se trouvant en France, seraient enfermés dans des prisons. *Bazire*, voulant établir une égalité parfaite entre le maître et son valet, le père et ses enfans, demanda que tous les Français fussent tenus de se tutoyer; un décret y invita les citoyens.

Une députation de la section de *Guillaume*

1793. *Tell* fit entendre à la convention ces paroles insensées : Sacrifiez neuf cent mille têtes, et la révolution est affermie. Une députation des jacobins ajouta le lendemain : Laissez la salutaire terreur à l'ordre du jour ; effrayez les malveillans par cette Méduse ; rapportez le décret qui accorde, aux membres du corps législatif, la faculté d'être entendus avant d'être décrétés d'accusation. *Bazire*, *Chabot*, *Thuriot* se distinguèrent parmi ceux qui applaudirent à cette motion, sans prévoir qu'ils appelaient la foudre sur leurs têtes.

Tandis que la frayeur glaçait toutes les ames, un spectacle inattendu vint frapper les regards. *Gobel*, évêque constitutionnel de Paris, se rendit à la barre de la convention, suivi de ses vicaires, le 19 brumaire, et abjura publiquement sa profession. Il avait été conduit à cette démarche par *Anacharsis Cloots* et par *Chaumette*, deux des apôtres les plus ardens de la politique de *Robespierre*. On assure qu'il reçut cent mille écus pour se couvrir de cet opprobre, dont les suites influèrent sur les mœurs publiques. D'autres pensent que les jacobins lui promirent cette somme, et qu'ils le firent guillotiner quelque tems après pour éviter de la lui payer.

Un grand nombre de prêtres, par crainte, par faiblesse, par ambition, suivirent l'exemple de *Gobel* ; il fut imité, sur-tout, par prés-

que tous les prêtres membres de la convention : on assure que *Robespierre* ne poussait les prêtres constitutionnels à cette mesure, que pour les rendre odieux et méprisables, et se réserver le moyen, sans craindre un soulévement, de les envoyer à la mort, lorsqu'il aurait exterminé tous les prêtres réfractaires. An 2.

Alors les objets du culte catholique furent traînés dans la fange des rues, et livrés à la dérision d'hommes grossiers, sans religion et sans mœurs ; des prostituées, dans des attitudes lascives, furent promenées sur des chars de triomphe ; on les plaça sur les autels, dans les temples ; on chanta des hymnes en leur honneur ; on brûla de l'encens à leurs pieds ; on leur adressa des vœux. Ces profanations durèrent plusieurs mois à Paris ; elles furent répétées dans presque toutes les grandes villes de France. Cependant un décret admettait la liberté des cultes ; mais par une bizarrerie qui caractérisait ce tems de démence et d'horreur, personne ne pouvait profiter de cette liberté autorisée par la loi, sans s'exposer à périr sur un échafaud.

La montagne entière marchant, ou du moins paraissant marcher de concert vers le même but, étincelait de plus de feux que n'en vomit jamais le Vésuve, lorsque son explosion engloutit les villes de Pompeia et d'Herculanûm. La lave brûlante découlant de ce cratère,

1793. couvrait le sol entier de la France, et menaçait de consumer l'Europe. *Chabot* avait proposé, comme l'institution la plus républicaine, l'établissement d'un corps de douze cents tyrannicides, chargés d'assassiner tous les rois de l'Europe, et tous les chefs des armées ennemies. Leurs armes devaient être le pistolet et le poignard, et leurs appointemens proportionnés aux dangers de leur service.

Ce projet, repoussé d'abord avec effroi, fut reproduit par *Jean Debry*, et décrété sur sa motion. Si ces assassins furent organisés, il ne paraît pas qu'ils aient osé entreprendre leur dangereuse mission. Mais les principaux jacobins s'étaient partagé la France, pour y exercer leurs fureurs. *Carrier* était envoyé à Nantes et dans la Vendée ; *Tallien*, à Bordeaux; *Fréron*, à Marseille ; *Bernard*, de Saintes, dans la Côte-d'Or ; *Duquesnoy* eut le département du Nord ; *Joseph Lebon*, celui du Pas-de-Calais. *Maignet* ravageait ces fertiles contrées que baigne la fontaine de Vaucluse, célèbre par les amours de *Petrarque* et de la belle *Laure*. *Collot-d'Herbois* et *Dubois-Crancé* détruisaient Lyon par le fer et par le feu. *Esnue-la-Vallée*, *Piori*, *Lequinio*, *Carpentier*, *Garreau* et d'autres montagnards portaient la dévastation dans d'autres départemens. J'ai déjà parlé des malheurs de Marseille,

et j'en parlerai encore. Ceux de Bordeaux n'étaient pas moins déplorables. An 2.

CHAPITRE II.

Dévastation de Bordeaux pendant la mission de Tallien *et d'*Isabeau.

Après la vigoureuse réclamation faite par la ville de Bordeaux contre les tyranniques opérations de la montagne, cette ville, à l'exemple de Marseille, avait établi une commission populaire avec pouvoir d'expulser de ses murs les égorgeurs et les anarchistes. En même tems, une force départementale fut mise sur pied, pour rétablir l'intégrité de la convention nationale.

Les députés *Treilhard* et *Mathieu* y furent envoyés au mois de juin. S'étant rendus à l'administration centrale, où toutes les autorités constituées de Bordeaux étaient assemblées, *Treilhard* prononça un discours, dans lequel, évitant de parler du fédéralisme, il observa que la convention comptait sur Bordeaux pour des ressources pécuniaires, et sur-tout sur le zèle de la jeunesse bordelaise, pour marcher à l'ennemi. Le président de la commission populaire répondit : La Gironde ne reconnaît

1793. plus une convention cessant d'exister depuis le 2 juin. L'intention d'un grand nombre de départemens est de marcher sur Paris, non pour dissoudre le corps législatif, mais pour lui rendre sa liberté, et procurer la punition de ceux qui y portèrent atteinte.

On témoignait aux commissaires les égards les plus distingués, mais une garde nombreuse veillait auprès d'eux, autant pour leur faire honneur, que pour répondre de leurs démarches. Cependant leur séjour causait une fermentation sourde dans la ville; les magistrats, craignant qu'ils ne fussent insultés, leur proposèrent de retourner à Paris. Ils sortirent de Bordeaux le 29 juin, pour se rendre dans le département de la Dordogne.

Ils écrivirent à la convention que les Bordelais, trompés sur la journée du deux juin, paraissaient dévoués aux intérêts de la république; mais que parmi eux se trouvaient un grand nombre de partisans de la monarchie. Sur ce rapport, *Treilhard* et *Mathieu* furent rappelés dans le sein de la convention. Elle décréta, le 6 août, que tous les actes faits par la commission populaire de Bordeaux étaient anéantis, comme attentatoires à la souveraineté du peuple français; que tous les individus composant ce tribunal, ensemble tous ceux qui avaient adhéré à ses actes, étaient mis hors la loi; et pour faire exécuter ce décret,

Tallien, *Ysabeau*, *Garreau* et *Chaudron-Rousseau* furent envoyés à Bordeaux. AN 2.

Pétion, *Barbaroux*, *Salles*, *Meillan*, *Guadet*, *Birotteau*, *Bergoing*, *Lesage*, *Giroux*, *Cussy*, et quelques autres députés, s'étaient réfugiés dans ces contrées. La montagne mettait un intérêt d'autant plus grand à les livrer au couteau de la guillotine, que, presque tous, recommandables par leurs talens et leurs lumières, l'influence générale de leurs opinions était augmentée par l'influence particlière que leur donnaient des liaisons de famille. Le comité de salut public avait envoyé leur signalement aux magistrats de toutes les communes; il faisait demander par le ministre de la justice qu'on les livrât à sa vengeance, offrant même, à ce prix, d'oublier les démarches fédéralistes faites dans le département de la Gironde. S'apercevant bientôt que les habitans n'étaient pas disposés à trahir leurs compatriotes, on prit d'autres mesures.

Les commissaires conventionnels, sous prétexte qu'ils n'étaient pas en sureté dans Bordeaux, s'étaient retirés à la Réole, petite ville à la droite de la Garonne, à huit lieues de Bordeaux. Ils s'occupaient à y rassembler un camp de quatre à cinq mille hommes, sous le nom d'armée révolutionnaire.

Sous prétexte de rechercher les proscrits et les armes des volontaires qui s'étaient formés

en bataillons pour marcher au secours de la
1793. convention nationale, des visites domiciliaires avaient été faites dans les villes et dans les campagnes avec l'appareil le plus menaçant. La force départementale bordelaise, dissoute presque aussitôt que formée, une administration de département faible et irrésolue, une municipalité divisée et tremblante, une masse de citoyens sans point central, ne manifestant que des velléités dont le seul effet était d'indiquer plus surement aux coups des tyrans ce qu'il y avait dans le pays de gens éclairés et capables d'une forte détermination, toutes ces circonstances assuraient un succès facile aux émissaires envoyés de Paris par la montagne. Ils soufflaient dans Bordeaux l'espionage, la délation, la calomnie et tous les fléaux de l'anarchie ; ils épouvantaient les hommes intègres et timides ; ils divisaient les citoyens. Les trésors de l'Etat, répandus par eux à pleines mains, attiraient à leur suite cette multitude de gens sans aveu et sans principes, accompagnant toujours les imposteurs. Ils agissaient avec toutes les forces du gouvernement, et Bordeaux était abandonné aux siennes.

Tout peuple, qui veut conserver sa liberté, doit être perpétuellement en garde contre les usurpations de son gouvernement, sur-tout si ce peuple est répandu sur une vaste surface. La force du gouvernement présente sans cesse une masse inexpugnable, tandis que

les citoyens n'ont par-tout qu'un morcellement de forces à lui opposer. Cette disposition assure la tranquillité publique, lorsque le gouvernement, soumis lui-même aux lois, met son bonheur et sa gloire à les faire exécuter, mais elle précipite bientôt l'Etat vers sa ruine, si les magistrats suprêmes veulent franchir les bornes de leur autorité. Réuni à une faction, il est aisé au gouvernement d'anéantir la liberté par les moyens qu'avait employés *Robespierre*. La force même lui est souvent inutile; il peut tuer la liberté par l'arme seule de la calomnie. L'article le plus essentiel de la constitution d'un grand peuple doit donc être la garantie qui défend la souveraineté contre les atteintes du gouvernement. An 2.

Bordeaux manquait de subsistances. Les commissaires retenaient dans les marchés voisins les grains nécessaires à sa consommation, et accusaient, dans leurs proclamations, la négligence des administrations de la ville. En même tems ils faisaient arriver quelques secours, dont ils se donnaient tout le mérite, et ne manquaient pas de promettre l'abondance, lorsque Bordeaux, disaient-ils, serait rentré dans le devoir. Il n'en fallut pas davantage pour capter la bienveillance du peuple et pour lui rendre ses magistrats odieux.

Les jacobins, à force d'intrigues, étaient parvenus à dominer dans une des sections de

Bordeaux, appelée la section de *Francklin.*
1793. Ils poussèrent l'impudeur jusqu'à ne vouloir accorder des subsistances qu'à cette section exclusivement. Par-tout ailleurs les ouvriers et leurs femmes passaient les nuits à la porte des boulangers pour obtenir quelques onces de pain. Cette section de *Francklin* était devenue pour la montagne une citadelle où la principale artillerie de la ville était enfermée, et d'où l'on menaçait la sureté publique.

Dans cet état, il ne fallait qu'une étincelle pour allumer un incendie. Quatre à cinq cents jeunes gens s'étaient réunis pour former un club en opposition à celui des jacobins, qui tenait ses séances dans la section de *Francklin*; au club des jeunes gens se réunirent environ trois mille gardes nationales et environ trois cents cavaliers. Quelques hommes, distingués par leurs lumières, étaient à la tête de ce rassemblement. Ils ne cessaient de répéter à leurs concitoyens qu'il n'y avait de salut pour eux que dans une contenance ferme. Connaissant parfaitement la politique de leurs ennemis, ils s'attendaient à tous les excès de la vengeance, soit qu'ils cédassent ou qu'ils se défendissent sans succès. Ils voulaient donc gagner du tems par la résistance, dans l'espoir qu'il surviendrait peut-être des événemens capables de changer leur situation. Enfin, s'il fallait périr, ils disaient avec raison qu'il valait mieux périr les armes à la main que sur un échafaud.

On a prétendu que, dans cette réunion, existait un projet de livrer Bordeaux aux Anglais ; c'est du moins le prétexte dont se servirent les commissaires montagnards, pour écraser cette superbe cité. Il est possible que quelques membres de la réunion aient eu cette arrière-pensée, mais elle ne fut point connue, et jamais on n'entendit une proposition semblable dans le club des jeunes Bordelais. Ils ne voulaient pas briser un joug pour en recevoir un autre. Le département de la Gironde, dès le principe de la révolution, s'était prononcé, de la manière la plus décidée, en faveur de la liberté. La jeunesse Bordelaise avait plus d'une fois renversé les bataillons vendéens, et son nom seul semait l'effroi parmi les rebelles. Les négocians de Bordeaux n'auraient jamais cessé d'être de très-bons, de très-généreux républicains, si le gouvernement, dont le premier devoir est de protéger la vie et les propriétés des sujets, avait assuré aux Bordelais qu'ils ne seraient pas assassinés, parce qu'ils étaient riches, et leurs enfans dépouillés de leur héritage, parce que leurs pères avaient été assassinés. Les royalistes ne pouvaient se flatter d'attirer aucun Bordelais dans leurs opinions, qu'en présentant à des pères de famille, réduits au désespoir, les forces et la garantie que le gouvernement français leur devait, et qu'il ne leur offrait pas.

AN 2.

1793. La perte de Bordeaux était jurée. La dissention s'était mise parmi le peuple, réduit aux horreurs de la famine. Ce peuple, qui avait dicté à ses magistrats les résolutions prises à la nouvelle de la journée du deux juin, et qui leur avait promis son appui, indépendamment du résultat de ces résolutions, passait ouvertement des murmures à la sédition. On menaçait les membres du département de les livrer aux commissaires de la convention; les magistrats espéraient eux-mêmes qu'une prompte soumission appaiserait le courroux de la montagne, et qu'elle épargnerait une commune qui s'était signalée plus que toute autre, par ses efforts en faveur de la révolution.

Dans ces circonstances, une députation envoyée, par le club des jeunes gens, à la section de Franklin, pour concerter des mesures conciliatrices, y fut arrêtée. A cette nouvelle, on court aux armes de toutes parts; le sang allait couler; la municipalité, ayant à sa tête le maire *Saige*, se rendant sur la place, arrêta ce sacrifice. A la vue des magistrats, les jeunes gens de Bordeaux baissèrent leurs armes; leurs compagnons leur furent rendus : mais, en même tems le maire *Saige*, homme généralement estimé, se servit de son ascendant pour engager à se dissoudre un club que les jacobins ne désignaient que sous le nom d'un rassemblement séditieux, quoique

son établissement fût conforme aux lois alors existantes. An 2.

Saige fut une des premières victimes de son zèle. A peine eut-on écarté un rassemblement servant d'épouvantail contre les jacobins, que la section de *Franklin* redoubla d'audace. La garde nationale s'empara de la maison où siégeait le département, comme d'une ville prise d'assaut ; les membres de cette administration prirent la fuite, et ce foyer, où brillaient encore quelques étincelles d'esprit public, fut éteint.

L'armée révolutionnaire de la Réole était commandée par les généraux *Brune* et *Janet*, lorsque les représentans lui donnèrent ordre de s'approcher de Bordeaux ; les citoyens sortaient en foule au devant d'elle, aux cris de vive la république. Le général *Brune*, frappé de cette conduite, et prévoyant qu'il allait devenir l'instrument des maratistes, donna sa démission.

A peine *Ysabeau* et *Tallien* étaient dans la ville, qu'après avoir désarmé les Bordelais, ils créèrent une commission militaire, pour exécuter le décret de mise hors la loi. Des brigands, à la tête d'hommes stipendiés, portaient l'effroi dans toutes les maisons. Le paisible sommeil ne fut plus un bien dont aucun Bordelais eût la jouissance. Le bruit des incarcérations nocturnes éclatait tous les ma-

1793. tins. Ils remplirent les habitans de stupeur et d'épouvante. Un mauvais génie semblait s'être emparé de la ville, et ne se plaire qu'à porter ses coups dans l'ombre. Des magistrats jacobins avaient succédé à ceux qu'on venait de destituer et de jeter dans les prisons.

Au sein de la consternation générale, on voit tout-à-coup paraître le buste de *Marat*, coiffé d'un bonnet rouge, et porté triomphalement par un comédien suivi d'une foule d'hommes inconnus dans la ville. On regardait d'un œil morne cette étrange procession, qualifiée de fête populaire. Le triomphe de ce nouveau *Teutatès*, annonçait que des hommes allaient être sacrifiés.

Ces présages se vérifièrent bientôt. A peine la députation de Bordeaux avait été massacrée dans les murs de Paris, que le pillage et la proscription commencèrent chez les Bordelais. La ville fut dévastée avec la plus horrible barbarie.

Le maire *Saige* fut immolé sans aucune forme de procès. On l'accusait d'avoir été nommé, par les sections, membre de la commission populaire, à laquelle il n'avait jamais assisté. Traduit devant la commission militaire, on se contenta de reconnaître l'identité de sa personne, et on l'envoya au supplice. Pendant cinq mois, les personnes les plus distinguées de Bordeaux périrent de la même

manière. On compta parmi les proscrits, les députés *Guadet*, *Salles*, *Grange-Neuve* et *Barbaroux*. Le frère de *Guadet*, âgé de trente ans, son père, âgé de soixante-dix ans, et sa tante, âgée de soixante-trois ans, subirent la mort, en vertu du décret plaçant hors la loi les individus qui donneraient asyle aux proscrits. Le député *Birotteau* avait cru se garantir de la mort, en s'engageant en qualité de matelot sur un corsaire armé dans le port de Bordeaux. Il partait pour la course, lorsque le commissaire montagnard *Garreau* eut la curiosité d'examiner ce navire. Le capitaine, pour faire honneur au représentant du peuple, ordonna à tout son équipage de se ranger sur le tillac. *Garreau* reconnaît son collègue malgré son déguisement, le fait arrêter, et deux heures après, sa tête tombait sur un échafaud. An 2.

Ceux des négocians, des propriétaires, des capitalistes, contre lesquels les commissaires *Tallien* et *Ysabeau* montraient moins d'acharnement, rachetaient leur vie par le sacrifice de leur fortune. Bordeaux fut ruiné sans ressources. Les exécutions avaient lieu au sein de la disette la plus affreuse; les Bordelais étaient réduits à deux livres de très-mauvais pain par semaine. La mauvaise foi des commissaires, qui avaient promis des vivres, se trouvait évidente; cependant le prestige était

tel, ou la terreur si grande, que la multitude
1793. n'osait se permettre aucune plainte.

Les clubistes de la section de *Franeklin*, à l'exemple des jacobins de Paris, criaient sans cesse que l'action de la guillotine n'était pas assez prompte pour détruire tous les aristocrates; ils accusaient même de modérantisme *Tallien* et *Ysabeau*. Ces deux représentans avaient suspendu la commission militaire, à l'occasion de deux jugemens dont la scélératesse était frappante. Le comité de salut public, auquel ils avaient expédié une copie de leur arrêté, répondit en substance : « Que s'il est des circonstances où l'humanité réclame quelques égards, elles ne doivent jamais atténuer la vigueur du gouvernement...... Etait-il politique de proclamer votre arrêté dans Bordeaux, où l'aristocratie mercantile a machiné le fédéralisme, et tué l'esprit révolutionnaire? Le comité a donc cru utile de suspendre cet arrêté. Il vous fait en même tems quelques observations rapides ; vous les comparerez avec la situation politique des lieux où vous êtes. » Ces observations étaient qu'il n'était pas tems de consulter la justice ; qu'il fallait révolutionner Bordeaux, comme on avait révolutionné Lyon.

Un jeune homme de dix-huit ans, fils du député *Julien*, de la Drôme, fut envoyé à Bordeaux avec les pouvoirs les plus étendus,

par le comité de salut public, pour examiner la conduite de *Tallien* et d'*Ysabeau*. Accompagné de la force armée, il cerne leurs maisons et leur signifie l'ordre de quitter Bordeaux. Les deux représentans obéissent, et *Julien* s'empare de la toute-puissance. An 2.

Tallien vint à Paris avec la fille du banquier espagnol *Gabarus*. *Robespierre*, convaincu que les tendres sentimens qu'elle avait inspirés à *Tallien*, étaient le principe du modérantisme qu'on lui reprochait, la fit mettre en prison, d'où elle ne sortit qu'après la journée du 9 thermidor, époque où *Tallien* l'épousa. Les grands événemens tiennent souvent aux plus petites causes. La rigueur exercée par *Robespierre* en cette occasion, fut peut-être un des principaux véhicules de sa chûte.

Après le départ de *Tallien* et d'*Ysabeau*, la commission militaire reprit ses fonctions, et plus expéditive qu'auparavant, elle conduisait à l'échafaud trente ou quarante individus à la fois. En quelques jours, trois cent cinquante Bordelais furent assassinés. Le tribunal de Bordeaux égalait celui de Paris en férocité, lorsque le 9 thermidor vint fermer ces boucheries humaines.

Ysabeau, qui fut alors renvoyé à Bordeaux, s'occupa de la révision des jugemens de la commission militaire; les biens de plu-

sieurs condamnés furent restitués à leurs familles.

1793.

CHAPITRE III.

Supplice de Jeanne Rolland.

Des scènes d'une nature aussi désespérante avaient lieu dans Paris. Les derniers mois de l'année 1793 seront à jamais fameux par les innombrables incarcérations faites à cette époque dans la capitale. Le sang des vingt-deux députés fumait encore, lorsque *Marie-Jeanne Philipon*, femme du ministre *Rolland*, fut conduite à la conciergerie, pour y subir les ridicules formalités d'un procès dérisoire, avant de monter sur l'échafaud.

J'ai déjà parlé de cette femme, digne d'un meilleur sort. Son mari s'était soustrait par la fuite, le 2 juin, aux recherches de ses persécuteurs; les plaisans observèrent, à cette occasion, qu'en sauvant son corps, il avait laissé à Paris son ame. Madame *Rolland* possédait en effet des talens supérieurs. Ceux qui venaient arrêter son mari, la conduisirent en prison; elle obtint sa liberté; mais, arrêtée de nouveau par les ordres formels de *Robespierre*, on lui délivra son acte d'accusation.

Traduite devant le tribunal révolutionnaire, elle y conserva une inébranlable fermeté, malgré l'indécence avec laquelle on lui fit des questions si injurieuses, que des larmes d'indignation s'échappèrent de ses yeux. Elle était vêtue de blanc, et avec soin, le jour de sa mort; sa physionomie paraissait non-seulement tranquille, mais elle avait quelquefois l'air de la gaîté, pour donner le change à un individu destiné à périr avec elle, et qui ne se résignait point à la mort aussi courageusement. An 2.

Cet infortuné, dont tout le crime était son opulence, devait épouser incessamment une jeune personne dont il était tendrement aimé; il emportait au tombeau l'idée funeste que son amante ne survivrait pas à la nouvelle imprévue du sort dont il était accablé : cette sinistre réflexion empoisonnait ses derniers momens.

Lorsque plusieurs individus allaient ensemble à la guillotine, comme on ne pouvait les exécuter que les uns après les autres, celui dont le tour n'arrivait que le dernier, éprouvait un supplice presqu'égal à celui de la mort, toutes les fois que, la hache tombant, il voyait ruisseler le sang sur l'échafaud. Dans ces tristes circonstances, mourir le premier était considéré comme une faveur. Elle avait été accordée à madame *Rolland*, en considération de

1793. son sexe ; mais, lorsqu'elle aperçut les dispositions morales de son compagnon d'infortune, elle pria le bourreau de lui donner son tour. Le bourreau lui ayant répondu qu'il lui avait été ordonné de la tuer la première...... mais vous ne pouvez pas, répliqua-t-elle en souriant, refuser à une femme sa dernière requête. En effet, il lui accorda sa demande.

Elle avait prédit que son mari ne lui survivrait pas ; sa prédiction fut accomplie. Dès que *Rolland*, caché jusqu'alors, apprit la mort de sa femme, il trancha le cours de sa vie. Son corps sanglant fut trouvé sur la grande route de Paris à Rouen ; les papiers tirés de ses poches furent portés au comité de sûreté générale, et n'ont jamais vu le jour. Sa fille, jeune enfant de trois ans, trouva un asyle chez un ami de ses infortunés parens, dans une époque où il était extrêmement dangereux de se charger des enfans des proscrits.

An 2.

CHAPITRE IV.

Mort de Rabaut-Saint-Etienne *et de sa femme. Mort de* Barnave *et de* Duport-Dutertre.

Quelques jours après, *Girey-Dupré*, collaborateur de *Brissot*, dans le journal intitulé le *Patriote français*, et son ami *Boisguyon*, furent amenés de Bordeaux avec quelques autres prisonniers meurtris de leurs fers. *Girey-Dupré*, échappé, le 2 juin, aux poursuites de la municipalité de Paris, s'était refugié à Caen; il avait suivi, jusques dans le département de la Gironde, les députés proscrits qui avaient choisi leur asyle dans les environs des Pyrénées. Ne se trouvant pas nommément dans la liste des individus mis hors la loi, la commission militaire de Bordeaux l'avait renvoyé devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Il mourut sans y faire attention: tout entier au plaisir d'être, on eût dit qu'il ignorait le sort qui l'attendait. Il ne répondit que ces mots dans son interrogatoire: « J'ai eu des liaisons intimes avec *Brissot*; j'atteste que s'il n'a pas vécu comme *Aristide*, il est mort comme *Sidney*. » Les juges consignèrent dans leur procès-verbal, comme

1793. criminelle, une réponse qui faisait honneur à l'accusé.

L'ame de *Boisguyon* n'était pas d'une trempe aussi forte que celle de son compagnon d'infortune. Il écrivit à *Robespierre* pour le faire souvenir que, dans un tems où ses jours étaient menacés, il lui avait servi d'appui. Le tyran avait oublié les services rendus ; il ne répondit point, et ne daigna faire un signe pour l'arracher à ses bourreaux.

Rabaut-Saint-Etienne, un des hommes les plus éclairés dont la révolution ait fait sortir les talens et le caractère, était rapporteur de la commission des douze, créée par la convention, pour examiner les complots qui menaçaient de la dissoudre avant le 31 mai. On se souvient que toutes les fois qu'il se présentait à la tribune pour faire son rapport, les montagnards faisaient tant de bruit, qu'il ne put jamais parvenir à se faire entendre avant l'époque où ses collègues et les députés de la Gironde furent arrachés à la convention. Absent de l'assemblée le 2 juin, il échappa à ceux qui venaient lui signifier le décret prononcé contre lui. Il se cacha chez un ami avec son frère *Rabaut-Pommier*, un des soixante-treize députés arrêtés pour avoir signé une protestation.

Pour se mettre à l'abri de toutes les recherches, les deux frères avaient élevé de leurs

mains un mur coupant une chambre en deux. L'entrée de ce réduit fut masquée par des rayons de bibliothèque. On ne se serait probablement jamais douté de cette invention, si le charpentier, employé pour quelques ouvrages de son art, n'avait eu la perfidie de trahir ce secret. *Rabaut* ne fut conduit au tribunal révolutionnnire que pour la forme. Sa femme se tua elle-même, ne pouvant supporter la perte d'un époux tendrement aimé. Son frère fut long-tems enfermé dans un cachot de la conciergerie, avec trois autres victimes de la montagne. Il ne se trouvait, dans ce souterrain, qu'un lit pour les quatre prisonniers. *Rabaut-Pommier* fut souvent contraint de coucher sur la terre. L'humidité lui fit contracter des infirmités si douloureuses, qu'on désespéra long-tems de sa vie. L'ami généreux, qui avait donné un asyle aux deux frères, fut traîné en prison avec son épouse, et tous deux condamnés à périr sur un échafaud, pour expier cette preuve héroïque d'attachement à des amis malheureux. An 2.

Barnave et *Duport-Dutertre* furent envoyés à l'échafaud le 29 novembre. L'un et l'autre ne répondirent rien à toutes les questions insignifiantes qui leur furent faites par le tribunal révolutionnaire.

1793.

CHAPITRE V.

Mort de Bailly et de Clavière.

VERS le même tems, *Clavière* et *Bailly*, l'un et l'autre arrêtés à la suite des événemens du 2 juin, reçurent leur acte d'accusation. *Clavière*, voyant ses plus mortels ennemis parmi les témoins qui devaient déposer contre lui, se perça le cœur d'un coup de couteau. *Bailly* était destiné au supplice de la plus longue et de la plus douloureuse agonie. Il devait être exécuté dans le Champ de Mars; mais par un raffinement de barbarie, et sous prétexte que cette place ne devait pas être souillée de son sang, on transporta l'échafaud au bord de la Seine. Cette opération dura trois heures, durant lesquelles il fut en butte aux plus grossières insultes de la part d'une horde de désœuvrés qui assistaient régulièrement aux assassinats publics. C'était le 21 brumaire; une pluie froide qui tombait, augmentait l'horreur de la situation du condamné. Un des cannibales qui s'amusaient à le torturer, lui dit : *Bailly*, tu paraissais avoir du courage, et tu trembles aujourd'hui : c'est de froid, répondit le sage.

CHAPITRE VI.

Précis des événemens hostiles pendant les premiers mois de l'an deux.

LORSQUE le sang des Français, égorgés par les Français, inondait les principales villes de France, les Prussiens faisaient des excursions dans l'Alsace. Les Autrichiens, maîtres de Condé, de Valenciennes, du Quesnoy et de Landrecies, menaçaient la Champagne et la Picardie. Les Espagnols investissaient Perpignan; et cette place enlevée, il ne restait aucune barrière qui pût les empêcher de s'avancer jusqu'au bord du Rhône. Les Piémontais étaient entrés dans le Mont-blanc; les Anglais se fortifiaient dans Toulon, et attendaient, pour ravager les côtes de Provence, les renforts qu'on leur prómettait de Naples, de Rome, de Florence, de Milan, de Turin, de Trieste, et que leurs vaisseaux devaient transporter. La guerre de la Vendée, qu'on avait présentée comme terminée dans les derniers jours de vendémiaire, devenait plus meurtrière et plus embarrassante.

On a vu précédemment que, pour faire face à ces nombreux assaillans, la convention

1793. avait ordonné la levée générale de tous les jeunes gens, depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, et qu'elle s'était procuré, par cette voie, la plus redoutable armée qui jamais eût porté les armes.

Malgré la divergence des opinions politiques sur les événemens de la révolution française, il n'en peut exister relativement au tribut de gloire et d'applaudissement mérité par les armées de la république. Au milieu des dissentions entre les chefs qui, successivement, possédèrent la puissance suprême, et des sanglans résultats produits par leurs rivalités, s'embarrassant fort peu de la montagne et de la plaine, elle chassèrent les ennemis du territoire français, et versèrent sur eux les maux qu'ils destinaient à la France; laissant quelquefois aux ennemis intérieurs le soin de veiller sur l'administration de l'Etat. La composition de ces braves légions ne ressemblait pas à celle des anciennes armées, où le paresseux allait chercher, sous l'uniforme, une dispense de travailler. Tous ces guerriers, dans l'âge où l'ardeur pour la gloire militaire, et la passion pour la liberté, se font sentir avec le plus de force, étaient encore excités dans la carrière par les regards de leurs concitoyens.

Les guerriers français se précipitaient au milieu des dangers, avec un enthousiasme inconnu aux soldats mercenaires qu'ils avaient

à combattre. Leur invincible valeur imprima, sur la révolution française, un caractère d'héroïsme, que des malheurs particuliers, quelque grands qu'ils fussent, ne pouvaient affaiblir. Mais, pendant les premiers mois de l'an deux, une partie de cette belliqueuse jeunesse n'était pas armée; d'ailleurs, malgré son ardeur martiale, son entrée dans la carrière qu'elle allait parcourir, devait être précédée de quelques instructions préalables dans l'art de la tactique. Les ennemis de la France profitaient de ces délais, pour faire des progrès qui devaient bientôt trouver leur terme. An 2.

CHAPITRE VII.

Suite de la guerre de la Vendée.

Dans le tems qu'à la tribune de la convention des orateurs assuraient que la guerre était terminée dans la Vendée, la mésintelligence entre les chefs des armées républicaines, et l'excès des barbaries par eux autorisées, avaient rallié en corps d'armée, dans ce malheureux pays, tous les hommes en état de porter les armes. Un général de division, nommé *Tunck*, qui, loin de passer

sa vie dans la mollesse, à l'exemple des états-
1793. majors de *Rossignol* et de *Ronsin*, bivouaquait avec les soldats, pour les endurcir à la fatigue, ranimer leur courage, et les conduire à la victoire, était devenu l'objet de l'envie des autres généraux.

Dès qu'on s'aperçut qu'il voulait sérieusement terminer la guerre, on l'environna de pièges et d'obstacles. Ses ressources furent paralysées. Cependant, avec peu de moyens, forçant la nature, il avait obtenu plusieurs succès importans. Il fut destitué au moment même, où, le 24 frimaire, il battait complétement les Vendéens, à quelques lieues de Luçon. Dès-lors, les insurgés eurent par-tout l'avantage ; ils s'emparèrent de l'île de Noirmoutier, de Machecoul, de l'île Bouin et de Montaigu ; brûlèrent huit milliers de poudre, qui se trouvaient dans cette dernière ville ; un magasin immense de riz et de pain, et des effets de campement, valant plusieurs millions. L'armée républicaine fut réduite à coucher dans la boue ; tandis que ses généraux, gabionnés d'histrions et de courtisanes, la conduisaient à une boucherie perpétuelle. En vain la garnison de Mayence, envoyée à l'armée de l'Ouest, après la prise de cette place par les Prussiens, opposait aux insurgés une bravoure intrépide. Non-seulement on la priva des généraux *Canclaux* et *Aubert-Dubayet*, qui

avaient sa confiance, mais, dans toutes les occasions, la réduisant à lutter seule contre des forces supérieures, on l'affaiblissait insensiblement, au sein même de ses victoires. An 2.

CHAPITRE VIII.

L'armée des Vendéens passe la Loire.

Sur ces entrefaites, et lorsque tous les journaux retentissaient de la détresse des Vendéens, on apprit que leur armée avait passé la Loire, et que, s'étant réunie aux mécontens de la Basse-Bretagne, dont j'ai déjà parlé, sous le nom de chouans, elle dévastait les département du Morbihan, de la Manche et d'Ille et Vilaine. La ville de Nantes n'évita de tomber sous le joug des insurgés, que par l'héroïque courage des habitans, abandonnés à leurs seules forces par les généraux républicains; on prétendait même que cet abandon était combiné avec les commissaires montagnards, accoutumés à spéculer sur les malheurs publics, et à toutes les noirceurs du plus affreux machiavélisme. Si Nantes avait succombé sous les attaques des Vendéens, ils auraient publié que les royalistes de cette ville avaient ouvert eux-mêmes les portes aux rebelles, et,

1793. d'après cette assertion, les soldats de *Rossignol* et de *Ronsin* en auraient fait le siège, il eût fini, comme celui de Lyon, par le pillage et la destruction de cette importante cité.

Les Vendéens, repoussés par les Nantais, après avoir saccagé Ingrandes, Ancenis, Varades, s'emparèrent de Craon, de Château-gontier et de Laval, où les plus cruelles atrocités furent par eux commises. Le général *l'Echelle*, donné pour collègue à *Ronsin* et à *Rossignol*, avait rassemblé quelques forces pour résister à ce torrent; elles furent enveloppées et taillées en pièces, parce que *Rossignol*, au lieu de les soutenir, s'occupait, à désarmer les habitans de la Guerche, commune du département d'Ille et Vilaine, dont l'attachement au régime républicain était reconnu, et qui, deux fois, avait marché en masse au secours de Nantes. Ces républicains furent réduits à l'impuissance de se défendre.

Par-tout où *Rossignol* portait ses pas, il imprimait le découragement et le désespoir. De la Guerche, il s'était transporté à Vitré, susceptible, par sa position, d'une défense opiniâtre, et qu'il désarma, en ordonnant à sa garnison de se replier sur Rennes. Les habitans de Vitré, en recevant cet ordre, firent des remontrances aussi pressantes que vaines; ils offraient de défendre seuls la place contre

les efforts de l'armée royale, pourvu qu'on leur laissât des armes et des munitions de guerre ; leurs propositions furent rejetées avec un mépris insultant. Un détachement de Vendéens surprit cette ville sans défense ; il égorgea une partie des habitans, et pilla tout ce qu'il put emporter. An 2.

Une garnison de cinq mille hommes défendait Fougères. Le dix-neuvième bataillon d'infanterie légère en faisait partie. Il est envoyé seul à Ernée, avec ordre de reprendre ce poste, occupé par quinze mille insurgés. Cette troupe, sans raisonner son obéissance, se soumet à sa destinée. Elle livre aux ennemis un combat aussi terrible qu'inégal, mais le grand nombre l'emporte sur la valeur. De huit cents hommes, dont ce bataillon était composé, six cents restèrent sur-le-champ de bataille ; une compagnie de canonniers de Paris fut massacrée toute entière.

Cette catastrophe, aussi funeste qu'inévitable, avait jeté la consternation parmi les soldats de la garnison de Fougères. Le général l'augmenta par ses dispositions perfides. Les bataillons furent disséminés, à une demi-lieue les uns des autres, dans les villages voisins de la place. Quand on observait à *Rossignol* que cette tactique ferait tailler son armée en pièces, il répondait, avec un rire sardonique : *N'avez-vous pas juré de mourir à*

1793. *votre poste ?* Ces guerriers y moururent. Les Spartiates ne s'étaient pas conduits différemment aux Thermopyles.

L'armée royale, maîtresse de Fougères, s'était portée à Antrain, à Bazouges, à Dol et à Saint-Aubin du Cormier. Le nord des départemens de la Manche, d'Ille et Vilaine lui était assujetti ; la Bretagne entière eût probablement subi le même sort, si le conventionnel *Phelippeaux* n'eût fait occuper le fort de Château-Neuf et celui de Saint-Servan abandonné par *Rossignol*, et qui offrait aux insurgés une position inexpugnable pouvant entraîner la perte de Saint-Malo.

Le but principal de l'armée vendéenne, en se portant à la droite de la Loire, était de conquérir un port de mer à la faveur duquel ses communications fussent plus faciles avec l'Angleterre, et sur-tout avec les isles de Gersey et de Grenesey. Les généraux de cette armée résolurent d'attaquer Granville : ils se flattaient d'être favorisés par une escadre anglaise alors en station dans la Manche ; mais elle ne s'approcha pas des côtes de France. Les assaillans, dépourvus d'artillerie de siège, prirent le parti de livrer un assaut général ; il dura quarante-huit heures ; les fauxbourg de Granville furent brûlés. Le courage des assiégés l'emporta sur les efforts des assiégeans, ils furent contraints de renoncer à leur entre-

prise, et prirent la fuite dans le plus extrême désordre. An 2.

Déjà une partie de l'armée vendéenne avait été battue à Pontorson. Les marais de Dol, dans lesquels les vaincus s'étaient réfugiés, devaient leur servir de tombeau ; mais *Rossignol*, resté immobile dans Rennes, au lieu de voler au secours de Granville, négligea encore l'occasion précieuse d'atteindre l'ennemi au passage périlleux de Dol. L'avantage de Pontorson fut suivi de la plus funeste défaite auprès de Laval. La première colonne, commandée par *Wersterman*, combattait seule : *Rossignol* tint les deux autres éloignées du champ de bataille.

Au nombre des victimes sacrifiées dans cette malheureuse journée, on compta neuf cents Brestois, presque tous pères de famille, qui étaient dans le département du Finistère, les plus fermes colonnes de la république, et tout le quarante-unième régiment. Cette action fut une des plus désastreuses ; elle releva les espérances des insurgés, grossit leurs phalanges de tous les ennemis secrets de la révolution qui se trouvaient dans les départemens vendéisés ; elle décida dans le Morbihan une insurrection qui se déclara quelques jours après.

Les Vendéens manquant de tout, prirent la route de Laval, et par un long détour,

1793. vinrent faire le siège d'Angers. Ils ne s'attendaient pas à la vigoureuse résistance qu'ils éprouvèrent dans cette ville. Les habitans, mêlés avec la garnison, partagèrent les dangers du siège, et la gloire de repousser les ennemis. Les femmes rivalisaient de courage avec leurs maris, leurs pères, leurs enfans. Elles distribuaient aux combattans, sur les remparts, les vivres préparés par leurs mains. Quelques-unes furent tuées, beaucoup d'autres blessées.

Après deux jours d'un feu continuel, les Vendéens apprenant qu'une forte colonne, commandée par *Westermann*, arrivait dans la ville, tandis que quelques compagnies de hussards, commandées par le général *Marigny*, inquiétaient leurs derrières, se retirèrent vers le Mans. *Marigny* fut tué en cette occasion. Les royalistes, poursuivis sans relâche par *Westermann*, n'arrivèrent au Mans que pour y être taillés en pièces. Ils se traînèrent en déroute à Savenai. Battus de nouveau auprès de cette ville, l'armée vendéenne se dispersa entiérement. Cette armée innombrable lors de son passage sur la rive droite de la Loire, réduite alors à l'état le plus déplorable, repassa le fleuve, par bande de deux, trois ou quatre cents hommes. Des corps entiers coupés dans leur marche et harcelés de tous côtés, furent pris et fusillés. D'autres, se

fiant aux promesses d'amnistie qui leur étaient faites, mîrent bas les armes, et furent traités comme leurs camarades pris les armes à la main. Une grande quantité de femmes suivaient cette armée ; elles remplirent les maisons ci-devant religieuses de Laval, d'Angers, de Nantes. *Carrier* les fit périr par différens genres de supplice. An 2.

Ceux des Vendéens qui, ne pouvant passer la Loire, eurent la facilité de se cacher dans les bois, se réunirent aux chouans. Ceux-ci devinrent alors redoutables. Ici commence un nouveau cours d'atrocités, qui confond la raison humaine, sur-tout lorsqu'on réfléchit aux affreux principes d'où résultait la dévastation d'une des plus belles provinces de France.

Mais, si le chancre de la Vendée continuait de ronger la république, les lauriers dont se couvraient, sur les frontières, les jeunes guerriers chargés de défendre la patrie contre les ennemis extérieurs, annonçaient aux moins clairvoyans que la prolongation de cette guerre intérieure tenait à des causes étrangères à l'art des combats, et que le bras des soldats était arrêté par les combinaisons insidieuses d'un genre d'hommes auxquels il importait que cette guerre ne fût pas terminée. La plus brillante expédition des républicains, était la conquête de Toulon.

1793.

CHAPITRE IX.

Prise de Toulon par les Français.

La destruction de la marine française, la ruine du commerce des Français et l'anéantissement de leurs manufactures, tel fut le but de l'Angleterre, en employant ses trésors et ses forces à faire naître et à perpétuer la coalition contre la France. Ce desir de ruiner la France fut de tout tems l'objet des négociations, des alliances, des guerres et des traités du ministère anglais. Cette constante jalousie embrâsa cinq fois l'Europe dans l'espace d'un siècle, en 1688, en 1702, en 1743, en 1755, et enfin en 1792. Les Anglais étaient les ennemis des Français républicains, comme ils l'avaient été des Français royalistes ; ils le seront des Français, quelle que soit la forme de leur gouvernement.

Jamais les Anglais ne s'employèrent de bonne-foi, soit à rétablir les *Bourbons* sur leur trône détruit, soit à favoriser les autres vues de la coalition ; ils ne songèrent qu'à ruiner la France ; toutes leurs expéditions concoururent à remplir le même but.

J'ai parlé du siège de Dunkerque par le duc

d'Yorck, les coalisés étaient parvenus à pénétrer sur le territoire français; les généraux autrichiens proposaient d'assiéger les places qui leur ouvraient le chemin de Paris et assuraient leurs derrières, lorsqu'ils reçoivent ordre de se replier et d'attaquer Dunkerque. Dunkerque était loin de pouvoir remplir le but de la campagne, il ne donnait aux coalisés qu'un point insignifiant et sans utilité; ce plan contrariait même celui convenu. N'importe, c'est sur Dunkerque qu'il fallut marcher; ainsi l'avait décidé le cabinet de Londres, qui s'occupait de la destruction de la marine et du commerce des Français plus que des intérêts de la ligue; le cabinet de Londres fournissait les subsides, il fallut obéir. An 2.

Le général anglais s'était ménagé des intelligences dans la place; il comptait sur une insurrection. Plein d'une vaine confiance, il arrive et se fait battre par un soldat français sorti à peine des rangs. Une fuite précipitée est sa seule ressource: le second fils du roi d'Angleterre eût été pris sans les efforts courageux des émigrés. Ils lui firent un rempart de leurs corps, lors même qu'il trahissait leur cause.

La conduite des Anglais à Toulon ne fut pas différente de celle par eux tenue en Flandres. Ils entrèrent dans Toulon en traîtres, ils s'y conduisirent en pirates et l'abandonnèrent en

1793. lâches ; mais ils sentaient bien que tôt ou tard ils seraient forcés de rendre cette place importante. Ils crurent donc n'avoir rien de mieux à faire, pendant la courte durée de leur occupation, que de la détruire, et de détruire avec elle les ressources immenses enfermées dans son arsenal. Si l'intérêt de la coalition parut le prétexte de l'envahissement de Toulon, la destruction de ce département de la marine française fut le but exclusif auquel tendait le ministère anglais. De-là l'horrible incendie du port et de l'arsenal, après en avoir enlevé tout ce qu'ils purent ; de-là le vol des vaisseaux français, saisis au nom du roi de France, et qui augmentèrent la marine anglaise.

Mais comment expliquer le refus fait par les Anglais, de permettre au roi de Sardaigne de marcher au secours de Lyon avec toutes les forces de la coalition ? La crainte que cette puissante diversion, en obligeant l'armée conventionnelle à lever le siège, ne parvînt à opérer les plus grands changemens dans les dispositions des départemens méridionaux, révoltés contre le régime de la terreur, la crainte plus cruelle encore de voir Lyon, la première des villes manufacturières de France, échapper aux horreurs de l'incendie et de la dévastation, déterminèrent ce refus mystérieux et l'ordre formel donné au roi de Sardaigne de faire marcher la plus grande partie

de son armée sur Nice et le reste sur Toulon, disposition à laquelle il faut attribuer l'issue du siège de Lyon. An 2.

Les Anglais n'eurent jamais la volonté de conserver Toulon pour le roi de France; si tel avait été leur dessein, ils auraient admis parmi eux les émigrés français offrant de défendre la place; mais *Pitt* craignait qu'avec ce secours dangereux, il ne fût plus exclusivement le maître de Toulon, et qu'il ne pût détruire ce port comme il se proposait de le faire.

Les Anglais étaient à peine entrés dans Toulon, que les commissaires conventionnels à Marseille, *Barras* et *Fréron*, faisaient leurs dispositions pour enlever cette place de vive force. Ils écrivaient à la convention, le 29 août: Il ne faut pas s'endormir, donnez des ordres prompts pour que, l'expédition de Lyon terminée, les troupes qui y sont employées viennent renforcer les nôtres. Considérez l'obstination des Lyonnais, l'invasion du Mont-Blanc par les Piémontais, le silence observateur des Bordelais, les échecs de la Vendée, l'évacuation de Valenciennes, le siège de Dunkerque, l'agitation de la Bretagne; telles sont les branches de la coalition avec laquelle nos ennemis veulent rétablir la royauté en France: pour subvenir aux frais du siège de Toulon, nous avons arrêté un emprunt de quatre millions sur le commerce de Marseille.

1793. En recevant cette lettre, la convention envoya à Marseille les assignats nécessaires pour l'équipement des volontaires appelés de tous les départemens du sud, pour concourir au siège de Toulon.

Pendant que ces forces se rassemblaient, le général *Cartaux* fit attaquer les gorges d'Ollioudes, défendues par les restes de l'armée départementale et quelques détachemens anglais ou espagnols. Ce poste fut enlevé le 10 septembre; dès-lors, les coalisés se concentrèrent sur la défensive dans les forts qui protégeaient Toulon. Cette place, dont le duc de Savoye et le prince *Eugène* avaient été contraints de lever le siège en 1707, lorsqu'elle n'était défendue que par ses fortifications ordinaires, semblait inexpugnable par les nouveaux moyens de défense imaginés par les Anglais. Les forts Faron, Balagnier, la Malgue et l'Eguillette sont dominés par de hautes montagnes qui enveloppent Toulon; les Anglais, par un travail opiniâtre, avaient garni ces hauteurs de redoutes dont les feux croisés semblaient interdire toute approche. Ils avaient construit un nouveau fort à Malbouquet, des camps furent formés à Saint-Roch, à l'Eguillette et à Balagnier; celui-ci, devenant le plus considérable, fut appelé par les Anglais le Grand-Camp, et par les Français le petit Gilbraltar. Les redoutes étaient défendues par

la plus redoutable artillerie tirée des vaisseaux français désarmés. On comptait dans Toulon dix-huit mille combattans Anglais, Espagnols, Italiens. An 2.

Les Anglais avaient retenu en otage les deux conventionnels *Bayle* et *Beauvais*, et les familles de deux autres membres de la convention. Un tribunal fut établi par eux pour juger militairement les individus accusés d'être attachés à la montagne; quelques-uns furent condamnés à être pendus; les autres remplirent les prisons. Leur nombre devint bientôt si grand, que le commissaire anglais *Elliot*, craignant que les dispositions nécessitées par l'intérêt de leur sureté, ne nuisissent à la défense de la place, résolut de les déporter; ils furent embarqués au nombre de six mille sur quatre vaisseaux de ligne français désarmés et expédiés pour l'Angleterre. Pour ne pas trop affaiblir la garnison, leur escorte n'était pas nombreuse. Les Français firent prisonniers leurs conducteurs; deux des vaisseaux entrèrent dans le port de Brest, un à Rochefort, et le quatrième à Lorient.

Le siège traîna en longueur, jusqu'à l'époque de la prise de Lyon. Pendant cet intervalle, les représentans *Barras* et *Fréron* rassemblaient devant la place les jeunes gens de la réquisition, levés dans les départemens voisins, et qui n'avaient pas encore été envoyés

1793. aux frontières; cette jeunesse bouillante était admirable pour l'opération audacieuse dans laquelle les généraux avaient résolu de négliger la méthode d'un siège régulier, pour employer cette impétuosité avec laquelle les Français enlevèrent Berg-op-Zoom, sous le maréchal *de Lowendal*, et Port-Mahon, sous le maréchal *de Richelieu.* L'armée assiégeante était d'ailleurs munie d'une immense artillerie, en canons et en mortiers. On en avait fait venir, malgré la difficulté des chemins, d'Embrun, de Mont-Lyon, Mont-Dauphin, de Briançon, et des autres places sur la frontière des Alpes.

Après la prise de Lyon, vingt-cinq mille hommes, employés à ce siège, prirent la route de Provence. Le commandement général de l'armée assiégeante fut alors confié au général *Dugommier*, remplacé, dans les Pyrénées-Orientales, par le général *Doppet.*

La division la plus prononcée régnait dans Toulon, non-seulement entre les Anglais et les Espagnols, mais entre les Toulonnais et les troupes étrangères. Les Toulonnais demandaient que la constitution de 1791 fût proclamée dans la ville, et que les autorités publiques, organisées en conséquence, prissent la direction générale des affaires, au nom de *Louis XVII*, sous l'autorité du comte de *Provence* et du comte *d'Artois*: les commis-

saires Anglais *Elliot* et *O-Hara* firent une réponse, dans laquelle, à travers son style entortillé, on voyait que le roi d'Angleterre ne se proposait rien moins que de garder Toulon. Quelques coups de fusils avaient été tirés entre les postes anglais et les postes espagnols, et ces derniers faisaient leurs dispositions pour abandonner la place et les côtes de France. Les Toulonnais, menacés de subir le joug de l'Angleterre, demandaient à être transportés avec leurs familles et leurs effets en Espagne ou en Italie. An 2.

Dans la nuit du 29 au 30 brumaire, les Français entendirent un bruit extraordinaire dans la ville de Toulon. On semblait distinguer les cris des hommes, des femmes et des enfans, qui se battaient les uns contre les autres. La générale battait, le tocsin sonnait, les forts tiraient à coups redoublés sur la ville; des soldats assurèrent avoir vu des Espagnols charger sur leurs vaisseaux des marchandises, des canons, et faire tous les préparatifs d'un départ prochain. Ces dissentions annonçaient le triomphe des assaillans.

Toutes les forces françaises étant enfin réunies, l'attaque générale commença, le 8 frimaire, avec une vigueur et une constance dont les Français seuls étaient capables. Ces guerriers, résolus de vaincre tous les obstacles, se précipitaient au milieu des feux et des baïon-

nettes. L'assaut, commencé pendant le jour, se continuait pendant la nuit sans aucune interruption. Les troupes fatiguées étaient remplacées par des troupes fraîches. Les Français étaient parvenus à construire, entre les forts des Pomets et de Malbouquet, une redoute à laquelle fut donné le nom de batterie de la convention. Le commissaire anglais *O-Hara* fut fait prisonnier, en voulant s'emparer de ce poste.

1793.

Pendant que l'infanterie française attaquait les redoutes ennemies, le feu des batteries embrâsait la ville. La principale redoute fut enlevée de vive force, le 27 frimaire, à 6 heures du matin, et tous ses défenseurs passés au fil de l'épée. Parmi les officiers qui se distinguèrent dans cette rencontre, on fit mention d'*Arena*, de *Cervoni*, et sur-tout du célèbre *Bonaparte*, commandant de l'artillerie. A la nouvelle de la prise de la redoute qui couvrait le Grand-Camp, la terreur se répand dans Toulon. Elle augmente, lorsqu'on apprend que les Anglais font leurs dispositions pour mettre à la voile. Dans le même tems, la division commandée par le général *Lapoype*, se portant sur la montagne de Faron, enlevait dans cette partie tous les ouvrages construits par les Anglais, malgré les feux croisés de l'ennemi, la difficulté des chemins, et la pluie qui tombait en torrens.

Après quatre jours et quatre nuits de combats continuels, les ennemis, ayant évacué successivement tous les forts, prenaient leurs mesures pour abandonner la place. Les colonnes françaises en étaient maitresses le 30 frimaire, à 7 heures du matin. La précipitation avec laquelle les Anglais s'étaient embarqués, conduisant avec eux ceux des habitans de Toulon attachés à leur fortune, ne leur avait pas permis d'amener à leur suite la belle escadre française mouillée dans le port; trois vaisseaux seulement, le Commerce de Marseille, le Puissant et le Pompée devinrent leur proie; neuf autres furent brûlés par eux; la république conserva le reste. An 2.

Toulon offrait le spectacle le plus affreux. Les Anglais avaient mis le feu, non-seulement à l'escadre, mais à l'arsenal et à la corderie. Ce ne fut pas sans peine qu'on vint à bout de conserver l'arsenal avec les magasins de toute espèce qu'il renfermait. Les Français laissèrent pendant quelques jours flotter le drapeau des ennemis sur tous les forts. A cette vue, des navires qui apportaient des secours aux Anglais, ignorant que la place avait changé de maîtres, se trouvèrent pris comme dans des filets. Ils arrivaient avec confiance, et leur surprise était extrême, lorsqu'ils se voyaient au pouvoir des Français.

1793.

CHAPITRE X.

Détails donnés par Sidney - Smith *sur la reprise de Toulon par les Français.*

Une lettre de *Sidney-Smith* à l'amiral *Hood,* datée du 8 décembre, développe toute la perfidie que, dans cette occasion, déployèrent les Anglais. « Conformément à vos ordres, je me suis rendu à l'arsenal de Toulon ; j'ai fait les préparatifs pour incendier les vaisseaux et les approvisionnemens français. Tous les bâtimens propres à cette expédition furent bientôt disposés. L'entrée du bassin était en sureté, par les précautions que le gouverneur avait prises.

» Je n'ai cru devoir inquiéter les gens du port, à raison du peu de forces que j'avais avec moi, et parce que cela nous eût peut-être empêché d'accomplir notre objet principal.

» Des galériens, au nombre de six cents, nous regardaient avec des démonstrations qui indiquaient évidemment le projet de s'opposer à nous ; ce qui nous mit dans la nécessité de pointer les canons de nos chaloupes sur leur bagne, et sur tous les points par où ils pouvaient nous assaillir. Nous les assurâmes qu'ils n'avaient rien à redouter, s'ils restaient tranquilles.

» Les Français commençaient alors un feu terrible de mousqueterie et d'artillerie du fort de Malbouquet et des redoutes environnantes. Ce feu tint les galériens en respect, et produisit en notre faveur l'avantage d'empêcher les habitans de Toulon, attachés au parti républicain, de sortir de leurs maisons. Il arrêta aussi un instant nos opérations; mais bientôt nous redoublâmes d'activité. L'ennemi continuait de tirer sur la ville, en s'approchant des remparts; il se trouva assez près, à l'entrée de la nuit, pour, du poste de la Boulangerie, faire sur nous un feu qui nous inquiétait. De tems en tems nous faisions de la baie quelques décharges, pour cacher notre petit nombre. Une chaloupe canonnière fut placée d'un côté, et nous dirigeâmes deux pièces de campagne vers la porte des ouvriers; car c'étaient ceux que nous redoutions le plus.

» Vers les neuf heures, j'eus la satisfaction de voir le lieutenant *Gore* commencer à manœuvrer dans le brûlot le Vulcain. Les soldats et les canons qu'il avait avec lui, nous rassurèrent contre les entreprises des galériens. Nous n'entendions dans le bagne que les coups de marteau, avec lesquels ceux qui étaient encore enchaînés, brisaient leurs fers. Je crus ne devoir pas m'opposer aux moyens de fuite qu'ils se ménageaient pour l'instant où les flammes gagneraient jusqu'à eux.

» Dans cette situation, nous attendions avec
1793. anxiété le moment convenu avec sir *Elliot* pour commencer l'incendie. Le lieutenant *Tupper* fut chargé de brûler le grand magasin, et ceux qui renfermaient la poix, le goudron, le suif et l'huile. Il y réussit parfaitement; le magasin à chanvres se trouva enveloppé dans les mêmes flammes. Le tems très-calme en arrêta d'abord les progrès; mais deux cent cinquante tonneaux de goudron, répandus sur les bois de sapin, propagèrent bientôt l'incendie avec une grande activité dans tout le quartier dont Tupper était chargé.

» L'atelier des mâtures fut en même tems livré aux flammes par *Midleton*, lieutenant du vaisseau la Bretagne. Le lieutenant *Paters* bravait le feu avec une intrépidité étonnante, pour compléter l'ouvrage dans les endroits où la flamme n'avait pas bien pris. Je fus obligé de lui ordonner de revenir; un moment plus tard tout moyen de retraite lui était coupé. Sa situation était d'autant plus périlleuse, que le feu des Français avait redoublé, aussitôt que les flammes, en nous éclairant, leur avaient indiqué ceux qu'ils avaient intérêt de combattre.

» Le lieutenant *Broumouge*, avec le détachement qu'il commandait; protégea notre retraite. Le feu de nos brûlots était principalement dirigé vers les endroits d'où nous avions

à craindre l'approche des Français. Au milieu du fracas des boulets et du plus terrible incendie, leurs chants républicains perçaient les airs jusqu'au moment où nous fûmes sur le point d'être abymés, eux et nous, par l'explosion de plusieurs milliers de barils de poudre à bord de la frégate l'Iris, qui se trouvait dans la rade intérieure, et à laquelle les Espagnols mirent imprudemment le feu, au lieu de la couler bas, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu. AN 2.

» J'avais commandé aux officiers espagnols d'incendier les vaisseaux français qui se trouvaient dans le bassin devant la ville. Les obstacles qu'ils rencontrèrent, les firent renoncer à ce projet. J'en renouvelai la tentative, lorsque nos opérations furent terminées à l'arsenal; mais je fus repoussé.

» Nous nous disposions à brûler le Thémistocle, vaisseau de 74, qui était dans l'intérieur de la rade; mais lorsque nous en approchions, les républicains français, que nous avions enfermés sur ce vaisseau, s'en étaient emparés avec la ferme résolution de faire résistance. Dans ce moment, l'explosion d'un vaisseau chargé de poudre, fut encore plus violente que celle de la frégate l'Iris, et nous courûmes le plus grand danger.

» J'avais fait mettre le feu à tous les bâtimens qui se trouvaient à ma portée, et toutes

les matières combustibles que j'avais préparées, étaient consumées, lorsque je fis route
1793.
vers la flotte. La précision avec laquelle le feu a été mis à mon premier signal, ses progrès et sa durée sont les plus fortes preuves que chaque officier et chaque soldat ont fait, dans cette occasion périlleuse, tous les efforts qu'on pouvait attendre d'eux.

» Je puis vous assurer que le feu a été mis à dix vaisseaux de ligne au moins. La perte du grand magasin, d'une quantité immense de poix, de goudron, de résine, de chanvres, de bois, de cordages et de poudre à canon, rendra très-difficile l'équipement du peu de vaisseaux qui restent. Je suis fâché d'avoir été obligé d'en épargner quelques-uns ; mais j'espère que votre seigneurie sera contente de ce que j'ai fait avec peu de moyens, dans un tems circonscrit, et pressé par des forces bien supérieures aux miennes. »

Après la prise de Toulon, le général *Lapoype* fut accusé, par le député *Maignet*, d'avoir proposé de rétablir les murs du fort Saint-Nicolas à Marseille. Ce général, mandé à la barre de la convention pour rendre compte de sa conduite, trouva un défenseur dans la personne même de son accusateur. *Maignet* se souvint que ce propos n'avait pas été tenu par *Lapoype*, mais par *Bonaparte*, commandant de l'artillerie ; cette affaire n'eut pas de

suites. Mais dans un tems où la terreur et la mort planaient sur toutes les têtes, il ne fallait qu'un mot pour priver la France d'un homme qui devait être un jour le restaurateur de cet Empire. An 2

CHAPITRE XI.

La prise de Toulon change la face de la guerre. Les Espagnols évacuent le territoire de France. Défaite des Prussiens et des Piémontais. Les Français s'emparent du Palatinat.

La prise de Toulon changeait véritablement la face de la guerre, en rompant toutes les combinaisons auxquelles la possession de cette forteresse, par les Anglais, servait de base, et dont l'objet était de porter le théâtre de la guerre en Provence et en Languedoc; mais l'importance de cet événement, extrême par ses suites directes, l'était encore davantage par l'inconcevable enthousiasme qu'il répandait dans toutes les armées. Du Var à Brest, des Pyrénées au bord du Rhin, au cri qui s'élève, *Toulon est pris, les Anglais sont en fuite*, le génie de la victoire, planant sur nos frontières, semble animer tous nos soldats.

1793. Vers les Pyrénées, les Espagnols, en possession du fort Saint-Elne, de Bagnols, de Port-Vendre et de Collioure, menaçaient de s'emparer prochainement non-seulement de tout le département des Pyrénées-Orientales, mais d'une partie du Bas-Languedoc. Les vainqueurs de Toulon volent sur les bords du Tet; les Espagnols sont forcés à s'éloigner de ce fleuve, et Perpignan est en sureté. Bientôt Collioure et Port-Vendre sont attaqués par mer et par terre; les Espagnols, poursuivis de toutes parts, évacuent le territoire de France.

Dans les Alpes, *Kellermann* avait à peine soumis Lyon, qu'il forçait les Piémontais d'abandonner la Savoie, après avoir perdu environ deux mille hommes dans différens combats, et les préparatifs immenses faits par eux pour pénétrer en France. Cette perte jettait la cour de Turin dans la plus grande détresse; l'argent manquait absolument en Piémont, et des murmures se faisaient entendre de toutes parts. Le roi de Sardaigne n'était pas à se repentir d'être entré dans la coalition; mais ses liaisons avec les cours de Vienne et de Londres ne lui permettaient pas de reculer.

Le général de brigade *Soret*, commandant le camp de Tournoux, dans la vallée de Barcelonnete, jugeant, d'après les dispositions des

Piémontais, qu'ils se disposaient à faire retraite, se transporte, le 23 brumaire, avec de forts détachemens en avant de Megrone et sur les hauteurs de Malamort ; on poursuit les Croates, qui formaient les avant-postes des ennemis, on les force d'évacuer successivement les villages de l'Arche, de Malboisset, de Maison-Neane et toutes les redoutes en avant du camp de la Madeleine, où les Piémontais s'étaient repliés ; couverts par une chaîne de retranchemens presque inaccessibles. La nuit qui approchait, ne permettait pas au général *Soret* d'attaquer ce camp redoutable par sa position, il se contenta d'occuper le terrain abandonné par l'ennemi, et employa la nuit à se procurer des renforts. An 2.

Le 24, il marche sur deux colonnes ; celle de gauche, précédée de quelques compagnies d'éclaireurs, devait s'avancer par les hauteurs du Levrier et du Bec-de-Lièvre. Elle était commandée par le chef du quatrième bataillon de l'Isère, *Malin-Larivoire*. Celle du Bec, commandée par le chef du premier bataillon de l'Isere, *Fiorella*, sous les ordres du général *Gouvion*, devait suivre les hauteurs et soutenir les compagnies de tirailleurs, portés en avant, qui formaient depuis l'escarpement jusqu'au pied de la montagne une ligne de feu contre laquelle le canon de l'ennemi avait peu de prise. Un corps de réserve commandé par

1793. l'adjudant-général *Comin*, précédé de deux pièces de canon, s'avançait trois cents pas en arrière des colonnes, en prenant les positions les plus favorables.

Les Piémontais, attaqués de toutes parts, abandonnèrent précipitamment le camp de la Madeleine pour se retirer sous le canon de Dumont.

Sur le Rhin, les Prussiens s'étaient rendus maîtres des lignes de Lauterbourg et assiégeaient Landau. Les deux armées du Rhin et de la Moselle se réunirent sous le commandement du général *Hoche*. Les ennemis sont entiérement défaits à Geisberg et à Kelesberg : le général divisionnaire *Desaix* enlève successivement les portes de Lauterbourg, d'Haguenback et de Weissembourg. Le siège de Landau est levé. *Pichegru* entra le premier dans cette place. Vainqueur dans plusieurs occasions importantes, il annonçait ces grands talens qu'il développa bientôt dans sa campagne de Hollande. Les Prussiens et les Autrichiens évacuent avec précipitation les positions qu'ils occupaient encore en Alsace. Nos troupes s'emparent de Germeishein, place importante pour la conservation de Landau, et poursuivant leurs conquêtes, Spire, Neustad, Keizerslautern, Frankenstad et Worms ouvrent leurs portes, et les Français, maîtres des bords du Rhin, forment des magasins jusqu'à la vue de Mayence.

La même impression se faisait sentir dans l'armée du Nord, commandée par le général *Jourdan*. Le prince de *Cobourg*, forcé de lever le siège de Maubeuge, s'était retranché dans une vaste forêt entre Landrecie et le Quesnoi, et se voyait réduit à une humiliante défensive. La mauvaise saison ne permettait pas de l'attaquer dans sa position, mais les désavantages qu'il éprouvait dans les occasions particulières qui avaient lieu presque tous les jours entre les corps avancés, annonçaient qu'au retour de la belle saison, les Autrichiens seraient forcés d'abandonner non-seulement les places par eux conquises dans le Hainaut français, mais toutes les provinces des Pays-Bas dont ils ne devaient la possession qu'à la perfidie de *Dumourier*.

Les Hollandais qui, faute de discipline et de courage, ou par mauvaise volonté, avaient abandonné les Autrichiens au siège de Maubeuge, s'étaient retirés sur Menin, tandis que les Anglais, sous les ordres du duc d'Yorck, se ralliaient dans la West-Flandre, après la bataille de Hoods-Cootte. Leur quartier-général était à Dixmude, ce qui n'avait pas empêché les Français, maîtres des bords de la Lys, de faire le siège de Nieuport; ils auraient pris cette place, si le général *Matheus*, en lâchant à propos les écluses, et en inondant tous les environs, n'avait forcé l'armée as-

saillante à renvoyer cette entreprise au prin-
1794. tems.

Dans le même tems les rebelles de la Vendée avaient été défaits. Ils avaient perdu presque toute leur artillerie et *Laroche-Jaquelin* leur général. La renommée commençait à parler de *Charette*, qui, de concert avec *Joseph de Puisaye*, commanda les Vendéens depuis cette époque jusqu'au moment qu'il tomba dans les mains des républicains en 1796. L'île de Noirmoutier était regardée comme la place d'armes de l'armée royale. Située proche de la partie méridionale de la Bretagne, elle a cinq millés de circonférence; et la ville, assez bien fortifiée, pouvait opposer une défense d'autant plus vigoureuse, que les troupes anglaises avaient toute facilité d'y débarquer en sureté, si la cour de Londres avait voulu favoriser d'une manière efficace l'insurrection vendéenne.

On parlait, depuis le mois de juin, d'une expédition de cette nature confiée par le cabinet de Saint-James au comte de *Moyra*. Il devait secourir les royalistes avec un corps de dix mille Anglais et de six mille Hessois; et c'était pour la favoriser que l'armée vendéenne, passant à la droite de la Loire, avait attaqué Granville. Le comité de salut public, pour prévenir cette jonction, fit attaquer l'île de Noirmoutier, le 12 nivose. Les troupes,

embarquées à trois heures du matin sur des chaloupes et des gabarres, se précipitaient par trois points différens, sous le commandement des généraux *Axo* et *Dutrui*; les royalistes ne firent pas la résistance qu'on attendait d'eux : douze cents hommes se rendirent à discrétion après avoir jeté leurs armes. Les principaux chefs vendéens, *Delbec*, *Dubois*, *Tingry*, *d'Hauterive* et de *Mussey* furent faits prisonniers. *Moyra* se retira sans avoir rien tenté, et depuis lors les Vendéens affaiblis n'exécutèrent plus que de faibles entreprises. An 2.

CHAPITRE XII.

Conduite tenue dans Marseille et dans Toulon par les commissaires montagnards.

TOULON et Marseille étaient alors en proie à tout ce que le génie de la destruction peut inventer pour le malheur de l'espèce humaine. J'ai parlé des horreurs commises par *Fréron* dans Marseille vers le tems où les Anglais furent introduits dans le port de Toulon; j'ai observé en même tems que, tandis que, couvrant les côtes de Provence de prisons et d'échafauds, il préparait ces fermens de discorde et de vengeances qui se développèrent

dans la suite, il n'osait cependant se livrer à
1794. la férocité de ses projets, dans la crainte que, par représailles, les Anglais ne fissent combler le port de Toulon. La prise de cette ville, en écartant cette appréhension, avait mis à découvert la noirceur de son caractère, ou plutôt les fureurs insensées de la faction dévastatrice dont il était le fougueux agent. Le tribunal révolutionnaire qu'il avait établi quelques jours après l'entrée du général *Cartaux* dans Marseille, portait dans toute la Provence la désolation et la mort. Cependant il n'avait pas appaisé la soif du sang humain dont le commissaire jacobin était dévoré : il lui substitua une commission militaire encore plus antropophage.

On ne soupçonnerait jamais de quelle manière s'exécutèrent alors les assassinats judiciaires. Le député jacobin *Moïse Bayle*, témoin non suspect, nous l'apprend dans une note qu'il publia le 9 thermidor. Cette commission, composée de six individus, jugeait à trois, sans accusateur public ni jurés. Elle faisait monter de la prison ceux qu'elle voulait envoyer à la mort. Après leur avoir demandé leur nom, leur profession et quelle était leur fortune, on les faisait descendre pour être placés sur une charrette qui se trouvait devant la porte du palais de justice..... Les juges paraissaient ensuite sur un

balcon, d'où ils prononçaient la sentence de mort. Telle était la méthode expéditive imaginée par Fréron. An 2.

Ce n'était pas aux délits ni aux opinions que la commission militaire déclarait la guerre ; ce n'était pas même aux seules richesses, aux talens ou à la vertu comme dans d'autres villes ; on en voulait à la population entière. *Fréron* se plaignait de n'avoir pas assez d'ouvriers pour détruire les édifices qui décoraient Marseille. Il avait été question de combler le magnifique port de cette ville et de le remplacer par celui de Cette, le plus mauvais de la Méditerranée. Marseille serait aujourd'hui un désert, si les comités de gouvernement n'avaient mis un frein à la passion dévastatrice de leurs commissaires.

Un tableau de ces horreurs, qui étonneront les races futures, fut présenté au public en messidor l'an 4, dans une brochure intitulée : *Isnard, député des Basses-Alpes, à Fréron.* Je crois devoir en copier quelques morceaux. Ils jettent un grand jour sur les événemens que je dois rapporter dans la suite de cette histoire.

« *Fréron*, tu crois faire oublier tes crimes, en retraçant des actes de vengeances qui en ont été la suite. Insensé ! ces récits t'accusent ; ce sont tes actions criminelles qui ont enfanté ces réactions malheureuses dont tu te rends

l'historien, et dont tu fus aussi le premier provocateur après le neuf thermidor.

1794.

» Sans toi, l'olivier, qui embellit les climats où je reçus le jour, n'eût jamais cessé d'être l'arbre de la paix. Le plaisir et le bonheur reposeraient sous nos treilles, les échos retentiraient comme jadis du chant des troubadours; et la danse folâtre, au son du tambourin, fixerait encore sous nos orangers odorans l'amour et les jeux. Tu as banni la gaîté de la Provence; ta main homicide étendit sur les beaux rivages de la Méditerranée le crêpe funèbre qui les couvre.

» A chaque pas que j'ai fait dans le Midi, j'ai trouvé les traces du sang que tu y as fait répandre, les pierres même publient tes cruautés, et par-tout où je rencontre un crime, je rencontre *Fréron*. J'entre dans Marseille, je visite l'ancien édifice des Acoules, je trouve ses tours abattues; je demande si c'est le feu du ciel qui les a frappées, on me dit: non, c'est *Fréron*. Je porte mes pas vers le quartier Saint-Ferreol, je veux voir ce temple qui embellissait la ville, et ne trouvant que des décombres, je demande quelle main a renversé ces colonnes; on me dit: celle de *Fréron*. Je me suis rendu à la salle des concerts, et ne la trouvant plus; quel vandale, me suis-je écrié, a fait disparaître cet asyle des arts? on m'a dit: c'est *Fréron*. Arrivé devant la

bourse, mes yeux veulent admirer les chefs-d'œuvre de *Puget*; un artiste me dit : *Fréron* les a détruits. An 2.

» Lorsqu'entouré de pétitionnaires qui pleuraient leurs parens, leurs amis, je leur disais : quel tyran ordonna la mort de vos proches et le pillage de vos propriétés ? tous répondaient : c'est *Fréron*. Quelquefois, après avoir employé toute la journée à essuyer les larmes de ces infortunés, je m'endormais accablé de douleur ; au milieu du sommeil et des ténèbres, un nom importun venait frapper mes oreilles. Une nuit je crus voir le spectre du crime, errant au milieu des échafauds, des ruines, des prisons, des sépulcres ; le spectre semblait me dire : je suis *Fréron*.

» Arrivé le 7 prairial an 3, à Marseille, lorsqu'on massacrait les prisonniers du fort Saint-Jean, je vole à la défense de ceux qui peuvent être secourus, je leur demande, quels sont vos assassins ? Ils me répondent, c'est la jeunesse de *Fréron* qui nous massacre aujourd'hui, parce que dans d'autres tems nous avons massacré nous-mêmes par ordre de *Fréron*.

» J'ai vu débarquer les malheureuses victimes du 31 mai ; j'ai voulu savoir quel persécuteur les avait forcés à s'éloigner de leur patrie, elles ont prononcé le nom de *Fréron*. J'ai rencontré sur les débris d'une montagne,

élevée par la main des hommes, un autel
1794. ensanglanté ; j'ai cru qu'on y adorait le Dieu de mes pères, et que ce sang était l'emblême de celui qui coula pour sauver le monde. Non, m'a-t-on dit, on adorait en ces lieux une divinité nouvelle, que nous apporta *Fréron* : le dieu *Marat*...... Ce sang que tu vois, est celui de tes frères, qu'immola *Fréron*.

» J'entre dans Toulon désert ; je demande qui dépeupla cette cité, on me nomme encore *Fréron*. Je me promenais un jour au Champ-de-Mars, je vois sur un mur l'empreinte de mille coups de feu, j'en demande la cause ; un vieillard s'approche, et me dit :

« C'est ici que *Fréron* a commis des forfaits auxquels vous refuserez peut-être d'ajouter foi. Le crime du 2 juin venait de se consommer ; les ardens républicains de ces contrées, indignés du triomphe de la montagne, s'insurgent pour venger la convention. Leur cause était juste, mais ils furent vaincus. La montagne les proscrivit en masse ; elle mit hors la loi la force départementale, et les habitans qui avaient pris quelque part à ce qu'on appelait fédéralisme. *Fréron* se chargea d'exécuter cette affreuse proscription.

» C'en était fait de cette commune : déjà les subsistances lui étaient coupées du côté de terre ; elle ne pouvait s'en procurer que par mer, mais les Anglais interceptaient l'arrivée

de tout navire vivrier ; il fallait fléchir, ou devant la montagne, ou devant l'amiral *Hood*. Celle-là nous apportait des échafauds, celui-ci promettait de les briser. L'une nous donnait la famine, l'autre nous offrait des subsistances. *Fréron* nous présentait cette constitution de 1793, écrite par le bourreau, sous la dictée de *Robespierre*. *Hood* proposait de nous soumettre aux lois portées par la constituante. Quelques intrigans profitent des circonstances pour séduire la multitude égarée par la faim et par le désespoir. Elle préféra du pain à la mort, la constitution de 1791 au code anarchique de 1793. Quelle que soit cette faute, la montagne et *Fréron* doivent se la reprocher ; leur usurpation et leur cruauté en furent la seule cause. An 2.

» Toulon est attaqué, et des prodiges de valeur illustrent les assiégeans. L'Anglais s'éloigne. Avec lui s'enfuient et le petit nombre de Français qui avaient concouru à livrer ou à défendre la ville, les nombreux accusés de fédéralisme, et tous les citoyens riches, timides ou prévoyans. Il ne resta que les habitans qui se reposaient sur leur innocence. Quel coupable eût eu l'audace de braver l'explosion de la vengeance ?

» *Fréron* est dans nos murs, il fait publier que tous les bons citoyens aient à se rendre au Champ-de-Mars, sous peine de mort.

J'étais un bon citoyen, mon fils l'était aussi.
1794. Nous marchons au Champ-de-Mars. Trois mille de mes compatriotes y arrivaient en même tems. O trahison! ô crime! *Fréron* nous rassemblait pour nous assassiner. Ce monstre était à cheval, entouré de canons, de troupes, et d'une centaine de forcenés, adorateurs du dieu *Marat*. *Fréron* dit à ses bourreaux : *parcourez la foule, séparez-en ceux que vous voudrez, et rassemblez-les le long de ce mur.* Les cannibales s'élancent dans les rangs, ils choisissent leurs victimes au gré du caprice, des passions, du hasard. L'un saisit son ennemi, l'autre son rival, un troisième son créancier; tous s'attachent à ceux qu'ils croient riches. On m'arrache des bras de mon fils; je suis entraîné au milieu de plusieurs centaines de victimes. *Fréron* donne un signal, le feu tonne de toutes parts; le meurtre est consommé!

» La terre s'abreuve de sang, l'air retentit des cris du désespoir. Les mourans se roulent sur des cadavres, et retombent. Tout-à-coup, par ordre du tyran, une voix s'écrie : *que ceux qui ne sont pas morts, se lèvent.* Les blessés se redressent, dans l'espoir qu'on va les secourir; on les foudroie de nouveau, et bientôt le fer moissonne ce qu'épargna le feu. Je n'étais que blessé, j'imitai l'immobilité des cadavres, et on me crut mort.

» La nuit vint couvrir de son ombre cette

horrible boucherie. Des harpies, précédant les corbeaux, et plus rapaces qu'eux, accouraient dépouiller les morts. Ils les foulaient aux pieds, pour arracher les étoffes et les métaux ; je fus, comme les autres, laissé nud sur cette place.

» Après que ces dévorateurs eurent abandonné nos chairs aux oiseaux de proie, lorsqu'aucune voix humaine ne troublait le silence de la mort, j'ose remuer ; je me dégage, j'écoute, je regarde avec attention à la faible lumière des étoiles ; je n'entends d'autre bruit que les derniers soupirs d'un mourant. Je ne vois auprès de moi que quelques chiens acharnés sur un cadavre. A force d'examiner, j'aperçois un infortuné qui s'agite ; il m'appelle par un long soupir : je réponds par un long gémissement. Appuyés sur nos genoux, et nous traînant de corps morts en corps morts, nous avançons l'un vers l'autre....... déjà nos mains se touchent, il me parle, le son de sa voix me trouble...... Ciel ! c'était mon fils !....... Je m'évanouis sur son sein..... Il me rappelle à la vie ; nos cœurs se pressent, nos pleurs se confondent ; appuyés l'un sur l'autre, nous essayons de marcher.

» Nous arrivons avant le jour à une campagne, où l'on nous donna l'hospitalité. Le lendemain j'entendis une nouvelle explosion ; plus de huit cents malheureux avaient été mas-

1794. sacrés sans jugement. Graces à la providence, nous avons échappé, mon fils et moi, à la rage du tyran.

» Après ce cruel récit, je dis à cet infortuné : les crimes dont tu me parles, sont impossibles; la nature humaine n'atteignit jamais cet excès d'atrocité. Il me répondit : Si vous ne croyez pas à mon témoignage, ajoutez foi à celui de mon assassin. Il me présente alors les lettres de *Fréron* à son collègue *Moïse Bayle*. J'y lus ces phrases, datées de Toulon :

Cela va bien ici ; nous avons requis douze mille maçons, pour démolir et raser la ville : tous les jours, depuis notre entrée, nous faisons tomber deux cents têtes ; il y a déjà huit cents Toulonnais de fusillés.

Toutes les grandes mesures ont été manquées à Marseille par Albite *et par* Cartaux; *si on eût fait fusiller, comme ici, huit cents conspirateurs, dès l'entrée des troupes, et qu'on eût créé une commission militaire pour condamner le reste des scélérats, nous n'en serions pas où nous en sommes.*

Signé FRÉRON.

» A cette lecture mes cheveux se dressaient sur ma tête. Quoi ! *Fréron*, tu as démoli le toit de mes pères, tu as fait massacrer, sans jugement, huit cents victimes ! Ta main en a

signé l'aveu, et tu respires encore ! et tu oses te plaindre qu'aucun Français ne t'a choisi pour le représenter ! Tigre, va dans les forêts siéger avec les bêtes féroces, ou plutôt descends dans les enfers pour y représenter le crime ! Tremble, malheureux, tes forfaits ne resteront pas impunis ! La justice s'avance ; l'échafaud te réclame. Mais, non, tu souillerais l'échafaud lui-même ; goûte un tourment plus affreux que la mort, celui de vivre courbé sous le poids de tant de crimes, d'opprobre, d'exécration. Que les serpens de Tysiphone s'emparent de ton cœur, et le rongent. Qu'une furie vengeresse vienne, à chaque moment de la nuit, te réveiller en sursaut, et que la femme qui partage ta couche, s'arrache épouvantée de tes bras sanglans. An 2.

» Monstre ! si la terre pouvait s'entr'ouvrir sous les pas d'un mortel coupable, elle t'eût englouti !..... S'il était un degré de crime qui provoquât la foudre des cieux, elle t'eût consumé ! »

1794.

CHAPITRE XIII.

Etat politique de l'intérieur de la France, depuis la prise de Toulon jusqu'en thermidor.

C'est une observation de *Montesquieu*, qu'il n'y a point d'état qui menace si fort les autres d'une conquête, que celui dans lequel la guerre civile exerce ses horreurs. Tout le monde y devient soldat. D'ailleurs, il se forme souvent de grands hommes au sein de ces secousses tumultueuses, parce que, dans la confusion, ceux qui ont du mérite se font jour, chacun se place et se met à son rang, au lieu que, dans un autre tems, on est placé, et presque toujours de travers.

Lorsque sous *Marius*, *Sylla*, *Pompée*, *César*, *Antoine*, *Auguste*, le sang romain, versé par les bourreaux, ruisselait dans toutes les villes d'Italie, Rome toujours plus terrible achevait de détruire les royaumes qui restaient encore en Europe et dans une partie de l'Asie. Ainsi, parmi nous, dans le même tems où nos armées montraient par-tout un front invincible, un petit nombre d'assassins tenaient sous leurs pieds la république française, prosternée et tremblante. La suprême puissance

du comité de salut public et de *Robespierre* était si universellement reconnue, depuis les antiques forêts des Ardennes jusqu'aux rivages embaumés de Nice, et depuis les rives sanglantes de la Loire jusqu'aux neiges des Pyrénées, que le génie de la liberté expirante penchait humblement sa tête sous le formidable couteau de la guillotine. An 2.

Chez les Romains, subjugués par le despotisme impérial, les formes du gouvernement républicain survécurent à la liberté publique anéantie. Les préteurs jugeaient les procès; les édiles présidaient aux fêtes publiques; les années étaient intitulées du nom des consuls; ils continuaient de se montrer en public vêtus de la robe prétexte, et précédés des licteurs armés de faisceaux et de verges; les pères conscrits s'assemblaient dans les Basiliques, et donnaient des sénatus-consultes. Un étranger, qui serait venu à Rome sous l'empire de l'ombrageux *Tibère*, trompé par les apparences du gouvernement municipal dont il était témoin, aurait cru que cette capitale, très-opulente et très-magnifique, était encore la ville reine.

La même contrariété régnait en France. La convention nationale s'assemblait tous les jours; ses comités lui rendaient compte des affaires à la manière accoutumée. Les ministres *Bouchotte*, *d'Albarade*, *Destournelles*,

Desforgues et *Paré*, semblaient exercer le pou-
1794. voir exécutif, du moins jusqu'au 1.er floréal, que leurs places furent supprimées. Les juges ordinaires étaient assis dans les tribunaux; les administrateurs de départemens et de districts occupaient leur local ordinaire : cependant, depuis l'établissement du gouvernement révolutionnaire, toute cette hiérarchie de pouvoirs constitués n'était que le vain simulacre d'une administration publique n'existant plus. Le pouvoir souverain, et même le pouvoir despotique, résidait dans le sein du comité de salut public, et dans la main de *Robespierre*, qui dirigeait ce comité, sans que cette étrange innovation eût été sanctionnée par aucun acte particulier de la volonté publique. Ce phénomène, arrivé sous nos yeux, explique la faculté avec laquelle, dans les mouvemens tumultueux du peuple, ceux qui surent se rendre maîtres de l'esprit de la multitude, parvinrent à opprimer leur patrie.

Le levier de la puissance de *Robespierre* se trouvait dans les assemblées populaires, affiliées aux jacobins de Paris. A peine concevons-nous aujourd'hui l'engoûment dont cet homme était l'objet. Ce fut une confiance sans bornes, semblable au fanatisme religieux. *Helvétius* disait que si la peste avait des places, de l'argent et des terres à distribuer, elle trouverait des flagorneurs dévoués à son culte,

qui porteraient la bassesse jusqu'à préconiser ses ravages. *Robespierre* était une peste publique ; mais, dans sa délirante manière d'opérer un nivellement de pauvreté, la *sans-culotisation générale*, l'extinction des richesses territoriales et la ruine du commerce national, il faut convenir que jamais on ne mania, d'une main plus adroite, l'arme morale que fournit, dans les tems de troubles, l'envie que les pauvres portent aux riches : en cela était principalement le talent de *Robespierre*. An 2.

En proclamant sans cesse que le propriétaire était l'ennemi du non propriétaire, *Robespierre* colorait, aux yeux de la multitude, l'envahissement de la souveraineté nationale du prétexte spécieux de ne travailler que pour le peuple. Sans annoncer expressément l'établissement prochain de la loi agraire, toutes ses vues politiques paraissaient tendre à ce but. Un de ses affidés écrivait à la commission populaire d'Orange : Vous pouvez tout donner aux sans-culottes, tout incarcérer, tout déporter, tout fusiller, tout guillotiner. Un autre se plaignant de l'étrange abus qu'on faisait de ces maximes dans plusieurs départemens, *Robespierre* lui répondit : *Les sans-culottes ne dérobent aucune chose, car tout leur appartient.*

Les gens sans foi, sans aveu, sans moyens, sans talens, se ralliaient en foule sous les dra-

peaux d'un homme dont la maxime était de
1794. mettre dans leurs mains toutes les fortunes particulières et ceux qui les avaient possédées jusqu'alors. Est-il surprenant que, de toutes les parties de la France, des associations populaires et quelques magistrats lâches ou pervers accablassent *Robespierre* de félicitations et d'hommages? On les vit proposer un corps de licteurs, pour former la garde du *Neron* français. Il refusa cette garde avec la même bonne foi que *César* refusa, dans Rome, l'offre intempestive d'une couronne. Les jacobins lui auraient volontiers voté des prières publiques dans les temples, s'ils avaient cru à la divinité.

Ces sociétés populaires se considéraient comme le peuple français; c'est dans leurs assemblées que les individus, distingués par leur mérite ou leurs richesses, étaient signalés comme des ennemis publics, par des hommes dont tout le patriotisme consistait dans du linge bien sale, un pantalon déchiré et crasseux, des cheveux en désordre, un bonnet rouge ou une perruque noire. On ressuscita le vieux terme de muscadin, qui signifiait un *fat*, dans le langage des *précieuses ridicules*. Quiconque était assez hardi pour se montrer dans les rues, habillé avec un peu de soin, était traité de muscadin, et sous ce titre, poursuivi, accablé d'injures, s'il évitait d'être

incarcéré. Toute femme coiffée d'un chapeau, était une muscadine. Cependant, par une contradiction singulière, *Robespierre*, à cette époque, paraissait toujours vêtu proprement, et même avec une sorte d'élégance. Ce chef des sans-culottes n'adopta jamais leur costume. Sa figure sinistre, loin d'être enveloppée d'une perruque noire, était décorée de cheveux bien arrangés et soigneusement poudrés. C'était peut-être pour cacher l'agitation de son ame malfaisante, que ses yeux auraient pu trahir, qu'il les masquait d'une paire de lunettes verdâtres, dont il n'avait pas besoin.

Les proscriptions arrêtées dans les sociétés populaires étaient exécutées par les armées révolutionnaires; et si dans quelques circonstances on avait besoin des formes juridiques, les tribunaux révolutionnaires s'en chargeaient. On a trouvé, dans les papiers de *Robespierre*, plusieurs lettres qui nous instruisent des procédures observées dans ces cours de justice. Je crois devoir en transcrire un exemple que présente le rapport de *Courtois*, sur l'inventaire fait chez *Robespierre*, après son supplice.

« Un homme, ayant des affaires pressantes dans son pays, demandait un passeport au comité révolutionnaire de sa section. On le remettait de jour en jour. Notre homme s'impatientait. Un des membres du comité dit à un de ses collègues : ce pétitionnaire est trop

pressé de quitter Paris, pour qu'il n'y ait pas
1794. quelque chose contre lui. Il m'est suspect ; je suis d'avis qu'il soit mis en prison : on l'y mit à l'instant. Cet homme resta dans les maisons d'arrêt, par la même raison qui l'y avait fait entrer, parce que l'arrêté du comité de salut public permettant aux comités révolutionnaires d'incarcérer, leur défendait de mettre aucun individu en liberté, sans une autorisation supérieure.

J'ai déjà observé que, dès qu'un homme était suspect à un comité révolutionnaire, il était envoyé provisoirement en prison. Le comité faisait inventaire chez lui, enlevait or, bijoux et tout ce qui convenait aux explorateurs. Il posait ensuite les scellés sur les portes de l'appartement vide. On a vu précédemment la manière dont la justice criminelle était rendue dans les tribunaux révolutionnaires ; elle devint encore plus expéditive, lorsqu'en vertu de la loi du 22 prairial, ces tribunaux furent autorisés à juger sans instruction exacte, et sans écouter les défenseurs des accusés.

Tous les fils de ce gouvernement aboutissaient au comité de salut public, composé des jacobins qui avaient le plus d'influence dans la société-mère. Ceux qui expliquaient la nature de cette administration publique, par sa marche ostensible, regardaient les individus composant les comités de gouvernement, comme les ministres de *Robespierre*. Cette opinion

était générale pendant les six mois qui précédèrent la révolution du neuf thermidor. Les manœuvres qui amenèrent cet événement, ont expliqué ce théorème politique. An 2.

CHAPITRE XIV.

Machiavélisme réciproque de Robespierre *et du comité de salut public. Causes éloignées de la révolution du neuf thermidor.*

ROBESPIERRE se servait du comité de salut public pour parvenir à la dictature convoitée par lui, et le comité de salut public se servait de *Robespierre* pour parvenir à un gouvernement patricial. Les uns et les autres étaient d'accord dans l'affreux projet d'un bouleversement général, au sein duquel ils se flattaient d'affermir leur autorité. Ils étaient encore d'accord dans les moyens d'exécution, et ces liaisons très-fortes, très-étendues, cachaient si bien les vues contraires des uns et des autres, que les yeux les plus exercés devaient être trompés par les apparences.

Nos projets doivent être combinés avec tant d'adresse, disaient les membres du comité de salut public, que les fils de la trame ourdie par nous, passent presque tous par

les mains de *Robespierre.* Il doit être le métier
1794. sur lequel ces fils reposent, de manière que, lorsque le mouvement sera donné au mécanisme, la machine qui le recevra, paraisse l'imprimer. Alors, tout l'avantage sera pour nous, et le péril pour un autre. Si nous sommes vainqueurs, il nous sera très-facile de briser l'instrument, et si nous échouons, l'instrument mis par nous en œuvre sera encore brisé par la convention qui ne connaîtra pas les mains cachées sous la contexture de la toile.

Robespierre, de son côté, se voyant investi de la confiance publique la plus prononcée, flattait, en particulier, l'ambition de tous ses collègues au comité de salut public, tandis qu'il prenait des mesures pour les faire décapiter les uns après les autres. Un conspirateur se trouvant perpétuellement obligé de cacher sa marche, son plus grand embarras consiste dans la nécessité d'établir souvent la puissance de ses rivaux pour assurer la sienne.

C'était l'état d'anxiété où se trouvaient les membres du comité de salut public et *Robespierre.* L'un voulait accoutumer les Français à n'obéir désormais qu'à douze hommes, afin de les rapprocher de l'obéissance à un seul; dans cette vue, il se déclarait le champion du comité de salut public. Les autres, convaincus qu'il était plus aisé de dépouiller un seul homme, qu'un sénat composé de sept cents

personnes, travaillaient à augmenter perpétuellement l'influence de *Robespierre*; ils ornaient la victime avant de la conduire à l'autel. An 2.

Le plan ainsi conçu, *Robespierre* d'un côté, et le comité de salut public de l'autre, s'adjoignirent ces apôtres du crime, missionnaires de la mort, qui soufflèrent sur le sol français la destruction et l'aridité. Ils rentraient dans le repaire qui les avait vomis, lorsque, les yeux étincelans de la joie des tigres gorgés de carnage, ils avaient de nouvelles instructions à prendre. Ces plans dévastateurs étaient conduits par des agens principaux et par des agens secondaires. Il était de simples démolisseurs, de simples assassins et des régisseurs en chef d'assassinats et de ruines. Les premiers se prenaient indistinctement parmi tous les jacobins de Paris ou des provinces; les autres sortaient exclusivement du sein de la convention. On leur assignait les rôles au comité de salut public, et ceux-ci choisissaient à leur tour les coopérateurs qui les secondaient dans les massacres et la dévastation des différentes contrées de la France. Les pouvoirs des agens principaux furent illimités; la toute puissance sembla les entourer, afin que leurs forfaits ne pussent être arrêtés par aucune autorité.

Couthon, un des auteurs des malheurs de

1794. Lyon, demandait à être adjoint aux commissaires jacobins chargés de dévaster Toulon. On a vû précédemment que *Barras* et *Fréron* n'avaient pas besoin de ce secours pour détruire cette ville. *Couthon* écrivait à *Robespierre*: Toulon brûlé, car il faut absolument que cette ville disparaisse du sol de la liberté, Toulon brûlé, je reviens auprès de vous, et j'y prends racine jusqu'à la fin de la révolution. J'ai déja parlé de la manière dont *Fréron* procédait à cette destruction générale; j'ajouterai quelques circonstances tirées d'une brochure intitulée : *Réponse de Durand-Maillane au mémoire de Fréron sur le Midi.*

« Les fusillades de Toulon furent continuées durant plusieurs jours, sans préjudice de la guillotine qui coupait la tête aux femmes et aux enfans. *Beaussier*, vieillard de 94 ans, fut porté dans une chaise à bras sur l'échafaud. Une femme, qui venait d'accoucher, fut arrachée de son lit pour être traînée à la mort; ses cris, son état, arrachaient des pleurs aux soldats même. *Delor*, officier retiré, qui avait perdu un bras au service, se trouvait par hasard dans Toulon un jour où se faisaient les exécutions générales; il fut mitraillé avec les autres : son fils, après avoir fait d'inutiles efforts pour l'arracher à son malheur, ne voulut pas le quitter, et fut fusillé avec lui. *Clerin*, maître charpentier de la marine, âgé

de 70 ans, rendait les services les plus précieux à l'arsenal ; sur la proclamation qui invitait tous les bons citoyens de se rendre au Champ-de-Mars, il s'y transporta, et périt avec les autres. Enfin, des habitans de la campagne, qui étaient venus, après la prise de Toulon, prendre part à la joie commune causée par cette conquête, s'étant rendus au Champ-de-Mars, comme bons citoyens, furent enveloppés dans la destruction générale. An 2.

» La population de Toulon montait à vingt-huit mille ames avant cette époque ; elle fut réduite à sept ou huit mille, et cette ville, à laquelle les jacobins avaient donné le nom de Port-de-la-Montagne, serait demeurée entiérement déserte, si les sans-culottes restés seuls après l'incendie et les fusillades, n'avaient trouvé plus agréable d'habiter les maisons superbes et commodes dont ils s'étaient emparés, et dont la fuite des propriétaires leur laissait le choix dans un pays où ils avaient leurs habitudes, que d'aller habiter au hasard des pays qu'ils ne connaissaient pas. »

1794.

CHAPITRE XV.

Cruautés exercées par Carrier.

CARRIER avait le département de l'Ouest. Au nom de *Carrier*, la carte fumante de la Vendée se déroule toute entière sous mes yeux. Des milliers de salamandres, au milieu du plus vaste incendie qui fût jamais, applaudissent à la ruine de la France, comme *Néron* chantait la ruine de Troye au milieu de Rome embrâsée par ses émissaires. J'entends le pétillement de la flamme qui dévore les bestiaux, les manufactures, les bleds, les hameaux, les villes et les hommes. Les débris des châteaux se réunissent aux débris des chaumières : déplorable égalité, elle n'existe que dans des ruines ! Je vois, à la lueur de l'embrâsement, ceux même qui l'ont allumé, fondre, comme des oiseaux de proie, à travers des murs enflammés des maisons croulantes, sur les métaux enterrés dans les débris. L'asyle du patriote est aussi peu respecté que l'habitation du conspirateur. Le brigand, pris les armes à la main, et le colon paisible, qui réclame la protection des lois, sont précipités dans le même gouffre. On fusille sans distinc-

tion l'ennemi public et l'ami généreux qui conduisait nos soldats à la victoire, ou qui leur procurait les subsistances dont on manquait. An 2.

Mon œil étonné parcourt les vastes et superbes plaines de la Vendée, dont les immenses productions refluaient sur les contrées voisines. Quelle profonde solitude! Les troupeaux ne bondissent plus dans ces prairies abandonnées. Le laboureur, par ses chants joyeux, ne hâte plus les pas du bœuf qui traçait de pénibles sillons. Des forêts, aussi anciennes que le monde, ont ployé leurs têtes sous la hache; la flamme a dévoré leurs troncs dépouillés; l'habitant des airs trouve à peine une branche verdoyante pour se reposer. Des ruines remplacent des habitations rustiques, séjour de la paix, de l'innocence et du bonheur; le croassement du corbeau, et le cri glapissant de la chouette s'y font entendre seuls. Des ronces parasites ont couvert des champs jadis fertiles; des ossemens humains sont épars sur leur surface; le crêpe de la mort couvre ces malheureuses contrées; il se déchire, et le nom de *Carrier*, gravé en caractère de sang, s'offre aux regards du voyageur.

Qu'avait donc fait ce pays pour mériter une si terrible réprobation? Etait-il habité par des êtres en horreur au genre humain? Ouvrons les fastes sanglans de l'anarchie,

1794. nous y trouverons les causes fatales de cette proscription.

La convention, comme la France entière, gémissait sous le joug d'une faction orgueilleuse qui, du sommet d'une montagne révolutionnaire, lançait ses foudres destructeurs, et menaçait d'engloutir la France sous ses éruptions volcaniques. Déjà d'horribles catastrophes avaient annoncé sa funeste puissance d'extermination ; une dernière explosion plus violente mit le comble au désespoir universel. La terreur fut solemnellement proclamée comme ressort du gouvernement. Ce décret répandit à-la-fois, sur tous les points de la république, l'attente et l'effroi d'un prochain anéantissement ; mais il semblait impossible de trouver des agens pour mettre cette loi en exécution.

C'en est fait ; de l'antre des jacobins s'élancent au loin les nombreux génies de destruction ; ils se partagent tous les départemens de la république. Nantes devient le siège du despotisme sanguinaire de *Carrier* : c'est-là qu'une maison, dont il a chassé le propriétaire, devient pour ce nouveau *Cacus*, une caverne d'où sortent les forfaits révolutionnaires. Dans les fastes les plus reculés du monde, dans toutes les pages des siècles barbares, on trouverait à peine des traits qui pussent se rapprocher des horreurs commises, sous le masque du

patriotisme, par le comité révolutionnaire, établi à Nantes pa *Carrier*, le 17 vendémiaire. An 2.

Non-seulement, comme dans Bordeaux, dans Marseille, dans Strasbourg et dans presque toutes les grandes communes, les impositions les plus arbitraires avaient anéanti toutes les ressources des habitans; non-seulement tous les citoyens qu'on supposait aisés, étaient jetés dans les fers et livrés à la mort, lorsqu'ils refusaient de payer le prix qu'on avait mis à leur liberté, mais bientôt on se permit des infamies auxquelles il semble impossible d'ajouter foi. Serait-il des contrées où le crime et le malheur seraient héréditaires? Cette réflexion douloureuse n'est que trop justifiée par le tableau des calamités humaines.

Ce n'est point la première fois que les bords de la Loire furent le théâtre de toutes les horreurs entraînées par le fanatisme et l'oppression. On sait que les Druides tenaient leurs plus célèbres écoles dans la Bretagne. Là, ils enseignaient la philosophie et la théologie. Là, dans leurs sacrifices solemnels, ils érigeaient de grandes et hideuses statues d'osier, dans lesquelles on enfermait les malheureux condamnés à la mort. *Plaute*, faisant allusion à ces cérémonies barbares, s'exprime en ces termes: « Lorsqu'on veut, pour s'enrichir, dépouiller et massacrer impunément ses voisins, il faut aller sur les rives de la

Loire. Tous les crimes y sont permis; des 1794. prêtres imposteurs prononcent au pied d'un chêne des sentences de mort qu'on écrit avec des ossemens humains, et ces sentences frappent rarement des coupables. »

L'homme sensible révoque en doute ces horreurs anciennes : on les regarderait comme romanesques, si nous n'avions été témoins de plus grandes atrocités.

Ce n'était pas assez pour *Carrier* de faire fusiller en masse et sans forme de procès les habitans de la Vendée, armés ou non armés, que les troupes avaient amenés dans Nantes, et dont les prisons regorgeaient ; trouvant ces exécutions trop lentes à son gré, il résolut de jeter vivans dans la Loire les prisonniers, hommes, enfans, femmes, vieillards, sans faire aucune distinction des innocens et des coupables. Cette exécrable décision fut exécutée ; on entraînait ces infortunés par centaines, liés sur des gabarres, et on les engloutissait sous les eaux. Bientôt, perfectionnant l'art des assassinats, on fit construire des bateaux à soupapes, qui s'ouvraient lorsqu'ils étaient remplis de prisonniers des deux sexes destinés à être submergés. Ces horribles exécutions se faisaient pendant la nuit ; les bourreaux se familiarisant avec le crime, bravèrent dans la suite l'opinion publique ; les *noyades* furent faites en plein jour, en pré-



sence d'un peuple consterné, qui n'osait ouvrir la bouche pour se plaindre. An 2.

Pour parvenir à ce résultat, *Carrier* avait créé une troupe révolutionnaire, qui prit le titre de bataillon de *Marat*. Le tribunal révolutionnaire reçut ordre de *Carrier*, le 10 pluviose, de faire incarcérer, sous vingt-quatre heures, tous les Nantais qui avaient exercé le commerce depuis la révolution. Peuple, avait-il dit un jour dans la société populaire, prends ta massue, écrase tous ces gros négocians qui se sont enrichis du fruit de tes sueurs, enfonce ces magasins qui regorgent de richesses ; mais au défaut du peuple, je saurai bien faire justice de ces vampires ; leur tête roulera sur l'échafaud national. Bientôt les prisons ne suffirent plus pour contenir les individus des deux sexes qu'on incarcérait. Des maisons religieuses furent employées à cet usage. Chaque jour des infortunés des deux sexes périssaient par la guillotine. Cependant, les maisons d'arrêts étaient tellement encombrées, que souvent jusqu'à trente détenus périrent en un jour dans une seule prison. La corruption, devenue contagieuse, s'étendit au dehors ; ce n'étaient plus des maisons d'arrêts, mais des lazarets pestilentiels. Quarante malheureux, dévoués à la mort, consentirent à les nétoyer, pour racheter leur vie au prix de ces dangers ; quelques-uns moururent dans leur opé-

1794. ration, les autres furent indignement fusillés par ordre de *Carrier*.

Une proclamation de ce député assurait une amnistie aux rebelles de la Vendée qui se rendraient à Nantes; quatre-vingts cavaliers arrivent dans cette commune avec armes et bagages, rejetant le blâme de leur insurrection sur ceux qui les avaient séduits; ils furent fusillés dans la plaine de Mauve. Le même sort était destiné à un second détachement de cavalerie et à un corps nombreux d'infanterie qui s'étaient rendus sur la foi de l'amnistie.

Cinq cents enfans des deux sexes, dont les parens avaient été exterminés, sont conduits dans la même plaine pour y être fusillés. Jamais spectacle ne fut plus attendrissant et plus effroyable. Les plus âgés de ces enfans n'avaient pas quatorze ans; la petitesse de leur taille en met un grand nombre à l'abri des coups de feu; ils délient leurs liens, et cherchent un refuge jusque dans les bataillons de leurs bourreaux; mais la nature est muette; un officier, qui ose demander grace, périt au milieu de ceux que vainement il voulait sauver.

Au milieu de ces vastes assassinats, cent trente-deux Nantais avaient été choisis pour être jugés par le tribunal révolutionnaire de Paris; quelques-uns d'eux périrent dans la route. Des circonstances particulières ayant

retardé le jugement des autres, la journée du 9 thermidor leur sauva la vie, et l'instruction de leur procès, qui suivit cette époque, conduisit sous le glaive de la loi, et le comité révolutionnaire de Nantes et *Carrier* qui en avait été l'instituteur. An 2.

Transportons-nous sur les bords de la Loire. Ses flots conduisaient à la mer les cadavres des individus de tout sexe et de tout âge. Les enfans à la mamelle ne trouvent point de grace auprès de leurs bourreaux; en vain les mères, au moment de la submersion, demandent à genoux qu'on épargne ces innocentes victimes : ce sont des louveteaux qu'il faut étouffer, s'écrient les fidèles échos de la morale de *Carrier*.

Les premiers qui subirent ce supplice, furent quatre-vingts prêtres du département de la Nièvre, condamnés à la déportation. Transférés d'abord à Angers, delà à Nantes, *Carrier* les fit conduire sur une gabarre, où, selon ses expressions, *le décret de déportation fut exécuté verticalement.* Parmi ces prêtres, deux furent roulés vivans sur les rives du fleuve, où des matelots les accueillirent; le comité en étant instruit, les fit rentrer dans les prisons, ils disparurent.

Dans les premiers tems, ceux qui furent noyés, étaient livrés à la mort revêtus de leurs habits; les exécuteurs, conduits par l'avarice

1794. ou par un rafinement de cruauté, les dépouillèrent dans la suite de leurs vêtemens, avant de les abandonner dans les gabarres. Enfin on les attachait nuds, un homme avec une femme, ce qu'on appelait *un mariage républicain* ; et *Carrier*, assis à table, sur un bateau voisin, dévorait de ses yeux lascifs la nudité de ses victimes, qu'il osait accoupler dans la mort, voulant sans doute faire une double insulte à la nature, en rappelant l'idée de la reproduction des êtres au sein de la destruction.

CHAPITRE XVI.

Cruautés exercées par Lebon.

DANS le même tems, *Joseph Lebon*, l'ami et le compatriote de *Robespierre*, promenait les supplices et la mort dans Arras. Quel tableau déchirant ! C'est ici l'heure du carnage ; je marche sur des cendres et des ruines ; mes oreilles sont effrayées par les gémissemens, par les cris d'angoisse d'une génération toute entière ; j'assiste à sa douloureuse agonie. Ce sont des membres de la convention qui président à ces fêtes de cannibales, où, les yeux rouges et brûlans d'une joie féroce, ils n'entendent autour d'eux que les déchiremens de

la douleur. Assis, comme le frère de *Thieste*, à d'horribles banquets, ou plongés dans les plus sales voluptés, ils buvaient à longs traits l'oubli des souffrances de leurs semblables. Pleurons sur les victimes, mais osons les contempler : une éloquente leçon sortira des tombeaux pour instruire nos derniers neveux. Osons rechercher les bourreaux de nos frères; signalons à la postérité, non les linéamens de leurs visages, mais le caractère affreux de leurs ames viles; que la nature et l'humanité outragées nous prêtent un pinceau de feu pour les empreindre sur la toile de l'histoire. An 2.

Ce n'étaient pas seulement les prêtres et les nobles que le désolateur du Nord portait sans distinction sur l'échafaud, il fit arrêter tous les négocians d'Arras et de Cambrai, et les plus riches laboureurs des campagnes environnantes, sous prétexte que si les circonstances ne les avaient pas conduits à prendre une part active dans les conspirations ourdies contre la république, ils n'en étaient pas moins contre-révolutionnaires dans le fond de leur cœur. Ces victimes furent entassées, comme celles de Nantes, dans des cachots putrides. Les effets qu'elles avaient apportés, pour se précautionner contre le besoin pendant leur captivité, leur furent enlevés : *Lebon* prit des mesures pour les faire mourir de faim.

Il avait ordonné de fusiller quiconque, un

jour de dimanche, paraîtrait dans les rues
1794. habillé avec plus de soin que les autres jours. Cet ordre était exécuté, dans Cambrai et dans Arras, par les soldats de l'armée révolutionnaire. Ils traitaient avec le dernier outrage les hommes et sur-tout les femmes qui leur paraissaient en contravention. Une jeune fille fut mise toute nue en présence de *Lebon*, et en cet état traînée dans les rues d'Arras, et ensuite en prison. Sa commission révolutionnaire n'était composée que des jacobins les plus féroces; cependant, malgré leur appétit sanguinaire, *Lebon* se plaignait de leur modération; et quand il arrivait aux juges de renvoyer absous quelqu'un de ceux qu'il livrait à leur tribunal, ce monstre les menaçait de les faire guillotiner eux-mêmes.

Mais rien n'égale le crime dont *Lebon* fut accusé par la commune d'Arras, dans une adresse présentée à la convention, peu de jours après le supplice de *Robespierre*. La femme d'un proscrit, parvenue jusqu'à lui, sollicitait la grace de son époux. L'infortunée, tremblante aux genoux d'un scélérat qui jouissait de sa douleur, versait des larmes de désespoir. Dans cette situation, qui la rendait plus intéressante, *Lebon* parut ému. Elle se flattait que la voix de la nature s'était fait entendre au fond de son cœur, lorsque la relevant, et lui ordonnant de s'asseoir, il lui

déclare que le seul moyen de sauver son mari était de se livrer à ses lubriques fureurs. Cette proposition fait sur elle l'impression attribuée à la tête de *Méduse* ; mais bientôt, cachant son indignation ; elle sort sans proférer une seule parole. An 2.

Arrivée dans sa maison, elle apprend que son mari venait d'être conduit devant la commission révolutionnaire, et qu'il serait décapité dans quelques heures. A cette nouvelle, son délire la ramène chez *Lebon* ; ses pleurs sont ses seules paroles. *Lebon*, abusant de la faiblesse d'une infortunée dont l'excès de la douleur a troublé la raison, la presse dans ses bras dégoûtans ; il veut triompher de sa victime, en présentant d'une main l'absolution du mari, tandis qu'il fait de nouveaux efforts. Il fut vainqueur dans cette affreuse lutte ; celle qui avait reçu ses homicides embrassemens, va chercher son époux qu'elle ramène au milieu de ses enfans.

Le mari est arrêté de nouveau pendant la nuit. La femme, persuadée que c'est une méprise, revient chez *Lebon*, attend jusqu'à dix heures, entre enfin. *Lebon*, sans l'écouter, jetant sur elle un regard méprisant, lui remet un billet de cinq francs, comme le prix de sa complaisance. La rage s'empare de cette épouse désolée. Elle veut se jeter sur le tigre qui l'a déshonorée ; *Lebon* crie au meurtre, la

garde arrive, se saisit de cette femme; elle est
1794. conduite au tribunal où l'on condamnait son mari. L'un et l'autre furent décapités une heure après. *Lebon*, debout à une fenêtre, en face de l'échafaud, assistait à leur supplice. *Caligula*, au rapport de *Suétone*, disait de *Césonie*: Cette belle tête serait coupée, *si je le commandais*. *Lebon* réalisa ce que le tyran des Romains n'avait présenté qu'en image, au milieu des caresses de l'amour.

Toutes les villes commerçantes et nourricières de la république offraient les mêmes larmes à essuyer, le même sang à étancher. Chacune avait son tribunal révolutionnaire, et chaque tribunal avait son *Dumas* et son *Fouquier*. Ces tribunaux étaient, pour la plupart, des colonies d'égorgeurs, sorties du tribunal de Paris, devenu le modèle pour le choix des individus qui les composaient, et pour le mode des jugemens qu'ils rendaient.

L'instrument terrible de la mort, destiné à la punition du crime et à l'effroi des coupables, s'est reproduit, comme une plante vénéneuse, sur tous les points de la France. C'était la conjuration de la folie et de la fureur contre l'innocence, le génie et la vertu; l'insurrection du brigandage contre les propriétés. C'était le règne des vengeances et des passions abjectes. Comment pénétrer à travers des torrens de feu sous ces murs sapés par la

hache, et qui, en s'écroulant, menacent nos têtes! Comment envisager ces nouveaux *Arimanes* qui se disputèrent, pendant dix-huit mois, les lambeaux de notre patrie désolée ! Lyon, cité fameuse par ton commerce, quels sont les Vendales, qui, le fer et la foudre à la main, détruisirent les superbes bâtimens dont ton enceinte était décorée ? C'en est dont fait, ta ruine est jurée ! En détruisant une ville rebelle, écrit *Collot-d'Herbois*, on consolide toutes les autres ; voilà ses principes : Nous démolissons à coups de canons et avec l'explosion de la poudre ; voilà ses exploits. Le projet de *Collot* était de disséminer le reste de la population de Lyon sur la surface de la France, alors on eût dit, avec vérité, Lyon n'est plus...... Lyon ! au récit lamentable des scènes affreuses qui se sont succédées dans tes murs foudroyés, un cri de douleur a percé le ciel ! Les idées se confondent. Quels législateurs, grand Dieu ! Si l'Erèbe des anciens avait eu sa législation, aurait-on pu la peindre plus inhumaine ? AN 2.

En examinant ces hommes, dans lesquels respirait la stupidité la plus féroce, on était tenté de croire que les monstres des forêts avaient abandonné leurs repaires pour ravager nos villes ; mais, en revenant à des idées plus naturelles, on apercevait, à découvert, que le but de ces niveleurs était, comme

nous l'avons dit, la ruine de toutes le proprié-
1794. tés, et l'établissement, non d'une égalité de bien-être, mais d'une égalité de misère en France.

Les jacobins avaient osé publier que la France républicaine ne pouvait nourrir la moitié de ses habitans. Cette infernale doctrine est contenue toute entière dans les papiers trouvés chez *Robespierre*, telle que la mirent en pratique les *Tallien*, les *Carrier*, les *Maignet*, les *Duquesnoi*, les *Duhem*, les *Pinet*, les *Julien* (de Toulouse), les *Monestier*, les *Garnier* (de Saintes), les *Fréron*, les *Javognes*.

Eh quoi ! quand la chûte de l'orgueil, de la naissance et des préjugés, rend à tous les Français l'exercice de leur industrie, quand le travail est en honneur, et la paresse regardée comme un crime, le sol de la France ne nourrirait pas ses habitans ? Non, sans doute, si vous rompez tous les liens commerciaux, si vous enterrez les richesses de vos villes sous les débris de leurs maisons renversées, si vous éteignez dans les flots de la Loire les feux du génie, si vous brûlez les manufactures, si vous convertissez les provinces les plus fertiles en arides et hideux déserts, si vous traitez les Français, devenus libres, comme on traitait les serfs, sous le régime de la féodalité; alors la France, malgré les prodigieux avantages

qu'elle tient de la nature, pourra devenir un pays malheureux et inhabitable. Mais toi, propagandiste infâme de ce déplorable systême, quel est ton droit de vie et de mort sur tes frères ? L'homme instruit, l'homme vertueux, l'homme riche, doivent-ils le tribut de leur sang à la féroce ineptie ? Tu parles d'égalité, mais si tu la fondes sur la mort, entre toi-même dans le tombeau, et les beaux jours renaîtront sur cette terre désolée, quand ton souffle ne l'empoisonnera plus ! An 2.

CHAPITRE XVII.

Conduite de Maignet *dans le département de Vaucluse.*

QUELLES voix plaintives et lamentables sortent des rochers qui dominent les rives du Rhône ? Quels sombres gémissemens, quels cris de mort, répétés par les échos, se font entendre auprès de la fontaine de Vaucluse ? Comment les eaux argentées de la Sorgue sont-elles changées en flots de sang ? Dans ces climats fortunés, la nature, autrefois si riante, s'est entourée d'un crêpe. Les oliviers ont perdu leur fraîcheur éternelle. Les neiges du mont Ventoux, aussi anciennes

1794. que le monde, se fondent à la chaleur des flammes qui dévorent la ville de Bedouin, et le soleil, si brillant dans ces contrées, caché par les vapeurs de sang élevées de la terre, offre, à l'œil effrayé, un cercle obscur et rougeâtre, tracé sur l'azur noirci des cieux. Le caractère des habitans n'est plus le même; courbés sous la verge de la terreur, les généreux descendans des Phocéens ont porté des chaînes. Le sombre désespoir règne dans ces plaines verdoyantes où, depuis *Pétrarque*, les échos ne répétaient que les soupirs de la tendresse. Les Troubadours n'osent même entonner sur leurs flûtes des chants de deuil.

Quel génie malfaisant a répandu ses funestes influences sur ces contrées? *Maignet*, ton nom est prononcé. La terre semble revomir les cadavres; les morts se lèvent devant toi et t'accusent dans leur silence. Ce fut *Maignet* qui forma la commission d'Orange autorisée à juger révolutionnairement, sans assistance de jurés, sans instruction écrite, et qui fit périr quinze mille individus dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Ce fut *Maignet* qui détruisit une ville entière, parce qu'un inconnu, peut-être par ses ordres secrets, avait coupé, pendant la nuit, l'arbre de la liberté. Soixante-trois habitans de Bedouin furent décapités; tous les autres hommes, femmes, en-

fans, vieillards, chassés de leurs domiciles, furent contraints d'errer à l'aventure dans les cavernes des environs, tandis que la flamme dévorait leurs demeures. Cent cinquante jeunes gens de Bedouin combattaient alors sur les frontières les ennemis de l'Etat. A leur retour, chargés de lauriers et de blessures, ils ne retrouvèrent ni leurs parens, ni les jeunes vierges qu'ils devaient choisir pour leurs épouses; ils cherchèrent même en vain le local où fut placé leur berceau. Etrangers dans leur patrie, après avoir versé leur sang pour elle, quelles mains essuieront leurs larmes? quelles consolations adouciront leur désespoir? An 2.

CHAPITRE XVIII.

Projet formé par les jacobins, de détruire la moitié de la population de la France.

IL est impossible de faire entrer dans ce tableau historique un simple sommaire des écrits qui déposent du projet formé par *Robespierre*, de détruire plus de la moitié de la population de la France. Il faudrait analyser deux cents lettres trouvées chez ce grand coupable. Toutes sont revêtues du caractère de la vérité; mais dans les unes, on gémit sur les progrès effrayans

de cette doctrine qui menaçait d'infester,
1794. comme une lèpre, tout le corps social, tandis que dans les autres, d'ardens jacobins s'applaudissaient des progrès de la contagion.

J'entasserais des volumes, si je voulais parler individuellement de tous les êtres intéressans sacrifiés par les bourreaux de l'humanité dans la seule ville de Paris. Ma mémoire gardera éternellement le douloureux souvenir de ces jours épouvantables, où non-seulement la haine et la vengeance désignaient les victimes, mais où je voyais se réaliser, sous mes yeux, le tableau que *Suétone* nous présente de l'ancienne Rome, sous *Caligula*, lorsque des millions de citoyens périssaient d'après les listes émargées en caractères hiéroglyphiques par le tyran, et confiées à ses trop fidèles bourreaux. De dix en dix jours, *Caligula* signait les sentences de mort contre ceux qu'il avait entassés dans les prisons : c'est ce qu'il appelait purger son livre de compte. *Decimo quoque die, numerum puniendorum in custodiâ subscribens, rationem se purgare dicebat* (1). Ainsi, chaque semaine, *Dumas* et *Fouquier* recevaient la liste de ceux qui devaient être envoyés à la mort.

Nous avons vu ces charrettes encombrées d'hommes et de femmes, qui, sans s'être jamais

(1) Suet. *De 12 Cæsaribus.* Lib. 4.

connus, même de nom, étaient condamnés, et périssaient ensemble, comme complices du même crime. Nous avons vu conduire au même échafaud, le prêtre, le noble, le marchand et le laboureur ; la vieillesse, privée des sens qui lui auraient été nécessaires pour conspirer, et la jeunesse, incapable de commettre un crime. Hommes sensibles, on vous appelait apitoyeurs, quand les derniers soupirs des mourans, quand le douloureux spectacle de l'innocence égorgée par le crime appelaient vos larmes. Les monstres en vous opprimant, ne vous permettaient pas même de rougir pour eux. La moindre émotion, causée sur votre visage par ce massacre journalier, eût été l'infaillible signal de votre proscription. L'homme sensible est un monstre aux yeux de l'homme barbare ; n'espérant pas d'en faire son complice, il le dévoue froidement à la mort.

CHAPITRE XIX.

Etat d'anxiété dans lequel se trouvait la faction Orléaniste. Supplice de Hébert, *de* Chaumette, *de* Gobel, *de* Ronsin.

J'ai déjà observé que depuis l'incarcération du duc d'*Orléans*, la faction des cordeliers, privée des ressources qui l'alimentaient jus-

1794. qu'alors, se cachait avec tant de soin, qu'elle paraissait presque détruite. Quelques chefs de ce parti faisaient assidûment leur cour à *Robespierre*. *Danton*, gardant mieux son caractère, rejetait toute liaison avec celui qui fut son rival, et que peut-être il ne désespérait pas encore de supplanter par un de ces coups de la fortune qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. D'ailleurs, *Danton*, conduit par les circonstances à faire une étude approfondie du caractère de *Robespierre*, n'ignorait pas qu'une imperturbabilité d'envie et de haine le distinguait éminemment; il disait à ses amis que *Robespierre* était une bête féroce que rien ne pouvait apprivoiser, qu'il fallait qu'elle fût dévorée, ou qu'on fût dévoré par elle.

Depuis que les projets des Orléanistes avaient été dévoilés à la convention, sur-tout depuis la dispersion de la maison d'Orléans, les cordeliers semblaient n'avoir aucun but principal. Ils firent des efforts dans la suite pour mettre à leur tête le duc d'Yorck, le duc de Brunswick, ou un des enfans du roi d'Espagne, aux mêmes conditions proposées au duc d'Orléans; mais quelques mois avant la journée du neuf thermidor, ils ne paraissaient unis entr'eux que par leur haine envers les partisans de *Robespierre*, qui les avaient démasqués, haine d'autant plus profonde et plus

active, qu'ils la cachaient sous les dehors d'une perfide bienveillance. An 2.

Toute la conduite de *Robespierre* prouve que les intentions secrètes de ses ennemis ne lui échappaient pas, et qu'il n'était point la dupe des feintes caresses qu'ils lui faisaient. Parmi les papiers trouvés chez lui, on remarque une note écrite de sa main, dans laquelle il signale, comme chefs d'une coalition formée pour le perdre, *Delmas*, *Dubois-Crancé*, *Thuriot*, *Bourdon* de l'Oise, *Léonard Bourdon* et quelques-autres montagnards. Tous sont peints dans cette note avec les couleurs les plus noires. Voici le portait qu'il fait de *Bourdon* de l'Oise : « Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime ; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et des furies. »

Les historiens, en nous transmettant les troubles d'Angleterre qui précédèrent le supplice de Charles I.er, ont presque tous assuré que ce prince aurait évité le sort qu'on lui destinait, s'il eût refusé de signer la sentence de mort de son ministre, le comte de Strafford. Cet exemple n'avait fait aucune impression sur les meneurs du club des cordeliers. *Danton*, *Lacroix*, *Fabre-d'Eglantine*, *Camille Desmoulins*, persuadés qu'avec beaucoup de finesse ils pourraient écarter d'eux les dangers dont ils étaient menacés, en s'enveloppant des ser-

vices qu'ils paraissaient avoir rendus à la révo-
1794. lution, n'avaient fait aucun effort pour arracher à la guillotine ceux de leur parti que *Robespierre* y poussait successivement.

Danton prenait l'air de la campagne, lorsque *Carra* et *Sillery* accompagnaient sur l'échafaud les députés de la Gironde, et que le duc *d'Orléans* partageait leur supplice quelques jours après. Il se cacha de même, lorsque *Chabot*, *Bazire*, *Delaunay*, *Julien* et *Fabre-d'Eglantine* furent arrêtés sous différens prétextes, et que la voix publique, se faisant enfin entendre, jeta sous le glaive de la loi plusieurs dévastateurs de la Vendée. *Danton* n'apercevait pas la hache révolutionnaire qui s'approchait de sa tête, et qui allait bientôt l'atteindre.

J'ai parlé d'une députation de la section de Guillaume Tell; elle avait osé dire à la barre de la convention : « Sacrifiez neuf cent mille têtes, et la révolution est affermie. » Le lendemain, une députation des jacobins ajoutait : « Laissez la salutaire terreur à l'ordre du jour, effrayez les malveillans avec cette Méduse, rapportez le décret qui accorde aux députés la faculté d'être entendus dans la convention avant de pouvoir être livrés au tribunal révolutionnaire. » *Bazire* et *Chabot* se distinguèrent parmi ceux qui applaudirent à cette motion, dont ils devaient être les premières victimes.

Un décret confisqua les biens des individus qui, étant accusés de crimes révolutionnaires, se donnaient la mort ; un autre envoyait à l'échafaud ceux qui, ayant des enfans émigrés, ne prouveraient pas avoir fait ce qui dépendait d'eux pour les empêcher de sortir de France. Enfin, *Saint-Just* fit entendre ces paroles dans la tribune : « La pitié est un signe de trahison ; ce qui constitue la république, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé. » En conséquence, il fit prononcer la peine de mort contre ceux qui altéreraient la forme du gouvernement révolutionnaire, ou qui y résisteraient, ceux qui donneraient asyle aux prévenus de conspiration, ceux qui communiqueraient avec les prisonniers. Il fit prononcer la confiscation des biens des gens suspects qui devaient être retenus dans les prisons jusqu'à la paix, et bannis à perpétuité à cette époque.

An 2.

Au moyen de l'accroissement de terreur que produisaient ces nouveaux actes de tyrannie, *Robespierre* se vit en état de frapper tous ses ennemis. Il épiait le moment de sacrifier *Danton* à sa sûreté. Les applaudissemens avec lesquels le public vit conduire à l'échafaud plusieurs charretées d'orléanistes, dont les uns avaient exercé leurs fureurs dans les provinces de l'Ouest et dans la Belgique, et les autres faisaient partie de la munici-

palité de Paris, lui offrirent cette occasion
1794. desirée.

La faction de la montagne se rassemblait aux cordeliers, aux jacobins et à l'hôtel-de-ville de Paris. Il arriva de cette subdivision, que la municipalité, mise en action par la montagne entière pour faire la journée du deux juin, voulait en recueillir le fruit. « Sans nous, disaient *Hébert* et *Chaumette* à leurs amis, la montagne était écrasée par les brissotins; ce que nous avons fait pour elle, pourquoi ne le ferions-nous pas pour nous ? » En conséquence, il s'était formé, dans les cordeliers, un parti qui ne reconnaissait pas *Danton* pour son chef. Cette faction, disposant des forces de la capitale, pouvait en un clin-d'œil opérer une insurrection capable de disperser le corps législatif.

Cette faction avait dirigé le pillage des épiciers de Paris, dont j'ai parlé dans les livres précédens; pour soulever le peuple, elle avait jeté publiquement dans la Seine des morceaux de pain : ce qui donna lieu d'arrêter un agent de change, accusé d'amonceler du pain chez lui, et de le perdre pour augmenter la disette. Le prévenu fut guillotiné. D'après une visite domiciliaire, faite chez lui, on trouva environ deux livres de morceaux de pain amassés par sa cuisinière, qui les destinait à la nourriture des poules d'une fruitière sa voisine. C'était

encore cette faction qui, après avoir engagé l'évêque *Gobel* à faire une abjuration publique de son état, fit traîner dans la fange les objets du culte de la religion chrétienne, et, sur les débris de ce système religieux, voulait ériger le culte de la raison. *Chaumette* ordonna la fête de la Raison, célébrée le 20 brumaire. Les musiciens et les plus célèbres artistes de Paris eurent ordre d'y concourir, sous peine d'être déclarés suspects. La divinité *Raison*, représentée par la chanteuse *Maillard*, était portée, par quatre hommes, dans un fauteuil entouré de guirlandes de chênes. Un bonnet couvrait sa tête, et un manteau bleu voltigeait sur ses épaules; elle s'appuyait sur une pique. De jeunes femmes, vêtues de blanc, ceintes d'un large ruban tricolor, la tête ornée de fleurs, marchaient devant elle. Une multitude d'hommes et de femmes, coiffés du bonnet rouge, suivaient la déesse, en faisant retentir les airs de chants patriotiques. Cette procession se rendit dans l'église de Notre-Dame, où la nouvelle divinité fut solemnellement installée.

An 2.

Cet événement avait procuré au parti de la municipalité de Paris la dénomination de faction des athées. Assurément, si *Chaumette*, fils d'un cordonnier de Nevers, et qui n'avait reçu aucune éducation, était athée, il ne le savait pas lui-même; il n'eût pu lire une page de *Spinosa*. *Hebert* était encore plus igno-

rant ; garçon de théâtre, aurait-il embrassé,
1794. dans les coulisses, une secte dont les opinions, selon l'observation de *Charron*, exigent une certaine force de tête, et beaucoup de lumière ou de lecture.

Ceux qui composaient cette faction, avaient toujours passé pour les plus ardens provocateurs de toutes les mesures sanguinaires. Les partisans de *Danton* et ceux de *Robespierre*, qui se réunirent pour les envoyer à l'échafaud, se flattaient que leur supplice, en conciliant la faveur publique à ceux qui l'auraient ordonné, concourraient aux vues ultérieures qu'ils n'osaient encore développer.

Ronsin, commandant l'armée révolutionnaire de Paris ; *Hébert*, agent national ; *Anacharsis Cloots*, député à la convention ; *Vincent*, secrétaire-général du département de la guerre ; *Momoro*, administrateur du département ; *Péreira*, *Desfieux*, *Proly*, *Ducroquet*, *Dubuisson* et quelques autres montagnards non moins féroces qu'eux, furent arrêtés le même jour. Le rapport fait par *Barrère* à cette occasion, est remarquable par les éloges qu'il prodiguait à *Robespierre*. Pour prouver que *Hébert* était un conspirateur, il lut deux lettres interceptées. L'une portait : « Les jacobins, guidés par *Robespierre*, font tout ce qu'ils peuvent pour conserver la confiance du peuple : » et l'autre :

« On travaille à dépopulariser *Robespierre* ; si on y parvient, je ne crois plus à aucune réputation. C'est de tous les hommes qui ont figuré dans la révolution, celui qui a possédé au plus haut degré la confiance du peuple.

Ces coupables furent exécutés le 24 ventose. On était surpris de ne pas voir au milieu d'eux *Pache*, considéré généralement comme un des principaux auteurs des malheurs de la Vendée; mais ceux qui regardaient ce coup frappé par *Robespierre* comme une combinaison de la plus profonde politique, pensaient que son juste supplice était différé par des raisons qui seraient connues un jour. Le licenciement de l'armée révolutionnaire, qui eut lieu quatre jours après l'exécution de *Hébert* et de *Ronsin* ; le supplice de *Gobel*, de *Chaumette*, des deux *Grammont*, père et fils, achevaient de persuader à un grand nombre de personnes, que *Robespierre* avait caché ses vues avec beaucoup d'art, pour parvenir par des voies extraordinaires au bonheur de la France. *Gobel*, depuis sa honteuse apostasie, était regardé comme l'ennemi de Dieu et des hommes ; les calomnies de *Chaumette* contre les prisonniers, et son industrie à les torturer, excitaient contre lui l'indignation générale. Quant aux *Grammont*, on les avait toujours vu se mêler aux bourreaux pendant les exécutions, injurier avec

1794. une joie féroce tous les infortunés que le tribunal révolutionnaire envoyait à l'échafaud.

Le jour de l'exécution de *Hébert* et de ses complices, *Camille Desmoulins* fut rencontré sur le Pont-Neuf par deux de ses amis : Je sors, leur dit-il, de la mairie pour savoir si on a pris les mesures convenables, afin que le supplice de ces scélérats d'hébertistes ne soit pas troublé par le peuple. Ces coquins ont toute la canaille pour eux ; mais je leur prépare un tour de mon métier ; j'ai donné l'idée de porter au bout d'une pique les *fourneaux du père Duchésne*. Vous vous jouez de la vie des hommes, lui répondit-on ; mais ne craignez-vous pas que le même sort qui écrase aujourd'hui *Hébert*, ne vous soit réservé ?

CHAPITRE XX.

Procès de Danton *et de* Camille Desmoulins.

Depuis la mort de *Hébert* et de *Chaumette*, les partisans de *Robespierre* et ceux de *Danton* partageaient seuls la montagne ; mais *Barrère*, *Billaut*, *Carnot*, *Collot*, *Prieur*, *Lindet*, *Robespierre*, *Couthon*, *Saint-Just* et *Jean Bon-Saint-André*, qui, depuis le mois de frimaire, composaient le comité de salut

public, étaient presque tous ennemis de *Danton*.

Danton, *Lacroix*, *Fabre-Desglantine*, *Camille Desmoulins*, réduits à un rôle subalterne, travaillaient secrétement à renverser ce parti dans l'opinion publique. Pour y parvenir, il fallait saper sa base fondamentale, la terreur : *Camille Desmoulins* fut chargé de cette attaque morale. Les numéros d'un journal qu'il publia sous le nom du *Vieux Cordelier*, proposaient le système de la clémence et de l'équité, comme le seul qui pût fermer les plaies de la république. Ce journal paraissait plusieurs fois par *décade*; il faisait d'autant plus d'impression, que ses principes contrastaient davantage avec les exécutions sanglantes qui chaque jour effrayaient les citoyens. On ne concevait pas quel serait le résultat de cette guerre de plume, lorsque pendant la nuit du 10 au 11 germinal, *Danton*, *Lacroix*, *Camille-Desmoulins*, *Hérault-Séchelles* furent arrêtés par ordre du comité de salut public; et le lendemain, *Saint-Just* prononça contr'eux un de ces discours vagues dans lesquels, à l'aide d'un vain cliquetis de paroles, les jacobins avaient coutume d'envelopper dans une conspiration, par eux nouvellement découverte, ceux qu'ils avaient résolu de perdre.

Danton, conduit devant le tribunal révolutionnaire dont il était lui-même l'instituteur,

éprouva toute la férocité de ces tigres habil-
1794. lés en juges, ne connaissant d'autres lois que les caprices du comité qui les salariait. Ainsi, la providence, qui gouverne le monde, permettait que le crime fût puni par le crime. *Lacroix*, *Hérault-Séchelles*, *Camille-Desmoulins*, *Westermann*, *Fabre-Desglantine*, *Chabot*, *Bazire*, *Delaunay*, l'abbé *Despagnac* et quelques autres personnages moins connus, mis en jugement avec *Danton*, étaient regardés dans le public comme les partisans plus ou moins chauds de la maison d'Orléans; mais on fut surpris de voir au milieu d'eux le républicain *Phelippeaux*, qui n'avait jamais eu de relations avec les cordeliers, et dont tout le crime était d'avoir dévoilé les horreurs dont se rendaient coupables, dans la Vendée, les jacobins des deux factions anarchiste et orléaniste.

Le supplice de *Camille-Desmoulins* surprit aussi quelques observateurs qui ne connaissaient pas toute la noirceur du caractère de *Robespierre*. *Camille-Desmoulins* vivait, avant la révolution, des odes et des sonnets composés par lui en l'honneur des ministres en place ou de leurs maîtresses. Ses lâches flagorneries l'avaient rendu si méprisable, que les avocats de Paris refusèrent de l'admettre sur leur tableau. Il se vendit au duc *d'Orléans*, lorsque la révolution se décida, et vécut des aumônes que

lui faisaient *Mirabeau* et *Lafayette*, jusqu'à son mariage avec une bâtarde de l'abbé *Terrai*, à laquelle *Sillery*, qui l'entretenait, assura quelques mille livres de rente. An 2.

Desmoulins avait un extérieur désagréable, la prononciation pénible, la voix rude, nul talent oratoire ; mais il écrivait avec beaucoup de facilité, et maniait l'arme de la plaisanterie d'une manière originale. Il fut le *Hébert* des premiers jours de la révolution. Dans un journal intitulé : *Courrier du Brabant*, il prenait le titre de *procureur-général de la lanterne ;* et en cette qualité, il dénonçait aux assassins quiconque n'était pas de son avis.

Personne ne jouissait au club des cordeliers d'une réputation plus affermie que le folliculaire *Hébert*, surnommé le *Père Duchène*. On prétend qu'il voulait se servir de sa popularité pour ruiner celle de *Robespierre*. Ce projet était chimérique ; mais *Robespierre*, excessivement jaloux, résolut d'envoyer à la mort un homme qui lui faisait ombrage. En le perdant il songeait sans doute plus à sa haine qu'à sa sureté ; car, dans sa position, *Hebert* ne pouvait lui nuire.

Camille-Desmoulins se chargea de montrer à nud l'ame hideuse de *Hébert*. Un ami particulier de *Desmoulins* m'a assuré tenir de lui qu'il avait spécialement reçu cette mission de *Robespierre*. Cette ruse eut un succès complet.

Le mépris et la haine enveloppèrent de toutes
1794. parts l'immoral *Hébert* ; alors *Robespierre* le frappa : mais, *Desmoulins* ayant censuré les opérations jacobines dans les numéros de son Vieux Cordelier, *Robespierre* brisa l'instrument dont il s'était servi lui-même.

Quoique l'opinion publique s'accordât avec la diatribe de *Saint-Just*, en accusant les cordeliers d'avoir fait tous leurs efforts pour porter sur le trône de France le duc *d'Orléans* ou ses enfans, il n'était pas moins certain que la conviction de ce crime d'Etat ne naissait pas de l'acte d'accusation, rédigé contre les prévenus, et que si on ne leur eût pas refusé la parole, rien ne leur était plus aisé que de rejeter sur leurs accusateurs la défaveur dont on les accablait. Mais dès qu'ils voulurent ouvrir la bouche pour repousser les inculpations, les huées avec lesquelles furent reçues leurs défenses, dûrent les convaincre que leur perte était décidée.

Danton et *Lacroix*, que les jurés refusaient d'entendre, ayant insisté avec un peu de chaleur, l'accusateur public, transformant en rébellion les justes réclamations de deux malheureux qui demandaient à éclairer la conscience de leurs juges, les fit mettre hors des débats, et l'arrêt de mort fut prononcé contre tous les accusés.

CHAPITRE XXI.

Portrait de Danton.

DANTON tenait de la nature des formes athlétiques et colossales; une ame douée d'énergie, une imagination ardente et une voix très-forte, sans être sonore ni flexible. Mais à ces avantages se joignait une figure hideuse, et qui devenait encore plus repoussante, quand il voulait adoucir, par des manières gauchement polies, l'âpreté de ses regards.

Pourvu, quelques années avant la révolution, d'une charge d'avocat au conseil, ce moyen de fortune ne lui avait pas réussi, soit que son indolence naturelle eût écarté les occasions que le barreau lui offrait de s'enrichir, ou que ses talens ne fussent pas tournés vers les formes judiciaires; sa charge n'était pas encore payée, lorsque la suppression en fut prononcée par la constituante. Il se trouvait absolument sans fortune, et son total dénûment, après avoir joui de quelque aisance au moins en apparence, le tourmentait de ce besoin du mieux être qui servit de véhicule à tous les intrigans.

La section des cordeliers fut le théâtre des

premiers succès politiques de ce chef de parti.
1794. Les grands modèles de l'éloquence ancienne lui étaient aussi étrangers que les leçons de la philosophie moderne sur les principes qui constituent le meilleur gouvernement des nations, et jamais il n'avait recueilli, dans ses propres méditations, ces vastes développemens de combinaisons qu'exige le passage d'un grand peuple à une nouvelle organisation sociale.

Danton ne savait presque rien; mais dans un tems où les règles particulières adaptées par les anciens à l'éloquence des tribunes étaient peu connues en France, son imagination exaltée et quelques mouvemens oratoires singulièrement appropriés à sa figure, à sa voix, à sa stature, devaient faire un grand effet sur la masse de ces auditeurs qui, animés du génie de la liberté ou du desir de faire parler d'eux, étaient presque tous emportés par une effervescence générale.

Par l'effet de toutes les révolutions, furent tirés de l'obscurité des hommes que leurs caractères ou leurs besoins jetèrent dans des écarts funestes aux autres et à eux-mêmes. On pourrait leur appliquer les traits du tableau que *Salluste* nous a laissé des complices de *Catilina*. Sans leur prêter des vues qu'ils pouvaient ne pas avoir, et dont l'invraisemblance eût frappé tous les yeux, il les peignit comme

des hommes perdus de débauche, ruinés par leurs profusions ou flétris par la justice, et dont l'objet, en sapant les bases du gouvernement romain, était moins l'introduction d'un gouvernement nouveau, que l'espoir de s'enrichir au sein des ruines de leur patrie. An 2.

Danton eut avec *Catilina* quelques traits frappans de ressemblance. *Cicéron* en fait ce portrait dans sa harangue pour *M. Cœlius*. « Sans avoir de grandes qualités, *Catilina* savait en présenter l'apparence. Il se donnait pour dévoué aux gens de bien, malgré ses liaisons publiques avec une foule de scélérats. Son penchant le portait aux plaisirs, son indolence au repos, son intérêt aux affaires. Plus hardi qu'habile, plus ambitieux que politique, plus capable de former de pernicieux desseins que de les diriger; quelque chose d'étonnant, c'est le talent qu'il avait de se faire des amis et de les cultiver. En toute rencontre, on le voyait prêt à partager avec eux son crédit, son argent, ses jouissances et tous les fruits de ses crimes. Accoutumé à se plier au vœu des circonstances, il se montrait réservé avec les sérieux, gai avec les enjoués, grave avec les vieillards, complaisant avec la jeunesse, entreprenant avec les scélérats, débauché avec les libertins; un caractère qui se développait sous tant de faces différentes, devait séduire non-seulement les hommes pervers et auda-

cieux, mais quelques honnêtes gens éblouis
1794. par de faux dehors.

J'épargnerai à mes lecteurs des rapprochemens également inutiles pour ceux qui ont connu *Danton*, et pour ceux qui ne l'ont pas connu. Les grandes places de la révolution étaient prises dans le système d'un gouvernement représentatif et en même tems monarchique ; *Danton* voulait une grande place ; il conçut le projet de donner une nouvelle tournure à l'esprit d'innovation qui circulait alors.

Le club des cordeliers fut fondé par lui, vers l'époque de la prise de la Bastille. Il prit le titre de *club des droits de l'homme*, dans un tems où la déclaration de ces droits n'était pas encore rédigée par la constitution, comme les jacobins s'instituèrent *les amis de la constitution* qui n'était pas faite.

Je ne saurais assurer précisément que dès-lors *Danton* était vendu au duc d'*Orléans*, et que le club des cordeliers fût l'intermédiaire par lequel le mauvais génie de ce prince devait communiquer avec les passions corrosives chargées d'en propager l'influence pestilentielle sur le sol français ; mais il est certain qu'à cette époque *Danton* était lié avec la plupart de ceux qui furent les meneurs de la faction orléaniste, que le Palais-Royal était le volcan qui vomissait la lave révolutionnaire, que les relations les plus suivies, les plus in-

times, s'établirent entre le Palais-Royal et le club des cordeliers, dès l'instant de sa naissance. An 2.

Lorsque *Lafayette*, en fournissant des alimens au luxe de *Mirabeau*, qui n'avait feint d'embrasser avec chaleur le parti populaire, que pour trafiquer de ses talens, eut acheté la confiance de ce député, la cour tourna ses moyens de corruption vers *Danton*, regardé comme un démagogue redoutable. Il fut question de lui faire entrevoir la charge de garde-des-sceaux comme le prix des services qu'il pouvait rendre. *Mirabeau* fut chargé de cette singulière négociation. Il parut peu surpris de l'indifférence philosophique avec laquelle ses offres furent reçues; on prétend même que le peu de mystère avec lequel il s'exprimait en cette rencontre, fut une des causes de sa mort attribuée au poison.

Cependant la cour, ouvrant les yeux sur le changement subit opéré dans la fortune de *Danton*, que *Garat* appelait un grand seigneur de la sans-culotterie, en découvrit la cause dans les manœuvres du duc *d'Orléans*, qui ne s'arrêtait pas à de simples promesses éloignées et peu certaines. Le ministre *Bertrand* offrit de l'or; *Danton* en prenait de tous côtés, et resta attaché au parti *d'Orléans*.

Personne ne contribua plus activement que *Danton* aux événemens du 10 août et du 2

septembre, dont l'étroite connexion n'a jamais
1794. été un problême. Porté presque en même tems au ministère et à la convention, il préféra le poste dans lequel il pouvait rendre de plus grands services au parti qui le payait. J'ai déjà observé que *Robespierre* et *Danton* établirent de concert le club des cordeliers. Ces deux hommes, également faux et ambitieux, cachaient à peine le desir mutuel qu'ils avaient de se supplanter. Si *Danton* se flattait d'obtenir le principal crédit sous le règne du duc *d'Orléans*, *Robespierre* se croyait assez de talens pour culbuter le duc *d'Orléans* et son chancelier, et pour se mettre à leur place.

Danton ne possédait pas le talent d'écrire, jamais il n'a fait imprimer un discours; mais, lorsqu'il improvisait, quelques saillies heureuses, soutenues par une voix imposante et une figure révolutionnaire, commandaient l'attention. Si ses idées demandaient un plus long développement, il faisait parler *Fabre-d'Eglantine*, auquel ses essais dans l'art scénique avaient donné quelque intelligence de ces formes oratoires appropriées aux tribunes. Il employait encore *Camille Desmoulins*, dont les discours renfermaient un germe de talent que l'étude et la méditation auraient developpé, s'il n'eût pas été dévoré par la révolution.

Robespierre était l'organe le plus ordinaire

du club des cordeliers. Il abandonna cette fonction, lorsque, *d'Orléans* relégué dans la citadelle de Marseille, ses biens immenses furent mis dans les mains de la nation. Ce coup terrible, porté à la faction orléaniste, ne l'abattit pas entiérement. *D'Orléans*, pour assurer son existence contre les coups du sort, avait placé des fonds considérables en Angleterre; ils étaient à la disposition du duc de *Chartres*, lieutenant-général dans l'armée de la Belgique, et servaient d'alimens aux machinations du club des cordeliers. *Robespierre* tergiversait; mais dans le même tems, la défection de *Dumourier* ayant entraîné le duc de *Chartres* hors du territoire français, *Robespierre*, dégagé des considérations particulières qui dirigeaient sa conduite équivoque, jeta son masque. *Danton* resta chef des orléanistes; soit que, *Robespierre* l'ayant prévenu par sa brusque désertion, il se crût obligé, par une espèce de point d'honneur, à la défense d'un parti abandonné par la fortune, ou que sa rivalité avec *Robespierre* dirigeât sa conduite. Mais dès-lors la marche tortueuse qu'il tint constamment, décelait l'embarras de sa position.

An 2.

Ses partisans ont vainement prétendu que ses fureurs démagogiques, n'étaient qu'un voile révolutionnaire sous lequel il cachait les véritables sentimens de son cœur sensible et

généreux. Plus vainement encore a-t-on avancé
1794. qu'il mourut victime d'une conspiration que, dans le silence des champs et de la retraite, il avait formée pour ramener en France le triomphe et le règne de la paix. Les hommes publics ne sont point jugés par de vaines assertions dénuées de preuves, mais par la série de leurs actions, par le tissu de leur conduite.

Danton, fourbe par calcul, féroce par ambition, destructeur par système, franchit toutes les barrières de la morale sociale. Personne ne porta plus loin que lui la soif du sang humain; coriphée de la démagogie, il en alluma les passions effrénées. Par lui, furent demandés les comités révolutionnaires, le tribunal révolutionnaire, l'armée révolutionnaire, les ressources révolutionnaires, les citoyens révolutionnaires payés à quarante sous par jour, pour troubler les sections de Paris. Comme *Neptune*, il frappa de tout côté avec son trident, et toutes les tempêtes de la révolution furent soulevées; ministre de la justice, il fut l'auteur des massacres de septembre 1792; membre du comité de salut public, il fut l'auteur du 2 juin 1793. Plusieurs voulurent ces deux journées, mais *Danton* en calcula les affreux préliminaires, et les résultats plus affreux encore.

Danton connaissait toute l'étendue de la

haine que lui portait *Robespierre*; il en fut la victime, parce que, avec un fond égal de scélératesse, la profonde indolence de son caractère éloignait de lui cette imperturbabilité de moyens, employés par son rival, pour consommer ses vengeances. Mais, s'il eût triomphé, la nature de sa conduite précédente, l'immoralité des hommes qui l'environnaient, et l'atrocité de ses motions aux cordeliers, n'assurent que trop que, dans son système de domination, il se fût abreuvé de sang comme *Robespierre*.

J'ai vu passer les charrettes qui conduisaient, au lieu de l'exécution, des hommes regardés, quelques jours auparavant, comme ceux qui devaient affermir la révolution. Quelques-uns gardaient une attitude ferme et tranquille, d'autres ne laissaient voir, sur leur visage, que ce dépit humiliant éprouvé par un scélérat qui se trouve pris dans le piège tendu sous les pieds de son ennemi. Ce sentiment se peignait avec l'expression la plus frappante sur la physionomie décomposée de *Danton*. *Camille Desmoulins* paraissait indigné de la fourberie de *Robespierre* qui ne lui avait jamais fait tant d'amitié que la veille de son incarcération. *Bazire* et *Chabot* tentaient de parler au peuple dont ils étaient environnés; le bruit qui se faisait autour d'eux, couvrait leur voix, quoique très-forte. On entendit

1794. seulement qu'ils disaient que, si *Marat* n'avait pas été assassiné, on l'eût accusé comme eux de conspiration, et qu'avec eux il marcherait au supplice. La multitude regardait comme blasphématoire une assertion dont, quelques jours après, la vérité n'était constestée par personne. Ils furent exécutés le dix-sept germinal.

CHAPITRE XXII.

Loi du 22 prairial, qui supprime les interrogatoires et défenseurs officieux dans les procès révolutionnaires.

Jusqu'alors le tribunal révolutionnaire de Paris avait observé quelques formes juridiques. Il ne poussait pas l'oubli des bienséances jusqu'à réunir dans le même procès soixante à quatre-vingts individus qui ne s'étaient jamais connus, et jusqu'à les juger dans quelques heures. Ces malheureuses victimes, aveuglées jusqu'au dernier moment par l'espérance, et leurrées d'une idée de justice, voyaient un appareil légal se déployer devant elles ; un acte d'accusation ; une liste de jurés ; des témoins ; des défenseurs officieux chèrement payés. Descendant dans l'intérieur de leur conscience, ils n'y trouvaient que consolation et tranquillité ;

ceux sur-tout qui arrivaient des départemens éloignés, discutaient leur cause avec confiance. Un vieux conseiller au parlement de Toulouse disait, avant de monter à l'audience, qu'il allait étrangement embarrasser ses juges. Un autre citait le droit romain. An 2.

Depuis le procès de *Danton*, ces formalités furent supprimées. La loi du 22 prairial fit tomber le masque dont se couvrait le tribunal révolutionnaire; les accusés n'eurent plus de défenseurs: il fut décrété que la seule preuve nécessaire pour condamner, serait toute espèce de document, soit matériel, soit moral, et qu'aucun accusé ne pourrait être mis en liberté, sans qu'il eût été référé au comité de salut public, qui prononcerait sur la décision du tribunal.

Le juré *Antonelle*, celui qui, dans le procès de vingt-deux députés républicains, avait déclaré que sa conscience était suffisamment instruite pour les condamner, sans les entendre, passa dans le public pour avoir provoqué ce décret, en publiant des notes dans lesquelles il avançait textuellement que les jurés révolutionnaires, dans la manifestation de leurs votes, devaient moins consulter leur conviction que le desir du peuple; et qu'ainsi, lorsque le peuple demandait la tête d'un accusé, les jurés révolutionnaires étaient tenus de la donner.

La canaille des huissiers, des sous-greffiers,
1794. au tribunal révolutionnaire, composée d'anciens recors., dont quelques-uns savaient à peine lire, se jouait sans pudeur de la vie des hommes; sans examiner les pièces accumulées d'une manière effrayante, on voyait un garçon de bureau prendre les noms des prévênus; c'est tout ce qu'on voulait, puisqu'il ne s'agissait que de listes de proscriptions. Les infâmes insultaient encore, dans leur griffonnage barbare, à ceux qu'ils assassinaient. Une femme reçut un acte d'accusation sur lequel était écrit: *tête à guillotiner sans rémission.*

Ces actes illigibles n'étaient pas orthographiés; on n'y trouvait aucune construction de phrases françaises. Souvent un prévenu recevait l'acte d'accusation dressé pour un autre. L'huissier, s'apercevant de l'erreur, ne faisait que changer le nom, et quelquefois il ne le changeait pas. Ces actes étaient imprimés avec un protocole commun à tous; il n'y restait que quelques lignes à remplir, et dans ce peu de mots se commettaient impunément les méprises les moins croyables. La duchesse douairière de *Biron* fut jugée sur un acte d'accusation rédigé contre son homme d'affaires. Un jeune homme de vingt ans fut conduit au supplice comme ayant un fils qui portait les armes contre sa patrie. Un jeune homme de seize ans, nommé *Mellet*, s'entend appeler

dans la cour du Luxembourg ; il va joindre les tristes compagnons de son sort : c'était le nom de *Bellay*, âgé de quatre-vingts ans, que portait la liste de proscription. Le jeune homme arrive en présence du tribunal, la méprise était évidente ; on lui demande son âge : il répond seize ans. Tu en as bien quatre-vingts pour le crime, réplique le sanguinaire président, et il l'envoie à l'échafaud. An 2.

De tous les coins de la France on charriait les victimes à la Conciergerie ; elle se remplissait et se vidait sans cesse par les massacres journaliers ou par les transféremens dans d'autres prisons. Ces translations se faisaient pendant les ténèbres, dans la crainte, sans doute, que la sensibilité des spectateurs ne fût émue par l'état déplorable des prisonniers. Cinquante ou soixante malheureux, étroitement garrotés, conduits par des hommes d'un regard farouche, tenant d'une main un sabre, et de l'autre une torche allumée, erraient ainsi pendant le silence des nuits. Le passant, que le hasard conduisait à leur rencontre, devait concentrer toute pitié dans le fond de son ame, s'il voulait conserver sa liberté. Un soupir échappé pouvait le réunir aux infortunés qui composaient cette marche lugubre. Les prisons, multipliées dans tous les quartiers de Paris, étaient le séjour de toutes les souffrances. Le comité de salut public avait

calculé quelle portion d'air et de lumière suffisait aux proscrits qu'on y renfermait, pour
1794.
que leur vie, prolongée dans les douleurs, ne s'éteignît pas tout-à-coup. Le désespoir, sous les voûtes de ces sépulcres, se présentait avec les formes les plus affreuses; l'un finissait sa déplorable existence par le poison; l'autre s'enfonçait un clou dans le cœur, celui-ci s'ouvrait les veines avec le premier instrument tranchant qui tombait sous sa main; celui-là se brisait la tête contre les barreaux de sa croisée; plusieurs perdaient la raison, et ceux auxquels la trempe de leur ame donnait la force de supporter leur infortune, attendaient les bourreaux, ou se livraient eux-mêmes aux espions chargés de leur tendre des pièges.

Chaque maison d'arrêt de Paris était taxée d'avance à un certain nombre déterminé de victimes. Le sang y était mis en réquisition. Des guichetiers, chargés d'accusation, les colportaient de chambre en chambre au milieu de la nuit. Les prisonniers, arrachés au sommeil par la voix insultante de ces Cerbères, se croyaient tous arrivés à leur dernière heure : ainsi, ces mandats de mort, destinés à trente personnes, en effrayaient six cents.

CHAPITRE XXIII.

Assassinats juridiques commis dans Paris.

D'ABORD les bourreaux avaient entassé quinze victimes dans leurs charrettes appelées, par *Barère*, *les bières des vivans*; bientôt on en mit trente; et, lorsque le supplice de *Robespierre* vint arracher la France à leurs fureurs, ils avaient tout disposé pour faire périr à la fois cent cinquante personnes. Déjà un aqueduc, qui devait absorber le sang, avait été creusé à la barrière du faubourg Saint-Antoine.

C'était vers les trois heures après midi que ces longues processions de victimes descendaient du tribunal, et marchaient lentement sous de longues voûtes, au milieu des spectateurs, qui, pour les voir passer, se rangeaient en haie avec une avidité inconcevable. L'homme serait-il donc un animal aussi cruel qu'asservissable ? On vit quarante-cinq magistrats du parlement de Paris ; et trente-trois du parlement de Toulouse, allant à la mort aussi gravement qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. On les accusait de conspiration ; leur vrai crime était

1794. une protestation aussi ridicule que vaine, faite secrétement par eux contre les innovations qui s'étaient succédées en France, depuis que la constituante avait détruit les anciennes cours de magistrature. On vit quarante fermiers-généraux montrer, dans leurs derniers momens, une fermeté qu'on ne devait pas attendre de la mollesse de leur vie. Ils furent condamnés pour avoir mêlé de l'eau dans le tabac qui se vendait par leurs ordres. On vit le duc du *Châtelet*, *Custine*, père et fils, *Brunet*, *Houchard*, *Biron*, *Lamarlière*, *Lukner* et d'autres guerriers que la victoire avait couronnés, entourés d'une armée de gendarmes qui les conduisaient à la mort. Leur condamnation faisait sur eux l'effet d'un enchantement qui les rendait immobiles; aucune plainte ne sortait de leur bouche; ils marchaient silencieusement, et sans témoigner leur indignation; ils ne savaient que mourir.

Dans ce hachis d'hommes qu'on appelait *fournées*, furent souvent réunis les individus les plus opposés de système ou d'habitudes; *Duport-Dutertre* avec *Barnave*, *Thouret* avec *Dépréménil*, *Chapelier* avec la vieille duchesse de *Grammont*, *Gobel* avec *Hébert*. Des générations entières furent détruites en un jour. *Malesherbes*, âgé de quatre-vingts ans, périt avec sa sœur, sa fille, son gendre, la fille et le fils de sa fille. *Montmorin* monta sur l'échafaud accompagné

de son fils. Quatre *Brienne* furent égorgés en même tems, avec la sœur de *Louis XVI*, accusée d'avoir envoyé quelques bijoux à ses frères; il n'y eut dans cette *journée* que la sœur du dernier roi d'interrogée; les autres accusés se plaignaient en vain de ne l'être pas; cela suffit, répondit *Dumas*, (1) *à la mort.* Cette exécution eut lieu le 21 floréal. An 2.

La fureur des anarchistes semblait particuliérement dirigée contre ce sexe faible que la nature a confié spécialement à la garde de l'homme; le sang des femmes coulait chaque jour sur l'échafaud. Pour avoir dansé à un bal donné par le roi de Prusse à Verdun, quatorze jeunes filles furent condamnées à la mort. Lorsqu'on les conduisait à l'échafaud, elles ressemblaient à de jeunes vierges parées pour une fête publique.

La jeune *Bois-Bérenger*, dont le père, la mère, la sœur avaient reçu leur acte d'accusation au Luxembourg, semblait avoir été oubliée par les bourreaux de sa famille. Combien cette funeste préférence lui causa de larmes! « Dieu, s'écriait-elle dans son désespoir, je suis donc condamnée à survivre à tout ce qui m'attachait à la vie? » Elle se jetait alternativement au cou de ses malheureux parens, et les arrosait de ses larmes; sa dou-

(1) Président au tribunal révolutionnaire.

leur était si vive, qu'on eût dit qu'elle seule
1794. était condamnée à la mort. Enfin son acte d'accusation arrive; son affliction cesse pour la laisser toute entière au plaisir douloureux de consoler ses parens. A leur départ pour la conciergerie, elle tenait étroitement embrassée sa mère infortunée; elle l'encourageait par ses discours et par son exemple; elle soutint ses forces affaiblies jusqu'au moment où, parvenue au pied de l'échafaud, le bourreau se saisit d'elle pour l'attacher à la planche fatale.

Vingt-deux paysannes, dont les maris avaient été égorgés dans la Vendée, enfermées dans les cachots de la conciergerie, entendirent leur sentence sans faire paraître la moindre émotion. Une d'entre elles allaitait un enfant; on le lui arrache au moment même qu'il suçait une nourriture dont le bourreau allait tarir la source. L'infortunée fit retentir les airs des cris perçans que lui arrachait l'amour maternel; ce fut en vain, elle ne trouva que dans la mort le terme des violens accès de son désespoir.

Une femme sexagénaire, amenée de la même province, avait été déposée dans la cour de la conciergerie, chargée d'un collier de fer qui comprimait les muscles de son cou, et arrêtait sa respiration. Elle lève sa tête mourante, et jetant autour d'elle des regards inquiets, elle cherche sa fille, âgée de 17 ans,

sa triste compagne d'infortune, étendue comme elle sur le pavé. « *Adélaide*, ma chère *Adélaide*, respires-tu encore ? — Oui, ma tendre mère, je survis à tant de maux; mon sort n'a rien qui m'épouvante, je suis jeune et assez forte pour le supporter; mais votre âge, vos malheurs, tout me fait craindre pour vos jours précieux. Mais j'espère que nous mourrons ensemble. — Tes vœux seront exaucés, ma fille, reprend cette respectable mère; déjà l'échafaud se dresse, la mort nous appelle; bientôt nous rejoindrons, dans une vie plus heureuse, ton jeune frère et mon époux. » En effet, on les détache pour les conduire au tribunal; elles se précipitent dans les bras l'une de l'autre, et marchent au supplice. An 2.

Une loi avait ordonné à tous les nobles de sortir de Paris dans trois jours, sous peine de la vie. Une femme, surprise en contravention, fut conduite à la conciergerie. Depuis trois jours, elle n'avait pris aucune nourriture; sa raison était égarée. Née dans l'opulence, elle trouvait à peine depuis un an, dans son travail journalier, de quoi ne pas mourir de faim. N'osant se confier à personne depuis la promulgation de la loi nouvelle, la mort était son unique ressource; elle venait la demander en se dénonçant elle-même. Sa pâleur extrême, causée par les chagrins et par l'inanition, n'empêchait pas d'apercevoir sur son visage

1794. lęs traces de la décence, de la jeunesse, et même de la beauté. Ses malheurs n'étaient pas à leur comble ; elle devait être instruite à la conciergerie que son époux, dont elle ignorait le sort, venait de périr sur un échafaud ; son acte d'accusation lui apprit qu'elle était veuve... Elle fut rejoindre son époux.

Sous les Romains, l'accusé qui prévenait sa condamnation par une mort volontaire, conservait ses biens pour ses enfans. *Robespierre* et *Cambon*, craignant que quelques pères de famille n'eussent recours à ce moyen pour sauver leurs enfans de la misère, avaient *déjoué* un complot si funeste aux revenus de la république, en faisant déclarer, par une loi, qu'un suicide commis dans les prisons, serait considéré comme un projet de conspiration ; précaution naturelle, puisque le bénéfice des confiscations avait contribué en grande partie à multiplier les assassinats juridiques. Parmi les titres pompeux dont les jacobins décoraient la guillotine, celui de *planche aux assignats* était le plus ordinairement en usage. *Cambon* disait que la république battait monnaie sur la place de la Révolution. D'après la nouvelle loi, les suicides de *Rolland* et de *Clavière* ne devaient pas sauver leur fortune de la voracité des tyrans.

Dans quelques occasions, les doux sentimens de la nature éclataient et semblaient vouloir

contraster avec la sombre apathie qui glaçait tous les cœurs. Une loi, récemment publiée, obligeait tous les marchands de graver, sur leurs portes, la nature, la qualité et la quantité de marchandises existantes dans leurs magasins ou dans leurs boutiques. Un marchand de vin, que des affaires pressées forçaient à s'absenter de chez lui, recommanda cette inscription à son fils, qui, par oubli, omit de placer une déclaration exacte ; mais on prouva clairement qu'il n'y avait pas eu d'intention de fraude. Les jurés scrupuleux du tribunal révolutionnaire décidèrent, *sur leur conscience*, que le marchand de vin était coupable. An 2.

Dans cette circonstance, ils jugèrent l'intention par le fait, quoiqu'ils eussent coutume de juger presque toujours le fait par l'intention. L'innocent prisonnier se préparait à sa dernière heure, lorsque la convention fut informée des circonstances de ce jugement. Elle négligea, dans cette occasion, les formalités d'usage, dans la crainte que le décret qui cassait la sentence, n'arrivât trop tard. Non-seulement elle dépêcha un de ses officiers, mais plusieurs députés coururent arrêter l'exécution.

L'officier, porteur de l'ordre, m'a dit, qu'en sortant du palais des Tuileries, il vit l'échafaud dressé et environné par la multi-

1794. tude. A peine arrivait-il aux premiers arbres du jardin, que le fatal couteau descendait. Il redoubla de célérité ; mais avant qu'il eût atteint le bout de l'allée, une seconde tête fut coupée. Une troisième victime montait sur l'échafaud ; et le messager, hors d'haleine, n'avait plus la force de se faire entendre. Il arriva sur la place, lorsqu'on faisait monter le quatrième ; il appèle le bourreau, en se précipitant à travers la foule. Le prisonnier était lié à la planche mortuaire, lorsque le cri de grace se fait entendre, répété par tous les spectateurs ; l'officier lui demande son nom, le captif le lui dit ; et l'officier ayant répondu, *hélas ! ce n'est pas vous !* il se soumit à son sort. Le porteur de grace, éprouvant l'angoisse la plus cuisante, fut obligé de s'éloigner. Il trouva dans la prison celui qu'il cherchait ; le malheureux attendait le retour de la charrette ; ses cheveux étaient coupés, ses mains étaient liées derrière son dos ; il éprouvait tous les douloureux préliminaires de la mort à laquelle il était condamné. Sa femme et neuf enfans déploraient, devant le palais de justice, la triste destinée d'un mari et d'un père. Un instant sécha les larmes de cette famille désolée. Tableau touchant que je voudrais présenter souvent à mes lecteurs, pour faire diversion aux sentimens pénibles qu'ils éprouvent, en lisant des événements qu'on

voudrait pouvoir effacer des pages de notre histoire. An 2.

CHAPITRE XXIV.

Portrait de Robespierre.

UNE classe, particulièrement persécutée par les anarchistes, fut celle des gens de lettres, contre lesquels *Robespierre* réunissait la jalousie de la rivalité aux fureurs de la tyrannie.

L'ascendant que cet homme eut si longtems sur la marche de la révolution, exige quelques développemens à son sujet. *Robespierre*, dans les jours de sa puissance, était comparé à *Caton* et au sage *Aristide*; après sa chûte, les uns en firent un *Cromwel*, les autres un *Sylla*. On l'a mal jugé avant et après son supplice.

Robespierre fut dévoré, dès sa plus tendre enfance, du violent desir de parvenir à une grande réputation par son éloquence, et la nature ne lui en avait pas refusé les moyens. Lui et son frère étaient restés orphelins en bas âge dans Arras; l'évêque de cette ville leur procura une éducation soignée. *Robespierre* se distingua par son application à ses

premières études, et des applaudissemens en-
1794. couragèrent ses espérances. Il vint faire à Paris son cours de droit ; son protecteur, persuadé que ce jeune homme n'avait pas les talens nécessaires pour parvenir à de grands succès dans la capitale, ou peut-être effrayé des dépenses qu'il lui occasionnait dans Paris, lui ordonna de revenir dans sa ville natale, où il pouvait exercer les fonctions d'avocat sur un théâtre moins brillant.

Robespierre, contraint de renoncer à la gloire et aux honneurs dont il s'était flatté de jouir parmi les plus célèbres orateurs de Paris, sentit vivement cette humiliation ; mais il renferma sa disgrace au fond de son ame vindicative ; et jamais on n'eût parlé de lui, si la révolution n'avait fait éclore les germes pestilentiels renfermés dans son ame.

Ce monstre fut plus féroce que *Néron*, et presque aussi crédule que *Claude*. Son abord était froid, son maintien gêné, son regard sinistre, sa conversation sans intérêt ; un tempérament irascible, un esprit étroit, un caractère pusillanime, semblaient le circonscrire dans la médiocrité. Ses succès de quatre ans, surprenans sans doute au premier aspect, et lorsqu'on les compare à la nature de ses moyens, furent l'effet des circonstances, autant que de ses haines profondes et de ses jalousies meurtrières. Il eut, à un degré suprême,

le talent de haïr et la volonté de dominer. Il voulait être tyran, bien plus ardemment que la plupart des hommes ne savent être libres. Cette volonté vive, inflexible, toujours agissante, tint lieu de génie à bien d'autres oppresseurs de l'humanité. An 2.

Toujours placé, depuis 1789, à côté d'illustres rivaux, *Robespierre* eut constamment la conscience de son infériorité ; ce fut un malheur pour lui et pour les autres. Les fréquentes humiliations qu'il reçut dans l'assemblée constituante, augmentèrent dans son ame de boue le fiel homicide qui fut depuis le principe actif de son ambition.

Cependant, des vues ambitieuses supposaient une certaine hardiesse, une sorte d'élévation dont son ame était incapable. *Cartouche* égorgeait de ses propres mains les victimes dont il convoitait les dépouilles. La nature l'avait doué de cette force ou de cette habitude qui met l'homme au-dessus du remords, et fait taire les alarmes de la conscience. *Robespierre* était au-dessous de ce scélérat. Pour commettre soi-même le crime, il faut de l'énergie, il n'en faut point pour desirer le malheur de ses semblables, et jouir des forfaits que d'autres commettent. *Robespierre*, réunissant les extrêmes, était en même tems féroce et lâche.

Ses partisans, abusant de son extrême vanité, fomentaient avec art ses projets vagues

de vengeance et de domination. Il tomba dans
1794. le piège qui lui était tendu, sans se rendre compte de la nature des projets dont on le berçait, ni des circonstances qui pouvaient les faire réussir.

Ce ne fut point par des combinaisons savantes, par une suite de calculs politiques, que, s'avançant vers la tyrannie, ses mains se trouvèrent armées du sceptre dont il fit un sanglant abus; son parti et les événemens firent tout pour lui.

Robespierre, que la nature avait maltraité du côté de l'ame et du caractère, ne l'était guère moins à l'égard des formes extérieures du corps, et jamais factieux n'eut aussi peu de moyens de se faire suivre, même par la populace.

Parmi les conspirateurs dont l'histoire nous a transmis les entreprises, plusieurs sans doute n'eurent ni dans leur cœur, ni dans leur esprit, des ressources capables de seconder leur ambition; mais du moins la nature les avait pourvus de ces avantages extérieurs qui attirent l'attention de la multitude. Le duc de *Beaufort* mérita le surnom de *roi des halles*, par des manières franches et ouvertes, par une physionomie noble, par une taille avantageuse; c'était le charme dont il se servait pour exciter ou pour appaiser à son gré les émeutes populaires. Les historiens rapportent

qu'il ne pouvait se montrer en public, sans que les femmes du quartier n'accourussent autour de lui, frappées de la beauté de sa figure. An 2.

La taille de *Robespierre*, mal dessinée, sans justesse dans ses proportions, sans grace dans ses contours, était au-dessous de la médiocre. Un mouvement convulsif habituel se manifestait dans ses mains, dans son cou, dans ses yeux, dans ses épaules; sa physionomie n'avait point d'expression; il portait sur son visage livide et sur son front, qu'il ridait fréquemment, les marques d'un tempérament bilieux et sanguinaire. Ses manières étaient brutales, sa démarche en même tems brusque et pesante; les inflexions de sa voix aigre et glapissante, frappaient désagréablement les oreilles; il criait plutôt qu'il ne parlait, et l'accent de sa province achevait de dépouiller ses discours de toute mélodie.

Haïr, envier, calomnier, proscrire, voilà ce que fit *Robespierre* pendant la révolution; voilà ce qu'il put faire; il était incapable de toute autre influence. Jamais on ne le vit concevoir aucun projet de loi; il ne proposait rien, mais il combattait tout, et le secret de sa politique s'accordait merveilleusement avec ses conceptions législatives.

Il évitait avec soin la responsabilité des mouvemens insurrectionnels, et mettant à

1794. profit sa lâcheté, sa poltronnerie, il se tenait en mesure, soit pour se déclarer contre ce qui n'avait pas réussi, soit pour s'approprier les succès.

Ses ennemis, conduits par la haine qu'ils lui portaient, lui ont contesté toute espèce de talens ; l'art d'improviser lui fut en effet inconnu. Si on excepte quelques occasions où ses affections vindicatives l'inspirèrent assez heureusement, tout ce qu'il disait à la tribune des jacobins, ou à celle de la convention, n'était qu'un tissu de déclamations sans ordre, sans méthode et sur-tout sans conclusion. Il se plaignait, il se lamentait, il gémissait sans cesse des malheurs de la patrie et de la misère du peuple, et jamais il n'avait un remède à proposer. Il criait perpétuellement à la calomnie, et il ne cessait de calomnier tous ceux qui lui faisaient ombrage. Personne, autant que lui, ne s'est écarté de la véritable éloquence des tribunes ; mais ses discours, médités dans le cabinet, ou corrigés par ses amis, ne méritaient ni les adulations que leur prodiguait *Camille Desmoulins*, ni le mépris dont quelques critiques se sont efforcés de les couvrir.

On ne peut nier que *Robespierre* n'ait souvent donné aux idées d'autrui des formes originales. Les discours qu'il prononça au sujet du procès du roi, furent vivement applaudis dans son parti. Les règles de la morale,

de l'humanité et même de la politique, s'y trouvaient blessées à chaque page. Le sentiment principal, que l'orateur laissait échapper de son ame, était une féroce impatience de voir couler le sang demandé par lui : on pouvait même conjecturer que le vrai motif qui produisit la chaleur de ses harangues, fût la folle espérance que l'orateur parviendrait plus aisément au rang suprême après la mort de *Louis XVI*. Mais le style en est correct; les idées n'en sont point gigantesques. Ces discours ne sont pas infectés de ce néologisme, preuve certaine de la dépravation du goût, et qui fit en grande partie la réputation de *Mirabeau*. Le discours prononcé par *Robespierre*, sur l'Etre - Suprême, au milieu des inepties les plus ridicules, les plus dégoûtantes, offrit plusieurs traits, peut-être même certaines pages qui décèlent le bon écrivain; on trouve dans quelques autres, avec une précision assez exacte, sinon l'ensemble de l'organisation sociale, du moins quelques - unes des relations qui existent entre les élémens dont elle se compose.

Jaloux, orgueilleux, opiniâtre, sanguinaire, insensible à l'amitié, envieux de ses propres adulateurs, assassin de ses complices dès qu'il n'avait plus besoin d'eux, tribun séditieux lorsqu'il n'exerçait pas l'autorité suprême, exécrable tyran dès qu'il l'eut usur-

pée ; tel fut *Maximilien Robespierre*. Il aurait
1794. immolé sans remords les trois quarts des Français pour réaliser sur l'autre quart son système de gouvernement et ses projets d'élévation. Sa vanité était si puérile, qu'il regardait son prénom de *Maximilien* comme le gage des grandeurs auxquelles il se croyait destiné.

On parlait de son désintéressement ; *Robespierre* n'étalait pas à la vérité le luxe en même tems insolent et cynique qui distinguait les *Danton*, les *Chabot*, les *Fabre-d'Eglantine*; mais, n'ayant aucun patrimoine, ce n'était pas avec son traitement de conventionnel, qu'il avait acquis une imprimerie, qu'il soudoyait des hordes de brigands auxquelles était confiée la garde de sa personne, et qu'il donnait des festins somptueux à Saint-Cloud, à Conflans, à Issy ou dans sa maison au bout des Champs-Elysées. On parlait de la modestie de ses mœurs ; *Robespierre* gardait le célibat parce que le lien et la chasteté du mariage ne convenaient pas à son goût pour le libertinage : mais chacun sait qu'il vivait publiquement avec la fille de son hôte, et que cette liaison ne l'empêchait pas de terminer chacune de ses orgies par une débauche nocturne avec des prostituées.

CHAPITRE XXV.

Conjuration de Robespierre *contre les gens de lettres.*

La haine implacable de *Robespierre* envers tous les hommes distingués par leurs talens, était enracinée dans son ame basse et jalouse lorsqu'il usurpa les pouvoirs de la dictature. Ils lui étaient odieux moins parce qu'ils rivalisaient les talens littéraires qu'il prétendait posséder, que parce qu'ils étaient en état de calculer ses projets de domination et d'en arrêter les suites. Il dénonçait à la mutitude les gens de lettres non-seulement comme les plus dangereux ennemis de la liberté, mais comme des hommes incapables de s'élever à la hauteur de la révolution ; et pour les rendre encore plus odieux et plus suspects, ses émissaires étaient chargés de déclamer contre eux, sous la dénomination d'hommes d'Etat, qui, dans le vocabulaire des anarchistes, était synonime de contre-révolutionnaire.

On n'a jamais approfondi quelles furent les liaisons de *Robespierre* avec une prétendue prophétesse, appelée *Catherine Théos*, et qui, sous la direction du chartreux *Gerle*,

ex-constituant, voulait en imposer à la cré-
1794. dule ignorance, en feignant des révélations qui promettaient la régénération des mœurs et de la fortune publique sous le règne d'or d'un nouveau *Saturne*, précisément lorsque *Robespierre*, après avoir écrasé la faction qu'on appelait des athées, semblait être le seul régulateur de la république; mais il est certain qu'un rapport ayant été fait à la convention, dans lequel *Catherine Théos* était accusée d'entretenir des correspondances avec les ennemis de la France, la chaleur avec laquelle *Robespierre* écarta ces accusations, annonçait l'intérêt qu'il prenait aux prophéties et à la prophétesse. Il est certain encore que *Robespierre*, dans son discours prononcé à la fête de l'Etre-Suprême, jetant la défaveur sur toutes les classes instruites ou industrieuses de l'Etat, prétendait, en s'appuyant sur les institutions des Spartiates, avant que ces républicains eussent connu les jouissances du luxe, que pour consolider en France une république également formidable au dehors et tranquille au dedans, il ne fallait que des hommes accoutumés au travail corporel, et dont il est si facile de surprendre la religion.

C'était pour réussir dans ce projet, sur lequel *Robespierre* fondait l'espérance de sa grandeur, qu'il voulait proscrire tous les savans, tous les gens de lettres, tous les artistes, et

généralement tous les individus qui avaient reçu quelqu'éducation. *Mercier*, enfermé treize mois dans les prisons, ne dut la conservation de ses jours qu'à la révolution du 9 thermidor. **An 2.**

Je vous ai vu disparaître, *Condorcet*, *Raynal*, *Champfort*, *Florian*, *Vicq-d'Azir*, noms chers aux sciences et aux arts! *Champfort*, un des apôtres de la révolution, mais doué d'une sensibilité trop vive pour supporter les horreurs dont les anarchistes souillaient cette cause honorable, se délivra de cet odieux spectacle en terminant volontairement sa vie. *Florian*, incarcéré et condamné au tourment de voir périr tous ses amis, n'eut pas la force de supporter cette douloureuse épreuve; sa plume avait tracé les plus riantes images de la vie champêtre; mais quand il se vit environné par le crime et par la misère, son imagination blessée hâta le moment de sa mort. *Vicq-d'Azir* périt dans un accès de désespoir. *Condorcet*, poursuivi et mis hors la loi après le 2 juin, se cachait de caverne en caverne, la misère et le chagrin y terminèrent sa vie.

Vous futes immolés, *Malesherbes*, *Nicolaï*, *Bailly*, *Diétrick*, *Dionis-du-Séjour*, *Duport*, *Linguet*, *Barnave*, *Lavoisier*, *Roucher*, *André Chénier*, conduits à la mort pour n'avoir pas cru à la divinité de *Marat*! *Lavoisier* sollicitait un délai de quelques jours pour

achever une expérience de chimie, mais les
1794. recherches de la philosophie n'inspiraient aucun égard aux anarchistes. On le conduisit à l'échafaud, en lui déclarant que la république n'avait pas besoin de chimistes. Le sort de *Roucher*, auteur du poëme des mois, intéressera particulièrement les ames sensibles; il employait ses loisirs dans sa prison à l'éducation de son fils, et cette occupation trompait ses chagrins. Condamné à mort, il renvoya son fils chez sa mère, et lui remit son portrait fait par un peintre alors détenu à la Conciergerie, en lui recommandant de le donner à sa mère; au-dessous de la figure, il avait écrit ces quatre vers :

Ne vous étonnez pas, objet charmant et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
Lorsqu'un savant pinceau dessinait cette image,
On dressait l'échafaud, et je pensais à vous.

André Chénier avait dans la convention un frère dont une seule parole l'aurait arraché à la mort; *Joseph-Marie Chénier* (1) re-

---

(1) Depuis l'impression des premières éditions de cet ouvrage, *Marie-Joseph Chénier* publia un petit poëme sous le titre d'*Epître à la Calomnie*, dans lequel, [illegible]ant jeter des fleurs sur la tombe ensanglantée de son malheureux frère, il semble présenter à la mémoire des hommes l'exemple de Caracalla, plaçant Geta au rang des dieux. Un journal rendit compte de cette production

fusa de dire cette parole, de peur de déplaire à *Robespierre* qu'il célébrait dans ses vers. *André Chénier* fut guillotiné, et son père mourut de désespoir. Sans doute que la frayeur avait glacé la langue de *Marie-Joseph Chénier* An 2.

en ces termes : Je ne parlerai pas du mérite littéraire de *Chénier*, je laisse cette tâche à son collègue *Louvet.* J'annonce seulement que je me propose aussi de versifier une satyre dédiée à l'*Impudence*, dans la personne de ce poëte. Je peindrai *Chénier* faisant aujourd'hui l'éloge de *Mirabeau*, et chassant *Mirabeau* du Panthéon durant le règne de la terreur, pour lui substituer *Marat.* S'élevant aujourd'hui, dans ses vers, contre les honteux suppôts de l'anarchie, après avoir procuré à *Marat*, par ses motions, l'honneur de l'apothéose; versant des larmes hypocrites sur la tombe de son frère, et servant lui-même de marche-pied à *Collot-d'Herbois*, qui fit assassiner *André Chénier* pour avoir tourné en plaisanterie la fête des soldats de Château-Vieux, dont *Marie-Joseph Chénier* fut le provocateur. Ces faits conduiront bien plus surement *Chénier* à l'immortalité, que les sons discordans de sa muse burlesque; *Extrait du Miroir, n.° 218. Chénier*, pour se venger du jeune *Beaulieu*, rédacteur du Miroir, le fit traduire, à la journée de fructidor, dans les marais de la Guyanne, où il perdit la vie. *Chénier* fit de vains efforts pour me traiter de la même manière; j'avais, par une espèce d'instinct, abandonné quelques mois auparavant un journal que je dirigeais; mais mon frère ayant été nommé, l'an six, député au conseil des cinq cents par le département des Hautes-Alpes, *Chénier* se vengea de moi en la personne de mon frère; il le fit comprendre parmi les députés dont le directoire commandait la radiation, et mon frère fut exclu de la représentation nationale par la loi du 22 floréal an 6.

1794. au fond de son palais ; mais à quel long et désespérant repentir ne doit-il pas être livré ! Quels douloureux souvenirs ! Comment étouffer les remords tardifs d'une conscience bourrelée ! Comment repousser une image sanglante, qui, dans le silence des nuits, vient sans doute troubler son sommeil, en répétant ces paroles de la bible : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère Abel ?*

CHAPITRE XXVI.

Ces tems déplorables offrent des exemples de vertus héroïques.

Si la France, sous l'implacable tyrannie de *Robespierre*, fut souillée de crimes sans exemple, elle présenta aussi des traits de vertu extraordinaire, et des preuves de grandeur d'ame au-dessus de tous les éloges. Un jeune homme était renfermé dans la même prison avec son frère, chef d'une nombreuse famille ; il se trouvait présent par hasard, lorsqu'un guichetier appelait par leurs noms ceux qui devaient paraître devant le tribunal révolutionnaire. Ce jeune homme, dont je regrette de n'avoir pu savoir le nom, entend nommer son frère qui se trouvait éloigné ; réfléchis-

sant que la vie du père de quatre enfans était plus précieuse que la sienne, il répondit à l'appel, se rendit au tribunal, et fut guillotiné à la place de son frère. *Loizerolles* fit à son fils le même sacrifice. Le commandant de Longwi fut condamné à mort; son épouse, âgée de vingt ans, entendant prononcer sa sentence, s'écria, dans l'accent du désespoir: *Vive le roi.* Le tribunal, au lieu d'imputer ces paroles à un égarement d'esprit, la condamna sur-le-champ à la guillotine. Lorsque le mari monta dans la fatale charrete, il vit, avec un douloureux étonnement, amener sa malheureuse épouse. Le peuple, blessé de ce spectacle, la suivait en criant : elle n'a pas mérité la mort. Mes amis, répondit-elle, j'ai voulu mourir avec mon mari. An 2.

Dans la prison de la Force, on permettait aux hommes de prendre l'air dans une cour qu'un mur séparait du quartier habité par les femmes. Le seul moyen de communication consistait dans un égoût commun. Le jeune *Colly* s'y présentait chaque jour soir et matin pour s'entretenir de sa mère qui était condamnée, mais dont la grosesse avancée avait reculé l'exécution, jusqu'après son accouchement. Ce pieux enfant, victime du malheur au printems de sa vie, se collant contre terre devant la bouche de cet égoût infect, y articulait les tendres expressions de l'amour filial.

1794. Son frère, enfant de trois ans, qu'on avait permis à sa mère de garder auprès d'elle jusqu'à ses derniers instans, se plaçait à l'autre bouche de l'égoût, et répondait pour sa mère, lorsqu'elle se trouvait trop incommodée pour le faire elle-même. L'instant vint où cette mère, prête à consommer son sacrifice, fit passer à son fils, à travers l'égoût, sa longue et superbe chevelure, seule succession dont elle put disposer. Elle donna à son jeune enfant le dernier baiser, et fut conduite à l'échafaud sur lequel, quelques mois auparavant, son époux avait perdu vie.

CHAPITRE XXVII.

La scène du carnage.

LES exécutions se faisaient entre le jardin des Tuileries et les Champs-Elysées. La terre ne pouvait aspirer tout le sang versé par les bourreaux; il allait lentement se mêler aux eaux de la Seine. Plusieurs heures après les massacres, les pieds des passans s'imprimaient sur le pavé sanglant de la place. Les promenades des Champs-Elysées et des Tuileries étaient presque abandonnées. Les habitans des rues où chaque jour on conduisait les victimes,

fatigués du déchirant spectacle qu'on leur donnait, faisaient entendre des plaintes. Un grand nombre d'individus désertaient leurs maisons à l'heure où le funèbre cortège devait passer. Les marchands fermaient leurs boutiques ; les mères de famille se réfugiaient avec leurs enfans dans les endroits les plus reculés de leur habitation, afin que leurs oreilles ne fussent point frappées du bruit des applaudissemens dont les jacobins et les jacobines faisaient retentir l'air à la vue des proscrits.

Robespierre, aussi ombrageux que cruel, effrayé de ces murmures, craignit un soulévement. L'échafaud fut dressé sur la place de la Bastille. Le peuple du quartier Saint-Antoine éprouva bientôt les mêmes sentimens qu'avait manifestés le peuple de la rue Saint-Honoré. Le moyen d'appaiser les murmures, était de mettre un terme à ces hécatombes humaines. *Robespierre* fit reculer le théâtre du carnage jusqu'à la barrière du Trône.

Depuis lors le nombre des suppliciés fut encore augmenté. Les forces des bourreaux s'épuisaient, leurs bras se lassaient, le fatal couteau lui-même s'émoussait, et les dernières victimes qui en étaient frappées chaque jour, expiraient dans un long martyre, en poussant des cris aigus.

Toutes les horreurs que le génie du mal pouvait inventer, s'accumulaient sur la France.

Je crois devoir traduire un passage tiré des
1794. discours de *Cicéron* contre *Verrès*. L'orateur romain semble peindre les tems déplorables que je parcours en frissonnant. En le lisant, on voit s'évanouir l'intervalle des siècles; ces tems déplorables touchent au nôtre. « On plonge dans les prisons les malheureux que *Verrès* a condamnés. Leur supplice s'apprête. On tourmente d'avance leurs parens, leurs amis, en les privant de la consolation de voir leurs enfans; ils ne peuvent leur porter les habits, la nourriture dont ils ont besoin. Etendus à la porte des prisons, les pères, les mères y passent les nuits entières. On leur refusait la liberté d'embrasser leurs enfans; ils ne demandaient que la permission de recevoir leurs derniers soupirs.

» Devant la porte, se tenaient le guichetier et le bourreau du préteur. C'était le licteur *Sertius*, qui comptait par ses doigts la douleur et les larmes convulsives de ces infortunés, et en recueillait un tribut. Pour entrer, vous donnerez tant; pour porter de la nourriture, vous donnerez tant. Tous payaient. — Ecoutez, vieillard, vous aimez bien tendrement votre fils, n'est-ce pas? — Si je l'aime! — Eh bien! que me donnerez-vous pour le tuer d'un seul coup, afin qu'il ne souffre pas long-tems, afin que je ne le frappe pas plusieurs fois, afin qu'il meure sans aucune douleur? On payait

encore le licteur pour cet épouvantable service. O désespoir ! O douleur inconcevable ! Un père, une mère étaient forcés de payer, non pour racheter la vie de leurs enfans, mais pour hâter leur mort ; et les victimes elles-mêmes tâchaient d'obtenir à prix d'or, de *Sertius*, cette insigne faveur d'être tués d'un seul coup. Ils demandaient à leurs parens, pour dernier gage de leurs affections, de rendre pour de l'argent le bourreau moins cruel. » An 2.

Le fer de la guillotine n'allant pas assez vîte au gré du comité de salut public, on parla d'un glaive qui frapperait neuf têtes à la fois. L'expérience en fut faite à Bicêtre, mais elle ne réussit pas. Au défaut de cet instrument destructif, il fut proposé publiquement, dans le club des jacobins, de traîner au Champ-de-Mars, trois mille proscrits à la fois, liés les uns aux autres, et de faire tirer sur eux le canon chargé à mitraille. Il est probable que ce projet aurait eu son exécution, sans l'événement du 9 thermidor.

On assure que, pour tirer un nouveau parti de ces boucheries perpétuelles, *Barrère* avait imaginé une spéculation digne de ces tems de démence et d'horreur ; des tanneries furent établies à Meudon. Ma plume s'arrête malgré moi. Il n'est pas prouvé que *Barrère* ait converti en cuir la peau des hommes et des

femmes égorgés à la barrière Saint-Antoine ; qu'il ait porté lui-même des vêtemens qui résultèrent de ce procédé. Je ne saurais insister sur une abomination dont les atrocités anciennes n'ont donné aucun exemple.

1794.

Les massacres toujours augmentant, et que chaque jour renouvellait, parvinrent à éteindre dans tous les cœurs l'amour de la vie, ce sentiment si inséparablement identifié avec la nature de l'homme : *on ne meurt jamais à propos*, disait madame *de Sévigné*. Elle eût parlé différemment sous le règne de *Robespierre*; chacun, soupirant après la paix du tombeau, voulait perdre dans les eaux du Léthé, le souvenir des maux passés, et l'effroi qu'inspirait l'avenir.

Rien ne dut causer plus d'effroi aux tyrans, que la sérénité avec laquelle leurs victimes marchaient au supplice. Les fastes de l'histoire offrent à l'admiration de la postérité l'exemple d'anciens philosophes qui reçurent la mort sans que leur courage fût ébranlé ; s'ils eussent été conduits sur l'échafaud avec les victimes de *Robespierre*, confondus dans la foule, ils auraient vu avec étonnement des individus de tout état, de tout sexe, de tout âge, montrer, jusqu'au dernier moment, autant de mépris qu'eux pour la mort. *Socrate*, expirant au milieu de ses amis, *Sénèque* et *Lucain* descendant doucement dans

la tombe, ont moins de droit à notre admiration qu'une foule de jeunes femmes qui, dans toute la fraîcheur et tout l'éclat de leur printems, recevant le coup fatal avec indifférence, ressemblaient à des anges qui s'envolaient au ciel. An 2.

Si ce débordement de sang humain n'eût été arrêté, je ne doute pas que des hommes ne se fussent précipités d'eux-mêmes sous le tranchant de la guillotine, mais j'ai vu plusieurs femmes qui, n'osant se tuer, avaient crié vive le roi, et chargeaient, par ce stratagême, le tribunal révolutionnaire du soin de terminer leurs jours, les unes pour ne pas survivre à un époux, d'autres à un amant ou à un frère, d'autres par dégoût de la vie, et très-peu par fanatisme royal. Disons-le, à la honte des hommes, ce furent les femmes qui, dans ces jours de mort, montrèrent le plus intrépide courage; elles découvrirent de nouvelles ames, elles reculèrent les bornes connues de la nature.

1794.

CHAPITRE XXVIII.

Causes prochaines de la révolution du neuf thermidor.

Le tems arrivait où ce débordement de crime devait enfin s'arrêter. Pour éclairer les lecteurs sur les causes secrètes de cet événement, il est nécessaire de lui rappeler que, depuis la révolution, la politique des dominateurs consista toujours à mettre les partis aux prises les uns contre les autres, et à les asservir, en les tenant dans une lutte perpétuelle. Par ce moyen, *Robespierre* dominait exclusivement. Cependant, les hommes versés dans les affaires s'apercevaient que sa marche était embarrassée par des entraves secrètes; trop faible devant le colosse des puissances qui l'environnait, il voulait cependant écarter les étais qui lui aidaient à le soutenir. Cet instant périlleux fut celui de sa défaite; étonné lui-même de son élévation précaire, il la mesurait par la hauteur de sa chûte. Il n'osait plus sortir de sa maison qu'accompagné de nombreux satellites. Son caractère s'assombrissait; son teint se composait de la lividité de l'envieux, et de la pâleur du criminel. L'assassin

de sa patrie ne rêvait qu'assassinats ; son sommeil était celui de *Néron*. Les douze appartemens de *Cromwel* ne lui auraient pas suffi pour échapper à lui-même, à cette furie invisible, qui, sous ses fouets sanglans, faisait tournoyer son cœur féroce (1). Ceux qui l'approchaient, les lettres qu'il recevait, tout redoublait son épouvante. AN 2.

Une jeune fille veut-elle voir de près ce que c'est qu'un tyran, il prétend que son projet était de l'assassiner ; il assure que toute la famille de l'infortunée *Cécile Renaut* a trempé dans ce complot imaginaire. On égorge jusqu'à son vieux père pour châtier en lui la curiosité de sa fille. Soixante individus des deux sexes, enchaînés depuis six mois dans les prisons, sont désignés comme complices d'une jeune personne avec laquelle ils n'ont jamais eu aucun rapport, comme complices d'un assassinat qu'on supposait tenté pendant qu'ils étaient en prison. Le tribunal révolutionnaire les revêt du manteau pourpré des assassins. Leur sang jaillit sur la terre, et la tombe avide les dévore. Soixante personnes sont immolées aux soupçons d'une bête féroce ; toutes les assemblées populaires accablent de félicitations le monstre conservé.

(1) *Verberibus furiarum ac tædis ardentibus.* SUET. Lib. 6.

1794.

CHAPITRE XXIX.

Fête de l'Etre Suprême.

Au milieu des cadavres dont la France était remplie, le plus détestable des hommes osa lever ses mains teintes de sang vers l'Etre suprême dont il avait renversé les temples, dispersé les autels, assassiné les ministres. Aucun souverain de l'univers ne jouissait alors d'une autorité comparable à celle de *Robespierre.* Les jacobins lui composaient une garde imposante. Les membres de la municipalité de Paris, le tribunal révolutionnaire, et des légions de brigands qu'il envoyait dans les sections, l'assuraient d'être obéi dans la capitale.

Dans les départemens, les sociétés affiliées à celle des jacobins, et les commissaires montagnards qui brûlaient comme lui d'ardeur pour le carnage et la destruction, lui facilitaient l'oppression de la France entière. D'ailleurs, quel parti ne pouvait-il pas tirer des armées elles-mêmes, à l'aide des jacobins qui remplissaient presque toutes les places considérables. La convention, en décrétant, sur sa demande, qu'une fête serait célébrée au Champ-

de-Mars en l'honneur de l'Etre suprême, et l'élevant à la présidence, lui donna occasion de faire, dans cette cérémonie, les fonctions de grand-prêtre. An 2.

Robespierre, vêtu d'un habit bleu à collet rouge, parut dans le Champ-de-Mars, sur le sommet d'un rocher, construit avec du bois et du plâtre; c'est là qu'agitant d'une main un bouquet, et de l'autre son chapeau, il invoqua l'auteur de la nature. Les nombreux spectateurs, auxquels *Robespierre* avait ravi à l'un un fils, à l'autre un père, à celui-ci un ami, à celui-là une épouse, sollicitaient en même tems, par leurs vœux, une éclatante vengeance de tous les assassinats qu'il avait commis. Leur prière pénétra la voûte des cieux, et l'invocation de *Robespierre* fut rejetée. Dans ce moment, la main de l'Etre suprême écrivit sa réprobation.

Robespierre, effrayé par le cri de sa conscience, ne respirait, ne s'agitait que pour repousser le coup dont il se croyait menacé. Il ne voyait autour de lui que des morts et des mourans; il n'entendait que les gémissemens lugubres de ses victimes; la voix souterraine des tombeaux l'appelait. Insensible aux hommages de ses flatteurs, il errait au milieu des complices de ses crimes, il les empoisonnait de ses fureurs. On veut m'assassiner, s'écriait-il à la tribune de la conven-

tion et à celle des jacobins; j'épuiserai la coupe
1794. de *Socrate*, j'abandonne mes jours, et cet abandon de la vie n'était, dans la bouche du lâche, qu'un regret de la quitter. Il n'est plus, le tems où, tournant un œil enflammé sur l'audacieux collègue qui provoquait la discussion d'un projet proposé par son comité, *Robespierre* semblait dire: Vois-tu dans ce regard l'épée de *Damoclès* suspendue sur ta tête? Sa menace n'est aujourd'hui qu'un cri de grace; ses mouvemens sont les frissons de l'agonie. Des caractères foudroyans, gravés par des mains ennemies, s'offrent par-tout à ses regards; dans la convention et chez lui, ces mains invisibles écrivent la condamnation du tyran.

Plusieurs lettres trouvées dans ses papiers, après sa mort, semblent annoncer que, désespérant d'abattre le comité de salut public, seule autorité qui paraissait rivaliser avec la sienne, il voulait abandonner un ouvrage entrepris par lui sans en avoir calculé tous les dangers, et qu'il faisait secrétement ses préparatifs pour se retirer en Angleterre. Il pouvait avoir suivi l'exemple du duc *d'Orléans* qui, se défiant de la fortune, avait placé des fonds à Londres, sans diminuer ses efforts pour se placer sur le trône de France.

Il pouvait aussi avoir des indices des mesures secrètes prises par le comité de salut

public pour arracher de ses mains le sceptre du pouvoir. *Lecointre* publia dans le tems une brochure qui contenait des renseignemens sur cette singulière intrigue, dont les principales circonstances n'ont jamais été connues. Mais *Robespierre* n'avait-il pas percé le mystère à l'ombre duquel elle se tramait, lorsque le 3 thermidor, il prononçait dans le club des jacobins un discours sulphureux, dans lequel, après avoir tonné contre les prétendues persécutions exercées envers les patriotes de sa trempe, il faisait entrevoir un nouveau deux juin, comme la seule mesure qui pût sauver la république.

Fleuriot-Lescot, digne successeur de *Pache* à la mairie de Paris; *Henriot*, chef de la force armée parisienne, et la plupart des municipaux de Paris se préparaient à effectuer ce mouvement qui devait écraser le reste du parti orléaniste. Une lettre de *Henriot*, annonce que, dès le mois de messidor, ce mouvement était combiné. « Camarade, écrivait-il, tu seras content de moi et de la manière dont je m'y prendrai. Va, les hommes qui aiment la patrie, s'entendent à demi-mot; je voudrais que le secret de l'opération fût dans nos deux têtes, il serait bien gardé.

Ton frère, le général HENRIOT. »

Quelques jours après le neuf thermidor, il

1794. parut un pamphlet sous le titre de *Vie de Robespierre.* On y assurait que le nouveau deux juin avait été fixé par le *Catilina* moderne, au jour choisi par les jacobins, pour porter en triomphe dans le Panthéon les cendres d'un enfant de seize ans, tué au bord de la Durance par un accident ordinaire, et dont les anarchistes avaient fait un martyr de la liberté. Au milieu de la marche triomphale, les conjurés auraient ménagé une rumeur, pendant laquelle la convention devait être assaillie, dispersée, et les députés proscrits et frappés de mort.

D'autres assurent que le comité de sureté générale ayant fait arrêter un juré au tribunal révolutionnaire, on trouva dans ses papiers une liste de proscription dressée par *Robespierre*, et dans laquelle se trouvaient les principaux meneurs du parti orléaniste, *Barrère*, *Billot*, *Collot*, *Lecointre*, *Legendre*, *Tallien*, *Fréron*, *Bourdon* (de l'Oise), *Garnier*) de l'Aube), *Cambon* et quelques autres. Ces hommes qui, dans toutes les occasions, tremblaient devant *Robespierre*, ne pouvaient plus douter qu'ils ne fussent dévoués à la mort; trouvant du courage dans la fatalité de leur situation, ils se décidèrent à brusquer l'attaque. L'issue du combat était incertaine; mais quel risque courait-on de tenter la fortune? Si on succombait, on trouvait la mort; on la

trouvait non moins surement, en restant dans l'inaction.

CHAPITRE XXX.

Journée du 8 thermidor.

Le 8 thermidor, *Robespierre* monte à la tribune de la convention ; il prononce un long discours dans lequel, après avoir exalté son désintéressement, ses travaux, son patriotisme, il se déchaîne contre les principales opérations du gouvernement ; il signale comme les ennemis du peuple ceux de ses collègues qu'il avait proscrits ; quelques-uns furent nommés dans sa harangue, et les autres si bien désignés qu'ils ne pouvaient se méconnaître. Il finit par annoncer qu'il proposerait le lendemain les seules mesures qui pussent sauver la république.

Les proscrits, alors convaincus que leur mort était jurée, rassemblaient leurs forces. La séance fut orageuse ; mais des deux côtés on s'observa plutôt qu'on ne se combattit sérieusement. *Bourdon*, de l'Oise, demanda le renvoi du discours de *Robespierre* aux comités de salut public et de sureté générale. *Cambon* se plaignit de ce que *Robespierre* l'avait in-

culpé : *Robespierre* répondit qu'il avait attaqué
1794. le système actuel des finances, et non l'auteur du système. D'un autre côté, *Couthon* combattait la motion de *Bourdon* de l'Oise ; il ajouta : « Depuis long-tems il existe un système de calomnie contre les anciens athlètes de la révolution : la convention, dans sa majorité, est un modèle de la perfection humaine, mais il est encore parmi nous quelques individus indignes de la qualité de représentans du peuple. Méfiez-vous des intrigans, et que dès aujourd'hui la ligne de démarcation soit prononcée. »

Dans le parti des proscrits, *Fréron* montrant quelque courage, s'écria : « Si vous voulez connaître la vérité, rétablissez la liberté des opinions dans cette enceinte. Quel est celui qui parlera librement, lorsqu'il craindra d'être arrêté au sortir de la séance ? Je demande le rapport du décret qui accorde au comité de salut public le droit de faire arrêter arbitrairement les députés de la convention. » *Billaut*, qui voulait bien que *Robespierre* fût mis à mort, mais qui ne voulait pas qu'on dépouillât le comité de salut public du droit d'égorger un député sans l'entendre, frémit de la proposition de *Fréron*. Il la réfuta par ce raisonnement : « Si la proposition de *Fréron* était adoptée, la convention tomberait dans un profond avilissement. Celui que la crainte empêche de dire

son avis, n'est pas digne de représenter le peuple Français. »

La séance se passa en débats de cette nature: *Robespierre* eut même l'avantage. Il fut décrété que son discours serait imprimé sans passer par les comités.

Le soir, au club des jacobins, *Couthon*, venant à l'appui du discours prononcé par *Robespierre* à la convention, demandait un nouveau scrutin épuratoire, sans déguiser qu'il fallait exclure de la société-mère les membres des comités de salut public et de sureté générale accusés par lui de trahison. Cette épithète de traître était dans cet instant un arrêt de mort. Le président du tribunal révolutionnaire *Dumas*, étendant plus loin cette sentence, proposa de chasser de la convention les hommes impurs, désignant par cette qualification tous les ennemis de *Robespierre*.

Paris éprouvait cette agitation sourde qu'enfante les grands événemens, où la multitude joue un rôle principal. L'heure était venue où la lutte entre *Robespierre* et le comité de salut public allait se terminer. J'ai déjà parlé des ressorts secrets que les orléanistes, dont le parti était moins écrasé qu'abattu par *Robespierre*, faisaient mouvoir, pour hâter une explosion dont ils espéraient de profiter en se saisissant des rênes ensanglantées du pou-

1794. voir. Des préparatifs considérables se faisaient sous la conduite du peintre *David*, sur la place du Panthéon et dans d'autres endroits, pour la fête du jeune *Viala*. Quelques jacobins indiscrets, regardant la perte des cordeliers comme certaine, disaient à demi-voix dans les assemblées de section, que le jour de fête qu'on allait célébrer serait peut-être un jour de deuil, et que les torches triomphales du héros de la Durance ne pouvaient avoir une destination plus heureuse que celle d'éclairer le supplice des ennemis de *Robespierre*.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLEAU

Des membres de la convention nationale, qui ont composé les comités de salut public et de sureté générale.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

AN PREMIER, 7 avril. Barrère, Delmas, Bréard, Danton, Robert Lindet, Treillard, Guyton-Morveau, Lacroix (d'Eure et Loir), Cambon.

11 mai. Les mêmes députés; on leur adjoint Jean Bon-Saint-André et Gasparin.

12 juin. Barrère-de-Vieusac, Delmas, Bréard, Danton, Cambon, Guyton-Morveau, Lacroix (d'Eure et Loir), Gasparin, Jean Bon-Saint-André.

11 juillet. Barrère-de-Vieusac, Gasparin, Couthon, Maximilien Robespierre, Saint-Just, Prieur (de la Marne), Robert Lindet, Hérault-Sechelles, Jean Bon-Saint-André.

Le 13 août. Les mêmes députés.

Le 13 septembre. Les mêmes députés.

AN SECOND, 20 vendémiaire. Les mêmes députés.

22 brumaire. Les mêmes députés.

23 frimaire. Maximilien Robespierre, Barrère-de-Vieusac, Billaud-Varennes, Carnot, Collot-

d'Herbois, Prieur (de la Marne), Robert Lindet, Couthon, Saint-Just, Jean Bon-Saint-André.

Nivose. Les mêmes députés.

Pluviose. Les mêmes députés.

Ventose. Les mêmes députés.

Germinal. Les mêmes députés.

Floréal. Les mêmes députés.

Prairial. Les mêmes députés.

Messidor, jusqu'au neuf thermidor, les mêmes députés.

14 thermidor. Carnot, Barrère-de-Vieusac, Collot-d'Herbois, Billaut-Varennes, Prieur (de la Côte-d'Or,) Robert Lindet, Bréard, Eschassériaux l'aîné, Laloy, Thuriot, Treilhard, Tallien.

15 fructidor. Fourcroy, Cochon, Delmas, Merlin (de Douay), Eschassériaux l'aîné, Bréard, Laloy, Thuriot, Treilhard, Prieur (de la Côte-d'Or), Carnot, Robert Lindet.

AN TROISIÈME, 15 vendémiaire. Prieur (de la Marne), Guyton-Morveau, Richard, Fourcroy, Cochon, Delmas, Merlin (de Douay), Bréard, Eschassériaux l'aîné, Laloy, Thuriot, Treilhard.

15 brumaire. Cambacérès, Pelet (de la Lozère), Carnot, Prieur (de la Marne), Guyton-Morveau, Richard, Fourcroy, Cochon, Delmas, Bréard, Merlin (de Douay), Thuriot.

15 frimaire. Carnot, Prieur (de la Marne), Merlin (de Douay), Richard, Dubois-Crancé, Boissy-d'Anglas, André Dumont, Cambacérès,

Pelet (de la Lozère), Guyton-Morveau, Fourcroy, Delmas.

15 nivose. Carnot, Prieur (de la Marne), Dubois-Crancé, Bréard, Marec, Chazal, André-Dumont, Cambacérès: Pelet (de la Lozère), Boissy-d'Anglas, Guyton-Morveau, Richard.

15 pluviose. Carnot, Merlin (de Douay), Fourcroy, Lacombe (du Tarn), Bréard, Marec, Chazal, Boissy-d'Anglas, André Dumont, Dubois-Crancé, Cambacérès, Pelet (de la Lozère).

15 ventose. Sieyes, Laporte, Rewbel, Merlin (de Douay), Fourcroy, Lacombe (du Tarn), Bréard, Marec, Chazal, Boissy-d'Anglas, André Dumont, Dubois-Crancé.

15 germinal. Cambacérès, Aubry, Tallien, Creuzé-Latouche; Gillet, Roux (de la Haute-Marne), Sieyes, Laporte, Rewbel, Merlin (de Douay), Fourcroy, Lacombe (du Tarn), Bréard, Marec, Chazal.

15 floréal. Treilhard, Défermon, Vernier, Rabaut-Pommier, Doulcet, Cambacérès, Aubry, Tallien, Gillet, Roux (de la Haute-Marne), Sièyes, Laporte, Rewbel, Merlin (de Douay), Lacombe (du Tarn), Fourcroy.

15 prairial. Marec, Gamon, Larivière, Blad, Treilhard, Défermon, Vernier, Rabaut-Pommier, Doulcet, Cambacérès, Aubry, Tallien, Gillet, Roux (de la Haute-Marne), Sièyes, Rewbel.

15 messidor. Boissy-d'Anglas, Louvet, Jean Debry, Lesage (d'Eure et Loir), Marec, Gamon,

Henri Larivière, Blad, Treilhard, Défermont ; Vernier, Rabaut-Pommier, Doulcet, Cambacérès, Aubry, Tallien.

15 thermidor. Larévellière-Lépeaux, Cambacérès, Daunou, Berlier, Merlin (de Douay), Letourneur (de la Manche), Sièyes, Rewbel, Boissy-d'Anglas, Louvet, Jean Debry, Lesage (d'Eure et Loir), Marec, Gamon, Henri Larivière, Blad.

15 fructidor. Les mêmes députés.

An quatrième, 15 vendémiaire. Chénier, Eschassériaux, l'aîné ; Jourdan, Thibaudeau, Larévellière-Lépeaux, Cambacérès, Daunou, Berlier, Sièyes, Rewbel, Merlin (de Douay), Letourneur (de la Manche), Boissy-d'Anglas, Louvet, Jean Debry, Lesage (d'Eure et Loir).

Comité de sureté générale.

An premier, 21 janvier. Bazire, Lamarque, Chabot, Legendre, Bernard (de Saintes), Rovère, Ruamps, Maribon-Montaut, Tallien, Ingrand, Jean Debry, Duhem. Ils restent au comité jusqu'au mois de septembre ; on leur adjoint Lasource, Grangeneuve, Quinette, Drouet, Bréard, Kervélégan.

11 septembre. Panis, Lavicomterie, Guffroi, Chabot, Alquier, le jeune ; Bazire, Garnier (de Saintes), Julien (de Toulouse).

An second, 3 vendémiaire. Rhul, Joseph Lebon, Lavicomterie, Amar, Voulland, Panis, Benoît, Guffroy, Moïse Bayle, Lebas, Vadier, David ; on

leur adjoint, le 22, Laloy, Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin).

Brumaire. Panis, Lavicomterie, Guffroi, Chabot, Lejeune, Garnier (de Saintes), Laloy, Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), Amar, Vadier, Voulland, David, Moïse Bayle.

Frimaire. Panis, Lavicomterie, Vadier, Amar, Voulland, Guffroi, Lejeune, Garnier (de Saintes), Laloy, Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), David, Moïse Bayle.

Nivose. Voulland, Louis (du Bas-Rhin), Moïse Bayle, Laloy, Vadier, Lavicomterie, Dubarran, Elie Lacoste, Jagot, Guffroy, Amar, Cambon, David, Lebas, Panis.

Pluviose. Lavicomterie, Vadier, Amar, Voulland, Elie Lacoste, Guffroy, Dubarran, Louis (du Bas-Rhin), David, Moïse Bayle, Lebas, Guffroy, Laloy, Panis.

Ventose. Vadier, Voulland, Louis (du Bas-Rhin), Jagot, Amar, Rhul, Dubarran, David, Moïse Bayle, Lavicomterie, Lebas, Elie Lacoste, Guffroy, Laloy, Panis.

Germinal. Les mêmes députés.

Floréal. Voulland, Vadier, Amar, Elie Lacoste, Dubarran, Jagot, Louis (du bas Rhin), Lavicomterie, Moïse Bayle, Philippe Rhul, David, Panis.

Prairial. Vadier, Amar, Voulland, Elie Lacoste, Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin),

Lavicomterie, Moïse Bayle, Philippe Rhul, David, Panis.

Messidor. Vadier, Amar, Voulland, Philippe Rhul, Jagot, Moïse Bayle, Lavicomterie, Elie Lacoste, David, Guffroy, Laloy, Panis.

Thermidor. Vadier, Moïse Bayle, Voulland, Elie Lacoste, Dubarran, Amar, Guffroy, Philippe Rhul, Legendre, Goupilleau (de Fontenay), Merlin (de Thionville) André Dumont, Bernard (de Saintes), Louis (du Bas-Rhin).

Fructidor. Colombelle, Méhauld, Clauzel, Mathieu, Montmayou, Lesage-Sénault, Bourdon (de l'Oise), Amar, Dubarran, Guffroi, Philippe Rhul, Legendre, Goupilleau (de Fontenay), Merlin (de Thionville), André Dumon, Bernard (de Saintes) Louis (du Bas-Rhin.)

AN TROISIÈME, 15 vendémiaire. Bentabolle, Rewbel, Laporte, Reverchon, Colombelle, Méauld, Clauzel, Mathieu, Montmayou, Panis, Goupilleau (de Fontenay), Merlin (de Thionville), André Dumont.

15 brumaire. Garnier (de l'Aube), Barras, Armand (de la Meuse), Laignelot, Bentabolle, Méauld, Laporte, Reverchon, Colombelle, Méauld, Clauzel, Mathieu, Montmayou, Bourdon (de l'Oise).

15 frimaire. Legendre, Goupilleau (de Montaigu) Lomont, Bodin (de l'Indre), Garnier (de l'Aube), Barras, Armand (de la Meuse), Laignelot, Bentabolle, Rewbel, Laporte, Reverchon,

Méauld, Mathieu, Montmayou, Bourdon (de l'Oise).

15 nivose. Clauzel, Rovère, Guffroi, Vardon, Legendre, Goupilleau (de Montaigu), Bodin (de l'Indre), Garnier (de l'Aube), Barras, Armand (de la Meuse), Laignelot, Bentabolle, Rewbel, Laporte, Reverchon.

15 pluviose. Mathieu, Auguis, Perrin (des Vosges), Clauzel, Rovère, Bourdon (de l'Oise), Guffroi, Vardon (du Calvados), Legendre, Lomont, Goupilleau (de Montaigu), Bodin (de l'Indre), Garnier (de l'Aube), Barras, Armand (de la Meuse), Laignelot, Philippe Rhul.

Ventose. Ysabeau, Calès, Gauthier (de l'Ain), Delcroi, Pémartin, Montmayou, Mathieu, Auguis, Perrin (des Vosges), Clauzel, Rovère, Guffroi, Legendre, Goupilleau (de Montaigu), Lomont, Boudin (de l'Indre).

Germinal. Courtois, Thibaudeau, Sevestre, Chénier, Ysabeau, Calès, Gauthier (de l'Ain), Delcroi, Pémartin, Montmayou, Mathieu, Auguis, Perrin (des Vosges), Clauzel, Rovère.

Floréal. Guyomar, Pierret, Kervélégan, Bergoingt, Courtois, Sevestre, Chénier, Ysabeau, Calès, Gaulthier (de l'Ain), Delcroi, Pémartin, Montmayou, Mathieu, Auguis; Perrin (des Vosges).

Prairial. Genevois, Lomont, Boudin, Kervélégan, Montmayou, Courtois, Pémartin, Pierret, Guyomar, Ysabeau, Calès, Gauthier (de l'Ain), Bergoingt, Sevestre, Chénier.

Messidor. Delaunay (d'Angers), Mariette, Perrin (des Vosges), Bailly (de Seine et Marne), Bailleul, Chénier, Sevestre, Courtois, Genevois, Pierret, Kervélégan, Pémartin, Guyomar, Calès, Bergoingt, Lomont, Rovère, Baudin.

Thermidor. Calès, Pémartin, Gauthier (de l'Ain), Ysabeau, Bergoingt, Kervélégan, Guyomar, Pierret, Perrin (des Vosges), Rovère, Mariette, Bailly, Bailleul, Delaunay, Boudin.

Fructidor. Quirot, Montmayou, Colombelle, Hardy, Barras, Lomont, Rovère, Mariette, Boudin, Calès, Pémartin, Gauthier (de l'Ain), Ysabeau, Bailly, Bailleul, Delaunay.

AN QUATRIÈME, vendémiaire. Bordas, Guyomar, Roberjot, Kervélégan, Quirot, Montmayou, Colombelle, Hardy, Barras, Calès, Pémartin, Gauthier (de l'Ain), Ysabeau, Bailly, Bailleul, Delaunay.

TABLE
DES LIVRES ET CHAPITRES
Contenus dans le Tome cinquième.

SUITE DU LIVRE TREIZIÈME.

LIVRE QUATORZIÈME.

LIVRE QUINZIÈME.

Fin de la Table.



